

Société Anonyme au capital de 47.912.776,20 euros

Siège social: 3, avenue Hoche

75 008 Paris

RCS Paris: 422 323 303

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2023

# **TABLE DES MATIERES**

1.	PEI	RSONNES RESPONSABLES	4
2.	RAI	PPORT DE GESTION	5
2.1	AC	I'IVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE	5
	2.1.1	Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice	10
	2.1.2	Evénements importants intervenus lors de l'exercice	18
	2.1.3	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	20
	2.1.4	Progrès réalisés / difficultés rencontrées	21
	2.1.5	Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir	22
	2.1.6	Activités en matière de recherche et développement	22
	2.1.7	Prêt interentreprises	22
	2.1.8	Délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients	22
	2.1.9	Injonction ou sanction pour pratiques anticoncurrentielles	23
	2.1.10	Etablissements de l'entreprise	23
2.2	CO	MPTES SOCIAUX - AFFECTATION DU RESULTAT	23
	2.2.1	Activité	23
	2.2.2	Proposition d'affectation du résultat	23
	2.2.3	Distributions antérieures de dividendes	24
	2.2.4	Dépenses somptuaires de l'article 39-4 du CGI	24
2.3	GES	STION DES RISQUES	25
	2.3.1	Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement	25
	2.3.2	Risques opérationnels	27
	2.3.3	Risques liés à la stratégie de croissance externe	31
	2.3.4	Risques liés à l'organisation du Groupe	32
	2.3.5	Risque Juridiques et Réglementaires	33
	2.3.6	Risques Financiers	34
	2.3.7	Politique d'Assurance	36
	2.3.8	Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité	37
	2.3.9	Variation de cours	37
2.4	RAI	PPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	38
	2.4.1	Organes d'administration et de direction	38
	2.4.2	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	45
	2.4.3	Rémunérations et avantages	46
	2.4.4	Délégation et autorisation accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration	en
		matière d'augmentation de capital	58
	2.4.5	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	66
	2.4.6	Description de la procédure mise en place par la Société en application du second alinéa de	
		l'article L. 22-10-12 du code de commerce et de sa mise en œuvre	72
2.5	AC	TIONNARIAT DE LA SOCIETE	72
	2.5.1	Structure du capital de la Société au 30 septembre 2023	72
	2.5.2	Valeurs mobilières donnant accès au capital au 30 septembre 2023	74
	2.5.3	Capital autorisé	74
	2.5.4	Auto détention, autocontrôle et participations croisées	74
	2.5.5	Intéressement du personnel	77
	2.5.6	Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des	
		droits de vote	77
2.6	MA	NDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	79
2.7	FIL	IALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2023	80
	2.7.1	Prise ou cession de participations	81
	272	Activité et récultate des filiales au 30 septembre 2023	Q1

2.8	PROCEDURE DE CONTRÔLE INTERNE	84
	8.1 Dispositions générales	85
	8.2 Les objectifs du contrôle interne	86
	8.3 Les différentes composantes du dispositif de contrôle interne	86
2.9	RISQUES LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE B	
CARBON	INE	93
3.	ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	94
3.1	RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE	94
3.2	TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE A LA DA	<b>\TE</b>
	TURE DE L'EXERCICE	96
3.3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE	
	AIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2024 SUR LES OPERATIONS REALISEES A DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS	AU 97
3.4	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE	97
	AIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2024 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUIT	ES
D'ACTIC		98
4.	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	100
4.1	PRESENTATION DU MODELE D'AFFAIRES	100
4.2 ET OBJE	PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES APPLIQUEES, PLANS D'ACTION, RESULTA	112
ET OBJE	informations listées à l'article R. 225-105 du Code de commerce ne sont traités ci-après que	
	stra-financiers principaux du Groupe, eu égard à son activité et à son organisation, ainsi que	
	ons demandées par l'article L 225-102-1.	112
	2.1 Absentéisme	112
4.	2.2 Formation	114
	2.3 Efficacité énergétique	116
	2.4 Traitement des déchets	118
4.	2.5 Responsabilité relative aux droits de l'homme, notamment dans les relations avec les	4.00
1.2	fournisseurs ALTIDES THEMATIONES ET INFORMATIONS	120 <b>123</b>
4.3 4.4	AUTRES THEMATIQUES ET INFORMATIONS RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNE	123
	ISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA	_
FINANC		135
5.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERES CONSOLIDEE AU 30 SEPTEMBRE 2023	139
6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	c
0.	AU 30 SEPTEMBRE 2023	192
	110 JV OEI TEMBRE 2025	1/2
7.	COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2023	198
8.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU	
	30 SEPTEMBRE 2023	216
9.	LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES	222
10.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTION REGLEMENTEES	NS 225
11.	COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTI	ES
•	POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2023	232

## 1. <u>PERSONNES RESPONSABLES</u>

## Responsable du rapport financier annuel

En tant que Président directeur général de la société CAFOM (ci-après « **CAFOM** » ou la « **Société** »), Monsieur Hervé GIAOUI est responsable de l'information financière et du rapport financier.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Hervé GIAOUI CAFOM 3, avenue Hoche 75008 Paris

Téléphone: 01 56 60 30 79

#### Attestation

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Hervé GIAOUI, Président directeur général

Paris, le 31 janvier 2024

## 2. RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du groupe constitué par la Société et ses filiales (le « **Groupe** » ou « **Groupe CAFOM** ») au cours de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et clos le 30 septembre 2023 (ci-après l' « **exercice 2023** ») et soumettre à votre approbation, à titre ordinaire, les comptes annuels de la Société, notre proposition d'affectation du résultat, le renouvellement du mandat de deux administrateurs, la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, la politique de rémunération des mandataires sociaux ainsi que les rémunérations perçues par les dirigeants.

Les commissaires aux comptes de la Société vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité des comptes annuels et des comptes consolidés.

Nous vous demanderons également, à titre extraordinaire, de nous conférer des délégations de compétence et de pouvoirs, telles que visées au paragraphe 2.4.4 ci-après et ce, aux fins de réalisation, si nécessaire, d'un certain nombre d'opérations au cours de l'exercice en cours ainsi que de statuer sur d'autres points qui sont évoqués dans l'exposé des motifs des résolutions proposées à votre approbation, que nous avons établi et porté à votre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

#### 2.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Créé en 1985, le Groupe Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison.

Le Groupe est présent dans le secteur de la distribution traditionnelle dans les territoires d'outre-mer, principalement à travers les enseignes BUT et DARTY, mais aussi HABITAT et plus récemment NATURE & DECOUVERTES, exploitées en franchise ou en licence de marque. Il exploite en propre deux magasins MUSIQUE & SON.

Le Groupe est également propriétaire des sites internet Vente-unique.com et directlowcost.com (B2B international) et des marques HABITAT et SIA.

Le Groupe est organisé en deux pôles : le pôle Outre-Mer et le pôle e-Commerce Europe continentale, dont les composantes ont été ajustées en début d'exercice. Le pôle « Outre-Mer » intègre désormais l'activité e-Commerce internationale BtoB de directlowcost.com et le pôle « e-Commerce Europe continentale » correspond à l'activité consolidée de Vente-unique.com, comprenant ses activités de vente en ligne de produits en direct, les commissions générées par sa place de marché et les activités logistiques réalisées pour compte de tiers en métropole. Les données de l'exercice précédent ont été retraitées selon ce nouveau référentiel.

■ Pôle Outre-Mer

Au 30 septembre 2023, le pôle Outre-mer exploite 35 magasins dans 6 territoires ultra-marins :

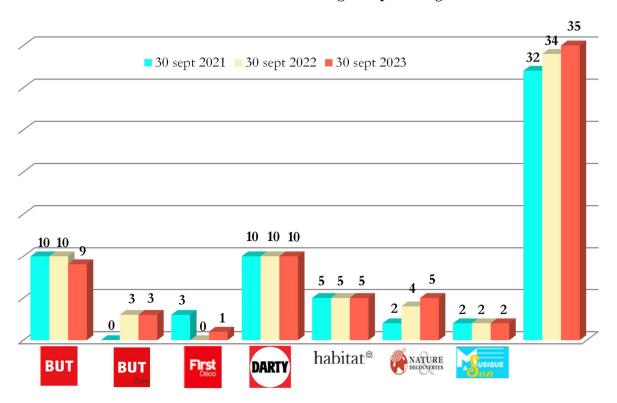
- en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à Saint Martin, et à La Réunion via des filiales détenues directement ou indirectement, majoritairement à 100 %, et détenant dans tous les cas le contrôle exclusif sur ces filiales,
- et en Nouvelle-Calédonie, via une filiale détenue à 51 %.

Le Groupe exploite des sites internet marchands sous enseigne Darty sur l'ensemble des territoires sur lesquels il intervient (excepté en Nouvelle-Calédonie).

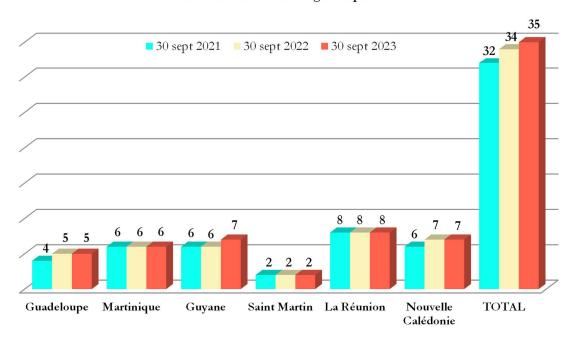
Au cours de l'exercice, le Groupe a ouvert 1 nouveau magasin, en Guyane, sous l'enseigne Nature & Découvertes, et a procédé à un changement d'enseigne à la Réunion, le magasin But étant devenu un magasin First Déco.

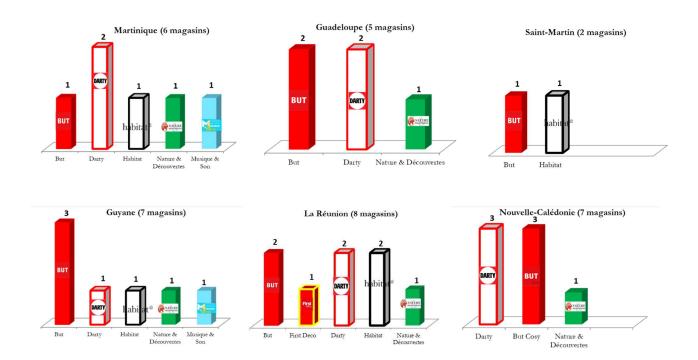
L'évolution et la composition du réseau de magasins exploités en outre-mer se détaillent de la façon suivante :

# Evolution du nombre de magasins par enseigne



# Evolution du nombre de magasins par territoire





Les neuf magasins But, les trois magasins But Cosy, et les dix magasins Darty d'outre-mer sont exploités en tant que franchisés de But d'une part, et sous licence de marque Darty d'autre part. Les contrats de franchises sont d'une durée de 3 ans et ceux de licences de marque d'une durée de 5 ans. La rémunération est proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé. Le Groupe exploite également des corners Darty Cuisines au sein des deux magasins DARTY de Martinique.

Les contrats ont sensiblement les mêmes modalités d'exécution : usage de la marque conformément aux standards communiqués, respect du territoire contractuel, SAV à la charge de CAFOM, équipe qualifiée ... L'approvisionnement est libre mais l'assortiment doit correspondre aux produits usuellement proposés par But ou Darty.

Les magasins Habitat ont été exploités en tant que franchisés du Groupe Habitat (avant la reprise de la marque par CAFOM au cours du nouvel exercice – cf supra). Les magasins Nature & Découvertes sont sous licence de marque (contrat de 5 ans), la société Nature & Découvertes appartenant au groupe Fnac Darty.

Le magasin First Deco et les magasins Musique & Son sont exploités en propre.

Le pôle Outre-mer détient également dans chacun de ses territoires des filiales spécialisées dans le SAV; il exerce aussi une activité de crédits à la consommation, proposée uniquement dans les magasins domiens, via Cafineo, joint-venture en partenariat avec Cetelem et détenue à 49 % par le Groupe.

Le Groupe dispose par ailleurs de ses propres centrales d'achat et de référencement afin de maîtriser sa chaine d'approvisionnement :

- Cafom Distribution, société basée en métropole, est la filiale en charge de l'approvisionnement des meubles, de la décoration et d'une partie de l'électro-ménager en provenance d'Europe. Les produits achetés en zone Euro sont référencés et vendus directement aux filiales domiennes par les fournisseurs, les produits achetés hors de cette zone le sont par Cafom Distribution, et revendus ensuite aux magasins. Cafom Distribution détient des filiales de sourcing en Chine et en Indonésie (Cafom Hong Kong et Cafom Sourcing à Shenzhen) détenues à 100%, et en Inde (Cafom India détenue à 49 %). Elle gère également un bureau de représentation en Pologne.
- Cafom Marketing et Service, société basée en Suisse, gère une autre partie de l'électro-ménager, en achat / revente, avec une livraison directe aux magasins par les usines des fournisseurs.

Le Groupe gère ses approvisionnements et le flux de ses marchandises pour l'outre-mer à travers plusieurs plateformes logistiques : trois entrepôts à Châteauroux, compris entre 5.400 et 7.500 m² (deux entrepôts appartenant au Groupe, le troisième étant en location simple), une plateforme à Rouen à laquelle le Groupe a accès par l'intermédiaire de son transitaire maritime, et deux plateformes en Chine, à Shenzhen et Jiaxing, gérées par sa filiale Cafom Sourcing en soustraitance auprès d'un partenaire. Chaque territoire d'outre-mer dispose de ses propres entrepôts, le plus souvent à proximité des magasins.

Le Groupe détient son agence de production de supports publicitaires et de marketing digital, B2See Intercom, qui produit l'ensemble des communications externes et internes des magasins.

En complément de ses activités « retail », le Groupe CAFOM exploite, en pleine propriété ou via une filiale détenue à 49 %, des centrales photovoltaïques dans les territoires suivants :

- Deux centrales en Guadeloupe de 192 kWc (kilowatts crête), soit 385 kWc au total, détenues à 100% via la société LGD, installées sur les toits du magasin But la Jaille et du dépôt de Moudong, et mises en service en septembre 2009
- Deux centrales en Martinique de 491 et 63 kWc, soit 554 kWc au total, détenues à 49% via Urbasun Caraïbes 1, installées sur les toits du dépôt des Mangles et d'un autre bâtiment aux Mangles et mises en service en mars 2011
- Trois centrales en Guyane, respectivement de 252, 68 et 215 kWc, soit 535 kWc au total, détenues à 49% via Urbasun Caraïbes 1, installées sur les toits du magasin But de Saint Laurent du Maroni et de deux autres immeubles et mises en service en mars et avril 2011.

Le Groupe poursuit cette activité, avec la création en cours :

- D'une nouvelle centrale en Martinique de 1 457 kWc, dont la mise en service est prévue au premier semestre 2024, sur les toits et parking du magasin But
- D'une nouvelle centrale en Guyane de 1 499 kWc, dont la mise en service est prévue au premier semestre 2024, sur les toits des magasins But et Darty du centre Family Plaza à Cayenne
- De deux centrales en auto-consommation à la Réunion :
  - L'une de 160 kWc sur le toit du magasin But Saint Paul, dont la mise en service est prévue au premier semestre 2024 et détenue à 100 %
  - O L'autre de 200 kWc sur le toit du magasin Darty Saint Pierre, dont la mise en service est prévue au deuxième semestre 2024 et détenue à 100 %.
- D'une nouvelle centrale en Guadeloupe, de 136 kWc, dont la mise en service est prévue au deuxième semestre 2024, en auto-consommation sur le toit du magasin But de Gourbeyre.

Au total, l'exploitation de panneaux photovoltaïques représente une puissance de 1 474 kWc à la date du présent rapport, et de 3 452 kWc en cours d'installation.

Le pôle Outre-Mer comprend également, depuis cette année, l'activité de DirectLowCost, plateforme BtoB, agissant en tant que fournisseur international de produits mobiliers et décoration, destinée aux professionnels de la distribution. DirectLowCom distribue ses produits dans plus de 40 pays dans le monde.

■ Pole e-Commerce Europe continentale

Ce pôle correspond à l'activité consolidée de Vente-unique.com : vente en ligne de mobilier et aménagement de la maison en Europe, place de marché et activités logistiques réalisées pour compte de tiers en métropole.

Créé en 2006, Vente-unique.com est un site spécialisé dans la vente de meubles et d'équipements de la maison à prix accessibles. Vente-unique.com propose son offre de meubles dans onze pays européens et a livré plus de 2,5 millions de clients depuis sa création. Le lancement en 2022 de la place de marché digitale a démultiplié l'offre de produits proposés (800.000 références, dont 10.000 de Vente-unique.com).

Avec le rachat du fonds de commerce de la société Distri Service en début d'exercice, le pôle comprend désormais les activités logistiques réalisées pour compte de tiers dans l'entrepôt d'Amblainville (Oise), entrepôt de 84.000 m² loué par le Groupe. Cette activité est assurée par la société Vente-unique Logistics Amb, détenue à 100 % par Vente-unique.com.

#### Marché et Environnement Concurrentiel

En Outre-Mer, le Groupe est un acteur majeur sur ses principaux marchés : l'ameublement, la décoration et l'électroménager.

L'évolution de ces marchés est sensible à l'évolution démographique et à l'évolution du produit intérieur brut (PIB) de chacun des territoires. Si, du fait d'un solde migratoire fortement déficitaire, la population a diminué aux Antilles depuis 10 ans (- 8 % en Guadeloupe et - 10 % en Martinique), elle a très fortement augmenté en Guyane (+ 23 %) et en Nouvelle-Calédonie (+ 11 %), et s'est accrue de 4 % à La Réunion (source IEDOM – Tableau de bord des Outre-Mer – Août 2022). Ces tendances d'évolution devraient se poursuivre dans les prochaines années, traduisant des risques ou des opportunités selon les territoires.

Le PIB des territoires ultra-marins reste inférieur à celui de la France métropolitaine mais son évolution moyenne depuis 20 ans est plus élevée, venant diminuer l'écart constaté : + 1,84 % par an en Guadeloupe entre 2000 et 2019, + 1,68 % en Martinique, + 1,43 % à La Réunion contre + 0,76 % en France Métropolitaine (source Insee).

Les tendances de consommation, et notamment l'importance croissante de styles d'intérieur répondant aux attentes et aux gouts des consommateurs (confort, esthétique, écologique, ...) au meilleur rapport qualité prix, ainsi que le niveau d'innovation élevé des produits électro-ménagers favorisant un renouvellement plus rapide des équipements des ménages, sont également des éléments qui ont un impact favorable sur les évolutions des marchés. Le Groupe cherche par ailleurs à développer la réparation via ses propres structures de SAV afin de prolonger la durée de vie des produits, pour un meilleur impact sur l'environnement.

#### Le Groupe estime que ses concurrents en outre-mer sont :

- Les grandes enseignes nationales ou internationales spécialisées (Conforama, Gifi, Maison du Monde, Atlas, Cuir Center, Centrakor, Château d'Ax, Crozatier, Digital, Connexion, Pulsat, Euronics, Gitem, Maison de la Literie, Grand Litier ...), selon leur implantation ou non dans les territoires ultra-marins;
- Les acteurs de la grande distribution (Carrefour, Hyper U, Leclerc, Auchan, Run Market ...) qui proposent également des produits d'ameublement, de décoration et d'électro-ménager, ainsi que des enseignes de bricolage (M. Bricolage, Weldom, Leroy Merlin par exemple) ou d'aménagement de la maison (Lapeyre) ;
- Les acteurs locaux comme Guy Vieules pour l'électro-ménager en Martinique, Mobilia aux Antilles-Guyane, Megabriel en Guyane, ou Ravate à la Réunion.

Pour le pôle e-Commerce Europe continentale, le Groupe intervient sur le marché européen très fragmenté de la décoration et de l'ameublement, marché qui poursuit sa transformation numérique, les ventes en ligne de mobilier (particuliers et entreprises) ayant augmenté en moyenne de 15 % par an en Europe Continentale entre 2014 et 2019 (source : *Reports Monitor*). Cette mutation s'est accélérée en 2020 et 2021 (croissance de plus de 20 %), avec les effets de la crise sanitaire du COVID-19 et la fermeture des magasins physiques pendant les périodes de confinement. En 2021, la taille du marché européen était estimée à 250 milliards d'euros (source *Statista – Technavio*).

A l'inverse, du fait de cette hyper-croissance des deux années précédentes et d'une surconsommation en ligne pendant les périodes de confinement, l'évolution du marché a été plus contrastée en 2022. Ce réajustement mécanique ne vient pas remettre en cause les perspectives favorables de ce marché, par ailleurs marqué en 2023 par l'essoufflement (voire la fermeture) de certains acteurs d'envergure.

Si Vente-unique.com est un « pure player » internet, son univers concurrentiel comprend aussi bien les acteurs internationaux, nationaux et indépendants de la distribution traditionnelle, que les acteurs de la vente en ligne, pure player ou non. Les acteurs présents sur internet restent toutefois en concurrence directe avec Vente-unique.com, notamment sur la technologie, l'ergonomie et la façon de présenter les produits et le catalogue.

Parmi les pure players spécialisés dans l'ameublement et la décoration, (avec ou sans showroom de présentation), des sites comme Home 24, miliboo.com ou Westwing ont une présence européenne, et d'autres arrivent comme Wayfair en Allemagne. Les deux dernières années ont cependant été marquées par une rationalisation et un assainissement du marché des pures players : en 2022, le site Home 24 a été repris par le groupe XXL Lutz et le site d'origine britannique Made.com a été mis en liquidation (la marque et les droits de propriété intellectuelle ayant été repris par la société Next Retail Limited).

Les grands acteurs de l'ameublement en distribution traditionnelle (Ikea, But, Conforama, Maisons du monde ...) proposent de leur côté une offre multicanal, avec un site de vente en ligne, en complément de leur réseau de magasins. Enfin, les marketplaces des sites Internet généralistes (Amazon, Cdiscount, MisterGoodDeal ...) couvrent également la vente de meubles dans l'ensemble des segments de ce marché.

Dans cet environnement, les critères de décision des acheteurs sur internet restent le prix, le choix (largeur de gamme et disponibilité), et la qualité de service (choix des modes de paiement et de livraison, excellence du service client). L'offre de Vente-unique.com est en phase avec ces attentes, avec une offre de produits très large, un positionnement prix compétitif et une disponibilité renforcée avec l'extension de l'entrepôt logistique. La qualité de la prestation logistique, pour une meilleure efficience des processus de traitement des commandes, livraisons et retours, et une amélioration de la satisfaction client, répondent également à ces besoins. Le site Vente-unique.com a ainsi été élu en novembre dernier, pour la deuxième année consécutive, Service Client de l'année en France, et pour la première fois Service Client de l'année en Allemagne et en Espagne.

## 2.1.1 <u>Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice</u>

#### ■ Environnement et contexte

Le contexte international est marqué par de nombreux conflits et rend la situation géopolitique très incertaine. Dans cet environnement, les tensions inflationnistes ont été très intenses et la pression s'est accrue sur le pouvoir d'achat des ménages. La hausse des prix, conjuguée à une augmentation de l'équipement en mobilier ou en produits électro-ménagers pendant la crise sanitaire, a conduit les ménages à procéder à des arbitrages de consommation, davantage en faveur des achats alimentaires ou de loisirs que de ceux d'équipements.

Dans cet environnement difficile, le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de + 2,5 %, témoignant de sa bonne résistance en outre-mer (- 0,7 %) grâce à la diversité de son offre (7 enseignes) et à sa large couverture géographique (6 territoires), et avec une belle progression de l'activité du pôle e-Commerce Europe continentale (+ 7,8 %), portée par la digitalisation croissante du secteur et le lancement réussi de la place de marché.

## ■ Activité

Le Groupe Cafom a enregistré un chiffre d'affaires annuel en 2022/2023 de 407,6 M€, en progression de + 2,5 % par rapport à celui de l'année précédente (397,6 M€).

Le taux de marge s'établit à 49,4 %, en légère diminution par rapport à l'année dernière (-0,25 point), notamment liée à la baisse du taux du pôle Outre-mer, dans des territoires où le Groupe a choisi de ne pas répercuter la totalité des tensions inflationnistes.

La marge commerciale ressort ainsi à 201,5 M€, en augmentation de 3,9 M€ par rapport à 2021/2022. Les charges ont augmenté de 3,3 M€ (+ 2,1 %), la hausse provenant principalement du pôle e-Commerce Europe continentale (3,0 M€) avec un taux d'augmentation de + 4,3 %, inférieur à celui du taux de croissance de l'activité (+ 7,8 %). L'EBITDA ajusté de l'exercice 2022/2023 s'établit à 48,3 M€, en augmentation de 0,7 M€ par rapport à l'année dernière, et représente 11,9 % du chiffre d'affaires.

L'EBITDA ajusté hors application de la norme IFRS 16 s'élève à 28,4 M€, contre 28,7 M€ pour l'exercice précédent.

L'augmentation de l'EBITDA ajusté a été portée par le pôle e-Commerce Europe continentale (augmentation de 4,5 M€) alors que celui du pôle Outre-mer baisse de -3,8 M€. Celui-ci représente néanmoins 13,2 % du chiffre d'affaires du pôle, contre 9,9 % pour le pôle e-Commerce Europe continentale, et 11,9 % en moyenne pour le Groupe.

#### • Pôle Outre-Mer

Le chiffre d'affaires du pôle Outre-Mer ressort à 245,7 M€, en baisse contenue de - 0,7 % par rapport à l'exercice précédent. A nombre de magasins constant, le retrait est de - 1,3 %.

Les performances sont diverses selon les territoires : la Guyane et la Martinique affichent des progressions respectives de + 6,0 % et de + 2,6 % alors que la Guadeloupe et La Réunion sont en retrait (- 4,4 % et - 6,4 %).

#### • Crédit à la consommation (pôle Outre-Mer)

Au 30 septembre 2023, l'encours brut s'établit à 204 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport au 30 septembre 2022. L'encours moyen sur 9 mois est de 197 millions d'euros, en progression de 11 %.

Au cours de l'année civile 2023, 29.491 cartes ont été ouvertes (32.641en 2022) avec un taux sur encours de 10,2 % (contre 9,0 % en 2022).

#### • Pôle e-Commerce Europe continentale

Le pôle e-Commerce Europe continentale a réalisé un chiffre d'affaires de 161,9 M€, en augmentation de 7,8 % par rapport à l'année dernière.

Vente-unique.com profite de l'agilité de sa politique tarifaire rendue possible grâce à son modèle désintermédié, de l'enrichissement continu de sa gamme, que ce soit en direct ou via sa place de marché, et de la qualité reconnue de son service client. La société parvient ainsi à tirer profit de la transformation digitale de la demande des ménages et à s'adapter à la baisse conjoncturelle de la consommation de produits non alimentaires. La part des livraisons à l'international continue de se renforcer et représente désormais 48 % du chiffre d'affaires de la société (+ 1 point en un an).

La place de marché confirme sa montée en puissance et représente 14 % du volume d'affaires e-commerce en France et 7 % en Europe du Sud (Espagne et Italie). Le montant des commissions générées à ce titre et comptabilisé en chiffre d'affaires est de 1,5 M€.

Les prestations logistiques BtoB à destination de tiers et facturées par Vente-unique Logistics Amb, détenue à 100 % par Vente-unique.com, faisant suite au rachat du fonds de commerce de Distri Service, représentent un chiffre d'affaires de 6,7 M€.

# 2.1.1.1 Chiffres clefs

en K€	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	407.629	397.635
Marge brute Taux de marge brute (en %)	201.533 49,4 %	197.590 49,7 %
EBITDA ajusté EBITDA / CA H.T. (en %)	+ 48.342 + 11,9 %	+ 47.667 + 12,0 %
EBITDA ajusté hors IFRS 16 EBITDA hors IFRS 16 / CA H.T. (en %)	+ 28.376 + 7,0 %	+ 28.695 + 7,2 %
Résultat opérationnel courant Résultat opérationnel courant / CA H.T. (en %)	+ 19.943 + 4,9 %	+ 20.057 + 5,0 %
Résultat opérationnel après résultat des sociétés mises en équivalence Taux de rentabilité (en %)	+ 17.487 + 4,3 %	+ 24.230 + 6,1 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	+ 9.361	+ 10.672
RESULTAT NET	+ 12.451	+ 12.460
Résultat net par action (1)	+ 1,33	+ 1,33

<sup>(1)</sup> Le Résultat net par action est calculé sur la base du nombre d'actions existantes de 9.394.662 au 30/09/2023 et au 30/09/2022.

L'EBITDA ajusté est calculé à partir du Résultat opérationnel courant et se détaille de la façon suivante

en K€	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois))
Résultat opérationnel courant	19.943	20.057
+ Dotations aux provisions	93	1.415
+ Dotations aux amortissements	28.306	26.194
EBITDA ajusté	48.342	47.667
- Charges de loyers	-19.966	-18.972
EBITDA ajusté hors IFRS 16	28.376	28.695

#### Chiffre d'affaires

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires atteint 407.629 K€ contre 397.635 K€ au 30 septembre 2022.

## Marge brute consolidée

La marge brute consolidée s'établit à 201.533 K€ contre 197.590 K€ au 30 septembre 2022. Le taux de marge brute s'élève au 30 septembre 2023 à 49,4% contre 49,7 % l'année précédente.

Le taux de marge est en croissance de + 0,7 point pour le pôle e-Commerce Europe continentale : il avait été pénalisé l'année dernière par les prix du fret et l'évolution défavorable du cours des devises, notamment sur le second semestre. Le taux de marge du pôle Outre-mer est en revanche en baisse de 1,2 point, le Groupe ayant choisi de ne pas répercuter la totalité des augmentations de prix sur les territoires domiens.

#### Charges administratives et commerciales

Les charges administratives et commerciales (à savoir principalement les charges externes, de personnels ainsi que les impôts et taxes) s'établissent au 30 septembre 2023 à 153.191 K€ à comparer à 149.923 K€ au 30 septembre 2022.

#### • Charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe s'élèvent à 58.958 K€ contre 56.913 K€ au 30 septembre 2022 (+ 3,6 %). L'augmentation ne provient que du pôle e-Commerce Europe continentale (elles sont en baisse de 0,6 M€ sur le pôle Outre-mer), liée aux recrutements de nouveaux salariés pour absorber la croissance de l'activité et le développement des nouvelles activités (place de marché, gestion des livraisons en Ile de France, centre d'appel, ...) et à l'augmentation de l'enveloppe de participation de la société.

#### Charges externes

Les charges externes recouvrent principalement les dépenses publicitaires, les coûts de sous-traitance logistique et de transport, de redevances et les autres charges de fonctionnement. Elles n'intègrent plus les loyers depuis l'application de la norme IFRS 16 à compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Les charges externes s'élèvent à 91.645 K€ contre 89.809 K€ au 30 septembre 2022. Elles ont augmenté de 2,0 % (2,0 % pour le pôle Outre-Mer et 1,7 % pour le pôle e-Commerce Europe continentale) et restent contenues malgré l'inflation et la croissance de l'activité, grâce aux efforts d'optimisation des process et à la baisse significative des coûts de transport sur ventes.

#### • Impôts et Taxes

Les impôts et taxes s'élèvent à 2.588 K€ au 30 septembre 2023, contre 3.201 K€ l'année précédente.

#### Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions sont de 28.399 K€ au titre de l'exercice 2023 contre 27.609 K€ sur l'exercice précédent. Elles comprennent 19.008 K€ de dotations aux amortissements sur le droit d'utilisation des contrats de location (normes IFRS 16) hors crédit-bail, contre 18.972 K€ l'an dernier.

#### Autres produits et charges opérationnels et dépréciation de goodwill

Les autres produits et charges opérationnels sont une charge de - 4.598 K€ au 30 septembre 2023, contre un produit de 1.060 K€ l'année dernière. Ils comprennent notamment une provision de 3.984 K€ sur la marque Habitat, compte tenu de la dégradation de la marque avec la liquidation judiciaire d'Habitat. Ils intègrent également un produit d'assurance pour un montant de 1.229 K€ lié aux dommages subis sur les entrepôts de Châteauroux lors du sinistre grêle intervenu en 2022.

Le Groupe a également enregistré une provision de 373 K€ sur le goodwill de Saint-Martin, ainsi qu'une dépréciation de 660 K€ sur les actifs du Brésil.

#### Résultat opérationnel

Compte tenu des éléments précédents, et en tenant compte du résultat mis en équivalence de 2.142 K€, le résultat opérationnel s'établit à + 17.487 K€ au 30 septembre 2023 contre + 24.230 K€ au 30 septembre 2022.

#### Résultat financier

Le résultat financier au 30 septembre 2023 s'établit à - 3.681 K€ contre - 3.970 K€ au 30 septembre 2022. Il comprend notamment une charge de 1.832 K€ au titre de l'application de la norme IFRS 16.

#### Résultat net

Compte tenu d'une charge d'impôt de - 1.356 K€ au 30 septembre 2023 (contre - 7.801 K€ au 30 septembre 2022, avec une augmentation du produit d'impôts différés cette année), le résultat net s'établit à + 12.451 K€, contre 12.460 K€, l'année précédente.

Le résultat net part du Groupe s'établit à + 9.361 K€ au 30 septembre 2023 contre + 10.672 K€ au 30 septembre 2022.

■ Investissements (se reporter à l'annexe aux comptes consolidés : tableau des flux de trésorerie 30/09/2023)

Les investissements opérationnels s'élèvent à 10.408 K€ et se détaillent de la façon suivante :

- 1.799 K€ d'immobilisations incorporelles;
- 7.686 K€ d'immobilisations corporelles;
- 48 K€ de droits d'utilisation :
- 875 K€ d'immobilisations financières.

Les cessions d'immobilisations représentent un montant de 1.693 K€.

Les investissements intègrent les travaux réalisés sur les entrepôts de Châteauroux (1.778 K€) suite au sinistre grêle de 2022, pris en majeure partie en charge par les assurances.

■ Capitaux propres et endettement financier (se reporter à l'annexe aux comptes consolidés notes 7.10 et 7.13) et paragraphe 2.1.1.3 du rapport financier

Les capitaux propres s'élèvent à 139.354 K€ contre 126.256 K€ au 30 septembre 2022. L'endettement financier consolidé net (hors dette locative « pure » mais comprenant la dette de crédit-bail) s'établit à 17.894 K€ contre 45.522 K€ l'an passé ; il comprend :

- 51.018 K€ d'emprunts financiers et crédit-bail, dont 20.148 K€ en part courante, à moins de 1 an, comprenant la levée anticipée de l'option d'achat du crédit-bail de Montparnasse (7.131 K€, incluant le crédit-bail et l'emprunt bancaire associé à l'opération).
- 33.124 K€ de trésorerie nette positive (contre 10.880 K€ au 30 septembre 2022).

Le ratio d'endettement net, hors dette locative « pure », sur fonds propres s'élève ainsi à 12,8 % au 30 septembre 2023 contre 36,1 % au 30 septembre 2022.

# 2.1.1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2023 s'élève à 407.629 K€, en progression de + 2,5 % par rapport à l'exercice précédent (397.635 K€).

Par pôle d'activité, le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

en K€	30/09/2023 (12 mois)	<b>30/09/2022</b> (12 mois) Données retraitées	<b>30/09/2022</b> (12 mois) Données publiées
Pôle Outre-Mer	245.666	247.361	248.823
Pôle e-Commerce Europe	161.963	150.274	148.812
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	407.629	397.635	397.635

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En K€	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
France Métropolitaine	97.248	90.852
France Outre-Mer	231.967	233.548
Europe	74.295	67.199
Reste du Monde	4.120	6.036
TOTAL	407.629	397.635

La décomposition du chiffre d'affaires par nature est la suivante :

En K€	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
Vente de marchandises	358.596	352.195
Vente de services	49.033	45.440
TOTAL	407.629	397.635

# 2.1.1.3 Situation d'endettement de la Société

L'évolution de l'endettement financier net se présente comme suit :

en K€	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)	30/09/2021 (1) (12 mois)	30/09/2020 (1) (12 mois)
Trésorerie	31.047	28.163	26.803	34.959
Valeurs mobilières	11.350	-	-	-
Liquidités	42.398	28.163	26.803	34.959
Dettes financières bancaires (escomptes et découverts bancaires)	9.273	17.283	26.136	12.354
Part courante des emprunts financiers	12.561	11.846	6.047	2.880
Dettes financières diverses courantes	119	-	-	-
<b>Dettes financières courantes</b> (hors dettes locatives IFRS 16)	21.953	29.129	32.183	15.234
Endettement financier courant net (hors endettement locatif IFRS 16)	(20.445)	966	5.380	(19.725)
Part non courante des emprunts financiers	29.431	34.257	39.466	42.395
Dettes financières diverses non courantes	-	133	34	3.806
Endettement financier non courant net (hors endettement locatif IFRS 16)	29.431	34.390	39.500	46.201
Endettement financier net hors endettement locatif IFRS 16	8.987	35.355	44.880	26.475
Part courante de la dette locative de crédit- bail	7.468	1.033	1.292	484
Part non courante de la dette locative de crédit-bail	1.439	9.134	10.315	10.619
Part courante de la dette locative « pure »	18.696	16.754	15.699	14.062
Part non courante de la dette locative « pure »	87.948	86.635	89.741	67.279
Endettement Locatif (IFRS 16)	115.550	113.555	117.047	92.444
Endettement financier net y compris endettement locatif (IFRS 16)	124.537	148.911	161.927	118.919

<sup>(1)</sup> Chiffres retraités par rapport aux chiffres publiés les années précédents, l'endettement en crédit-bail étant désormais inclus dans l'endettement locatif et non plus en emprunts sinanciers

L'endettement financier net hors endettement locatif « pur » mais comprenant la dette de crédit-bail (ces deux éléments constituant l'endettement locatif selon la norme IFRS 16), se détaille de la façon suivante :

en K€	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)	30/09/2021 (12 mois)	30/09/2020 (12 mois)
Endettement financier net hors endettement locatif IFRS 16	8.987	35.355	44.880	26.475
Dettes de crédit bail	8.907	10.167	11.607	11.103
Endettement financier net hors endettement locatif « pur »	17.894	45.522	56.487	37.578

#### Remboursement et souscription de nouveaux emprunts

Au cours de l'exercice 2022/2023, le Groupe a souscrit à de nouveaux emprunts pour un total de 8,1 M€.

Le Groupe a levé de manière anticipée l'option d'achat liée au crédit-bail d'un entrepôt à Châteauroux pour un montant de 0,3 M€. Les remboursements des autres emprunts et crédit-baux en cours ont été effectués selon les échéanciers et tableaux d'amortissement prévus (remboursements de 13,2 M€.

#### Trésorerie et concours bancaires courants

Au 30 septembre 2023, le Groupe affiche un concours net positif de + 33.124 K€ (comprenant 42.398 K€ de disponibilités et 9.273 K€ de découverts bancaires) contre + 10.880 K€ au 30 septembre 2022.

#### Variation de la trésorerie consolidée

En tenant compte de l'application de la norme IFRS 16, la marge brute d'autofinancement dégagée par le Groupe s'élève au 30 septembre 2023 à 40.418 K€ contre 36.593 K€ au 30 septembre 2022. Hors IFRS 16, la marge brute d'autofinancement s'établit à 22.590 K€ (19.497 K€ l'année dernière).

La variation du besoin en fonds de roulement a généré une ressource de 15.535 K€ contre un besoin de 10.181 K€ au 30 septembre 2022, notamment avec une baisse des stocks de 18.948 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est de + 55.953 K€ contre + 26.412 K€ à la clôture de l'exercice précédent. Hors IFRS 16, il s'établit à 38.125 K€ (9.136 K€ l'an dernier).

Le flux net des opérations d'investissement est de - 8.714 K€ contre + 837 K€ au 30 septembre 2022 (8.316 K€ d'investissements et 9.153 K€ de cessions d'immobilisations l'année dernière). Il se décompose en :

- 10.408 K€ d'investissement (dont 8.241 K€ pour le pôle Outre-Mer, notamment en Guadeloupe, Martinique et Guyane et comprenant également les travaux de réparation des entrepôts de Châteauroux)
- 1.693 K€ de cessions d'immobilisations (principalement lié au traitement comptable des opérations de réparation des entrepôts de Châteauroux)

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement se traduit par un décaissement de 24.736 K€ au 30 septembre 2023, contre un décaissement de 17.608 K€ au 30 septembre 2022, dont 12.163 K€ de remboursement d'emprunts et 8.064 K€ de souscription de nouveaux emprunts.

Il comprend également 19.470 K€ de remboursement de dettes locatives (normes IFRS 16).

La trésorerie nette du Groupe, au total, s'établit à + 33.124 K€ au 30 septembre 2023, contre + 10.880 K€ au 30 septembre 2022. Compte tenu d'une incidence des variations de cours des devises de - 258 K€, l'évolution nette de la trésorerie est de + 22.503 K€.

# 2.1.2 Evénements importants intervenus lors de l'exercice

# Forte résilience du Groupe dans un contexte très complexe

Outre le contexte géopolitique international toujours très tendu, l'exercice 2022/2023 a été marqué par les tensions inflationnistes, la hausse des taux bancaires et la baisse conjoncturelle de la consommation des produits non alimentaires en France et en Europe.

Le Groupe affiche cependant une augmentation de + 2,5 % de son chiffre d'affaires, portée par la croissance du pôle e-Commerce Europe continentale, en progression de + 7,8 %, grâce à la digitalisation croissante de la consommation des ménages et au lancement réussi de la place de marché de Vente-unique.com. Le réseau de magasins en outre-mer témoigne d'une bonne capacité de résistance, affichant un niveau de chiffre d'affaires identique à celui de l'année dernière, hors impact de DirectLowCost.com (dont le CA, faiblement contributif pour le Groupe, est passé de 5,7 à 4,1 M€).

Le taux de marge brute est en retrait de 0,25 point par rapport à celui de 2021/2022 : celui du pôle Outre-Mer est en baisse de 1,2 point, le Groupe ayant choisi de ne pas répercuter sur les territoires domiens la totalité des hausses de prix des produits. Le taux de marge du pôle E-commerce est en revanche en augmentation de 0,7 point après une baisse l'année dernière liée à la hausse des tarifs du fret et à l'évolution défavorable du taux de change euro/dollar.

Les coûts opérationnels ont augmenté de 2,2 %, la hausse provenant principalement du pôle e-Commerce Europe continentale, pour soutenir la croissance du chiffre d'affaires et le lancement des nouvelles activités.

L'EBITDA ajusté de l'année 2022/2023 s'établit à 48,4 M€, en augmentation de 0,7 M€ par rapport à celui de l'année dernière.

#### Evolution du pôle Outre-Mer

Le Groupe a poursuivi le développement et l'amélioration de son parc de magasins domiens durant l'année, avec l'ouverture d'un nouveau magasin Nature & Découvertes en Guyane (le 1er sur ce territoire) et la rénovation du magasin But de Gourbeyre en Guadeloupe qui a fermé pendant 2 mois le temps des travaux.

Le magasin Darty Jarry (Guadeloupe) a fermé fin septembre 2023 pour déménagement à proximité, à Moudong, le nouveau magasin ayant ouvert le 25 octobre 2023.

Le magasin But de Saint Denis à La Réunion est par ailleurs passé sous enseigne First Déco. Au 30 septembre 2023, le Groupe exploite 35 magasins en outre-mer.

La rénovation des entrepôts de Châteauroux (dans lesquels sont entreposés des stocks sous marque SIA et des articles de cuisines, principalement à destination des magasins outre-mer), sinistrés par un orage de grêle l'année dernière, s'est poursuivie sur l'exercice.

Le Groupe continue par ailleurs ses projets digitaux et informatiques pour l'outre-mer, avec le développement d'un nouveau logiciel interne de gestion des commandes, des approvisionnements et des stocks, et avec l'amélioration de l'offre internet commerciale des sites Darty proposée sur les différents territoires.

## Solide croissance du pôle e-Commerce Europe continentale

L'agilité de la politique tarifaire de Vente-unique.com, rendue possible grâce à son modèle désintermédié, et l'enrichissement continu de sa gamme, que ce soit en direct ou via sa place de marché, ont permis une croissance de 7,8 % du chiffre d'affaires du pôle e-Commerce Europe continentale à 161,9 M€. Le volume d'affaires¹ annuel global du pôle dépasse les 200 M€. La place de marché confirme en effet sa montée en puissance, représentant 14% du volume d'affaires e-Commerce² en France et 7% en Europe du Sud (Espagne et Italie).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Valeur brute, toutes taxes comprises, des produits et services vendus incluant les ventes de produits en direct reconnues en date d'expédition, les ventes de la place de marché en date de confirmation de commande et les autres services et revenus facturés.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Valeur brute, toutes taxes comprises, des produits et services vendus incluant les ventes de produits en direct reconnues en date d'expédition et les ventes de la place de marché en date de confirmation de commande

Au cours de l'exercice 2022-2023, outre le strict pilotage de sa politique tarifaire, Vente-unique.com a démontré une très bonne maîtrise de ses coûts, avec un retour à un niveau normatif du fret maritime et de la parité EUR/USD, ayant un impact positif sur les marges dégagées.

#### Cession du fonds de commerce de Distri Service à une filiale à 100 % de Vente-unique.com

Jusqu'au 30 septembre 2022, la société Distri Service, filiale à 100 % de Cafom Distribution et rattachée au pôle Outremer, a assuré l'activité logistique du Groupe en métropole, à Amblainville, en comptant comme principal client Venteunique.com (près de 80 % de son chiffre d'affaires) et comme second client la société Habitat Design International, société externe au Groupe depuis sa cession en octobre 2020.

Afin de renforcer l'autonomie opérationnelle de Vente-unique.com, et dans le cadre de son plan de développement à moyen terme et du lancement de sa place de marché en 2022 (pour proposer une prestation de bout en bout aux clients de cette place de marché, intégrant les activités de logistique et de livraison dans 11 pays d'Europe), le fonds de commerce de Distri Service a été cédé à une filiale à 100 % de Vente-unique.com, la société Vente Unique Logistics Amb, créée spécialement à cet effet.

L'opération de cession a couvert l'ensemble de l'activité opérationnelle de Distri Service, comprenant notamment les actifs de la société et le transfert du personnel et des contrats commerciaux. Elle a été réalisée le 1er octobre 2022, sur la base d'un prix de cession de 2,8 M€, attesté par un expert indépendant.

#### Ajustement de la présentation des pôles d'activité du Groupe

A l'issue de l'opération de cession du fonds de commerce de Distri Service, le Groupe a décidé d'ajuster la présentation de ses pôles d'activité. Le pôle « Outre-Mer » intègre désormais l'activité e-Commerce internationale BtoB de directlowcost.com et le pôle « E-Commerce Europe continentale » correspond à l'activité consolidée de Vente-unique.com, comprenant ses activités de vente en ligne de produits en direct, les commissions générées par sa place de marché et les activités logistiques réalisées pour compte de tiers en métropole (activités reprises à Distri Service). Les données de l'exercice précédent ont été retraitées selon ce nouveau référentiel.

#### Nouveau plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 7 octobre 2022, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 78.100 actions de la Société au profit des salariés et mandataires de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 octobre 2024.

#### Evolution des accords et relations avec le Groupe Habitat

Lors de la cession de l'ensemble des activités du pôle Habitat en octobre 2020, le Groupe Cafom est resté propriétaire des marques Habitat, celles-ci ayant été données en licence exclusive d'exploitation au groupe Habitat, pendant 3 ans, jusqu'en octobre 2023, avec une rémunération forfaitaire de 300 K€ par an et une option d'achat de ces marques exerçable à l'issue de cette période.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2022/2023, le Groupe Cafom a signé des avenants avec le Groupe Habitat portant sur :

- La prorogation de la date de fin d'exercice de l'option d'achat, Habitat ayant la possibilité d'acquérir les marques Habitat détenues par le Groupe Cafom à tout moment jusqu'au 30 septembre 2026, au prix initialement convenu de 12 M€;
- La poursuite du contrat de licence exclusive, avec une rémunération, à compter du 1er octobre 2023, calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé par le groupe Habitat, aux conditions initialement prévues pour cette nouvelle phase.

L'évolution du Groupe Habitat s'est totalement dégradée depuis la signature de ces avenants, Habitat Design International et sa principale filiale Habitat France ayant été déclarées en liquidation judiciaire le 28 décembre 2023 après avoir été placées en redressement judiciaire 3 semaines plus tôt.

Les marques Habitat ont été fortement détériorées par les déboires du Groupe Habitat, la presse indiquant que les acomptes versés par les clients au Groupe Habitat pour des commandes non livrées à la date de liquidation judiciaire représentaient un montant de plus de 9 M€. Cet indice de perte de valeur de la marque Habitat a conduit le Groupe CAFOM a enregistré une provision de 4 M€ dans ses comptes consolidés au 30 septembre 2023 sur la marque Habitat.

Il n'y a pas eu d'autre dépréciation consécutive à la faillite d'Habitat enregistrée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2023, les autres créances nettes étant estimées couvertes par le Groupe (cf paragraphe suivant – Evénements post-clôture).

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2023, les revenus du Groupe en provenance d'Habitat ont représenté un montant de 6,9 M€ (1,7 % du chiffre d'affaires), se décomposant en 0,3 M€ au titre de la licence de marque et 6,6 M€ au titre des prestations logistiques assurées par Vente-unique Logistics Amb (résultat opérationnel de 0,3 M€ pour ces prestations logistiques).

Le Groupe absorbera la perte d'activité logistique réalisée pour le compte de HDI par la conquête de nouveaux clients pour son activité de logistique et pour ses propres besoins liés à la croissance de l'activité du pôle e-Commerce Europe Continentale.

#### 2.1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

 Notification à Habitat Design International d'un gage sur stock pour non règlement de dettes envers CAFOM SA et arrêt du contrat de licence de marque avec Habitat Design International pour l'exploitation des marques Habitat

Le 13 octobre 2023, après une première mise en demeure, et constatant le non règlement par Habitat Design International (HDI) de sommes dues à Cafom SA, le Groupe a notifié à ladite société l'attribution de plein droit de ses stocks, conformément au gage sur stocks qui avait été signé entre les parties.

Le Groupe est ainsi devenu propriétaire d'un stock valorisé par un expert indépendant à 4,8 M€, éteignant les dettes suivantes du Groupe Habitat sur les montants dus à Cafom SA :

- 3,1 M€ (principal et intérêts) au titre des obligations émises lors de la cession d'Habitat et devenues exigibles
- 1,4 M€ au titre d'un paiement étalé sur cession de fonds de commerce.

Le différentiel de 0,3 M€ entre la valeur du stock gagé et les dettes dues a été soldé par le Groupe Cafom.

Ces dettes d'Habitat vis-à-vis de CAFOM SA représentaient au 30 septembre 2023 la majeure partie des créances nettes que le Groupe détenaient sur Habitat.

Le contrat de licence de marque avec HDI a par ailleurs été résilié avec effet au 25 novembre 2023. Le Groupe a en effet pris la décision de résilier ce contrat en raison du mécontentement grandissant des clients à l'égard d'Habitat, dont la presse s'est faite l'écho, notamment au titre des défauts de livraisons des marchandises commandées. Les effets de cette résiliation ont été confirmés par une ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny.

Ayant récupéré la jouissance entière des marques Habitat qu'il détient, le Groupe étudie actuellement les meilleures options pour reconstituer leur notoriété et leur image.

# Ouverture du magasin Darty de Moudong (Guadeloupe) en octobre 2023 (déménagement de Darty Jarry)

Le magasin Darty Jarry a fermé le 25 septembre 2023 pour déménager à Moudong, l'ouverture ayant eu lieu le 25 octobre 2023.

#### Nouveau plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 8 novembre 2023, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 26.600 actions de la Société au profit des salariés de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 novembre 2025.

# Levée anticipée de l'option d'achat liée au crédit-bail du local commercial de Montparnasse

Le Groupe a exercé par anticipation, avec une année d'avance, l'option d'achat prévue dans le contrat de crédit-bail immobilier portant sur un local commercial situé dans le centre commercial Montparnasse à Paris. Le prix de l'option est de 6,6 M€, financé sur fonds propres, et l'acte définitif de vente par levée d'option est en cours de signature. A la date de signature, le Groupe remboursera en complément un emprunt bancaire adossé à ce crédit-bail pour un montant de 0,5 M€.

## 2.1.4 Progrès réalisés / difficultés rencontrées

#### Magasins Outre-mer

La Groupe considère toujours pertinent de poursuivre son modèle propre de sourcing et d'approvisionnement, pour pouvoir proposer les meilleurs produits au meilleur prix, et tire profit de l'optimisation permanente de son réseau de magasins (ouverture, déménagement, rénovation ...).

Le Groupe poursuit également sa digitalisation avec la création d'un nouveau ERP (gestion des commandes fournisseurs, des approvisionnements et des stocks) développé en interne, et avec une gamme élargie de produits proposés sur les sites internet Darty des territoires.

Les performances à La Réunion restent à améliorer dans un environnement local fortement concurrentiel et très agressif et des plans d'actions ont été mis en place à ce titre.

## Vente-unique.com

Le modèle désintermédié de Vente-unique.com lui a permis d'adapter sa politique tarifaire dans un contexte inflationniste exacerbé et la société a poursuivi sa stratégie d'enrichissement de gamme (en direct et avec sa place de marché) et de qualité du service client (primé dans plusieurs pays européens).

La reprise en direct de la logistique a par ailleurs renforcé l'autonomie opérationnelle de Vente-unique.com et permet également à la société d'offrir une prestation de bout en bout (incluant réception des marchandises et livraisons aux clients) aux entreprises partenaires de sa place de marché.

## 2.1.5 Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir

#### Pôle Outre-Mer

Dans ce contexte international toujours incertain et difficile, le Groupe reste confiant sur la qualité générale de son réseau de magasins ultra-marins. Il est néanmoins toujours vigilant face aux tensions inflationnistes et aux pressions sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

Le Groupe ambitionne de développer son offre digitale sur les territoires domiens en ouvrant une place de marché, « Dommarket », permettant à de grands acteurs du e-commerce de livrer dans les DOM-TOM à des prix attractifs. Cette place de marché digitale offre aux consommateurs ultra-marins un accès à des produits à meilleur prix, voire non disponibles jusqu'à présent sur les territoires. La logistique depuis le départ du port en métropole jusqu'au service aprèsvente est complètement gérée par le Groupe.

Le Groupe compte également développer une nouvelle version de ses sites internet Darty et développera ensuite des sites marchands pour ses autres enseignes.

#### • Pôle e-Commerce Europe continentale

Vente-unique.com affiche sa confiance dans la robustesse de son modèle d'activité et de ses axes de développement. Le succès grandissant de la place de marché et la poursuite de son déploiement européen (ouvertures programmées aux Pays-Bas et au Portugal en mars 2024) devraient soutenir la dynamique commerciale sur les prochains exercices.

## 2.1.6 Activités en matière de recherche et développement

Vente-unique.com poursuit ses activités de recherche et développement dans l'amélioration de son système d'information, la colonne vertébrale de son activité, et le Groupe s'est doté d'une filiale dédiée au développement de tous ses projets digitaux outre-mer.

## 2.1.7 <u>Prêt interentreprises</u>

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, que la Société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

#### 2.1.8 Délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients

A la clôture de l'exercice 2022/2023, la ventilation des factures reçues et émises, et non réglées, se détaille de la façon suivante :

	Article D. 441 I 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						e Article D. 4411 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la dat de clôture de l'exercice dont le terme est échu				ées à la date	
En milliers d'Euros	Non échu / 0 iour	Echu				Non échu / 0 iour	Echu					
	Non ecnu / u jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non ecnu / U jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	59	40	3	1	19	63	299	3	4	6	246	259
Montant total des factures concernées (TTC)	2507	196	16	13	644	869	7 189	1 2 1 1	1	. 94	4 350	5 656
Pourcentage du montant total des achats (y compris in	19,45%	1,52%	0,12%	0,10%	5,00%	6,74%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							44%	7%	0%	1%	27%	35%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et cr	éances litigieuses	ou non comp	tabilisées									
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Montant total des factures exclues (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
(C) Délais de palement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais conti	ractuels					

NB: 61 % du montant des factures émises et échues sont relatives à des factures intra-groupes.

## 2.1.9 <u>Injonction ou sanction pour pratiques anticoncurrentielles</u>

Au cours de l'exercice, la société Cafom n'a pas fait l'objet d'une injonction ou d'une sanction pécuniaire pour pratiques anticoncurrentielles prononcée par l'autorité de contrôle.

#### 2.1.10 Etablissements de l'entreprise

Le siège social et l'établissement principal de l'entreprise sont fixés au 3, avenue Hoche - 75 008 Paris.

La Société dispose d'un établissement secondaire au 9-11 rue Jacquard - 93 310 Le Pré Saint-Gervais.

## 2.2 COMPTES SOCIAUX - AFFECTATION DU RESULTAT

#### 2.2.1 Activité

Le chiffre d'affaires s'élève à 14.655 K€ au 30 septembre 2023 contre 15.624 K€ au 30 septembre 2022. Il est principalement constitué des services facturés aux filiales du groupe, des refacturations d'assurance, et des loyers refacturés à Vente-unique Logistics Amb pour l'entrepôt d'Amblainville.

Les charges d'exploitation s'établissent à 13.758 K€ au 30 septembre 2023 contre 15.497 K€ l'année dernière.

Le résultat d'exploitation est de 1.812 K€ au 30 septembre 2023, contre 923 K€ au 30 septembre 2022, et la quote-part de résultat des opérations faites en commun s'élève à 2.996 K€ contre 3.077 K€ l'an passé.

Le résultat financier est un bénéfice de 4.767 K€ contre un bénéfice de 4.533 K€ au 30 septembre 2022. Il comprend notamment les dividendes reçus de filiales pour un total de 3.654 K€.

Le résultat exceptionnel s'établit - 3.575 K€ au 30 septembre 2023, contre 868 K€ au 30 septembre 2022. Il intègre une provision de - 3.138 K€ sur la marque Habitat en France.

Le résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2023 est un bénéfice de 6.597 K€ contre un bénéfice de 10.272 K€ au 30 septembre 2022.

## 2.2.2 Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde par un bénéfice de 6.596.821 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- A hauteur de 257.292 euros : à la réserve légale, dont le montant serait porté à 4.791.278 euros, représentant 10 % du capital social de la Société,
- A concurrence de 1.972.879 euros : à la distribution d'un dividende de 0,21 euro par pour chacune des 9.394.662 actions composant le capital social,
- Le solde, soit la somme de 4.366.650 euros : au compte « Report à nouveau », qui se trouverait ainsi porté de 44.876.571 à euros à 49.243.221 euros.

Le dividende serait détaché de l'action le 25 juin 2024 et mis en paiement le 27 juin 2024.

Dans l'hypothèse où, à la date de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant du dividende qui n'aurait pas été versé au titre de ces actions serait affectée au compte « Report à nouveau ».

Il est précisé, en application de la législation fiscale actuellement en vigueur, que l'intégralité de cette distribution est, pour les personnes physiques résidentes fiscales en France, éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts en cas d'option pour une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

# 2.2.3 <u>Distributions antérieures de dividendes</u>

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a versé aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

# 2.2.4 <u>Dépenses somptuaires de l'article 39-4 du CGI</u>

Néant

# 2.3 GESTION DES RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son patrimoine et sa réputation.

Ce chapitre présente les principaux risques identifiés, qui sont indiqués en criticité nette, prenant en compte les mesures de gestion des risques et leurs impacts. Les procédures de contrôle interne étant détaillées au paragraphe 2.8 de ce présent rapport.

Le Groupe estime être exposé aux catégories de risques suivantes :

- Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement
- Risques opérationnels
- Risques liés à la stratégie de croissance externe
- Risques liés à l'organisation du Groupe
- Risques juridiques et réglementaires
- Risques financiers

## 2.3.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Conjoncture économique	Le Groupe Cafom intervient dans un environnement qui présente des risques sociaux (grèves, manifestations, émeutes,), économiques (inflation, pouvoir d'achat,), internationaux (guerre, conflits,) et climatiques (ouragans notamment).  La visibilité sur l'évolution de la situation internationale est très incertaine, et le contexte économique actuel, marqué par une forte pression sur le pouvoir d'achat des ménages, est morose. Le Groupe Cafom reste ainsi très vigilant pour maîtriser ses coûts et son besoin en fonds de roulement.  En complément de ces événements conjoncturels, les performances commerciales sur le long terme restent néanmoins fortement dépendantes des priorités et axes stratégiques développés par les filiales, ainsi que de l'évolution des marchés domiens dont le rythme moyen de croissance annuelle du PIB est plus fort que celui de la métropole.	Effet négatif sur le chiffre d'affaires, la marge et in fine sur le résultat opérationnel.	Le risque lié à la conjoncture économique est estimé par la Direction du Groupe comme fort, dans le contexte actuel de baisse de la consommation de produits non alimentaires

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Industriel, environnemental, réchauffement climatique	Le lecteur est invité à se référer à la déclaration de performance extra-financière, intégrée au chapitre 4 de ce rapport financier, qui traite notamment :  de l'efficacité énergétique du traitement des déchets des risques liés aux effets du changement climatique de la stratégie bas-carbone, et notamment des plans d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.  D'une manière générale, le réchauffement climatique génère un grand nombre de risques (physiques et de transition) : réglementaires (renforcement de la réglementation) sur chaine d'approvisionnement (augmentation des coûts, disruption des chaines logistiques et de distribution) commerciaux (changement d'attitude des consommateurs) de réputation et d'attractivité. Les objectifs en termes de réduction des émissions carbone sont indiqués dans le chapitre 4 (déclaration de performance extra-financière).  Le Groupe rappelle par ailleurs que l'activité de distribution traditionnelle réalisée en Outre-mer peut être perturbée par des conditions climatiques extrêmes (ouragans notamment), qui ont une probabilité de fréquence sans doute plus importante, en raison des changements climatiques. Il peut en résulter une fermeture des magasins, ainsi qu'un renchérissement des primes d'assurance en cas de sinistres importants.	Effet adverse sur l'image du Groupe. Effet sur le chiffre d'affaires et le résultat.	Les risques industriels, environnementaux et liés au réchauffement climatique sont estimés par la Direction du Groupe comme moyen.

# 2.3.2 Risques opérationnels

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Approvisionnement	Le Groupe Cafom a notamment construit son savoir-faire sur le sourcing de ses produits, de la spécification du produit à sa logistique complète (stockage en Asie par exemple, opérations de douane amont/aval, transport maritime, dépotage, stockage final en France et/ou outre-mer, transports vers les points de vente). Le Groupe peut ainsi proposer à ses clients en magasin ou sur internet une offre produit optimisée en termes de qualité et de prix, grâce a cette stratégie de désintermédiation.  De façon marginale comparée à son offre BtoC, le Groupe propose aussi pour des clients BtoB une gamme complète de services et prestations liés au sourcing à travers sa filiale internet Directlowcost.  Le savoir-faire important du Groupe en matière de sourcing se reflète dans un panel de fournisseurs adéquat et dimensionné en proportion des contraintes et volumes du Groupe.  Les chaines d'approvisionnement mondiales ont été fortement perturbées les années précédentes avec la crise sanitaire (retard, pénurie de marchandises, congestion dans les ports,) et avec les tensions inflationnistes (hausse du prix des matières premières et du transport maritime, hausse du coût de l'énergie,). Le Groupe avait néanmoins su contenir les impacts de cette situation, notamment en termes de disponibilité produit. Il constate ces derniers mois un retour à un niveau normatif des prix du fret, et moins de rupture dans l'offre des fournisseurs, ayant un impact positif dans ses coûts de revient. Il s'avère cependant que les tensions inflationnistes et les pressions sur le pouvoir d'achat des ménages se poursuivent et restent un véritable enjeu pour les mois à venir pour les marges dégagées.	Effet négatif sur le prix des produits, sur les stocks et sur la disponibilité des produits et, in fine, sur l'activité et le résultat opérationnel.	Le risque d'avoir à subir une défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs clés/stratégiques comme celui d'avoir à subir un dysfonctionnement logistique majeur est considéré par la Direction du Groupe comme faible.  Celui d'être confronté à une évolution défavorable des taux de marge brute est estimé comme moyen.

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Cyber-attaques	Le Groupe peut être exposé à des cyber risques pouvant résulter de cyber-attaques opportunistes ou ciblées, de malveillances ou dommages indirects dus à des tiers, de malveillances internes ou d'événements non intentionnels.	Perte, corruption ou divulgation de données sensibles et indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes.	Le risque lié aux cyber-attaques est estimé par la Direction du groupe comme moyen.
Systèmes d'information	Avec Vente-unique.com, le Groupe a développé sa propre architecture IT, fiable et efficace. Une nouvelle version de la plateforme informatique a été lancée au cours de l'exercice 2020/2021.  Le Groupe s'est doté d'une filiale dédiée au développement de tous ses projets IT et digitaux pour l'outre-mer, qui a notamment développé et mis en place au cours de l'exercice un nouveau logiciel interne de gestion des commandes, des approvisionnements et des stocks.	Incapacité à conduire les affaires, effet négatif sur le chiffre d'affaires et sur la fiabilité des données comptables et financières, image du Groupe écornée.	Le risque lié au système d'information est estimé par la Direction du groupe comme faible.

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Perte de franchise de marque (en tant que franchisé).	Le Groupe exploite quatre franchises outre-mer: But (et But Cosy), Darty, Habitat, et, depuis l'exercice 2020/2021, Nature & Découvertes.  Les magasins outre-mer But représentent des implantations majeures pour le groupe But, le magasin de Matoury (à Cayenne en Guyane), étant avec près de 6.000 m², le plus grand magasin du réseau But, et celui de Martinique le premier en chiffre d'affaires.  La licence de marque Darty est exploitée au travers de 10 magasins, implantés en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie. Le Groupe est devenu en un temps record le plus gros franchisé Darty et les licences ont été renouvelées lors de l'exercice précédent.  Les relations avec les groupes But d'une part, et Fnac Darty d'autre part, sont étroites, dans un cadre normal d'affaires et le Groupe dispose d'une forte position sur ses marchés locaux. Les bonnes relations avec le groupe Fnac Darty ont ainsi permis l'exploitation d'une nouvelle enseigne en licence de marque depuis 2020/2021, Nature & Découvertes, marque détenue par ce groupe.  Enfin, s'agissant des franchises Habitat outre-mer, celles-ci sont exploitées au sein de cinq magasins (Guyane, Martinique, Saint-Martin, Saint-Denis et Saint Pierre de La Réunion), les contrats étant restés en vigueur après la cession d'Habitat. Le Groupe a récupéré en direct ces contrats de franchise au cours du nouvel exercice, le contrat de licence exclusive avec Habitat ayant été dénoncé et Habitat ayant été déclarée en liquidation judiciaire.	Effet négatif sur le chiffre d'affaires, la marge et in fine sur le résultat opérationnel. Effet adverse sur l'image et la marque.	Le risque lié au non renouvellement de contrat de franchise ou de licence de marque est estimé par la Direction du Groupe comme faible.

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Recouvrement de créances	En magasins en outre-mer, la très large majorité des ventes est réalisée au comptant, et est, de facto, sans risque.  Dans le cas des clients magasins qui règlent à terme, le Groupe a conclu un contrat cadre avec une société de recouvrement dont les résultats obtenus permettent de recouvrer une proportion importante de créances impayées. Les magasins disposent par ailleurs, en consultation amont préventive, d'une assurance chèques impayés.  Les activités sur internet proposent des modes de paiement par carte sécurisés (pour l'utilisateur et pour le commerçant via le protocole 3D-Secure ou équivalent).  Enfin, pour les ventes BtoB, la nature du portefeuille clients associée aux processus de suivi/relance permet de limiter significativement le risque d'impayés.	Effet négatif sur le résultat net.	Le risque lié au recouvrement de créances est estimé par la Direction du Groupe comme faible.

# 2.3.3 Risques liés à la stratégie de croissance externe

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Dépréciation des goodwill et des droits au bail.	Les tests réalisés pour la clôture au 30 septembre 2023 ont généré l'enregistrement d'une provision de 0,4 M€ sur le goodwill de Saint-Martin, pour le pôle Outre-mer.  Le Groupe a également enregistré une dépréciation de 0,4 M€ sur un droit au bail en Guyane.  A long terme, le Groupe estime cependant que ses perspectives restent positives sur ses principaux marchés, que ce soit dans les territoires d'outre-mer, ou sur le marché internet de l'ameublement, et que ces perspectives futures sur plusieurs années ne semblent pas remettre en cause les autres valorisations des actifs incorporels.	Effet négatif sur le résultat net.	Le risque lié à la dépréciation des goodwill, des droits au bail et des marques est estimé par la Direction du Groupe comme moyen.
Acquisitions	Le Conseil d'Administration de Cafom est informé en amont de tout projet éventuel d'acquisition et confie au Président le degré de pouvoir et délégation approprié pour conduire, lorsqu'ils se présentent, les projets d'acquisition.  Les dernières opérations concernent le pôle outremer, avec l'acquisition de 51 % d'Espace Import en Nouvelle-Calédonie en 2016 (passage de magasins sous enseigne Darty) et celle de la société Dimeco en Guadeloupe en 2018 (permettant un deuxième magasin Darty sur ce territoire). L'intégration de ces sociétés au sein du Groupe est totalement finalisée.  Le Groupe avait par ailleurs acquis Habitat en 2011 et l'a cédé en octobre 2020, pour se recentrer et développer ses activités d'outre-mer et de e-commerce.	Effet dilutif de la marge et au-delà du résultat opérationnel. Objectifs de rentabilité ou de performance du Groupe non atteints.	Le risque lié aux acquisitions est estimé par la Direction du Groupe comme faible.

# 2.3.4 Risques liés à l'organisation du Groupe

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Social	En Outre-mer, les consultations et discussions avec les élus sont continuelles, et le Groupe ne note pas, à ce stade, de difficulté particulière. Le climat social dans les filiales domiennes dépend aussi du climat propre à chaque territoire, et des attentes de la population sur des mesures gouvernementales.  De leur côté, les relations avec le Comité d'Entreprise de Vente-unique.com n'appellent pas de remarque particulière.	Effet négatif sur le résultat opérationnel. Effet adverse sur l'image.	Les risques sociaux sont estimés par la Direction du Groupe comme moyen.
Décentralisation du Groupe	implantations géographiques multiples), le Groupe est structurellement décentralisé. Une telle structure est reflétée dans le mode de management du Groupe, lui-même très autonome par filiale, même si la Direction Générale reste ultimement responsable en termes de prise de décisions majeures (stratégie, nomination des managers clés, investissements, croissance externe, etc.).	Perte d'efficacité opérationnelle Processus & procédures non respectés.	Le risque lié à la décentralisation du Groupe est estimé par la Direction du Groupe comme faible.
	Le dispositif de contrôle interne que le Groupe a choisi de mettre en place tient compte de ce mode d'organisation et de management, mais les éléments clefs font l'objet d'un contrôle centralisé, notamment les délégations de pouvoirs et de signatures, les nominations des managers clefs (et validation des packages de leur rémunération), la validation des budgets, la revue mensuelle des reporting financiers et opérationnels, la validation et les signatures des contrats cadres clients et fournisseurs, la gestion de la trésorerie du Groupe, les autorisations des investissements.		

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Départ de personnes clefs	Les actionnaires dirigeants du Groupe exercent des fonctions opérationnelles et assurent la direction opérationnelle au quotidien des enseignes. Les équipes qui les entourent garantissent des possibilités de substitution adéquates en cas de départ d'une personne clef.  Par ailleurs, les systèmes d'information (voir également supra) sont conçus pour être suffisamment indépendants des personnes, en ce sens qu'ils embarquent les processus afin de contribuer à un degré élevé de poursuite des activités en cas d'absence prolongée ou de départ d'une ou plusieurs personnes clefs.  En outre-mer, la revue périodique des profils et potentiels permet d'orienter la politique de ressources humaines en matière de rotation des équipes et d'identification des personnels clés.  Un programme d'attributions d'actions gratuites, soit de Cafom, soit de Vente-unique.com, vient compléter le dispositif.	Perte de savoir- faire. Perte d'efficacité opérationnelle Processus & procédures non respectés.	Le risque lié au départ de personnes clés est estimé par la Direction du Groupe comme faible.

# 2.3.5 Risque Juridiques et Réglementaires

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Juridique & Réglementaire	Le processus d'acceptation des contrats clefs met en œuvre une revue juridique systématique. Cette revue s'assure notamment qu'il n'existe pas de conditions inacceptables pour le Groupe.  Le Groupe fait également appel à des conseils externes pour traiter les aspects réglementaires & juridiques complexes et/ou afférents à des juridictions étrangères. Ces conseils interviennent notamment en matière de droit de la propriété intellectuelle, en droit des sociétés et en droit social. Les principaux litiges ont fait l'objet d'une analyse par le management, qui a estimé qu'en date de clôture, ces différents litiges appelaient une mise à niveau des provisions relatives.	Effet négatif sur l'EBITDA. Image du Groupe écornée.	Les risques juridiques & réglementaires sont estimés par la Direction du Groupe comme faible.

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Marques et enseignes	Les marques exploitées en propre sont la propriété du Groupe (en particulier Vente-unique et SIA).  Le Groupe veille à une protection appropriée de ses marques, d'une part au sein des territoires/pays exploités, d'autre part dans des territoires/pays où celles-ci pourraient être exploitées. La protection vise le dépôt et l'enregistrement des marques dans ces territoires.  Le Groupe est resté propriétaire de la marque Habitat, après la cession de sa filiale le 6 octobre 2020, un contrat de licence exclusive ayant été accordé à Habitat Design International (Cafom conservant la responsabilité de la protection de la marque). Compte tenu de la liquidation judiciaire d'Habitat intervenue le 28 décembre 2023, et de la forte détérioration de la marque Habitat qui en découle (9 M€ d'acomptes clients non honorés à la date de liquidation), le Groupe a enregistré une provision de 4 M€ dans ses comptes consolidés au 30 septembre 2023 sur la marque Habitat.  Le Groupe a par ailleurs résilié le contrat de licence de marque avec HDI et a donc récupéré l'entière jouissance de la marque. Il étudie actuellement les meilleures options pour reconstituer sa notoriété et son image.	Effet négatif sur le chiffre d'affaires, la marge et in fine sur le résultat opérationnel.	Le risque lié aux marques et enseignes est estimé par la Direction du Groupe comme fort, avec la détérioration de la marque Habitat.

# 2.3.6 Risques Financiers

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Risque de prix et de change	Les achats du Groupe libellés en USD se sont élevés à 55,6 MUSD au cours de la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, en diminution de 13 %, répartis entre Cafom Distribution pour 17,1 MUSD, Cafom Marketing et Services pour 0,6 MUSD, Directlowcost.com pour 3,6 MUSD, et Vente-unique.com pour 34,3 MUSD.  Le Management du Groupe n'estime pas pour le moment opportun de mettre en œuvre une politique de couverture des achats en USD, étant donné les coûts de la couverture. Par ailleurs, les prix de vente sont le plus souvent fixés après avoir payé les marchandises en dollars.	Volatilité des cours non maîtrisée. Dérive du résultat de change. Effet dilutif /adverse sur la marge brute et le résultat opérationnel.	Le risque de prix est estimé par la Direction du Groupe comme moyen.

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Risque de crédit bancaire (et taux)	En termes de relations bancaires du Groupe, une grande partie des banques de la Place ont accordé des concours bancaires courants au Groupe, l'autorisation totale (découvert et escompte) étant de plus de 41 M€. Au 30 septembre 2023, la trésorerie nette du Groupe était positive de 33,1 M€.  Le total des emprunts bancaires et des crédits-baux du Groupe (hors endettement locatif « pur ») est de 51,0 M€ au 30 septembre 2023, près de 40 % de ces emprunts étant des prêts garantis par l'Etat (PGE), pour l'essentiel souscrit au cours de l'exercice 2019/2020, et que le Groupe a commencé à rembourser sur 4 ans à partir de l'exercice 2021/2022.  Au cours de l'exercice 2022/2023, le Groupe a souscrit à de nouveaux emprunts pour un total de 8,1 M€. Il a levé de manière anticipée l'option d'achat liée au crédit-bail d'un entrepôt à Châteauroux pour un montant de 0,3 M€ et a remboursé ses autres emprunts en cours selon les échéanciers et tableaux d'amortissement prévus (remboursements de 13,2 M€).  Par ailleurs, 80 % des emprunts sont à taux fixe, ce qui protège le Groupe en cas d'augmentation des taux d'intérêt.	Accès restreint aux liquidités et aux marchés de capitaux.  Dépendance accrue ou avérée vis-àvis d'un nombre réduit de partenaires financiers.	Le risque est faible.
Risque de crédit fournisseurs	En termes de relations avec les fournisseurs, le Groupe s'adresse à un large panel de partenaires commerciaux implantés en France comme à l'étranger. Les conditions financières négociées avec ces derniers tiennent compte des contraintes liées au besoin de financement de l'exploitation, et Cafom bénéficie également de lignes d'ouverture de lettre de crédit documentaire ou de stand-by letter.  Pour les fournisseurs étrangers, les règlements à crédit peuvent être garantis par une assurance /couverture ad hoc. Le Groupe a constaté que la position des assureurs -crédits s'était durcie au plus fort de la crise sanitaire, mais qu'elle retrouve désormais un niveau normalisé.	Assèchement du crédit fournisseurs. Déséquilibre du besoin en fonds de roulement et impact sur la structure financière du Groupe. Effet adverse sur les frais financiers.	Le risque est faible.

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management (risque net)
Risque de liquidité	A la date de clôture, les engagements financiers dont le Groupe dispose lui permettent de réaliser ses ambitions tout en disposant des moyens nécessaires au financement de son exploitation et de son développement. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas rencontré de difficultés majeures liées à l'accès aux liquidités requises.  Au cours de l'exercice 2022/2023, les autorisations de découvert et d'escompte accordées par les banques ont augmenté de 3,5 M€ (41,3 M€ d'autorisations).  Le Groupe est en mesure de faire face à ses prochaines échéances sur les 12 prochains mois.	Déséquilibre de la structure financière du Groupe. Inadéquation entre les objectifs du Groupe et les moyens financiers mis à sa disposition. Incapacité pour le Groupe de faire face à ses engagements financiers.	Le risque de liquidité est estimé par la Direction du Groupe comme faible.
Risque de trésorerie	Le Groupe n'a pas de covenant financier lié à des emprunts bancaires.	Risque d'exigibilité anticipée des crédits.	Le risque est faible.

# 2.3.7 Politique d'Assurance

Le Groupe a souscrit un programme d'assurance qui couvre les volets suivants :

- Dommages aux biens;
- Perte d'exploitation;
- Marchandises transportées;
- Responsabilité Civile Professionnelle;
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.
- Véhicules et engins de manutention

Ce programme est renouvelé au mois de juillet de chaque année, afin de prendre en compte les valeurs assurées mises à jour des mouvements de périmètre (ouvertures/fermetures de magasins, changement de surfaces, etc.). Son champ d'application couvre tout le Groupe.

Des plans de prévention sont mis en place et un suivi des recommandations est administré en collaboration avec notre courtier.

# 2.3.8 Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 30 septembre 2023, le Groupe détient 5.298 actions d'auto-détention comptabilisées en titres immobilisés à un prix de revient de 9,04 € par action, acquises dans le cadre de la régularisation du cours de bourse via un contrat de liquidité.

Compte tenu du cours de clôture, ces actions sont valorisées pour un montant net total de 47.893,92 € en fin d'exercice.

# 2.3.9 Variation de cours

La Société n'intervient pas de manière significative sur les marchés financiers.

# 2.3.9.1 Evolution du cours de l'action depuis son introduction et évolution des volumes traités



# 2.3.9.2 Performance par action

	Exercice clos au 30/09/2023	Exercice clos au 30/09/2022
Cours + haut (euros)	12,05	16,10
Cours + bas (euros)	7,70	8,70
Cours au 31/03	8,60	10,80
Cours au 30/09	9,60	9,28
Nombre d'actions au 31/03	9.394.662	9.394.662
Nombre d'actions au 30/09	9.394.662	9.394.662

# 2.4 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 22-10 du Code de commerce, notre Société a choisi d'intégrer les informations du rapport sur le gouvernement d'entreprise au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

# 2.4.1 Organes d'administration et de direction

# 2.4.1.1 Composition du Conseil d'Administration au 30 septembre 2023

NOM	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
M. Hervé GIAOUI	Administrateur Président du Conseil d'Administration et Directeur général	Administrateur: AG du 29 mars 2019 (renouvellement)  PDG CA du 29 mars 2019 (renouvellement)  NB: le CA du 27 septembre 2004 a décidé le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en <b>2025</b> les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024  Pour la durée de son mandat d'administrateur
Mme Evelyne SZTARK- WORMSER	Administrateur	Administrateur: AG du 31 mars 2023 (renouvellement)	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en <b>2029</b> les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028
SAS PLEIADE INVESTISSEMENT, représentée par M. Boris TRONC	Administrateur	Administrateur: AG du 30 mars 2018 (renouvellement)	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en <b>2024</b> les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023
Société GAVALAK, représentée par M. Guy- Alain GERMON	Administrateur	Administrateur: AG du 31 mars 2021 (renouvellement)	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en <b>2027</b> les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026
Madame Viviane CHAINE-RIBEIRO	Administrateur indépendant	Administrateur: CA du 24 janvier 2020 (cooptation) AG du 31 mars 2020 (ratification)	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en <b>2024</b> les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 (durée du mandat restant à courir de son prédécesseur).

NOM	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
Monsieur François POIRIER	Administrateur	Administrateur : AG du 31 mars 2021	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en <b>2027</b> les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026
Madame Viviane GOLVET	Administrateur représentant les salariés	Administrateur: CA du 11 décembre 2019 qui a pris acte de la désignation de Madame Viviane GOLVET en tant qu'administrateur représentant les salariés	La durée du mandat est de 6 ans, à compter de la date de désignation par le CSE, soit un mandat prenant fin le 26 novembre 2025

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 29 mars 2024 de renouveler le mandat d'administrateur de la société Pleiade Investissement et celui de Madame Viviane Chaine-Ribeiro.

Pléiade Investissement est une holding d'entrepreneurs qui investit au côté d'entrepreneurs-dirigeants qui veulent développer leur entreprise, reprendre une entreprise ou diversifier leur patrimoine. Pléiade Investissement investit sans contrainte de durée, accompagne activement une quinzaine de participations et dispose de plus de 200 M€ d'actifs.

Pléiade Investissement est membre du Conseil d'Administration de CAFOM depuis 12 ans et est membre du Conseil de Surveillance d'une douzaine de sociétés de son portefeuille de participations (cf paragraphe 2.4.1.3 ci-après).

Pléiade Investissement détient 15,2 % du capital, soit 1.425.803 actions.

• Madame Viviane Chaine-Ribeiro a construit sa carrière autour de l'entreprenariat et du numérique. Après une carrière internationale, elle a dirigé de 2007 à 2018 le groupe Talentia Software, leader des solutions logiciels Finance & RH dont elle est restée Présidente du Conseil de Surveillance jusqu'au 31 décembre 2023. Elle y a mené avec succès plusieurs acquisitions qui ont permis à Talentia Software de multiplier par quatre son chiffre d'affaires.

Madame Viviane Chaine-Ribeiro a par ailleurs été Co-présidente de la Commission Europe et International du MEDEF et Présidente de la Fédération des très petites entreprises de France (FTPE). Elle est membre de la Commission statutaire et éthique du MEDEF (depuis septembre 2023).

Madame Viviane Chaine-Ribeiro est administrateur indépendant de CAFOM depuis 4 ans.

# 2.4.1.2 <u>Liste des mandataires sociaux non administrateurs au 30 septembre 2023</u>

MANDATAIRE SOCIAL	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
M. Guy-Alain GERMON	Directeur Général	DGD	Jusqu'à nouvelle décision du
	Délégué	CA du 3 décembre 2007	Conseil d'administration
M. André SAADA	Directeur Général	DGD	Jusqu'à nouvelle décision du
	Délégué	CA du 27 septembre 2004	Conseil d'administration
M. Manuel BAUDOUIN	Directeur Général	DGD	Jusqu'à nouvelle décision du
	Délégué	CA du 3 décembre 2007	Conseil d'administration

- M. Guy-Alain Germon, Directeur Général Délégué, est plus particulièrement en charge de la gestion des magasins d'outre-mer ainsi que des fonctions supports du Groupe.
- M. André Saada, Directeur Général Délégué, supervise les travaux d'implantation et de rénovation des magasins d'outre-mer et participe également à l'animation commerciale de ce réseau.
- M. Manuel Baudouin, Directeur Général Délégué, participe à l'animation commerciale du réseau aux Antilles et en Guyane et supervise l'activité de financement à la consommation (Cafinéo). Il a également la responsabilité des relations institutionnelles du Groupe outre-mer.

# 2.4.1.3 Autres mandats sociaux et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que la Société par chacun des mandataires sociaux.

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
	Président	SAS CAFOM DISTRIBUTION, FITNESS LEADER SAS (jusqu'au 13 novembre 2023), FINANCIERE DARUE SAS, FINANCIERE GM SAS, ROSIERS 2020 SAS, FITNESS PLAZA SAS, SAS LOCATION CARAIBE, SAS SOLARDOM, SAS NAUTIC INVEST, SAS LA COURBETTE, SAS LA BELLEVILLOISE INVEST, SAS IMMO 3000
	Président du Conseil d'Administration	SA VENTE-UNIQUE.com
M. Hervé GIAOUI	Administrateur	SA VENTE-UNIQUE.com, SA CAFOM MARKETING ET SERVICES, SA FLOREAL, S.A. CAFINEO, SA FONCIERE VOLTA, UEI INVESTMENTS LTD, FINANCIERE HG (administrateur délégué)
	Directeur général Délégué	FONCIERE VOLTA
	Gérant	SARL AVENIR INVESTISSEMENT, EURL GH INVEST, SARL IMMOPRES, SCI LOCATION RANELAGH, SNC CRIQUET, SCI ROUEN IMMO, SCI IMMO CONDOR, SCI FOURRIER INVEST, SARL CAFOM CARAIBES, SCI AMANDA, SOLAR ESTATE EURL, SCI L'ESTAGNET, SCI PRIVILEGE, SCI MUSIQUE CENTER, SCI CINESTAR, SCI GRIMAUD L'ESTAGNET, SPRL IMMOBILIERE DES ROSIERS, SCEA AGRI 3001

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
	Président	SAS LCD, SASU SERVICE DES ILES DU NORD, SASU DISTRIBUTION DES ILES DU NORD, SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION, SAS DISTRIMO, SAS DUTYFREEDOM, SAS HORIZON CONSULTING, SAS AMBLAIN 3000, SAS FRITNA
	Administrateur	SA FLOREAL, SA FONCIERE VOLTA, SA CAIRE, SEMAG, SEM PATRIMONIALE
M. André SAADA	Gérant	SARL AS INVEST, SARL KATOURY, SCI L'EUROPÉENNE DE CONSTRUCTION, SCI DU SOLEIL, SCI LOCATION GUYANE, SCI COTTON BAY, SCI TRESOR INVESTISSEMENT, SCI BALATA, SCI LOCATION 3000, SCI TENDANCE IMMO, EURL PARKIMO, SCI ESPACE CONSULAIRE DU PARKWAY, SARL PROVIMO, SCI BALATA II, SCI ROND-POINT BALATA, SCI CARREFOUR BALATA, SCI STOUPAN, SNC GOURBEYRE EXPANSION, SCI LA GOULETTE 973, SCI AMAZONIA INVESTISSEMENT, SCI FOCH FLANDRIN, SARL TRANSAT ANTILLES VOYAGES, SCI SAF SAF, SCI LEVALLOIS-RIVAY, GLOBAL INVESTISSEMENT SRL, SARL SOCIETE DE GESTION PORTUAIRE DE GUADELOUPE, SCA AIJLA'S
	Président	SAS FINANCIERE CARAÏBE, SAS LGD, SAS COMADI, SAS DEPROGE RESTAU, LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION, HABITAT GUYANE SAS, SASU GAVILLUXE (via la SC GAVALAK), SAS ALAK, CARIBFLY
M. Guy Alain GERMON	Gérant	SARL GUYANE MOBILIER, SARL GSP, SCI GAG, SCI CALLIENDRAS, SARL CAFOM CARAIBES, SC GAVALAK, SARL RAPID FOOD, SARL CHOCAR, SCI BG IMMOBILIER, SCI SAINT KITTS, SCI POINTE COUCHEE, SARL BOKAY BURGER HOLDING, SC KALAVAG
	Directeur général	SAS LCD, SASU DIN, SAS GDI, SAS SIN, SAS LBD, SAS CAFOM DISTRIBUTION, SARL BG FONCIERE, SAS AMBLAIN 3000

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES		
	Président	SAS BG FONCIERE, RAPID FOOD SAS, NORCAREVE SAS, LE SNACK LORRINOIS SAS		
M. Manuel BAUDOUIN	Gérant	SARL GUYANE MOBILIER, SCI BG IMMOBILIER, SCI BG MONTAIGNE, SCI MONTAIGNE II, SCI MONTAIGNE 3, SCI MONTAIGNE 4, SCI IMPRIMERIE, SCI POINTE COURCHET, SCI IMMARONI, SCI IMMOMANGLES, SCI IMMOSOLEIL, SARL SAMPARCO, SARL FONCIERE DU FORUM, SARL TIJUMA, SARL TIJUCA, SNC IPANEMA, SCI CHOCO, SCI DEPROGE 1194, SARL CHOCAR, SC SPB, SARL LE SNACK SPIRITAIN,		
	Directeur Général	SAS FINANCIERE CARAÏBE, SAS COMADI, SAS GUADELOUPE MOBILIER, SAS LGD		
	Administrateur	CAFINEO SA		
PLEIADE INVESTISSEMENT SAS	Membre	Comité de Surveillance ALLEVIO GROUPE SAS Conseil de Surveillance COJEAN SAS Comité de Surveillance FINANCIERE TOAST SAS Comité de Surveillance GAIA ENVIRONNEMENT SAS Comité de Surveillance GO 2 ROUES Comité de Surveillance GROUPE SMART RATINGS SAS Comité de Surveillance MONTANA GESTION SAS Comité de Surveillance NEW GEN HOLDING SAS Comité de Surveillance PBR SAS Comité de Surveillance PBR SAS Comité de Surveillance QUIETALIS SAS Comité de Surveillance RESPLANTIS SAS Conseil de Surveillance VIPICO II SAS		
Mme Evelyne SZTARK- WORMSER	Gérant	SARL AGENCE RAPP (co-gérant), SCI COLMAR RAPP, SARL HARMONY, SCI DU CENTRE, SCI RONNY		

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
	Président	Conseil de Surveillance de TALENTIA SOFTWARE (jusqu'au 31/12/2023) Co-présidente de la COMMISSION EUROPE ET INTERNATIONAL au MEDEF (jusqu'au 31/12/2023) Présidente de la FTPE (jusqu'au 30/09/2023) Vice-présidente du Conseil d'administration de CLARANOVA - et Présidente du Comité des REMCO - (jusqu'au 29/11/2023) VCR CONSEIL SAS CYBTECH (à compter de décembre 2023)
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO	Membre	Commission statutaire et éthique du MEDEF (depuis septembre 2023) Comité stratégique de 2IES (Institut pour l'innovation Economique et Sociale) Conseil Stratégique pour l'attractivité et l'emploi Ile de France Comité d'orientation stratégique de SERIOS Comité stratégique du fonds d'investissement NEW ALPHA VERTO Conseil d'Administration de MyUnysoft (depuis juillet 2023)
	Vie politique	Conseiller municipal à Lacanau (33) Vice-président du parti Nouvelle Energie
	Gérant	POIRIER & CIE FINANCE ET CONSEIL SARL
	Président en tant que représentant de Poirier & Cie Finance et Conseil SARL	PLEIADE INVESTISSEMENT SAS PLEIADE VENTURE SAS
M. François POIRIER	Président	LE POLYPTYQUE SAS Comité de Surveillance QUIETALIS SAS
	Membre	Conseil de Surveillance COJEAN SAS Comité de Surveillance NEW GEN HOLDING SAS Comité d'Administration PLEIADE ASSET MANAGEMENT SAS
Mme Viviane GOLVET	Néant	

# 2.4.2 <u>Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique</u>

# 2.4.2.1 Structure du capital

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.1.

2.4.2.2 <u>Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce</u>

Les statuts de la Société ne contiennent aucune restriction aux transferts d'actions de la Société et à l'exercice des droits de vote (autres que celles prévues par la loi).

Les clauses de la convention conclue entre actionnaires et portée à la connaissance de la Société traitant notamment des conditions de cession ou d'acquisition d'actions de la Société sont détaillées au paragraphe 2.5.6.

2.4.2.3 <u>Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce</u>

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.1 et au paragraphe 2.5.4.

2.4.2.4 <u>Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci</u>

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.1.

2.4.2.5 <u>Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier</u>

Néant.

2.4.2.6 <u>Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote</u>

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.6.

2.4.2.7 <u>Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société</u>

Ces règles sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur.

2.4.2.8 Pouvoirs du Conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations de compétence en ces domaines sont visées au paragraphe 2.4.4 et les programmes de rachat d'actions sont visés au paragraphe 2.5.4.

2.4.2.9 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors le cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Néant.

2.4.2.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploiprend fin en raison d'une offre publique

Néant.

**GROUPE CAFOM** – Rapport financier annuel au 30 septembre 2023

# 2.4.3 <u>Rémunérations et avantages</u>

A/ Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat au président directeur général, aux directeurs généraux délégués et aux administrateurs pour l'exercice en cours (vote ex ante)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous présentons aux termes du présent rapport la politique de rémunération des mandataires sociaux, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général, aux directeurs généraux délégués et aux administrateurs de la Société en raison de leurs mandats respectifs au titre de l'exercice en cours.

Le Conseil d'Administration a établi une politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société conforme à son intérêt social, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie commerciale. Les principes et critères pris en compte sont les suivants :

# Politique de rémunération des administrateurs

Les administrateurs de la Société perçoivent une rémunération en raison de leur participation aux travaux du Conseil d'Administration, étant précisé que deux d'entre eux ont renoncé à percevoir toute rémunération à ce titre.

La rémunération individuelle des administrateurs est déterminée de la façon suivante (CA du 24 mars 2022), dans la limite de l'enveloppe maximale annuelle de 175.000 euros votée par de l'Assemblée Générale du 6 mai 2014 :

A compter de 2022 (au titre de l'exercice clos le 30/09/2021) et jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'Administration :

- pour la société Pléiade Investissement : 50.000 euros
- pour la société Gavalak : 50.000 euros
- pour Madame Evelyne Sztark-Wormser: 25.000 euros
- pour Madame Viviane Chaine-Ribeiro : 25.000 euros
- pour Madame Viviane Golvet (administrateur représentant les salariés) : 5.000 euros soit un montant total pour les 7 administrateurs actuellement en fonction de 155 000 euros.

Les administrateurs ne perçoivent aucune autre forme de rémunération (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés, au titre de son contrat de travail).

Nous vous invitons à statuer favorablement sur la politique de rémunération des administrateurs en approuvant la résolution suivante soumise, à titre ordinaire, à l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2024 :

Résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires (vote ex ante)

#### « Quinzième résolution

(Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice en cours)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice en cours qui sera clos le 30 septembre 2024, telle qu'elle y est décrite.»

### O Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux résulte d'une démarche réfléchie et équilibrée, établie dans le cadre de l'intérêt général du Groupe, fondée sur des critères objectifs et en cohérence avec la politique salariale d'ensemble menée au sein du Groupe. Les principes et critères adoptés par le Groupe sont les suivants :

#### • Rémunération fixe

Depuis l'exercice 2019/2020, M. Hervé GIAOUI, par ailleurs premier actionnaire de la Société à travers la société Financière HG qu'il détient à 99,9 %, ne perçoit plus aucune rémunération de la part de la Société en tant que Président Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués perçoivent une rémunération fixe qui fait l'objet chaque année d'une analyse. Cette rémunération est notamment appréciée en fonction des responsabilités hiérarchiques et opérationnelles de chaque dirigeant, ainsi que de l'étendue géographique (France, Europe, DOM-TOM-COM, Chine, Inde, ...) de la supervision et du management. Elle est également appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte du marché de la distribution traditionnelle.

La rémunération fixe versée à deux Directeurs Généraux Délégués (Monsieur Guy-Alain Germon et Monsieur Manuel Baudouin) est effectuée indirectement à travers le montant de la prestation de service que la société SAS Financière Caraïbe facture au Groupe, analysée chaque année. Monsieur Guy-Alain Germon et Monsieur Manuel Baudoin ne perçoivent aucune rémunération en direct de CAFOM SA ou d'une de ses filiales. La convention avec Financière Caraïbe est détaillée au paragraphe 2.4.3.1.

Depuis le 31 décembre 2020, Monsieur André Saada ne perçoit plus de rémunération de la part de CAFOM SA.

#### • Rémunération variable annuelle ou pluriannuelle

Le Groupe privilégie une politique de rémunération indépendante des résultats de l'entreprise, ses principaux dirigeants mandataires sociaux étant actionnaires dirigeants.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient donc d'aucune rémunération variable annuelle ou pluriannuelle.

En l'absence de rémunération variable, il n'y a donc pas d'éléments variables de la rémunération des mandataires sociaux déterminés à partir de l'application de critères de performance extra-financière (RSE).

#### Stock-options, actions gratuites

Le nombre d'actions gratuites éventuellement attribuées (et la valeur de cette attribution calculée sur la base du cours de bourse de la Société à ce moment) tient compte du niveau de responsabilité du bénéficiaire et de sa performance, des autres composantes de sa rémunération et des pratiques de marché suivies par des sociétés cotées comparables.

Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2023, les dirigeants mandataires sociaux n'ont pas bénéficié de stockoptions.

Le Conseil d'Administration du 7 octobre 2022 a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 78.100 actions de la Société au profit des salariés et mandataires de la Société, dont 50.000 en faveur de Monsieur Guy-Alain Germon, Directeur Général Délégué, en raison des performances du Groupe pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 obtenues dans des circonstances exceptionnelles. L'attribution définitive de ces actions interviendra le 15 octobre 2024.

Excepté Monsieur Guy-Alain Germon, les autres dirigeants mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'actions gratuites de la Société, cette attribution constituant la seule attribution gratuite d'actions consentie aux mandataires sociaux actuels depuis 5 ans.

Le Conseil d'Administration de la société Vente-unique.com du 11 janvier 2023 a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2022, dans sa 5ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 108.500 actions de ladite société au profit des salariés et mandataires, dont 20.000 en faveur de Monsieur Hervé Giaoui, Président du Conseil d'Administration de ladite société. L'attribution définitive de ces actions interviendra le 11 janvier 2025.

GROUPE CAFOM - Rapport financier annuel au 30 septembre 2023

#### Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'Administration peut décider d'octroyer une rémunération exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux en raison de circonstances particulières, comme par exemple la réalisation d'une opération majeure pour la Société, la mesure d'une surperformance exceptionnelle ou tout autre évènement majeur.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée au cours de l'exercice 2022/2023.

#### Autres

Aucun dirigeant mandataire social de la Société ne bénéficie actuellement d'un engagement de la Société prévoyant le versement à son profit d'une quelconque indemnité en cas de départ. Il n'y a pas non plus d'engagement de non-concurrence.

Les dirigeants mandataires sociaux de la Société peuvent percevoir une rémunération au sein d'une société du groupe en rémunération d'une prestation de services rendue, indépendamment de l'exercice de leurs mandats sociaux dans le groupe.

#### • Rémunération de l'activité d'administrateur

Mis à part le Président du Conseil d'Administration, les dirigeants mandataires sociaux ne sont pas administrateurs de la Société.

Nous vous invitons à statuer favorablement sur la politique de rémunération (directe et indirecte) des dirigeants mandataires sociaux, telle que présentée ci-avant, en approuvant la résolution suivante soumise, à titre ordinaire, à l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2024 :

Résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires (vote ex ante)

# « Quatorzième résolution

(Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice en cours)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice en cours qui sera clos le 30 septembre 2024, telle qu'elle y est décrite.»

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sera appelée à se prononcer l'an prochain (vote ex post) sur les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués à ces mêmes dirigeants au titre de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2024.

# B/ Eléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de leur mandat, à chacun des mandataires sociaux, au titre de l'exercice écoulé (vote ex post)

# 2.4.3.1 <u>Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration</u>

Nous vous rendons compte des rémunérations et des avantages de toute nature, attribués par la Société et ses filiales aux mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration de la Société au cours des exercices clos les 30 septembre 2022 et 2023. Les rémunérations indiquées ci-dessous comprennent les traitements et salaires perçus et les contributions article 83 lorsque cela est applicable.

Il est précisé que la rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs au titre de l'exercice écoulé respecte la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mars 2023 dans sa onzième et dans sa douzième résolution.

Mandataire social	Exercice clos le 30/09	Rémunération fixe (brute)	Avantages en nature	Rémunération de l'activité d'administrateur	Actions gratuites (5))	Total au 30/09/23	Total au 30/09/22
Harri CIAOIII II	2023	/	/	-	(5)	-	
Hervé GIAOUI (1)	2022	/	/	-	/		-
A L'CAADA	2023	/	/	/	/	/	
André SAADA	2022	/	/	/	/		/
C. Al.: CERMON	2023	/	/	/	(5)	/	
Guy-Alain GERMON <sub>(2)</sub>	2022	/	/	/	/		/
CC CAMALAN	2023	/	/	50.000	/	50.000	
SC GAVALAK	2022	/	/	50.000	/		50.000
M. ADALIDOLINA	2023	/	/	/	/	/	
Manuel BAUDOUIN (2)	2022	/	/	/	/		/
PLEIADE	2023	/	/	50.000	/	50.000	
INVESTISSEMENT	2022	/	/	50.000	/		50.000
Mme Evelyne	2023	/	/	25.000	/	25.000	
SZTARK-WORMSER	2022	/	/	25.000	/		25.000
Madame Viviane	2023	/	/	25.000	/	25.000	
CHAINE-RIBEIRO	2022	/	/	25.000	/		25.000
Monsieur François	2023	/	/	-	/	-	
POIRIER	2022	/	/	-	/		-
Madame Viviane	2023	/	/	5.000	/	5.000	
GOLVET(3)	2022	/	/	5.000	/		5.000

<sup>(1)</sup> La société MM Invest, dont M. Hervé GIAOUI et sa famille sont les actionnaires, a perçu une rémunération annuelle en 2022/2023 de 480 K€ au titre de son mandat de Président de la société CAFOM DISTRIBUTION.

<sup>(2)</sup> Rémunérations fixes versées via la société SAS Financière Caraïbe et incluses dans la prestation de services facturée par SAS Financière Caraïbes à CAFOM SA.

<sup>(3)</sup> Administrateur représentant les salariés : rémunération renseignée au titre de son mandat d'administrateur

<sup>(4)</sup> Rémunération de l'administrateur au titre de l'exercice concerné et perçue l'année suivante.

<sup>(5)</sup> Monsieur Hervé Giaoui a bénéficié d'une attribution non définitive de 20.000 actions gratuites de la société Venteunique.com et M. Guy-Alain Germon a bénéficié d'un attribution non définitive de 50.000 actions Cafom

La société FINANCIERE CARAIBE (dont Messieurs Baudouin et Germon sont actionnaires chacun à hauteur de 50 %) a facturé, au titre d'une assistance en matière juridique, de ressources humaines, d'informatique, de contrôle de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la société Cafom SA, une prestation de 708.000 € pour 12 mois, montant identique à celui de l'année dernière.

La convention de prestation de service avec FINANCIERE CARAIBE prévoit, entre autres, des prestations de services liées aux fonctions de dirigeants de Messieurs Baudouin et Germon. Sur le montant total de 708.000 € facturé au titre de l'exercice 2022/2023, 330.000 € concerne la rémunération de la fonction de dirigeant de Monsieur Germon et 53.600 € concerne la rémunération de la fonction de dirigeant de Monsieur Baudouin, hors refacturation des charges sociales et des frais annexes (déplacements notamment).

Cette convention de prestation de service est une convention réglementée, indiquée au chapitre 9 de ce rapport financier, et communiquée aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial.

Messieurs Baudouin et Germon ne perçoivent en nom propre aucune rémunération attribuée par une société du Groupe.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2022/2023.

En l'absence de rémunération variable, il n'y a donc pas d'éléments variables de la rémunération des mandataires sociaux déterminés à partir de l'application de critères de performance extra-financière (RSE).

Il est précisé que la société FRITNA, dont Monsieur André SAADA est l'actionnaire, a facturé une prestation de 189.000 euros à la société CAFOM CARAIBES au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2023 pour rémunération d'une prestation d'assistance en matière de conseil, exploitation et administration. Cette rémunération n'est pas liée à l'exercice d'un mandat social dans le Groupe.

Pour l'exercice 2022/2023, les niveaux de rémunération des dirigeants au regard :

- de la rémunération moyenne et de la rémunération médiane des salariés du Groupe,
- de la rémunération moyenne et de la rémunération médiane des salariés de la Société CAFOM,
- du SMIC,

se détaillent de la façon suivante :

- Le niveau de rémunération de Monsieur Guy-Alain Germon, à travers la rémunération de la fonction de dirigeant incluse dans les honoraires de Financière Caraïbe, représente :
  - 8,8 fois la rémunération moyenne et 11,6 fois la rémunération médiane des salariés du Groupe (respectivement 8,2 fois et 10,6 fois l'an dernier) ;
  - 2,7 fois la rémunération moyenne et 2,7 fois la rémunération médiane des salariés de la Société CAFOM (respectivement 2,6 fois et 3,7 fois l'an dernier) ;
  - 16 fois le montant du SMIC (15,4 fois l'année dernière)
- Le niveau de rémunération de Monsieur Manuel Baudouin, à travers la rémunération de la fonction de dirigeant incluse dans les honoraires de Financière Caraïbe, représente :
  - 1,4 fois la rémunération moyenne et 1,9 fois la rémunération médiane des salariés du Groupe (respectivement 2,5 et 3,3 fois l'an dernier) ;
  - 0,4 fois la rémunération moyenne et 0,4 fois la rémunération médiane des salariés de la Société CAFOM (respectivement 0,8 et 1,1 fois l'année dernière) ;
  - 2,6 fois le montant du SMIC (4,7 fois l'année dernière).

Il est rappelé que M. Hervé Giaoui et M. André Saada n'ont pas été rémunérés sur l'exercice 2022/2023 et qu'il n'y a donc pas lieu de faire une comparaison avec les rémunérations moyenne et médiane des salariés du Groupe et de ceux de CAFOM SA, ni avec le montant du SMIC.

#### 2.4.3.2 Rémunérations de l'activité des administrateurs

155.000 € de rémunération de l'activité d'administrateur seront alloués en 2024 aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2023 conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 6 mai 2014 ayant fixé à la somme maximale de 175.000 € le montant des jetons de présence et à la décision de répartition du Conseil en date du 24 mars 2022. Il est précisé que les rémunérations de l'activité d'administrateur dues au titre de l'exercice 2022 (155.000 €) ont été intégralement payées en 2023.

#### 2.4.3.3 Rémunérations au titre des contrats de travail

Au 30 septembre 2023, les mandataires sociaux n'ont pas de contrat de travail.

Seul l'administrateur représentant les salariés bénéficie d'un contrat de travail.

#### 2.4.3.4 Rémunération au titre de missions ou mandats exceptionnels

Néant

### 2.4.3.5 Rémunérations perçues des sociétés contrôlées

Cf. paragraphe 2.4.3.1 ci-avant ; les rémunérations indiquées au sein de ce tableau comprennent celles versées par Cafom SA et par les autres sociétés contrôlées le cas échéant.

# 2.4.3.6 Sommes provisionnées par la Société et les sociétés du Groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages à l'exception de la provision pour indemnités de départ en retraite pour les mandataires bénéficiant d'un contrat de travail.

# 2.4.3.7 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social

Aucune nouvelle option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au cours de l'exercice aux mandataires sociaux.

#### 2.4.3.8 Bons de souscription d'actions consentis à chaque mandataire social

Il n'y a aucun bon de souscription d'action, exerçable sur l'exercice écoulé ou sur les exercices à venir (cf paragraphe 2.4.3.14 ci-après).

# 2.4.3.9 <u>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci</u>

Néant.

# 2.4.3.10 Attribution gratuite d'actions consenties aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, il a été attribué :

- 50.000 actions gratuites de la Société au profit de Monsieur Guy-Alain Germon, cette attribution constituant la seule attribution gratuite d'actions consentie aux mandataires sociaux actuels depuis 5 ans.
- 20.000 actions gratuites de la société Vente-unique.com au profit de Monsieur Hervé GIAOUI.

**GROUPE CAFOM** – Rapport financier annuel au 30 septembre 2023

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social							
Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce (liste nominative)	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance	
M. Guy-Alain Germon	7 octobre 2022	50.000 actions Cafom	457.000 euros	15 octobre 2024	15 octobre 2024	Néant	
M. Hervé Giaoui	11 janvier 2023	20.000 actions Vente-unique.com	205.600 euros	11 janvier 2025	11 janvier 2025	Néant	
TOTAL		50.000 actions Cafom et 20.000 actions Vente-unique.com					

Aucune action attribuée gratuitement à un mandataire social n'étant devenue disponible au cours de l'exercice, le tableau 7 de l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n°2021-02 n'est pas applicable.

L'historique des attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux de Cafom en raison de leurs mandats figure dans le tableau ci-après.

Historique des attributions gratuites d'actions				
	Plan Cafom	Plan Vente-unique.com		
Date de l'Assemblée	31 mars 2022	28 mars 2022		
Date du conseil d'administration	7 octobre 2022	11 janvier 2023		
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	78.100	108.500		
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires de Cafom	50.000	20.000		
Monsieur Guy-Alain Germon	50.000			
Monsieur Hervé Giaoui		20.000		
Date d'acquisition des actions	15 octobre 2024	11 janvier 2025		
Date de fin de période de conservation	15 octobre 2024	11 janvier 2025		
Nombre d'actions définitivement attribuées en fin d'exercice	0	0		
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques en fin d'exercice	0	0		
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	50.000	20.000		

# 2.4.3.11 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Aucune action de performance n'a jamais été attribuée au profit des mandataires sociaux.

# 2.4.3.12 Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

Néant.

# 2.4.3.13 Engagements de retraite des mandataires sociaux

Aucune retraite décrite dans les articles L.225.102-1 et D.225-104-1 n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

#### 2.4.3.14 Synthèse des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux ci-dessous reprennent de manière synthétique les différents engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux en termes de rémunération.

# Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2023	Exercice 2022
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Cf. paragraphe 2.4.3.1	Cf. paragraphe 2.4.3.1
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	662.600 € *	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

<sup>\* 457.000 €</sup> pour les actions gratuites Cafom et 205.600 € pour les actions gratuites Vente-unique.com

# Synthèse des Bons de Souscription d'Actions attribués aux dirigeants mandataires sociaux et/ou exercés par eux

Aucun bon de souscription d'actions n'était en circulation à l'ouverture de l'exercice, au 1<sup>er</sup> octobre 2022, et aucun bon de souscription n'a été émis depuis cette date.

# Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux

Néant.

# Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux

Néant

# Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat	de travail	Régime de retraite supplémentaire (article 83)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui Non		Oui	Non	Oui	Non
Hervé GIAOUI		X		X		X		X
André SAADA		X		X		X		X
Guy Alain GERMON		X	X			X		X
Manuel BAUDOUIN		X		X		X		X

#### 2.4.3.15 Projets de résolutions soumises au vote ex post

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, compte tenu du vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2023 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, il vous est demandé d'approuver d'une part les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et d'autre part les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de leur mandat, au Président directeur Général et à chacun des directeurs généraux délégués, au titre de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés ci-avant, et de voter favorablement les projets de résolutions suivantes soumises à titre ordinaire au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2024 :

Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires (vote ex post)

# « Neuvième résolution

(Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice clos le 30 septembre 2023)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées. »

#### « Dixième résolution

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 à Monsieur Hervé GIAOUI, président directeur général).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 à Monsieur Hervé GIAOUI, président directeur général, ainsi que cela est mentionné dans ledit rapport sur le gouvernement d'entreprise. »

#### « Onzième résolution

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 à Monsieur André SAADA, directeur général délégué)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, prend acte que Monsieur André SAADA, directeur général délégué, n'a perçu aucune rémunération et ne s'est vu attribuer aucun avantage au titre de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2023, ainsi que cela est mentionné dans ledit rapport sur le gouvernement d'entreprise. »

#### « Douzième résolution

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 à Monsieur Guy-Alain GERMON, directeur général délégué)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 à Monsieur Guy-Alain GERMON, directeur général délégué, tels que présentés dans ledit rapport sur le gouvernement d'entreprise.»

**GROUPE CAFOM** – Rapport financier annuel au 30 septembre 2023

#### « Treizième résolution

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 à Monsieur Manuel BAUDOUIN, directeur général délégué)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 à Monsieur Manuel BAUDOUIN, directeur général délégué, tels que présentés dans ledit rapport sur le gouvernement d'entreprise. »

Il est rappelé que la politique de rémunération de la Société (soumise au vote ex ante) est basée pour deux dirigeants mandataires sociaux sur un mécanisme de rémunération indirecte, par le biais d'une convention de prestation de service conclue entre la société Cafom et la société Financière Caraïbe, et que les rémunérations en résultant pour Messieurs Guy-Alain GERMON et Manuel BAUDOUIN, soumises au vote ex post, sont celles perçues au titre de la rémunération de la fonction de dirigeant incluse dans les honoraires versés par Cafom à Financière Caraïbe.

# 2.4.3.16 <u>Opérations sur titres des mandataires sociaux et des personnes assimilées (article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)</u>

Néant.

# 2.4.3.17 Conventions réglementées (L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice clos le 30 septembre 2023.

Ces conventions vous sont présentées au chapitre 9 et dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, intégré au présent rapport.

#### Il est précisé:

1/ qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été autorisée au cours de l'exercice

2/ s'agissant des conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce autorisées au cours d'un exercice précédent et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice :

- qu'aucune règle de calcul et d'ajustement dans le temps des conditions financières de ces conventions n'a été définie contractuellement ;
- qu'aucune d'elles n'a connu une évolution substantielle de son montant ou de ses conditions financières ;
- que le Conseil d'Administration du 31 janvier 2024 a procédé à la revue de ces conventions et décidé de maintenir ses autorisations antérieures afférentes auxdites conventions et la poursuite de celles-ci jusqu'à leur prochain examen par le Conseil appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

# 2.4.3.18 Conventions entre un mandataire ou actionnaire significatif de CAFOM SA et une société contrôlée par celle-ci (L. 225-37-4 du Code de commerce)

Nous vous informons que, depuis la clôture de l'exercice précédent, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CAFOM SA et, d'autre part, une autre société contrôlée par CAFOM SA au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, sont les suivantes :

- La société MM Invest, dont M. Hervé GIAOUI et sa famille sont les actionnaires, a perçu une rémunération annuelle en 2022/2023 de 480.000 € au titre de son mandat de Président de la société CAFOM DISTRIBUTION.
- La société FRITNA, dont Monsieur André SAADA est l'actionnaire a facturé une prestation de 189.000 € à la société CAFOM CARAIBES au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2023 pour rémunération d'une prestation d'assistance en matière de conseil, exploitation et administration.

# 2.4.4 <u>Délégation et autorisation accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital</u>

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	31/03/2022 (17 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois	31/05/2024	80.000.000€	Néant	Néant	Néant	80.000.000€
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	31/03/2022 (18ème résolution) 26 mois	31/05/2024	80.000.000 € ¹	Néant	Néant	Néant	80.000.000€

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce montant s'impute sur le plafond global de 80.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 27<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2022 et par la 20<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2023

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre par voie d'offre au public des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	31/03/2022 (19ème résolution) 26 mois	31/05/2024	80.000.000 € 2	Néant	Néant	Néant	80.000.000€
Autorisation à donner au conseil d'Administration, en cas d'émission par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale	31/03/2022 (20 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois	31/05/2024	10 % du capital par période de 12 mois	Néant	-	Néant	10 % du capital

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce montant s'impute sur le plafond global de 80.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 27<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2022 et par la 20<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2023

GROUPE CAFOM – Rapport financier annuel au 30 septembre 2023

Page 59

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet, en cas d'émission par voie d'offre au public, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'augmenter le nombre de titres à émettre	31/03/2022 (21 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois	31/05/2024	15 % de l'émission initiale et plafond applicable à la résolution concernée	Néant	Néant	Néant	15 % de l'émission initiale et plafond applicable à la résolution concernée
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	31/03/2022 (22 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois	31/05/2024	10 % du capital social et 80.000.000 € ³	Néant	Néant	Néant	10 % du capital social et 80.000.000 €

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ce montant s'impute sur le plafond global de 80.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 27<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2022 et par la 20<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2023

GROUPE CAFOM – Rapport financier annuel au 30 septembre 2023

Page 60

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	31/03/2022 (23ème résolution) 26 mois	31/05/2024	80.000.000 € 4	Néant	Néant	Néant	80.000.000€
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	31/03/2022 (24 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois	31/05/2024	250.000.000€	Néant	Néant	Néant	250.000.000€

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ce montant s'impute sur le plafond global de 80.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 27<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2022 et par la 20<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2023 **GROUPE CAFOM** – Rapport financier annuel au 30 septembre 2023

Page 61

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (attribution d'actions gratuites à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital)	31/03/2022 (25ème résolution) 38 mois	31/05/2025	10 % du capital social	Néant <sup>5</sup>	Néant	Néant	10 % du capital social déduction faite des actions gratuites déjà attribuées
Utilisation des délégations financières consenties au Conseil d'Administration en période d'offre publique	31/03/2023 (21 <sup>ème</sup> résolution) 18 mois	30/09/2024	-	-	-	-	-

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> 78.100 actions <u>existantes</u> ont été attribuées selon décision du Conseil d'Administration du 7 octobre 2022. **GROUPE CAFOM** – Rapport financier annuel au 30 septembre 2023

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société	31/03/2023 (22ème résolution) 18 mois	30/09/2024	20.000.000€	Néant	-	Néant	20.000.000€
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	31/03/2023 (15 <sup>ème</sup> résolution) 26 mois	31/05/2025	80.000.000 € 6	Néant	-	Néant	80.000.000€

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ce montant s'impute sur le plafond global de 80.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 27<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2022 et par la 20<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2023

GROUPE CAFOM – Rapport financier annuel au 30 septembre 2023

Page 63

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation au Conseil d'Administration, en cas d'émission par voie d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission	31/03/2023 (16ème résolution) 26 mois	31/05/2025	10 % du capital par période de 12 mois	Néant	-	Néant	10 % du capital
Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	31/03/2023 (18ème résolution) 38 mois	31/05/2026	10 % du capital social	Néant	-	Néant	10 % du capital social

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mars 2024 de consentir les délégations et autorisations suivantes afin principalement de remplacer celles arrivées à échéance ou venant à expiration au cours de l'exercice en cours :

- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions;
- 2. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions ;
- 3. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport ;
- 4. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- 5. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre par voie d'offre au public des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- 6. Autorisation à donner au conseil d'administration, en cas d'émission par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale;
- 7. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
- 8. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
- 9. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société;
- 10. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- 11. Délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et de sociétés du groupe Cafom adhérant à un plan d 'épargne entreprise ;
- 12. Limitation globale des autorisations et délégations en cours consenties par l'assemblée générale ;
- 13. Utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société;
- 14. Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- 15. Autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.

# 2.4.5 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

#### 2.4.5.1 La Direction Générale

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a décidé, en application de l'article L 225-51-1 du code de commerce, de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, ce qui permet dans un environnement en constante évolution et particulièrement concurrentiel d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi favoriser et rendre plus efficace le processus de décision.

La Direction Générale de la Société est ainsi assurée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Hervé GIAOUI.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du Directeur Général. Toutefois, la Société considère que les pouvoirs sont équilibrés au sein du Conseil qui demeure l'organe d'administration souverain de la Société et au sein duquel sont débattus tous les sujets d'importance majeure pour la marche et le développement de la Société. Ainsi, toutes les décisions relatives aux orientations stratégiques, en termes d'activité, d'ouvertures et de fermetures de points de vente ou de déploiement de la franchise, de financement et d'investissements relèvent, *in fine*, de la responsabilité du Conseil.

# 2.4.5.2 <u>Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration et politique de diversité au sein du Conseil d'Administration</u>

L'article L. 22-10-3 du code de commerce entré en vigueur le 1er janvier 2017 dispose que « La proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 % dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé (...) Dans ces mêmes sociétés, lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux. »

Depuis 2012 et afin de respecter les dispositions légales sur la mixité, diverses nominations ont eu lieu au sein de la Société. Ainsi, à la date de publication du présent rapport, le Conseil d'Administration, comprend quatre hommes et deux femmes, hors le poste d'administrateur représentant les salariés (assumé par une femme) qui n'est pas pris en compte pour les règles de représentation équilibrée hommes / femmes au sein du Conseil d'Administration. Les règles de représentation équilibrée sont donc respectées, puisqu'il n'y a pas un écart de plus de 2 membres entre chaque sexe, règle appliquée pour les conseils d'administration de 8 membres au plus.

#### 2.4.5.3 Code de gouvernement d'entreprise de la Société

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2010, d'appliquer les recommandations du code de gouvernement d'entreprise Middlenext en lieu et place de celles du code AFEP-MEDEF. Ce Code peut être consulté à l'adresse internet suivante :

https://www.middlenext.com/IMG/pdf/c17 - cahier 14 middlenext code de gouvernance 2021-2.pdf

Le Conseil d'Administration de la Société a pris connaissance des points de vigilance et des recommandations de ce code dans sa nouvelle édition de septembre 2021 (recommandation n°22 du Code).

Les recommandations qui ne sont pas appliquées par la Société sont les suivantes :

1/ Recommandation n°3 du Code : le nombre minimal d'administrateur indépendant fixé à deux. Le Groupe considère que la composition cible de son Conseil d'Administrateur, avec deux administrateurs actionnaires opérationnels, trois administrateurs actionnaires non opérationnels, un administrateur indépendant et un administrateur représentant les salariés, est appropriée compte tenu de sa taille et de la composition de son actionnariat.

2/ Recommandation n°5 du Code : la formation des membres du Conseil. Le Groupe considère que, par leur poste, fonction, autres mandats et expérience, les administrateurs en fonction ont les connaissances et compétences nécessaires pour mener à bien leur mandat.

3/ Recommandation n°9 du Code : la mise en place d'un règlement intérieur. Le Groupe n'a pas encore appliqué la recommandation de mise en place d'un règlement intérieur dès lors que les administrateurs sont tenus de s'astreindre aux règles légales, réglementaires et statutaires de leur poste.

Les éléments suivants ont été établis à la suite d'entretiens avec la Direction Générale, le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes de la Société.

Déontologie des membres du Conseil - Information des membres du Conseil - Organisation des réunions du Conseil - Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil - Points de vigilance (recommandations n°1, 4, 6, 13 et 22)

Aucun administrateur n'a fait part d'une difficulté sur ces questions. Ces sujets sont plus amplement développés au paragraphe 2.4.5.4 ci-après sur « Les travaux du Conseil d'Administration ».

# Conflits d'intérêts (recommandation n°2)

La Société reste attentive à la représentation de l'ensemble de ses actionnaires au sein de son Conseil d'Administration et à une prise en compte équilibrée des intérêts de chacun d'entre eux. La Société considère que, dans ces conditions, les intérêts de chacun sont justement représentés.

Le Conseil d'Administration du 31 janvier 2022 a par ailleurs décidé de mettre en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêt qui reprend la politique menée préalablement par la Société sur cette question et prévoit notamment qu'en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, un administrateur doit informer le conseil, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et le cas échéant démissionner.

Aux termes de cette procédure, les administrateurs sont invités chaque année, en préambule du Conseil d'arrêté des comptes annuels, à déclarer au Conseil leurs éventuels conflits d'intérêts et ce Conseil étudie l'ensemble des conflits d'intérêts connus et potentiels et demande, si nécessaire, à l'administrateur concerné, de régulariser sa situation. Depuis janvier 2022, les Conseils statuant sur l'arrêté des comptes annuels ont appliqué cette nouvelle procédure.

Il est précisé que ne sont confiées aux Commissaires aux comptes de la Société que les missions entrant dans le cadre de la certification des comptes et autres missions dévolues par les textes en vigueur exclusivement à ceux-ci.

#### ■ Présence d'administrateurs indépendants (recommandation n°3)

Le code Middlenext préconise que le conseil accueille au moins deux membres indépendants.

Les critères fixés par ce code qui permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil se caractérisent par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Ces principes sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.);
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Comme indiqué précédemment, de par sa taille et son actionnariat, le Groupe, dans la composition cible de son Conseil d'Administration, a choisi d'avoir un unique administrateur indépendant, en dessous du seuil recommandé par le code Middlenext.

Le poste d'administrateur indépendant est occupé par Madame Viviane Chaine-Ribeiro depuis sa nomination par le Conseil d'Administration du 24 janvier 2020, ratifiée l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2020.

#### ■ Mise en place de comités (recommandations n°7 et 8)

Le code Middlenext recommande que chaque Conseil se dote d'un comité spécialisé en RSE et décide, en fonction de sa taille, de ses besoins et selon son actualité de s'organiser avec ou sans comités spécialisés ad hoc (rémunérations, nominations, stratégique ...) qui seront éventuellement créés sur mesure.

En ce qui concerne la mise en place du Comité d'Audit, le Conseil a décidé, conformément à la législation en vigueur, d'en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes. Le Président Directeur Général participe au Comité d'Audit mais ce n'est pas lui qui en assure la Présidence.

Suivant décision du Conseil du 31 janvier 2022, le Conseil d'Administration se réunit également en formation de comité RSE, présidé par l'administrateur indépendant de la Société. Deux réunions ont été organisées durant l'exercice écoulé.

Suivant décision du Conseil du 31 janvier 2024, un comité des rémunérations composé de trois membres du Conseil d'Administration a été mis en place. Il se réunira pour la première fois sur l'exercice en cours.

Composition des comités du Conseil (hors comités d'audit et RSE assumés par le Conseil d'Administration)

Nom, prénom, titre ou fonction des membres du Conseil	Membres du Conseil indépendants	Année première nomination	Échéance du mandat	Comité des rémunérations	Expérience et expertise apportées
Viviane Chaine- Ribeiro Membre du Conseil	OUI	2024	2027 (sous réserve renouvellement du mandat d'administrateur en 2024)	Président	Viviane Chaine Ribeiro a dirigé le groupe Talentia de 2007 à 2018. Elle en a été Présidente du Conseil de Surveillance jusqu'au 31 décembre 2023. Elle est membre de la Commission statutaire et éthique du MEDEF (depuis septembre 2023).
Pléiade Investissement Membre du Conseil	NON	2024	2027 (sous réserve renouvellement du mandat d'administrateur en 2024)	Membre	La société Pléiade Investissement investit au côté d'entrepreneurs et de dirigeants d'entreprise et s'inscrit dans une démarche d'accompagnement. Elle est membre du Comité / Conseil de Surveillance d'une douzaine de sociétés de son portefeuille.

<b>François Poirier</b> Membre du Conseil	NON	2024	2027	Membre	HEC 1981, François Poirier a plus de 40 ans d'expérience dans le capital investissement. Il a travaillé à l'IDI puis dirigé, jusqu'en 1997, Astorg à l'époque filiale du groupe Suez. Il est Président de Pléiade Investissement depuis sa création en 2000.
--	-----	------	------	--------	---

# Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil (recommandation n°9)

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil n'a jusqu'à présent pas adopté de règlement intérieur et proposera ultérieurement l'adoption d'un tel règlement.

### • Choix de chaque administrateur (recommandation n°10)

Le Président demandera à chacun des membres du Conseil de bien vouloir lui communiquer les informations sur son expérience qu'il souhaitera voir associées à son mandat et portées sur le site internet de l'entreprise avant l'assemblée statuant sur le renouvellement de son mandat.

#### ■ Durée des mandats des membres du Conseil (recommandation n°11)

La durée du mandat d'administrateur est de six ans (article 17 des statuts de la Société), durée maximale prévue par la loi.

La Société considère que cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, la stabilité de son actionnariat ne justifiant pas une durée de mandat inférieure.

#### ■ Rémunération de l'activité des administrateurs (recommandation n°12)

Conformément à la recommandation n° 12 du code Middlenext, la Société attribue une rémunération d'activité aux administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014 a fixé, à compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2013, à 175.000 euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'Administration, à titre de la rémunération d'activité, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale.

Le montant de la rémunération d'activité allouée aux membres du Conseil d'Administration pour leur participation aux travaux de celui-ci au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élèvera à 155.000 euros.

# ■ Relation avec les actionnaires (recommandation n°14)

L'organisation de l'Assemblée Générale rend matériellement possible les conditions de dialogue entre les dirigeants, administrateurs et actionnaires.

L'analyse des votes négatifs à l'Assemblée Générale fait par ailleurs l'objet de discussions entre les membres du conseil.

### ■ Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise (recommandation n°15)

De par son implantation sur les territoires d'Outre-mer, le Groupe mène naturellement une politique soutenue de diversité dans ses filiales. Il veille également à une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes dès que l'activité et le poste la rendent possible. Pour les tâches logistiques, le plus souvent assurées par des hommes, le Groupe cherche à développer le recrutement de femmes pour les métiers d'encadrement.

Les résultats de la politique de mixité sont indiqués dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, inclue dans le présent rapport et le Conseil est régulièrement tenu informé des résultats en la matière.

# ■ Rémunération des dirigeants (recommandation n°16)

La politique de rémunération des dirigeants et les ratios devant figurer au présent rapport figurent au paragraphe 2.4.3 ci-avant.

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Administration du 31 janvier 2024 a décidé de mettre en place un comité des rémunérations dont il a fixé les règles de composition et de nomination des membres, les attributions et les modalités de fonctionnement.

Ont été nommés en qualités de premiers membres de ce comité par ledit Conseil d'Administration :

- Madame Viviane Chaine-Ribeiro, qui en assumera la présidence.
- la société Pléiade Investissement représentée par Monsieur Boris Tronc,
- Monsieur François Poirier.

#### ■ <u>Préparation de la succession des dirigeants (recommandation n°17)</u>

Le Conseil a pris acte de cette recommandation du Code ; le Groupe rappelle qu'il est actuellement dirigé par ses principaux actionnaires fondateurs. Le sujet a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil du 31 janvier 2023 et à nouveau à celui du 31 janvier 2024.

■ Cumul contrat de travail et mandat social (recommandation n°18)

Au 30 septembre 2023, il n'y avait pas de cumul de mandat social et de contrat de travail.

#### ■ Indemnités de départ (recommandation n°19)

Aucun dirigeant de la Société ne bénéficie actuellement d'un engagement de la Société prévoyant le versement à son profit d'une quelconque indemnité en cas de départ.

• Régimes de retraite supplémentaires (recommandation n°20)

Le rapport aux actionnaires rend compte des régimes de retraite des mandataires dirigeants.

#### • Stock-options et attribution gratuite d'actions (recommandation n°21)

Le Conseil d'Administration du 7 octobre 2022 a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25 ième résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 78.100 actions de la Société au profit des salariés et mandataires de la Société, dont 50.000 en faveur de Monsieur Guy-Alain Germon, Directeur Général Délégué, en raison des performances du Groupe pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 obtenues dans des circonstances exceptionnelles. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 octobre 2024.

#### 2.4.5.4 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année à venir est fixé en fin d'exercice. Les réunions programmées sont au nombre de quatre, les suivantes étant optionnelles en fonction des sujets nécessitant des décisions à prendre.

Chaque réunion du Conseil d'Administration donne lieu à convocation individuelle des administrateurs par écrit, au moins trois jours avant la réunion ou par tout moyen en cas d'urgence.

Les statuts du Conseil d'Administration organisent les modalités de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration par visioconférence. Les questions susceptibles d'être traitées et les décisions arrêtées par ce mode de participation sont régies par les textes législatifs et réglementaires applicables.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice. Le taux de participation global des administrateurs, présents ou représentés, aux réunions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023 est de 86 %.

Depuis le Conseil du 31 janvier 2022, les administrateurs sont invités, chaque année lors du Conseil statuant sur l'arrêté des comptes annuels, à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

#### ■ Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués préalablement aux réunions du Conseil.

En dehors des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent de façon régulière toutes les informations importantes concernant le Groupe, notamment les principaux indicateurs d'activité.

Le Conseil d'Administration bénéficie également de présentations effectuées par des responsables opérationnels du Groupe sur des sujets nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe, de ses activités et de ses perspectives.

#### Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège de la Société ou dans les bureaux occupés par le Groupe au Pré-Saint-Gervais, ainsi que par visio-conférence.

Les réunions du Conseil d'Administration peuvent en effet se tenir par visioconférence à l'exception des décisions suivantes :

- Arrêté des comptes annuels et consolidés ; et
- Approbation du rapport de gestion de la société et du Groupe.
- Procès-verbaux de réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion conformément à la législation en vigueur.

#### Comités

Conformément à l'article L 823- 20 du code de commerce, la Société a choisi de confier les missions du comité d'audit à son Conseil d'Administration, réuni spécifiquement à cet effet. Celui-ci procède à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels. Il intervient à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société ou de ses filiales, en termes d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositions légales et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours. Il est également chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil d'Administration demeure seul responsable des décisions relatives aux comptes.

Le Conseil, présidé par l'administrateur indépendant de la Société, se réunit également en formation de comité RSE depuis l'exercice 2021/2022.

# 2.4.5.5 Participations aux assemblées générales

La participation des actionnaires aux assemblées générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et conformément aux articles 28 à 35 des statuts de la Société.

Le Conseil du 31 janvier 2024 a examiné le résultat des votes à la dernière Assemblée Générale du 31 mars 2023, notamment les sujets inscrits à l'ordre du jour qui ont suscité des votes négatifs et débattu de l'opportunité de faire évoluer ce qui a pu susciter de tels votes.

# 2.4.5.6 <u>Dispositions statutaires relatives au changement de contrôle</u>

Afin de répondre aux prescriptions légales, il est indiqué que les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

# 2.4.6 <u>Description de la procédure mise en place par la Société en application du second alinéa de l'article L. 22-10-12 du code de commerce et de sa mise en œuvre</u>

Conformément à la loi Pacte du 22 mai 2019, le Conseil d'Administration du 31 janvier 2020 a mis en place une procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales qui a fait l'objet d'une charte adoptée par le Conseil. Celui-ci examine chaque année, à l'occasion de l'examen des comptes annuels, l'ensemble desdites conventions, conclues au cours du dernier exercice, ou au cours d'exercice antérieurs, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Il effectue une revue des critères de détermination de ces conventions afin de s'assurer qu'ils sont toujours adaptés et conformes aux pratiques de marché et il analyse plus particulièrement le caractère normal des conditions financières.

Si le Conseil d'Administration identifie une convention qui revêt le caractère de convention réglementée, celleci devient soumise à la procédure de contrôle des conventions réglementées et fera l'objet d'une approbation à la prochaine Assemblée Générale.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Le Conseil du 31 janvier 2024 a mis en œuvre la procédure décrite ci-dessus et n'a pas requalifié de conventions courantes conclues à des conditions normales en conventions règlementées.

#### 2.5 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

# 2.5.1 Structure du capital de la Société au 30 septembre 2023

# 2.5.1.1 Capital social

Le capital social est de 47.912.776,20 € au 30 septembre 2023. Il est divisé en 9.394.662 actions de même catégorie, d'une valeur nominale de 5,10 € chacune, 7.072.841 actions bénéficiant d'un droit de vote double. Les droits de vote théoriques des 142.835 actions auto détenues (dont 5.298 au titre du contrat de liquidité) ne sont pas exerçables. Ces actions constituent les seuls titres de capital émis par la Société et composant son capital.

# 2.5.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

# - Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 30 septembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, à la clôture de l'exercice social.

ACTIONNAIRES	ACTIONS	0/0	DROITS DE VOTE	0/0
FINANCIERE HG <sup>(1)</sup>	2.332.706	24,8 %	4.656.113	28,3%
GAVALAK <sup>(2)</sup>	887.462	9,4%	1.665.625	10,1%
SPB <sup>(2)</sup>	678.163	7,2%	1.356.326	8,2%
GLOBAL INVESTISSEMENT(3)	739.626	7,9%	739.626	4,5%
FINANCIERE CARAIBE	1	-	2	-
Sous-total actionnariat dirigeant	4.637.958	49,4%	8.417.692	51,1%
PLEAIDE INVESTISSEMENT	1.425.803	15,2%	2.727.633	16,6%
Evelyne WORMSER	967.456	10,3%	1.934.912	11,7%
Denis WORMSER	967.455	10,3%	1.934.910	11,7%
Sous total concert	7.998.672	85,1%	15.015.147	91,2%
Actionnaires au nominatif pur <sup>(4)</sup>	158.944	1,7%	215.310	1,3%
Public	1.094.211	11,6%	1.094.211	6,6%
Actions propres <sup>(5)</sup>	142.835	1,5%	142.835	0,9%
TOTAL	9.394.662	100%	16.467.503	100%

<sup>(1)</sup> Financière HG est une société de droit belge détenue par M. Hervé Giaoui à 99,9 %. Ce total comprend également une action détenue en nom propre par M. Hervé Giaoui.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social au 30 septembre 2023.

<sup>(2)</sup> Gavalak et SPB sont les sociétés patrimoniales de droit français respectives de Messieurs Guy-Alain Germon et de Manuel Baudouin

<sup>(3)</sup> Global Investissement est la société holding patrimoniale de droit belge, détenue à 100 % par M. André Saada

<sup>(4)</sup> y compris actionnariat salarié

<sup>(5)</sup> Sur les 142.835 actions auto-détenues, 137.537 le sont en vue de distributions futures d'actions gratuites en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux et 5.298 actions le sont au titre du contrat de liquidité. Les droits de vote correspondants à ces actions auto-détenues sont théoriques est non exerçables.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que 108.838 actions CAFOM étaient détenues par le personnel salarié de la Société au 30 septembre 2023, dont :

- 1.841 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2007 et définitivement attribuée par le 8 septembre 2010
- 3.100 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 août 2011 et définitivement attribuée par le 24 novembre 2014
- 4.100 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2015 et définitivement attribuée le 30 janvier 2018
- 5.950 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2016 et définitivement attribuée le 30 janvier 2019
- 7.500 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2017 et définitivement attribuée le 30 janvier 2020
- 14.800 à la suite de l'attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration du 29 juin 2018 et définitivement attribuée le 29 janvier 2021.
- 22.247 à la suite de l'attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 20 juin 2019 et définitivement attribuée le 31 janvier 2022.
- 31.200 à la suite de l'attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2020 et définitivement attribuée le 31 janvier 2023.
- 18.100 à la suite de l'attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 23 septembre 2021 et définitivement attribuée le 30 septembre 2023.

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société a procédé à l'acquisition de 121.269 actions au cours de l'exercice, à un prix moyen de 9,60 €, en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

# 2.5.2 <u>Valeurs mobilières donnant accès au capital au 30 septembre 2023</u>

Au 30 septembre 2023, il n'existait pas de valeur mobilière donnant accès au capital de la Société.

# 2.5.3 <u>Capital autorisé</u>

Les délégations et autorisations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital ont été énumérées au paragraphe 2.4.4 ci-avant.

# 2.5.4 Auto détention, autocontrôle et participations croisées

# 2.5.4.1 Actions auto détenues

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer les actions de la Société.

Les Assemblées Générales mixtes des actionnaires des 31 mars 2022 et 31 mars 2023 ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat d'actions de la Société, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect et sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-179 et suivants et L. 22-10-56 du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 du Code de commerce et (iv) de tout plan d'épargne salariale, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par la présente assemblée générale de la 17ème résolution ci-après ; ou
- en vue de toute autre finalité qui viendrait à être autorisée par les dispositions légales et réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché de l'Autorité des marchés financiers.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions a été fixé à un prix n'excédant pas 30 euros par action (hors frais d'acquisition). Cette autorisation a été accordée pour une période de 18 mois.

# Achat par la Société de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Sur la base de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 31 mars 2022 dans sa quinzième résolution et de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 31 mars 2023 dans treizième résolution, le Conseil d'administration de la Société a mis en œuvre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, un programme de rachat d'actions, au titre du contrat de liquidité.

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités des opérations d'achat et de vente effectuées par la Société au cours de cet exercice, dans le cadre de son contrat de liquidité.

Nombre d'actions achetées	16.627
Cours moyen des achats	9,66 €
Nombre d'actions vendues	18.060
Cours moyen des ventes	8,30 €
Montant des frais de négociation (y compris droits de garde)	6.043 € HT

	Nombre d'actions	% (*)
Actions inscrites au nom de la Société au titre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice	5.298	0,06

<sup>(\*)</sup> Sur la base d'un capital composé de 9.394.662 actions

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions auto-détenues au titre du contrat de liquidité est de 5.298 actions représentant 0,06 % du capital social et acquises pour un prix de revient de 9,04 € (et pour une valeur nette de 47.876,56 € compte tenu du cours de l'action au 30 septembre 2023).

En complément, la Société a procédé à l'acquisition de 121.269 actions au cours de l'exercice en vue d'attributions faites ou futures aux salariés pour un montant moyen de 9,60 € par action, avec des frais de négociation totaux de de 3.492 €.

A la clôture de l'exercice, la Société détient ainsi 137.537 actions en vue de distribution futures d'actions gratuites en faveur des salariés.

# Parmi ces 137.537 actions:

 78.100 actions sont réservées à l'attribution des actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 7 octobre 2022.

# Descriptif du programme de rachat d'actions 2023 / 2024

Au cours de l'assemblée générale qui se tiendra le 29 mars 2024, il est envisagé de proposer aux actionnaires de la Société, pour une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, de renouveler l'autorisation au Conseil d'administration de procéder à des rachats d'actions de la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social et ce, pour poursuivre les objectifs susvisés.

Les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achèterait pendant la durée du programme de rachat n'excèderait pas 10 % des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée), soit à titre indicatif 939.466 actions.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devrait pas excéder 30 euros (hors frais d'acquisition) étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourrait dépasser 28.183.980 euros sous réserve du montant des réserves libres existantes au moment de la mise en œuvre du présent programme.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert porteraient exclusivement sur des actions ordinaires de la Société et pourraient être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.

Au 30 septembre 2023, 5.298 actions propres détenues par la Société sont affectées à l'objectif d'animation du titre (contrat de liquidité).

#### 2.5.4.2 Actions d'autocontrôle

Les opérations sur ces titres sont décrites au paragraphe 2.5.4.1.

# 2.5.4.3 Opérations réalisées en vue de régulariser des participations croisées

Néant.

# 2.5.5 <u>Intéressement du personnel</u>

# 2.5.5.1 Contrats d'intéressement et de participation

La Société a mis en place le 30 mai 2007 une politique d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE). Ce dispositif est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Il n'y a pas eu d'abondement au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

# 2.5.5.2 Options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'y a pas eu d'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice 2022/2023.

# 2.5.5.3 Attributions gratuites d'actions

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, 78.100 actions gratuites ont été attribuées par le Conseil d'Administration du 7 octobre 2022 agissant sur délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale du 31 mars 2022.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a constaté :

- le 31 janvier 2023 l'acquisition définitive par des salariés de 32.800 actions gratuites de la Société attribuées par le Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2020 ;
- le 30 septembre 2023, l'acquisition définitive par des salariés de 18.100 actions gratuites de le Société attribuées par le Conseil d'Administration en date du 23 septembre 2021.

# 2.5.6 <u>Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur</u> l'exercice des droits de vote

Un pacte d'actionnaires, constitutif d'une action de concert, a été signé le 22 décembre 2011 (le « **Pacte** ») entre MM. Hervé Giaoui, Evelyne et Denis Wormser (venant aux droits de Luc Wormser), André Saada, Manuel Baudouin et Guy-Alain Germon et les sociétés Financière HG, Financière Caraïbe et Pléiade Investissement.

# Le Pacte prévoit notamment :

- un droit de représentation des sociétés Financière Caraïbe et Pléiade Investissement par deux administrateurs, pour chacune, au conseil d'administration de Cafom, à condition qu'elles gardent une participation supérieure à 10% du capital de cette société;
- un droit de veto au profit de Pléiade Investissement portant sur (i) l'attribution et/ou l'émission de titres nouveaux donnant accès au capital de la société (actions gratuites, bons de souscription d'actions, etc.) réservés aux salariés et dirigeants (ii) toute décision de soumettre au vote des actionnaires une résolution tendant à procéder à une réduction du capital de la société (hors annulation d'actions auto-détenues), et (iii) toute décision de soumettre au vote des actionnaires le transfert du siège social de la société en dehors de l'Union Européenne;

- une clause d'inaliénabilité, étant précisé que, à la date du présent rapport, le terme dudit engagement est d'ores et déjà arrivé à échéance ;
- un droit de préemption réciproque, applicable à tous transferts autres que les transferts dits « libres » ou ceux réalisés dans le cadre d'une offre publique ;
- un droit de sortie conjointe et proportionnelle, en cas de transfert de titres à condition que celui-ci ait lieu dans les mêmes termes et conditions que ceux visés dans le projet de transfert, lequel devra, en outre, intégrer l'engagement ferme et irrévocable du cessionnaire d'acquérir les titres des parties exerçant leur droit de sortie conjointe et du non exercice par les autres membres du Pacte de leur droit de préemption. En revanche, les transferts dits « libres » et ceux réalisés dans le cadre d'une offre publique sont exclus du champ d'application de la clause;
- un droit de sortie prioritaire au bénéfice de Pléiade Investissement;
- une clause anti-dilution au bénéfice de Pléiade Investissement;
- une clause de durée indiquant que le Pacte prendra fin de plein droit à compter du jour où les parties signataires détiendront de concert moins de 34% du capital de Cafom ou le 21 décembre 2026. Il est précisé que le Pacte prendra également fin, s'agissant uniquement de Pléiade Investissement, dans le cas où sa détention en capital dilué deviendrait inférieure à 5% du capital dilué, le Pacte restant en vigueur entre les autres parties jusqu'à la première des dates visées ci- dessus.

En décembre 2018, la société Financière Caraïbe a reclassé l'intégralité des actions Cafom qu'elle détient (sauf une action) au profit de deux de ses actionnaires, les sociétés SPB et Gavalak. A cette occasion, un avenant au Pacte a été conclu le 24 octobre 2018 dont les principales modifications sont les suivantes.

- le droit de représentation de la société Financière Caraïbe au sein du conseil d'administration de Cafom disparaît afin d'y substituer un seul mandat d'administrateur de Cafom réservé aux sociétés SPB ou Gavalak;
- un droit de préemption prioritaire au profit de la société Gavalak pour tous les transferts réalisés par la société SPB autres que les transferts dits « libres » ou ceux réalisés dans le cadre d'une offre publique;
- la société SPB s'engage à plafonner chaque transfert de titres Cafom autre qu'un transfert dit « libre », à un montant de 1 500 000 € et à attendre 12 mois avant d'effectuer un nouveau transfert (autre qu'un transfert dit « libre »).

# 2.6 MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE RENOUVELLEMENT DE MANDAT
Orelia Audit et Conseil 43, rue Saint Georges 75 009 Paris	Commissaire aux comptes titulaire	AG du 31 mars 2022	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027
M. Lionel Escaffre, Membre de Groupe Y Nexia 2 - 4, rue Louis David 75 016 Paris	Commissaire aux comptes titulaire	AG du 21 juin 2019	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023
M. Christophe Malecot 29, rue Angelina Faity 79 000 Niort	Commissaire aux comptes suppléant	AG du 21 juin 2019	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023

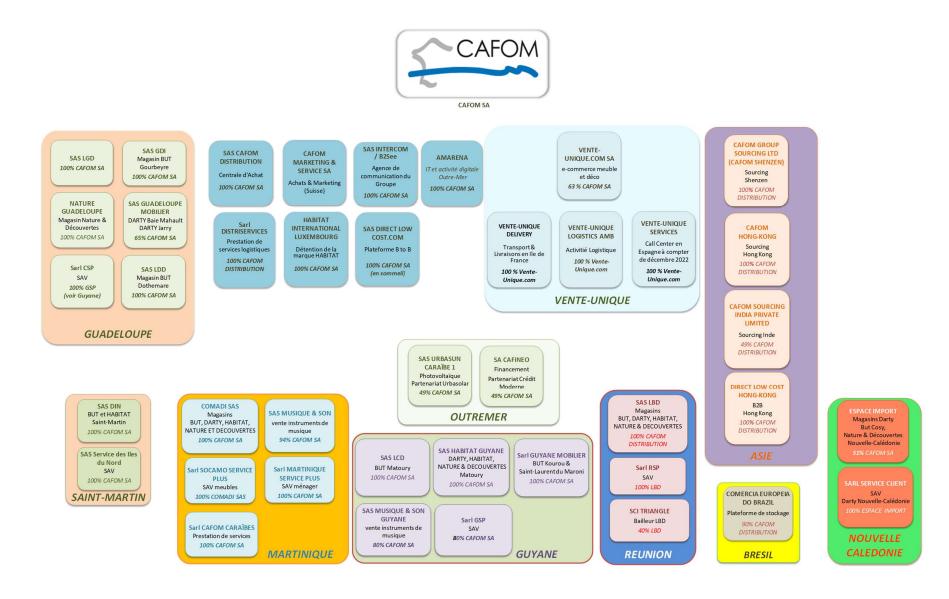
Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 29 mars 2024 de ne pas renouveler :

 le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de M. Lionel Escaffre et le mandat de M. Christophe Malecot en tant que Commissaire aux comptes suppléant

et de nommer pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029 :

la société GROUPE Y PARIS, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 2-4 rue Louis David 75 016 PARIS, identifiée sous le numéro unique 390 231 330 RCS PARIS, dans laquelle exerce désormais Monsieur Lionel Escaffre, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire.

# 2.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2023



# 2.7.1 Prise ou cession de participations

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2023, la Société n'a procédé à aucune prise ou cession de participation.

Il est seulement précisé que :

- le pourcentage de détention de la Société dans Vente-unique.com est de 63,0 % à la date du 30 septembre 2023 contre de 63,7 % au 30 septembre 2022.
- Vente-unique.com a souscrit sur l'exercice antérieur au capital de trois sociétés nouvelles, détenues à 100 %, qui ont démarré ou développé leur activité sur l'exercice clos au 30 septembre 2023 :
  - Vente-Unique Delivery, qui effectue une partie des livraisons aux clients finaux de Vente-Unique.com en Ile de France au départ de la plateforme d'Amblainville.
  - Vente-Unique Services, call center basé en Espagne.
  - Vente-Unique Logistics AMB, qui a acquis le fonds de commerce logistique de Distri Service.

# 2.7.2 Activité et résultats des filiales au 30 septembre 2023

#### 2.7.2.1 Les filiales directes

#### SAS CAFOM DISTRIBUTION

Le chiffre d'affaires réalisé par la centrale d'achats s'est élevé au 30 septembre 2023 à 46 772 K€. Le résultat net comptable est une perte de 3 372 K€ au 30 septembre 2023.

# SAS DIRECTLOWCOST.COM

La SAS DIRECTLOWCOST.COM a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 0 K€. Le résultat net comptable est une perte de 2 K€ au 30 septembre 2023.

# SA VENTE-UNIQUE.COM

La SA VENTE-UNIQUE.COM a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 156 892 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 6 693 K€ au 30 septembre 2023.

#### SAS LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION

La SAS LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 447 K€.

Le résultat net comptable est une perte de 147 K€ au 30 septembre 2023.

# SAS GUADELOUPE MOBILIER

La SAS GUADELOUPE MOBILIER a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 21 536 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 158 K€ au 30 septembre 2023.

#### SAS LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION

La SAS DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 26 213 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 638 K€ au 30 septembre 2023

# **SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION**

La SAS GOURBEYRE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 7 133 K€. Le résultat net comptable est une perte de 292 K€ au 30 septembre 2023.

#### SAS COMPAGNIE MARTINIQUAISE DE DISTRIBUTION (Comadi)

La SAS COMPAGNIE MARTINIQUAISE DE DISTRIBUTION (COMADI) a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 73 454 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 018 K€ au 30 septembre 2023.

#### SAS MUSIQUE ET SON MARTINIQUE

La SAS MUSIQUE ET SON MARTINIQUE a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 793 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 40 K€ au 30 septembre 2023.

# **SAS NATURE GUADELOUPE**

La SAS NATURE Guadeloupe a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 069 K€. Le résultat net comptable est une perte de 96 K€ au 30 septembre 2023.

#### SAS MUSIQUE ET SON GUYANE

La SAS MUSIQUE ET SON Guyane a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 902 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 131 K€ au 30 septembre 2023.

# **SAS HABITAT GUYANE**

La SAS HABITAT Guyane a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 9 601 K€. Le résultat net comptable est une perte de 167 K€ au 30 septembre 2023.

# SARL MARTINIQUE SERVICES PLUS

La SARL MARTINIQUE SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 941 K€. Le résultat net comptable est une perte de 246 K€ au 30 septembre 2023.

# SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION

La SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 22 303 K€. Le résultat net comptable est une perte de 266 K€ au 30 septembre 2023.

# SARL GUYANE MOBILIER

La SARL GUYANE MOBILIER a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 7 502 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 273 K€ au 30 septembre 2023.

# **SARL GUYANE SERVICES PLUS**

La SARL GUYANE SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 977 K€. Le résultat net comptable est une perte de 34 K€ au 30 septembre 2023.

# **SAS DIN**

La SAS DIN a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 2 773 K€. Le résultat net comptable est une perte de 261 K€ au 30 septembre 2023.

# SASU SERVICES DES ILES DU NORD

La SASU SERVICES DES ILES DU NORD a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 67 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 0 K€ au 30 septembre 2023.

# **SA CAFOM MARKETING ET SERVICES**

La SA CAFOM MARKETING et SERVICES a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 13 323 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 187 K€ au 30 septembre 2023.

#### **SARL CAFOM CARAIBES**

La SARL CAFOM CARAIBES a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 150 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 60 K€ au 30 septembre 2023.

#### **SAS INTERCOM**

La SAS INTERCOM a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 543 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 21 K€ au 30 septembre 2023.

# **SA CAFINEO**

La SA CAFINEO (détenue à 49 % par CAFOM SA) a réalisé au 31 décembre 2022 (dernier exercice publié), un résultat net (bénéfice) de 4 667 K€.

#### SA ESPACE IMPORT

La SA Espace Import a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 27 712 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 853 K€ au 30 septembre 2023.

# **SAS AMARENA**

La SAS AMARENA a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 102 K€. Le résultat net comptable est une perte de 625 K€ au 30 septembre 2023.

# **HABITAT DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

La société Habitat Développement International a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 150 K€. Le résultat net comptable est une perte de 137 K€ au 30 septembre 2023.

2.7.2.2 <u>Les sous-filiales</u>

# La SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (filiale de Cafom Distribution)

La SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 40 033 K€. Le résultat net comptable est une perte de 3 803 K€ au 30 septembre 2023.

#### SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (filiale de Cafom Distribution)

La SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 0 K€. Le résultat net comptable est de 0 K€ au 30 septembre 2023.

# SARL CARAIBES SERVICES PLUS (filiale de Guyane Service Plus)

La SARL CARAIBES SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 790 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 113 K€ au 30 septembre 2023.

# **SARL SOCAMO SERVICES PLUS** (filiale de Comadi)

La SARL SOCAMO SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 144 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 15 K€ au 30 septembre 2023.

#### **SARL RSP** (filiale de La Bourbonnaise de Distribution)

La SARL RSP a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 403 K€. Le résultat net comptable est une perte de 26 K€ au 30 septembre 2023.

# **SARL DISTRI SERVICES** (filiale de Cafom Distribution)

La SARL DISTRI SERVICES a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de -28 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 781 K€ au 30 septembre 2023.

# CAFOM GROUP SOURCING (CAFOM SHENZEN) (filiale de Cafom Distribution)

La Société CAFOM GROUP SOURCING a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 438 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 62 K€ au 30 septembre 2023.

# **CAFOM HONG KONG** (filiale de Cafom Shenzen)

La société CAFOM HONG KONG a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 2 134 K€. Le résultat net comptable est une perte de 48 K€ au 30 septembre 2023.

# ESPACE SERVICE CLIENT (filiale de ESPACE IMPORT)

La société Espace Service Client a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 075 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 49 K€ au 30 septembre 2023.

# SCI TRIANGLE (filiale de LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION)

La SCI Triangle a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 482 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 299 K€ au 30 septembre 2023.

# **DLC HONG KONG** (filiale de CAFOM DISTRIBUTION)

La société DLC Hong KONG a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 4 120 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 232 K€ au 30 septembre 2023.

# **SAS VENTE UNIQUE DELIVERY** (filiale de Vente Unique)

La société VENTE UNIQUE DELIVERY a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 930 K€. Le résultat net comptable est un bénéficie de 12 K€ au 30 septembre 2023.

# SA VENTE UNIQUE LOGISTIC AMB (filiale de Vente Unique)

La société VENTE UNIQUE LOGISTIC AMB a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 30 379 K€. Le résultat net comptable est un bénéficie de 310 K€ au 30 septembre 2023.

# SAS VENTE UNIQUE SERVICES (filiale de Vente Unique)

La société VENTE UNIQUE SERVICES a réalisé au 30 septembre 2023 un chiffre d'affaires de 612 K€. Le résultat net comptable est un bénéficie de 21 K€ au 30 septembre 2023.

# 2.8 PROCEDURE DE CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe CAFOM a choisi de mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne qui s'inspire du Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites, établi par l'AMF (et mis en ligne le 22 juillet 2010).

Les procédures de contrôle interne qui existent au sein du Groupe et en particulier celles qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sont déclinées en fonction des cinq composantes du dispositif de contrôle interne.

Le correct fonctionnement du dispositif de contrôle interne comme la gestion des risques sont placés *in fine* sous la responsabilité du Conseil d'Administration, qui, en l'absence de comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité des rémunérations et des nominations) se saisit de ces sujets.

Aucune évolution significative n'est à noter par rapport au dispositif de contrôle interne décrit dans le rapport financier annuel au 30 septembre 2022.

# 2.8.1 <u>Dispositions générales</u>

Le Groupe dispose d'un ensemble de mesures destinées à maîtriser et réduire les risques qui pourraient entraver la réalisation de ses objectifs. Ces mesures prennent la forme de procédures, instructions, moyens de supervision, autorisations, délégations de responsabilités, ...

Ce dispositif adresse la totalité du spectre du Groupe : pôles, entités légales, pays, directions, départements et services, qu'il s'agisse des activités traditionnelles de distribution de CAFOM (magasins outre-mer) ou des activités e-commerce (vente en ligne grand public Vente-unique.com). La notion de Groupe évoquée *supra* est identique à celle que reflète le périmètre des comptes consolidés. Il prend racine au sein du Groupe et concerne l'ensemble des activités et processus. C'est en ce sens que le dispositif de contrôle interne consiste en un cadre intégré.

La Direction Générale du Groupe est ultimement responsable de la mise en œuvre et du correct fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Parce qu'elle a la charge d'initier et d'insuffler la volonté clairement exprimée de déployer un dispositif intégré de contrôle interne, la Direction Générale du Groupe est le propriétaire de ce dispositif. Toutefois, il est clair que tous les acteurs du Groupe en détiennent une portion en ce sens qu'ils sont les délégataires et les dépositaires de ce dispositif.

Dans la pratique et pour que cela fonctionne effectivement et simplement, et sans aucun changement au sein de notre Groupe, le dispositif de contrôle interne repose sur le principe de propriété des processus. En d'autres termes les responsables de départements et services sont les propriétaires de premier rang de notre dispositif intégré de contrôle interne.

Les métiers sont exercés par des équipes de travail proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées. Afin de favoriser cette grande réactivité et de permettre à chaque responsable opérationnel de centre de profit de prendre les décisions nécessaires, une organisation décentralisée est en place au sein des unités opérationnelles.

Le tableau ci-dessous résume les principaux rôles qui sont attendus pour chacune des catégories d'acteurs.

Acteur	Rôle attendu en matière de contrôle interne
Direction Générale du Groupe	<ul> <li>Initie et insuffle le dispositif de contrôle interne en communiquant clairement sur ce dernier.</li> <li>Est responsable de son déploiement au sein du groupe et de son correct fonctionnement.</li> <li>S'assure de l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec la stratégie du groupe et son portefeuille de risques.</li> </ul>
Management opérationnel	<ul> <li>Est responsable de son déploiement au sein de son périmètre (i.e. pôle, entité légale, pays, département, service) et de son correct fonctionnement.</li> <li>Veille à l'alignement du dispositif de contrôle interne sur la structure, la stratégie ou la tactique et l'organisation de son périmètre.</li> </ul>
Personnel opérationnel et fonctionnel	<ul> <li>Participe activement à la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne.</li> <li>Réalise les activités et opérations dans le respect du dispositif de contrôle interne défini.</li> <li>Informe le Management sur les dysfonctionnements et contribue à la recherche de mesures correctrices.</li> </ul>

# 2.8.2 Les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe CAFOM, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer de manière raisonnable :

- La fiabilité des informations financières,
- La conformité aux lois et règlements,
- Le bon fonctionnement des processus internes, comme ceux concourant à la sauvegarde des actifs (matériels ou non),
- L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et processus, et à l'utilisation efficiente des ressources. Le dispositif de contrôle interne du Groupe couvre ainsi le contrôle interne relatif au reporting financier (« contrôle interne comptable et financier ») et celui afférent aux opérations.

Le dispositif de contrôle interne poursuit donc cinq objectifs que l'on peut synthétiser comme suit.

Objectif	Assurance raisonnable
Finances	Que l'information financière produite et publiée est fiable
Conformité	Que les lois, règlementations, normes et toute autre obligation sont respectées
Opérations	Que les opérations, activités et processus sont performants et efficaces
Intégrité	Que le patrimoine (humain, matériel et intangible) est sécurisé et sauvegardé
Stratégie	Que les objectifs sont réalisés pour servir la mission et la stratégie du Groupe

# 2.8.3 <u>Les différentes composantes du dispositif de contrôle interne</u>

Les principales procédures du dispositif de contrôle interne, en particulier celles qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sont essentiellement décrites au sein de la section « Organisation, responsabilités, modes opératoires, outils ».

# 2.8.3.1 Organisation, responsabilités, modes opératoires, outils

#### Organisation

D'une manière générale, l'organisation du Groupe repose sur une forte décentralisation qui implique à son tour un degré élevé de délégation. La délégation des responsabilités opérationnelles, fonctionnelles et légales aux mandataires sociaux et Managers de Cafom appelle un dispositif de contrôle interne adapté à ce type d'organisation. Ainsi, la structure comme les systèmes d'informations que le Groupe a choisi de mettre en place, contribuent efficacement au pilotage des activités dans le respect des principes de décentralisation et de délégation.

Les délégations de pouvoirs et de responsabilités sont consignées par écrit après approbation par la Direction. Elles sont revues en tant que de besoin, notamment pour tenir compte des changements qui interviennent.

# Responsabilités

Les responsabilités confiées aux collaborateurs sont consignées par écrit au sein de descriptions de postes validées par la hiérarchie et supportées, le cas échéant, par des délégations de pouvoir. Les descriptions de postes contribuent à clarifier la nature des tâches et transactions confiées, en mettant l'accent sur la nature et le mode de supervision et en intégrant lorsque cela est nécessaire, la dimension du contrôle interne en précisant les responsabilités liées au respect des procédures, à leur mise à jour, etc.

Les délégations de pouvoir décrivent le transfert permanent ou temporaire des responsabilités et concernent en premier lieu les fonctions impliquées dans les transactions financières (exécution et autorisation d'investissements, limites fixées en matière d'achats, règlements fournisseurs, etc..). Les pouvoirs bancaires mis en place localement doivent ensuite refléter au plus juste les délégations accordées.

L'adéquation des ressources avec les objectifs assignés constitue un aspect essentiel pour le Groupe, en raison notamment du niveau élevé de rotation du personnel pour les activités d'ingénierie et de conseil. A ce titre, les Directions des Ressources Humaines jouent un rôle clé pour garantir une telle adéquation. En accord avec les départements fonctionnels, les Directions des Ressources Humaines définissent les plans de formation du personnel et coordonnent les revues annuelles de performances qui permettent de faire le point sur les réalisations de l'année écoulée, de définir les objectifs pour l'année suivante et d'identifier les compétences à acquérir ou à renforcer.

# Procédures opérationnelles

Dans les développements qui suivent, les modes opératoires essentiels sont présentés pour CAFOM SA (société tête de Groupe), pour CAFOM Distribution (centrale d'achat pour le pôle Outre-Mer), puis par Pôle (Magasins Outre-Mer et e-Commerce Europe continentale).

# **CAFOM SA**

La société CAFOM exerce une activité de conseil pour le compte de ses filiales et gère, notamment, les fonctions suivantes :

• La stratégie d'ensemble du Groupe, notamment la croissance interne et externe ;

Tout projet d'acquisition fait l'objet d'un audit et d'une revue détaillée dans le cadre de due diligences. Pour ce faire, l'ensemble des fonctions support du Groupe est sollicité (fonctions juridiques, audit, finances, lignes de métiers, immobilier...) afin de délivrer une analyse qui est soumise au Conseil d'Administration.

- La gestion des participations et les acquisitions ou reventes d'actifs pouvant s'avérer appropriées ;
- La gestion de la politique financière d'ensemble du Groupe y compris les moyens de financement ;
- Le contrôle de la performance économique des filiales ;
- La politique fiscale et sa mise en œuvre avec le concours de ses conseils ;
- La définition des politiques de rémunération des cadres de direction, la gestion des cadres et des responsables de sites ;
- La communication « Corporate », les relations analystes-investisseurs, ainsi que les relations avec les actionnaires que le Groupe retrouve en mars lors de l'Assemblée générale annuelle.

# La Direction Générale

Les principaux risques identifiés (opérationnels, environnementaux et réglementaires, financiers et juridiques) font l'objet d'un suivi régulier et de contrôle de la part de la Direction Générale du Groupe.

# La Direction Financière

La Direction Financière assure la fiabilité des informations comptables et financières, la gestion des risques financiers, la politique de financement du Groupe, le suivi des objectifs au travers du processus budgétaire.

La gestion de la trésorerie est centralisée afin d'optimiser la gestion des excédents de trésorerie, renforcer le contrôle des flux et réduire le nombre des comptes bancaires.

La Comptabilité Groupe est placée sous l'égide de la Direction Financière. La Direction comptable a pour vocation de fixer les directives propres à assurer le bon fonctionnement de cette fonction par le biais de procédures, réunions régulières et groupes de travail.

Cette organisation transverse renforce l'indépendance de cette fonction par rapport aux directions opérationnelles.

#### La communication financière

La communication financière est élaborée en étroite collaboration entre la Direction Générale et la Direction Financière et sa diffusion s'effectue par les moyens édictés par la loi et par les règlements de l'AMF.

Depuis le 20 janvier 2007, conformément aux dispositions de l'article 451-1-2 du Code Monétaire et Financier résultant de la mise en œuvre de la directive Européenne dite « transparence », CAFOM met à disposition sur son site Internet à l'adresse http://www.cafom.com l'ensemble des documents relevant de l'information réglementée.

La Holding assure d'autre part les tâches suivantes

# (a) Gestion des investissements

Les décisions d'investissements du Groupe sont régies par des procédures définies par le Groupe qui prévoit notamment l'autorisation de la Direction Générale au-delà d'un certain seuil. Les investissements concernent essentiellement l'aménagement des surfaces de vente, la gestion du parc informatique et des véhicules.

# (b) Gestion de la trésorerie

La trésorerie du Groupe est gérée par le responsable comptable du Groupe, dont le reporting quotidien est présenté à la Direction.

# (c) Gestion des systèmes d'information

Le service informatique du Groupe est centralisé au niveau d'une filiale spécifique du Groupe pour le périmètre Outremer (et au sein de Vente-unique.com pour son propre système).

Les logiciels de gestion et de comptabilité proviennent de SSII pérennes capables d'assurer assistance et télémaintenance à tous les sites.

Le système informatique du Groupe repose sur un réseau privé virtuel s'étendant sur les six départements français ou pays d'outre-mer : Ile de France, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Nouvelle-Calédonie, ainsi que sur la Suisse.

Le réseau Ethernet est constitué de routeurs de marque CISCO, d'AS 400 de marque IBM, de serveurs Windows, de PC.

Les liens intersites départementaux sont assurés par des lignes spécialisées, les liens inter départements passent par des flux internet.

Les logiciels de comptabilité et de gestion sont harmonisés sur tous les sites. Le logiciel de comptabilité est alimenté par des données issues du logiciel de gestion commerciale. La maintenance de ce logiciel et la formation des utilisateurs sont réalisées par le service informatique de la filiale IT avec l'assistance de consultants externes. Le Groupe est doté de logiciels métier lui permettant, en particulier, de communiquer avec les plates-formes de stockage localisées dans le Nord de la France, en Chine ou en Inde, par des transferts informatiques journaliers automatisés.

Des échanges automatisés journaliers assurent le partage des informations entre la centrale et les magasins. La communication entre les sites et leurs partenaires principaux s'effectue au travers d'un portail d'entreprise.

# (d) Gestion de l'assurance Groupe

Dans le cadre d'une politique d'assurance Groupe, des polices d'assurance ont été souscrites par le Groupe auprès de grandes compagnies internationales pour offrir une couverture complète de certains risques encourus par l'ensemble des sociétés du Groupe.

(e) Les autres fonctions centrales

L'équipe juridique et assurances contribue à la sécurité juridique des opérations du Groupe et à la maîtrise des risques.

# **CAFOM DISTRIBUTION**

La société CAFOM DISTRIBUTION joue le rôle de centrale d'achats pour les sociétés du Groupe.

La fonction achats est divisée en trois secteurs : meuble, blanc et brun, libre-service.

(a) Gestion des achats

Les procédures achats sont axées sur une organisation centralisée de la fonction achats et sur l'existence de plateformes logistiques (notamment en Chine) permettant d'optimiser les coûts de transport.

Un nouveau logiciel de gestion des produits et des achats a été mis en place au cours de l'exercice. Il permet la gestion complète des fournisseurs, des produits, des commandes et de la facturations. Les statistiques sont gérés par un système de BI.

(b) Gestion des ventes

Les clients de la société CAFOM DISTRIBUTION sont des sociétés du Groupe. L'émission des factures est journalière. Les acheteurs déclenchent l'opération de vente aux magasins avec livraison des fournisseurs, soit directement aux magasins, soit aux différentes plates-formes. La réconciliation des flux et des soldes est opérée de manière régulière par le service comptable en rapport avec chaque responsable comptable des filiales.

# **MAGASINS (DOM TOM)**

Le Groupe est décentralisé dans la mesure où chaque magasin gère les aspects opérationnels liés à son activité. Le système de contrôle interne mis en place est le suivant :

(f) Contrôle des flux de marchandises

Les entrepôts réceptionnent les marchandises commandées, vérifient les quantités livrées, ainsi que la qualité des produits.

Les procédures comportent une séparation des tâches entre les étapes de réception, d'enregistrement des factures et de paiement.

Des inventaires physiques sont établis annuellement sur les lieux d'entreposage, complétés par des inventaires tournants, assurant ainsi un contrôle régulier des stocks.

Les procédures de protection des stocks prévoient diverses mesures de restriction d'accès aux stocks ainsi que des mesures de protection contre les pertes et le vol.

(g) Contrôle des marges

La marge est générée lors du passage de l'article en caisse et cumulée par rayon. Le système de lecture optique permet d'éviter les erreurs de saisie.

Les inventaires tournants permettent de constater la marge réelle et de contrôler la démarque inconnue.

Chaque site établit son compte de résultat mensuel, le compare à la prévision mensuelle, analyse ses écarts et l'adresse au siège de la Holding qui organise et centralise l'établissement du budget de la société et le mensualise.

Les budgets annuels sont établis par un Responsable Groupe qui valide les prévisions auprès de chaque filiale en vue de leur approbation par la Direction Générale. Le suivi de ces budgets est effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la Holding.

(h) Contrôle de la trésorerie

Le service trésorerie contrôle dans chaque magasin tous les flux financiers :

- Recettes des magasins transmises aux convoyeurs de fonds;
- Paiement des marchandises, des investissements et des frais généraux ;
- Contrôle de l'application des conditions bancaires, en rapport permanent avec les banques et le service comptable de la Holding.

Enfin, un ensemble de procédures définit les modalités de gestion des caisses (contrôle des arrêtés de caisses et des remises de fonds).

#### POLE E-COMMERCE EUROPE CONTINENTALE

Vente-unique.com gère directement et en interne les aspects opérationnels liés à son activité. Le système de contrôle interne mis en place est le suivant.

(a) Contrôle des flux de marchandises

L'entrepôt réceptionne les marchandises commandées, vérifie les quantités livrées, ainsi que la qualité des produits.

Les procédures comportent une séparation des tâches entre les étapes de réception, d'enregistrement des factures et de paiement.

Des inventaires physiques sont établis annuellement sur les lieux d'entreposage, complétés par des inventaires tournants, assurant ainsi un contrôle régulier des stocks.

Les procédures de protection des stocks prévoient diverses mesures de restriction d'accès aux stocks ainsi que des mesures de protection contre les pertes et le vol.

(b) Contrôle des marges

Le site internet établit son compte de résultat mensuel, le compare à la prévision mensuelle, analyse ses écarts et l'adresse au siège de la Holding qui organise et centralise l'établissement du budget de la société et le mensualise.

Les budgets annuels sont établis par la filiale en vue de leur approbation par la Direction Générale. Le suivi de ces budgets est effectué par la Direction Financière de la Holding.

# Description des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière du Groupe

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière a pour objectifs :

- La qualité de la remontée de l'information comptable et financière ;
- Le respect de la réglementation comptable en vigueur ;
- Le contrôle de l'information financière et comptable.

Plusieurs services concourent à la production des informations comptables et financières consolidées du Groupe :

- Les services de comptabilité de la Holding et des filiales ;
- Le service trésorerie ;
- Le service juridique et fiscal assisté d'un Cabinet extérieur.

# Le contrôle juridique du Groupe

Le Groupe est organisé juridiquement avec une majorité de SAS (société par actions simplifiée) pour les structures opérationnelles d'exploitation. La gestion des filiales, en tant qu'entités juridiques, est assurée au niveau du siège social par le service juridique du Groupe.

Toute décision de création de société relève exclusivement de la Direction Générale du Groupe.

Tout acte de société concernant des biens immobiliers ou des fonds de commerce (acquisition, cession) relève de la compétence exclusive du service juridique qui prend ses directives auprès de la Direction Générale.

S'agissant de la conclusion de contrats d'achats et de contrats commerciaux, les procédures internes prévoient un nombre limité de signataires habilités, généralement les mandataires sociaux. Ces contrats sont validés par le service juridique du Groupe.

# Processus comptables et financiers

Le traitement de l'information comptable et financière est homogénéisé à la fois dans ses principes et ses applications techniques.

La consolidation des comptes du Groupe est assurée, au Siège social, avec l'assistance d'un cabinet d'expertise-comptable, lequel collabore étroitement avec le directeur financier Groupe et les directeurs comptables et financiers régionaux et / ou des filiales.

Son rôle est, d'une part, de collecter l'information auprès de l'ensemble des sociétés du Groupe et de la contrôler, d'autre part, d'assurer les retraitements conformément aux règles du Groupe et aux normes, l'agrégation, les éliminations internes puis d'élaborer les états financiers consolidés.

L'équipe de consolidation assure également la veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et diffuse auprès des responsables comptables les procédures et instructions pour assurer la cohérence de l'ensemble consolidé.

Le Groupe organise également des réunions régulières avec ses Commissaires aux comptes pour préparer la revue de la clôture des comptes.

# Contrôle budgétaire et reporting

Le processus budgétaire est conduit ainsi qu'il suit : chaque direction élabore son propre budget et le fait valider par la Direction Générale en novembre / décembre lors des conférences budgétaires. Les prévisions budgétaires sont revues en cours d'exercice.

Le reporting financier est produit mensuellement et fait l'objet d'une communication sous forme d'un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs opérationnels et financiers.

#### Outils

Le Groupe s'est doté d'un ensemble d'indicateurs clés qui permettent de suivre la gestion des affaires par Pôle et lorsque cela est nécessaire, par entité (suivi du chiffre d'affaires période en cours/budget/année précédente, suivi de la marge, suivi de la contribution des magasins, suivi de l'EBITDA avant et après norme IFRS 16). Ces indicateurs sont suivis lors des réunions de direction et à l'occasion de la diffusion du reporting mensuel.

Les pratiques de contrôle interne en place au sein du Groupe viennent étoffer les outils développés.

# 2.8.3.2 Diffusion interne d'information

Le Groupe s'appuie principalement sur ses équipes Siège pour diffuser les informations clés et nécessaires à l'exercice des responsabilités.

Les Directions du Siège du Groupe assurent ainsi la communication de notes et de procédures auprès des filiales pour garantir le traitement cohérent des sujets communs, comme les investissements, la gestion de la trésorerie, la surveillance des créances clients, etc.

Enfin, les filiales du Groupe ont pour responsabilité de mettre en œuvre et de maintenir des systèmes d'information compatibles avec les objectifs de remontée d'informations financières et de gestion des affaires. Le Groupe a fait ainsi le choix d'unifier le système d'information comptable et financière qui a été implanté dans l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice 2013/2014.

#### 2.8.3.3 Recensement, analyse, et gestion des risques

Le Groupe attache une importance prioritaire à la correcte gestion des risques auxquels il est confronté.

Les principales catégories de risques pour lesquelles le Groupe a une exposition plus ou moins forte sont les suivantes :

- Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement
- Risques opérationnels
- Risques liés à la stratégie de croissance externe
- Risques liés à l'organisation du Groupe
- Risques juridiques et réglementaires
- Risques financiers

Nous rappelons que le chapitre « Gestion des Risques » (voir 2.3) contient une description des principaux risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que des mesures mises en œuvre pour les traiter.

# 2.8.3.4 Activités de contrôle proportionnées aux enjeux

Compte tenu du degré élevé de décentralisation du Groupe et en vertu des principes de délégation en place, les contrôles sont définis par le Management des filiales dans le respect des lignes directrices du dispositif de contrôle interne que la Direction a fixées.

Les contrôles ainsi définis ont pour but principal de réduire les risques majeurs auxquels le Groupe est confronté.

Les catégories essentielles de contrôles concernent les aspects suivants :

- Autorisation des contrats : le Groupe a établi des principes de délégation qui donnent pouvoir aux Managers appropriés d'autoriser les contrats. Ces contrôles couvrent les phases successives du contrat :
  - o Sélection des appels d'offres
  - o Réponse aux appels d'offres
  - o Définition des prix
  - Avenants
- Revue des contrats: le service juridique assure une revue indépendante des contrats avant que ceux- ci n'entrent en application. En particulier, le service juridique est responsable de la définition des conditions générales de service qui figurent également sur les factures émises et adressées aux clients.
- Paiements: le Groupe a mis en place le principe de double signature des moyens de paiement. Dans le respect de ce principe, les filiales définissent les seuils d'autorisation de dépense en fonction des catégories de signataires autorisés. Le Groupe a achevé la revue des délégations de signatures de ses principales filiales, les nouvelles délégations ainsi modifiées sont en place.

- Budget et révisions budgétaires : chaque filiale présente le budget qu'elle a établi pour l'exercice en cours. La présentation est faite notamment en présence de membres de la Direction qui autorisent les budgets. Les révisions budgétaires préparées en cours d'exercice suivent la même procédure.
- Résultats et reporting périodiques : les résultats périodiques sont remontés mensuellement. La Direction Financière
  Groupe assure une revue critique de ces résultats et obtient tout complément d'information nécessaire à leur bonne
  compréhension auprès des différentes filiales.

Le Groupe attache par ailleurs une importance particulière à l'existence de séparations de tâches appropriées pour renforcer les contrôles qui concernent les transactions critiques, notamment les paiements.

Pour les structures de petite taille, la séparation des tâches trouve parfois une limite naturelle liée à l'organisation. Dans ce cas, des contrôles de compensation sont mis en place et prennent essentiellement la forme d'une supervision accrue de la part du Management qui assure une revue indépendante des transactions critiques pour contrôle et autorisation.

# 2.8.3.5 Surveillance permanente du dispositif et examen régulier de son fonctionnement

Le pilotage du processus de contrôle interne est une des responsabilités fondamentales de la Direction Générale, des Directions fonctionnelles du Groupe et du Management de chaque unité opérationnelle. En outre, la revue et l'optimisation des procédures de contrôle interne visent à atteindre les objectifs fixés *supra*.

La Direction générale définit les principes généraux en matière de contrôle interne et s'assure de leur correcte application au sein du Groupe.

L'appréciation du contrôle interne est effectuée également par les dirigeants (Président du Conseil et Directeur financier) à travers les lettres d'affirmation qu'ils établissent en vue d'attester le respect des procédures relatives à la préparation des états financiers et autres informations fournies dans le cadre de la préparation des comptes annuels.

Le Groupe n'a pas procédé à une évaluation formelle de son dispositif de contrôle interne.

#### Perspectives

De ce qui précède, le Président du Groupe estime que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre est adéquat et que celui-ci fonctionne de manière appropriée.

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.

# 2.9 RISQUES LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS CARBONNE

Ce sujet est traité dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, intégrée au chapitre 4 de ce rapport financier annuel.

# 3. <u>ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION</u>

# 3.1 RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE

Nature des Indications / Périodes	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019			
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois			
I – Situation financière en fin d'exercice								
Capital social	47.912.776	47.912.776	47.912.776	47.912.776	47.912.776			
Nombre d'actions émises	9.394.662	9.394.662	9.394.662	9.394.662	9.394.662			
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-			
	II - Rés	ultat global des o	pérations effecti	ves				
Chiffre d'affaires hors taxes	14.654.600	15.624.555	13.791.187	25.029.519	25.736.263			
Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	10.279.967	7.772.472	-108.539.132	4.957.132	17.202.736			
Impôt sur les bénéfices	-598.549	-870.552	-1.104.666	-1.337.742	-459.909			
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	10.878.516	8.642.624	- 107.434.466	6.294.875	17.662.645			
Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	6.596.821	10.271.526	-4.833.790	-33.620.077	-30.113.656			
Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0			
Participation des salariés	0	0	0	0	0			

Nature des Indications / Périodes	30/09/2023	30/09/2022 30/09/2021		30/09/2020	30/09/2019			
III - Résultat des opérations réduit à une seule action								
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1,16	0,92	-11,44	0,67	1,88			
Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,70	1,09	-0,51	-3,58	-3,21			
Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0			
IV – Personnel								
Nombre de salariés	8	7	7	7	5			
Montant de la masse salariale	742.219	770.093	744.154	614.830	765.060			
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	387.707	623.930	366.540	330.547	340.930			

# 3.2 TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS CAFOM DISTRIBUTION	578	969	100,00%	10 758	10 758	-	-	46 772	- 3 372	-
SAS VENTE UNIQUE	97	29 846	63,01%	4 100	4 100	-	600	156 892	6 693	- 3 079
SAS LGD	150	- 2 644	100,00%	9 403	-	-	550	1 447	- 147	-
SAS GUADELOUPE MOBILIER	101	92	65,00%	10 228	9 8 1 5	-	447	21 536	158	-
SAS GDI	438	- 251	100,00%	5 331	5 331	-	150	7 133	- 292	-
SAS COMADI	200	31 469	100,00%	31 036	31 036	-	1 400	73 454	2 018	-
SAS MUSIQUE ET SON	38	1 003	94,00%	1 880	1 349	-	-	1 793	40	-
SARL MSP	15	1 331	100,00%	507	507	-	-	1 941	- 246	-
SAS LCD	106	2 483	100,00%	4 798	4 798	-	600	22 303	- 266	-
SARL GUYANE MOBILIER	46	1 272	100,00%	8 401	8 401	-	400	7 502	273	-
SARL GSP	8	612	80,00%	103	103	-	-	977	- 34	- 112
SAS DIN	40	242	100,00%	240	157	-	-	2 773	- 261	-
SASU SIN	40	19	100,00%	40	40	-	-	67	- 0	-
SAS INTERCOM	46	361	100,00%	173	173	-	-	543	21	-
CAFOM MARKETING	83	963	100,00%	62	62	-	-	13 323	1 187	-
SARL CAFOM CARAIBES	10	346	99,00%	10	10	-	-	1 150	60	-
SAS DLC	150	680	100,00%	668	668	-	-	-	- 2	-
Habitat Développement International	31	- 192	100,00%	50	50	-	-	150	- 137	-
SAS Habitat Guyane	100	204	100,00%	4 600	4 600	-	-	9 601	- 167	-
SAS Nature Guadeloupe	300	- 308	100,00%	300	-	-	-	1 069	- 96	-
SAS MUSIQUE ET SON Guyane	1	- 422	80,00%	1	1	-	-	902	131	-
ESPACE IMPORT	838	- 1 281	51,00%	303	303	-	-	27 712	853	-
LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION	100	565	100,00%	100	100	-	-	26 213	638	-
AMARENA	50	865	100,00%	1 550	1 513	-	-	1 102	- 625	-
- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)					-					
CAFINEO	8 295	nc	49,00%	4 065	4 065	-	-	-	-	- 463
INVERSIONES DELPHA	nc	nc	9,80%	468	-	-	-	-	-	-
SAS URBASUN CARAIBES 1	40	- 1744	49,00%	20	20	-	-	-	-	-

# 3.3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2024 SUR LES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscriptions ou d'achat d'actions;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce;
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la Société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées ci- dessus ;
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé;
- du nombre et du prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou
  plusieurs options détenues sur les sociétés visées au paragraphe précédent, par chacun des dix salariés
  de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus
  élevé; et
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par les sociétés visées au paragraphe précédent, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires.

Nous rappelons que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 31 mars 2023 a autorisé, pour une durée de trente-huit (38) mois et dans la limite de 10 % du capital social, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel et/ou des dirigeants de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies par l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit :

- soit à la souscription d'actions nouvelles de la Société émises au titre d'une augmentation de capital;
- soit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société n'a pas consenti d'options de souscription d'actions nouvelles et/ou d'options d'achat d'actions existantes. Aucune option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société CAFOM n'existe actuellement.

Fait à Paris, Le 31 janvier 2024

Le Conseil d'Administration

# 3.4 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2024 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte, aux termes du présent rapport, des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et afférentes aux attributions gratuites d'actions de la société CAFOM :

Opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023

# Acquisition définitive au cours de l'exercice écoulé, à l'issue de la période d'acquisition

Le Président du Conseil d'Administration a constaté :

- le 31 janvier 2023 l'acquisition définitive par des salariés de 32.800 actions gratuites de la Société attribuées par le Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2020 ;
- le 30 septembre 2023, l'acquisition définitive par des salariés de 18.100 actions gratuites de le Société attribuées par le Conseil d'Administration en date du 23 septembre 2021.

# Nouvelle attribution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, il est rappelé que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 31 mars 2022 a autorisé le Conseil, pendant une durée de trente-huit (38) mois et dans la limite de 10 % du capital social, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou certaines catégories d'entre eux) et/ou des mandataires sociaux éligibles (ou certains d'entre eux) tant de la Société que des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration a décidé de faire usage, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, de l'autorisation susvisée consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires pour procéder à des attributions d'actions gratuites :

Lors de sa réunion du 7 octobre 2022, le Conseil d'Administration a ainsi :

- procédé à une attribution gratuite de 78.100 actions existantes de la Société, déterminé la liste des bénéficiaires desdites actions et subdélégué au Président-Directeur Général les pouvoirs qu'il a reçus de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires aux fins de mettre en œuvre cette attribution gratuite d'actions et notamment de fixer les autres critères d'attribution des actions, établir le règlement du plan d'attribution et, plus généralement, faire le nécessaire aux fins de réalisation de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil.
- décidé que la période d'acquisition prendra effet à compter du Conseil d'Administration du 7 octobre 2022 et précisé que l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive le 15 octobre 2024. La période d'acquisition étant supérieure à deux ans, le Conseil a décidé de supprimer la période de conservation des actions gratuites par 1es bénéficiaires.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce

50.000 pour un montant de 457.000 € au cours de clôture de bourse du jour d'attribution.

Nombre et valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Néant.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

12.950 actions gratuites ont été attribuées au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2023 aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé, pour une valeur de 118.363 € aux cours de clôture de bourse du jour d'attribution.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées au paragraphe précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires

28.100 actions gratuites ont été attribuées au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2023, pour une valeur de 256.834 € aux cours de clôture de bourse du jour d'attribution, à 57 salariés bénéficiaires non mandataires sociaux :

- 27 directeurs
- 30 autres salariés

Fait à Paris, Le 31 janvier 2024

Le Conseil d'Administration

# 4. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-36 du Code de commerce, notre Société a établi une déclaration consolidée de performance extra-financière présentant des informations sur la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et ce, dans la mesure nécessaire à la compréhension de sa situation, de l'évolution de ses affaires, de ses résultats économiques et financiers et des incidences de son activité.

# 4.1 PRESENTATION DU MODELE D'AFFAIRES

Créé en 1985, le Groupe CAFOM est un acteur majeur de l'aménagement de la maison, engagé vers une consommation durable et responsable à travers un large choix de produits proposés à ses clients, et contribuant au développement des territoires ultra-marins.

Au 30 septembre 2023, le Groupe détient 35 magasins en outre-mer, principalement à travers les enseignes But et Darty, exploitées en franchise. Il est aussi propriétaire des sites internet Vente-unique.com (vente de mobilier en ligne en Europe) et directlowcost.com (BtoB international), de la marque SIA et de la marque HABITAT, (CAFOM exploitant 5 magasins Habitat en franchise dans les territoires ultra-marins).

Le Groupe détient également 49 % de la société Cafineo, en partenariat avec le Cetelem, pour proposer des solutions de crédit à la consommation à ses clients domiens. Il exploite par ailleurs des centrales photovoltaïques dans plusieurs territoires ultra-marins, à travers la société Urbasun Caraïbes 1 (détenue à 49 %).

# **DISTRIBUTION OUTRE-MER** 35 magasins sur 6 territoires ultramarins 1 site internet BtoB





















408 M€ de CA / Près de 1.100 collaborateurs

Une offre large pour l'équipement et l'aménagement de la maison, pour une consommation durable et responsable

Offre de crédit à la consommation et activité de production électrique (photovoltaïque) en outre-mer

# Modèle intégré :

centrales d'achats, bureaux de sourcing, agence de communication, entrepôts et logistique, SAV (outre-mer)

**Deux transitaires maritimes partenaires** pour l'acheminement des produits (Asie, Europe, Outre-Mer)

400 fournisseurs pour les achats de marchandises

# Un modèle intégré

Dès sa création, le Groupe a fait de la maîtrise de sa chaine d'approvisionnement un axe essentiel de sa stratégie et de son développement, en constituant ses propres centrales d'achat et de référencement (Cafom Distribution et Cafom Marketing et Service).

Le Groupe s'appuie également sur ses bureaux de sourcing en Pologne, ainsi qu'en Asie (Chine, Indonésie, Inde) pour le choix et la sélection de ses fournisseurs en Asie du Sud-Est, mais aussi pour les audits externes, visites et inspections d'usine, le suivi de la production, la certification, le contrôle qualité, et le suivi logistique en amont. Il dispose par ailleurs de plateformes logistiques dans le monde, à Amblainville, Rouen, Shenzhen, Jianxing et au Brésil, pour optimiser sa supply chain.

Cette organisation permet au Groupe de sélectionner ses produits auprès d'un large réseau de fabricants (Asie du Sud-Est et Europe principalement), d'optimiser sa structure de coûts, d'éviter le recours aux intermédiaires (importateurs, agents, grossistes) et de disposer de conditions tarifaires parmi les plus avantageuses. Cette politique d'approvisionnement et d'importation directe exercée depuis plus de 30 ans a permis à CAFOM de développer une offre compétitive, attractive et de qualité, tout en conservant un niveau de marge adapté. A la différence des autres franchisés But et Darty, le Groupe est donc à la fois distributeur et importateur des produits qu'il commercialise.



En termes d'approvisionnement, la politique du Groupe est de développer les achats en Europe de l'Est (Pologne, Serbie, Roumanie, Macédoine, Bulgarie, Croatie ...), qui permettent une meilleure réactivité en termes de production et de livraison, ainsi que de proposer une offre plus complète avec de nouvelles typologies de produits (produits à mécanisme par exemple), fabriquées uniquement dans ces pays. Il y est aussi plus facile de contrôler le respect de certains labels (label REACH pour les tissus notamment), ainsi que de maintenir une stabilité des prix d'achats.

# Une activité de production électrique solaire

En complément de son activité de distribution traditionnelle en outre-mer, le Groupe exploite également des centrales photovoltaïques dans plusieurs territoires (électricité verte), soit en pleine propriété, soit à travers la société Urbasun Caraïbes 1, détenue à 49 %. Cette activité se détaille de la façon suivante :

 Deux centrales sont en Guadeloupe, de 192 kWc (kilowatts crête) chacune, soit 385 kWc au total, détenues à 100 %, installées sur les toits du magasin But la Jaille et du dépôt de Moudong, et mises en service en septembre 2009;

- Deux centrales sont en Martinique, de 491 et 63 kWc, soit 554 kWc au total, détenues à 49% via Urbasun Caraibes 1, installées sur les toits du dépôt des Mangles et d'un autre bâtiment aux Mangles et mises en service en mars 2011;
- Trois centrales sont en Guyane, respectivement de 252, 68 et 215 kWc, soit 535 kWc au total, détenues à 49% via Urbasun Caraïbes 1, installées sur les toits du magasin But de Saint Laurent du Maroni et de deux autres immeubles et mises en service en mars et avril 2011.

Le développement de cette activité se poursuit, avec la création en cours :

- D'une nouvelle centrale en Martinique de 1 457 kWc, sur les toits et parking du magasin But ;
- D'une nouvelle centrale en Guyane de 1 499 kWc, sur les toits des magasins But et Darty du centre Family Plaza à Cayenne ;
- De deux centrales en auto consommation à la Réunion :
  - O L'une de 160 kWc sur le toit du magasin But Saint Paul, et détenue à 100 %;
  - O L'autre de 200 kWc sur le toit du magasin Darty Saint Pierre, et détenue à 100 %.
- D'une nouvelle centrale en Guadeloupe, de 136 kWc, dont la mise en service est prévue au deuxième semestre 2024, en auto consommation sur le toit du magasin But de Gourbeyre.

Au total, l'exploitation de panneaux photovoltaïques par le pôle Outre-Mer, source de production d'énergie verte, représente une puissance de 1 474 kWc à la date du présent rapport et de 3 452 kWc en cours d'installation.

# Note Méthodologique et Périmètre de la Déclaration

La collecte des données « extra-financières » a été effectuée pour l'ensemble des sociétés juridiques du Groupe à travers une revue des risques et un questionnaire qualitatif et quantitatif adressés à chacune des entités. Ces éléments comprennent l'ensemble des données relatives à la déclaration de performance extra-financière, aussi bien les données sociales et environnementales, que les mesures prises pour le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale. Les informations sont consolidées par la Direction Financière et par la Direction des Ressources Humaines, et revues par la Direction Générale.

Le périmètre de la Déclaration comprend ainsi l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe, intégrant toutes les filiales détenues à plus de 50 %, à savoir :

• tous les magasins du Groupe exploités en outre-mer (But et But Cosy, Darty, Habitat, Nature & Découvertes, First Déco et Musique & Son), ainsi que les structures de service après-vente, les solderies, les entrepôts exploités sur ces territoires, les sites internet marchands ultra-marins (sites Darty), et les sociétés domiennes gérant des ressources mutualisées.

Au 30 septembre 2023, le Groupe exploite 35 magasins :

- 5 en Guadeloupe (2 But, 2 Darty, 1 Nature & Découvertes)
- 6 en Martinique (1 But, 2 Darty, 1 Habitat, 1 Nature & Découvertes et 1 Musique & Son)
- 7 en Guyane (3 But, 1 Darty, 1 Habitat , 1 Nature & Découvertes et 1 Musique & Son)
- 8 à La Réunion (2 But, 1 First Déco, 2 Darty, 2 Habitat et 1 Nature & Découvertes)
- 2 à Saint-Martin (1 But et 1 Habitat)
- 7 en Nouvelle-Calédonie (3 Darty, 3 But Cosy, 1 Nature & Découvertes), via une filiale détenue à 51 %;
- le siège, ainsi que les filiales situées en métropole dont l'activité est principalement interne au Groupe: la centrale d'achat (Cafom Distribution, en charge de l'approvisionnement des meubles, de la décoration et d'une partie de l'électro-ménager en provenance d'Europe) et l'agence de production de supports publicitaires et de marketing digital pour les magasins domiens (B2See Intercom);
- les trois entrepôts détenus à Châteauroux, destinés au stockage de marchandises spécifiques (stock Sia et Karis / Aubecq articles de cuisine) ;
- les bureaux de sourcing en Pologne, en Suisse (Cafom Marketing et Service, qui gère une partie de l'électroménager, en achat / revente, avec livraison directe aux magasins par les usines des fournisseurs) et en Asie (Cafom Hong Kong et Cafom Sourcing à Shenzhen, détenues à 100 %), ainsi que le site internet directlowcost.com, géré depuis l'Asie. La société Cafom India, qui est détenue à 49 %, n'est pas intégrée dans cette Déclaration;

- le site internet Vente-unique.com;
- les filiales de Vente-unique.com, dont principalement la filiale logistique Vente-unique Logistics Amb, qui
  exploite l'entrepôt d'Amblainville, ainsi que Vente-unique Delivery (transport et livraison en Ile de France,
  et Vente-Unique Services (call center en Espagne). Vente-unique.com et ses filiales constituant le pôle eCommerce Europe continentale.

Les données de flux sont reportées pour la période allant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Toute évolution de périmètre, et notamment les ouvertures et / ou fermetures de magasins ou d'entrepôts intervenues au cours de l'exercice sont prises en compte au prorata temporis de leur date de début ou fin d'activité. Le calcul des consommations énergétiques au m² est réalisé en tenant compte de l'ensemble des surfaces utilisées par le Groupe (bureaux, entrepôts, magasins), quelle que soit la source d'énergie.

Il convient de noter que les données sociales et environnementales des plateformes logistiques à Rouen, Shenzen et Jianxing, auxquelles le Groupe a accès via des contrats avec des transitaires maritimes ne sont pas comprises dans cette Déclaration, parce que gérées directement par ces partenaires.

Le Groupe rappelle par ailleurs que les informations concernant les tonnes de déchets sont, pour le périmètre outre-mer, fournis à partir des données communiquées par les prestataires chargés du traitement et contiennent donc une part d'incertitude quant à leur exhaustivité.

Les deux filiales Cafinéo (crédit à la consommation) et Urbasun Caraïbes 1 (panneaux photovoltaïques), détenues toutes les deux à 49 %, sont des joint-ventures, en partenariat respectivement avec Cetelem et Urbasolar, et n'emploient pas de salariés. Les investissements liés à l'installation de panneaux solaires sur les toits des magasins domiens ont été en revanche pris en compte pour les informations relatives à la taxonomie européenne (cf supra).

La déclaration de performance extra-financière fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI) dont les conclusions sont présentées en fin de cette déclaration.

# Parties prenantes

La stratégie RSE du Groupe porte naturellement sur une mise en avant des enjeux de responsabilité auprès de l'ensemble des parties prenantes.

#### Collaborateurs et partenaires sociaux

Le dialogue avec les collaborateurs et les partenaires sociaux est un élément fondamental de partage des enjeux sociaux et environnementaux, afin de former et de sensibiliser l'ensemble du personnel sur ces thématiques et sur les priorités définies par le Groupe. La refonte de la charte éthique et la réalisation d'un bilan carbone au cours de l'exercice sont des éléments participant à cette démarche.

Les échanges avec les partenaires sociaux sont réguliers au sein des différentes filiales de CAFOM et le Groupe bénéficie d'un fort degré de proximité dans les différents échanges des salariés avec le management opérationnel ou général.

#### Clients

Le dialogue avec les clients, pour connaître aussi bien leurs attentes que leur avis, est permanent, que ce soit a travers les vendeurs en magasins du pôle Outre-Mer (plus de 70 % des collaborateurs travaillant en outre-mer ont un contact direct avec les clients) ou les téléconseillers du Service Client de Vente-unique.com (élu Service Client de l'année 2024 dans la catégorie Mobilier et Décoration pour la deuxième année consécutive en France, et pour la première fois en Allemagne et en Espagne). Il s'effectue également à travers les réseaux sociaux et les avis clients déposés sur internet.

La satisfaction du client et l'accompagnement vers une consommation durable et responsable (indice de réparabilité, développement de la réparation, gestion du recyclage, ...) sont des axes essentiels de développement pour le Groupe.

Cela se reflète par l'offre proposée aux populations domiennes depuis 2 ans, avec l'ouverture de magasins Nature & Découvertes sur l'ensemble des territoires exploités par le Groupe. Le leitmotiv de Nature & Découvertes pour inviter le client à adopter un mode de vie plus durable en lien avec la nature est un marqueur de l'enseigne. Ces magasins encouragent une consommation éthique et écologique, pour un choix client éclairé et une économie circulaire et responsable, intégrant une offre de produits Bio d'artisans locaux : terrariums, vêtement, miel, confitures ...

L'enjeu RSE passe aussi par l'aménagement des surfaces de vente (rénovation ou ouverture), davantage tourné vers l'éco-responsabilité (éclairage, climatisation, ...): les quatre magasins ouverts dans le nouveau complexe immobilier de Saint-Pierre à La Réunion en mai 2021 répondent notamment à ces exigences (espaces verts, toit végétalisé, ...).

#### Fournisseurs

Les fournisseurs et les principaux prestataires sont intégrés à la démarche RSE du Groupe à travers les échanges avec les équipes des centrales d'achat du Groupe et celles de sourcing. Le dialogue porte sur la qualité et le prix des produits, mais aussi sur des critères RSE (durabilité, durée de vie, utilisation de matières premières écoresponsables, ...). Les audits réalisés dans les usines des fournisseurs permettent de les inclure dans la définition de ces critères.

#### Actionnaires

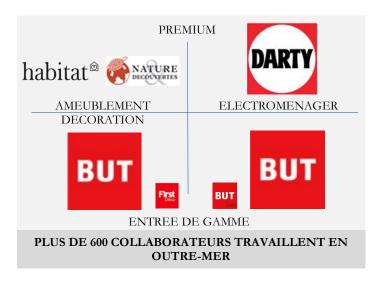
CAFOM SA est côté en Bourse sur Euronext depuis 2005, 7 actionnaires formant un actionnariat de concert et détenant 85 % des actions et 90 % des droits de vote. L'assemblée générale est le lieu privilégié pour échanger avec l'ensemble des actionnaires.

Depuis l'exercice 2021 / 2022, il existe un comité RSE, présidé par l'administrateur indépendant de la Société, qui traite de l'engagement RSE du Groupe et de l'identification des enjeux et des résultats obtenus, notamment sur le suivi des indicateurs de performance. Il peut reporter au Conseil d'Administration tout élément à ce titre.

# Contribution au développement des territoires

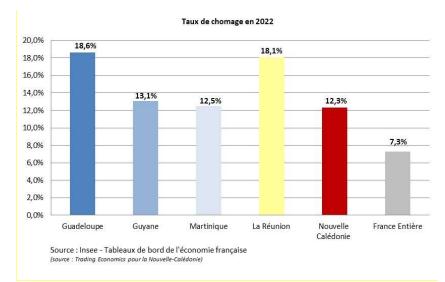
#### Distribution Outre-Mer

La distribution outre-mer constitue le pôle d'activité historique du Groupe, le Groupe adressant l'ensemble du marché de l'équipement de la maison avec des marques complémentaires sur six territoires ultra-marins.



La présence du Groupe depuis plus de 30 ans en territoires domiens lui confère un statut d'acteur économique incontournable dans ces régions.

En particulier, CAFOM participe au développement de l'emploi en France d'Outre-mer, dans des territoires ou le taux de chômage est nettement supérieur à celui de la métropole (de 12 à plus de 18 %).



Le Groupe permet aussi à la population domienne d'avoir un accès à un très large choix de produits, dans des territoires où les difficultés d'importation et d'acheminement des marchandises rendent l'offre souvent plus limitée qu'en métropole. Il y met également en place sa politique RSE, tournée vers une consommation plus durable et plus responsable.

L'accompagnement des clients vers une consommation responsable, visant notamment à réduire les impacts sur le climat, passe également par le développement des services à la réparation et par celui de « la seconde vie ». CAFOM détient en propre, dans chacun des territoires dans lesquels il est implanté, des structures spécialisées dans le SAV et la réparation. Cela permet au Groupe, d'une part, de créer des emplois non délocalisables et, d'autre part, d'offrir aux clients des solutions plus économiques. Parallèlement, les produits d'occasion ou reconditionnés sont proposés à la vente dans des espaces mitoyens aux surfaces de SAV (espaces « Léo Le Chineur » et «Koin Z'Affaires »), favorisant le développement de l'économie circulaire et optimisant la gestion des produits usagés.

o Pole e-Commerce Europe Continentale



Créé en 2006, Vente-unique.com est un site BtoC spécialisé dans la vente de mobilier, livrant 11 pays en Europe. La sélection propre des produits ainsi que la profondeur de gamme, le positionnement accessible et la richesse des services (disponibilité du stock, livraison rapide, call-center) sont les trois piliers indissociables de la promesse client.

Le savoir-faire du Groupe CAFOM et de Vente-unique.com dans les achats est un axe essentiel de création de valeur. Vente-unique.com adresse ses fournisseurs en direct, dans le cadre d'un modèle sans intermédiaire, avec une exigence de qualité particulièrement élevée : usines auditées et certifiées, cahier des charges aux meilleurs standards du marché, contrôle qualité et assistance à la sélection des produits fournis par CAFOM Sourcing Group en Asie.

Vente-Unique.com a créé la gamme Good for Planet, une gamme éco-responsable de 3.000 produits soucieux de l'environnement. Un produit est reconnu comme éco-responsable s'il possède au minimum un des critères suivants : made in France, made in Europe, coton biologique, matière recyclée, bois issu de forêts gérées durablement, PEFC®, CertiPUR® ou OEKO-TEX®.



Afin de trouver une solution responsable aux retours clients et au produits abimés souvent « non vendables », pour éviter notamment leur destruction et participer à une économie plus circulaire, Vente-unique.com utilise deux canaux de revalorisation : les dons aux associations et les ventes aux soldeurs.

L'entrepôt logistique de Vente-unique.com est situé à Amblainville (Oise) et emploie plus de 160 collaborateurs, dans un bassin d'emploi ou le taux de chômage est plus élevé que celui de la France Métropolitaine (bassin classé 190ième sur 321 analysés – source ville-data.com).

Le Groupe CAFOM a pour objectif de développer simultanément ses deux pôles d'activité (équipement de la maison en outre-mer et vente en ligne de mobilier en Europe) de manière soutenue, tout en poursuivant une politique de croissance rentable, et en développant toujours plus ses engagements RSE.

A travers ses deux pôles, le développement du Groupe CAFOM se poursuit ainsi dans le respect de sa culture d'entreprise et de ses valeurs, à savoir :

- la recherche permanente de la meilleure offre produit en qualité et prix d'une part, avec un sens de l'exigence et du professionnalisme résolument tourné vers le client, pour une consommation plus durable et plus responsable;
- et ce, en tant qu'entreprise citoyenne d'autre part, favorisant notamment la création d'emplois non délocalisables, la diversité culturelle au sein de ses équipes, la transmission des connaissances et du savoir, dans un commerce et des activités résolument responsables, et en mettant ses salariés et le capital humain au cœur de sa stratégie.

\* \* \* \*

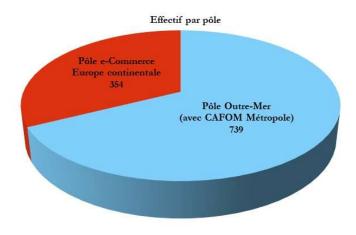
En préambule à la suite de ce chapitre, il est rappelé que le Groupe a ajusté la présentation de ses pôles d'activité suite au rachat du fonds de commerce de Distri Service (logistique en métropole) par une filiale de Vente-unique.com et à l'intégration de cette activité logistique au sein du pole e-Commerce Europe continentale. L'exercice précédent a été retraité selon ce nouveau référentiel : les données de l'activité Logistique Métropole ne font donc plus l'objet d'un suivi spécifique sur tous les KPI mais sont inclues dans le pôle e-Commerce Europe continentale.

En tant qu'acteur majeur de la distribution en France et en Outre-Mer, CAFOM emploie des salariés aussi bien en métropole qu'en territoire domiens, où il est un acteur de référence.

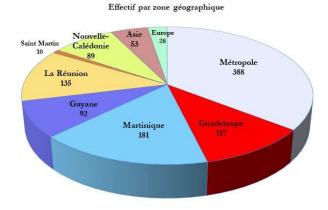
Au 30 septembre 2023, l'effectif total du Groupe CAFOM était de 1.093 salariés contre 1.034 au 30 septembre 2022. Par zone géographique, la répartition des effectifs se détaille de la façon suivante :

	30 septe	mbre 2023	30 septembre 2022		
Zone géographique	Effectif % des effectifs totaux		Effectif	% des effectifs totaux	
Métropole	388	35,5%	377	36,5%	
Guadeloupe	117	10,7%	114	11,0%	
Martinique	181	16,6%	169	16,3%	
Guyane	92	8,4%	91	8,8%	
La Réunion	135	12,4%	132	12,8%	
Saint Martin	10	0,9%	11	1,1%	
Nouvelle-Calédonie	89	8,1%	81	7,8%	
Europe (Suisse, Pologne, Espagne)	28	2,6%	6	0,6%	
Asie	53	4,8%	53	5,1%	
TOTAL	1 093	100,0%	1 034	100,0%	

Le pôle Outre-Mer (y compris CAFOM Métropole) regroupe 68 % des effectifs, le pôle e-Commerce Europe continentale 32 % (dont près de la moitié pour les activités logistiques dans le dépôt d'Amblainville).



Par zone géographique, la Métropole représente 35 % des effectifs du Groupe, la Martinique 17%, la Réunion 12 % et la Guadeloupe 11 %, et la Guyane et la Nouvelle-Calédonie 8%.



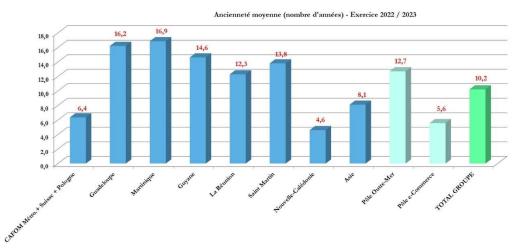
La répartition entre cadres et employés est de 26 % / 74 %, en augmentation de 1 point pour les cadres par rapport à l'année dernière et de 3 points par rapport à 2020/2021.

A la fin de l'exercice, 87 % des effectifs sont employés en contrat à durée indéterminée, contre 90 % au 30 septembre 2022 (et 85 % au 30 septembre 2021). La diminution provient du pôle Outre-Mer, en baisse de 5 points par rapport à l'année dernière, le ratio revenant à son niveau de 2020/2021 (84 %).

Le Groupe a respecté son objectif d'avoir un ratio global d'au moins 85 % et le maintient à ce niveau pour les prochaines années.

Les enjeux de fidélisation des salariés impliquent de placer leurs attentes au centre de la stratégie du Groupe et se matérialisent par les taux d'ancienneté moyenne. L'ancienneté moyenne au sein du Groupe ressort ainsi à 10,2 ans (10,1 ans l'année dernière).

L'ancienneté moyenne pour le regroupement Antilles, Guyane, Réunion, territoires dans lesquels CAFOM dispose d'une forte notoriété de marque employeur est de 15,1 ans.



L'ancienneté moyenne du pôle e-Commerce Europe continentale est plus faible (5,6 ans) : elle est de 3,4 ans pour Vente-unique.com, avec plus de 70 % de l'effectif en CDI ayant moins de 35 ans (contre 33 % en moyenne pour le Groupe) et de 8,3 ans pour l'activité logistique.

La répartition par âge des effectifs du Groupe est indiquée dans le tableau suivant :

Zone géogr	raphique
Métropole	
Guadeloup	pe
Martinique	2
Guyane	
Réunion	
Asie	
Saint Marti	in
Suisse	
Espagne	
Pologne	
Nouvelle-C	Calédonie
TOTAL	
% de l'effe	ctif total
dont pôle	Outre-mer
dont pôle	e-Commerce Europe continentale
Rappel 30 sept	tembre 2022
dont pôle O	utre-mer
dont pôle e-0	Commerce Europe continentale

< 25 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 49 ans	> 50 ans
38	107	52	55	68	68
9	7	9	8	26	58
29	16	14	6	37	79
9	12	10	8	15	38
14	18	14	20	36	33
6	9	12	12	11	3
1	0	3	0	3	3
0	1	0	0	0	1
1	1	4	3	8	5
0	0	0	0	3	1
9	22	10	14	24	10
116	193	128	126	231	299
10,6%	17,7%	11,7%	11,5%	21,1%	27,4%
11,9%	13,4%	10,3%	10,4%	22,1%	31,9%
7,9%	26,6%	14,7%	13,8%	19,2%	17,8%
9,2%	15,2%	15,0%	11,3%	21,9%	27,5%
8,9%	11,6%	14,6%	9,9%	23,8%	31,3%
9,8%	22,9%	15,9%	14,4%	17,7%	19,3%

CAFOM respecte un équilibre cohérent entre l'effectif de jeunes d'une part (28 % des salariés ont moins de 30 ans, + 4 points par rapport à l'an passé) et l'effectif de séniors d'autre part (27 % des salariés ont plus de 50 ans, stable par rapport à l'année dernière).

Le Groupe CAFOM veille par ailleurs à favoriser la mixité, l'embauche et l'évolution professionnelle des femmes, et cherche à renforcer ainsi leur place et leurs responsabilités au sein de l'entreprise. Pour tout poste de management se libérant, les ressources humaines étudient la candidature d'au moins une femme parmi les candidats.

Le pourcentage de femmes salariées dans les différentes sociétés du Groupe est indiqué dans le tableau ci-après :

Zone géographique
Métropole
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Saint Martin
Nouvelle-Calédonie
Europe (Suisse, Pologne, Espagne)
Asie
TOTAL

Nombre de femmes	% de l'effectif total
151	38,9%
40	34,2%
70	38,7%
41	44,6%
50	37,0%
2	20,0%
36	40,4%
17	60,7%
34	64,2%
441	40,3%

Rappel 30 septembre 2022
--------------------------

406	39,3%
700	JJ,J/0

Après une augmentation de 1 point l'an passé, la parité homme / femme s'est à nouveau améliorée de 1 point sur l'exercice. Elle reste toutefois pénalisée par les activités logistiques (notamment la logistique en métropole) qui emploient une très grande majorité d'hommes étant donné les contraintes physiques et de pénibilité liées au déplacement des meubles.

Pôle Outre-Mer	
Pôle E-commerce Europe Continentale	
Dont Logistique	
Pôle E-commerce Europe Continentale hors Logistque	
TOTAL	

Nombre de femmes	% de l'effectif total
305	41,3%
136	38,4%
21	13,0%
115	59,9%
441	40,3%

La parité homme / femme reste favorable aux femmes pour le pôle E-Commerce Europe Continentale hors activité logistique, avec près de 60 % de femmes salariées au 30 septembre 2023. L'effectif en métropole du pôle Outre-mer est également très féminin, les femmes représentant 55 % des salariés. Le Groupe respecte ainsi son objectif de compter, pour le pôle e-Commerce Europe continentale (hors logistique) et les activités en métropole, au moins autant de femmes que d'hommes dans l'effectif salarié.

La proportion femme / homme est en revanche plus faible pour le pôle Outre-mer hors métropole (40,1 % de femmes, - 0,8 pt par rapport à l'an dernier après une hausse de 1,5 et 2,1 points les années précédentes), avec des salariés principalement masculins dédiés aux entrepôts.

Au global, la proportion femme / homme du pôle Outre-mer (territoires + métropole) atteint un taux de 41,3 % (-1,3 point), conforme à l'objectif de 40 % que s'est fixé le Groupe.

Pour les prochaines années, le Groupe maintient ses objectifs de taux de 40 % de femmes salariées pour le pôle Outre-Mer et de compter au moins autant de femmes que d'hommes pour le pôle e-Commerce Europe continentale (hors logistique) et les activités en métropole.

Les femmes représentent par ailleurs 46 % de l'effectif cadre sur l'exercice 2023, contre 44 % l'an dernier.

# 4.2 PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES APPLIQUEES, PLANS D'ACTION, RESULTATS ET OBJECTIFS

Le Groupe procède régulièrement à une revue de ses principaux risques pouvant avoir des conséquences sociales et environnementales, ainsi que sur le respect des droits de l'Homme, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et qui pourraient engendrer un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa réputation.

En tout premier lieu, il convient de rappeler que le Groupe exerce un métier de distributeur et qu'il ne détient pas d'usine de fabrication en propre. Le choix de ses fournisseurs, notamment au travers du contrôle de leur propre respect des règles sociales et environnementales, est en revanche un axe prioritaire.

Par ailleurs, par son histoire (croissance externe et implantations géographiques multiples), le Groupe CAFOM est structurellement décentralisé. Cette organisation se reflète dans le mode de management puisque, même si la Direction Générale fixe les priorités et reste l'ultime responsable en termes de décision majeure, chaque société et chaque territoire bénéficie d'une large autonomie opérationnelle, aussi bien dans la conduite des activités ordinaires que dans les moyens mis en œuvre pour appréhender les risques.

Les priorités et indicateurs de suivi fixés ces dernières années par la Direction Générale couvrent les thématiques de responsabilité suivante :

- responsabilité sociale avec une priorité sur la lutte contre l'absentéisme et la formation
- responsabilité environnementale, avec la recherche d'une meilleure efficacité énergétique (maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie, principalement électricité et gaz) et le traitement des déchets,
- responsabilité éthique avec la lutte contre la corruption
- responsabilité relative aux droits de l'homme, notamment dans les relations avec les fournisseurs et dans leur appropriation de cet enjeu.

La prise de conscience des enjeux responsables par les collaborateurs du Groupe s'inscrit dans la démarche sociétale initiée depuis plusieurs années. Chaque société / territoire est ainsi chargé d'établir une revue des risques, avec une implication du management local (direction de filiale ou direction régionale / territoire, ressources humaines, finance, opérationnels, achats et approvisionnements ...) sous la supervision de la Direction Générale et des directives communiquées en termes de priorité et de suivi. Au cours de l'exercice 2023, il a été demandé aux sociétés filiales du Groupe de suivre les résultats obtenus par rapport aux objectifs définis les années précédentes et d'analyser les écarts.

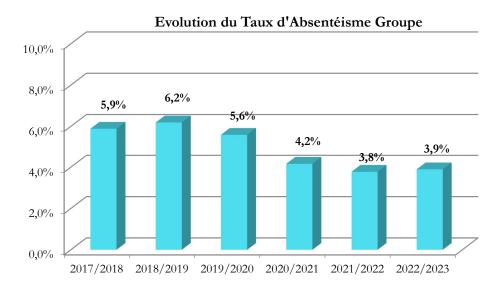
Parmi les informations listées à l'article R. 225-105 du Code de commerce ne sont traités ci-après que les risques extra-financiers principaux du Groupe, eu égard à son activité et à son organisation, ainsi que les informations demandées par l'article L 225-102-1.

### 4.2.1 Absentéisme

Un absentéisme élevé engendre fréquemment une désorganisation dans le fonctionnement des services, des pertes de productivité, une possible dégradation de la qualité de service avec des retards ou des délais allongés dans le traitement des opérations, ainsi qu'une surcharge de travail pour les collaborateurs présents, qui peut générer stress, lassitude, démotivation et mauvaise ambiance.

Sous le contrôle des Directions Régionales ou des Directeurs de filiales (Vente-unique.com / Logistique Métropole), l'absentéisme et les moyens mis en œuvre pour lutter contre les absences sont suivis par les services RH de chacun des territoires et ou des filiales, en liaison avec les directeurs de magasin et de site.

Sur l'année 2022/2023, le taux d'absentéisme global du Groupe s'est établi à 3,9 %, quasi-identique à celui de l'année dernière (3,8 %).



#### \* Pole Outre-Mer

Sur les cinq dernières années, le taux d'absentéisme du pole Outre-Mer a évolué de la manière suivante :

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Taux d'Absentéisme	6,9%	5,9%	5,0%	4,2%	4,0%

L'indicateur est en diminution de 0,2 point par rapport à l'année dernière. Il a sensiblement diminué en Guyane et en Guadeloupe. En Guyane, les actions de communication menées pour une meilleure information des salariés ainsi que la mise en place d'un plan d'optimisation des plannings a permis de réduire les absences, notamment celles non justifiées. Il en est de même en Guadeloupe avec la communication sur l'amélioration des conditions de travail et même si des éléments extérieurs sont également à prendre en compte (émeutes fin 2021, ayant entrainé une augmentation des absences en 2021/2022).

Le taux d'absentéisme est resté stable à La Réunion alors qu'il a sensiblement augmenté en Martinique, avec 7 personnes en longue maladie contre 4 l'année dernière.

En Nouvelle-Calédonie, après deux années d'absentéisme stable et relativement bas, le taux est remonté cette année (avec notamment une longue maladie) et est au dessous du taux moyen du pôle Outre-Mer.

Chaque territoire est en charge de mettre en place sa propre politique de lutte contre l'absentéisme. D'une manière générale, ces politiques couvrent les points suivants :

- implication de l'ensemble des lignes hiérarchiques et développement de l'esprit d'entreprise ;
- motivation des salariés : entretien individuel régulier, évolution de carrière, prime d'intéressement ;
- priorité à la sécurité et à la prévention ;
- contrôle strict des justificatifs d'absence à fournir dans les délais, contre-visite médicale, suivi des récidivistes, pour lutter contre l'absentéisme de confort.

Ces politiques ont ainsi été poursuivies au cours de l'exercice 2022/2023.

## \* Pôle e-Commerce Europe continentale

Le taux d'absentéisme du pôle e-Commerce Europe continentale est de 3,7 % en 2022 / 2023 contre 2,9 % l'an dernier.

Il a baissé de 1,2 point chez Vente-unique.com (s'établissant à 1,2 %), la société récoltant les efforts entrepris sur ce sujet : politique de télétravail, poste de Happiness Manager, baisse drastique des absences non-justifiées, ... Vente-unique.com atteint donc son objectif cible de ne pas dépasser 2,5 % et le maintient pour les années à venir.

Le taux d'absentéisme de la société en charge de l'activité logistique est en revanche passé de 3,2 % à 6 % cette année. Il reste cependant inférieur au taux constaté chez le prestataire externe, avant l'internalisation de l'activité il y a 3 ans. La sécurisation des postes et la qualité de conditions de travail (ostéopathe sur site, gilet de maintien, baisse de la limite de poids de préparation pour un opérateur seul, salles de repos avec billard, salles de sport avec appareil de musculation ...), ainsi que sur l'écoute et la motivation des salariés (petits déjeuners deux fois par mois avec 10 personnes pour échange et partage, intégration des nouveaux arrivants, communication mensuelle sur les résultats d'intéressement ...) sont autant d'actions mises en place pour lutter contre l'absentéisme.

Le Groupe s'était fixé comme objectif d'avoir un taux d'absentéisme inférieur à 5 %. Il l'a atteint et le confirme pour les prochaines années.

## 4.2.2 Formation

Le Groupe CAFOM s'attache à former régulièrement ses collaborateurs : le développement des talents et des compétences, axe essentiel pour transmettre le savoir et le savoir-faire, ainsi que l'engagement des collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel, passent notamment par les programmes de formation mis en place.

La formation permet aux collaborateurs de travailler en toute sécurité, d'améliorer leur performance, leur contribution et leur employabilité, mais aussi leur connaissance des évolutions métiers et produits pour répondre aux besoins et à la satisfaction de la clientèle.

Elle contribue à une montée en compétence régulière et favorise le taux de satisfaction et de fidélisation des collaborateurs.

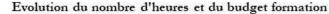
Pour l'ensemble des filiales, les plans de formation, validés par la Direction Générale, et supervisés par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, sont gérés par les directeurs de territoire / filiale, en collaboration avec leur service ressources humaines. Le recueil des souhaits de formation est, dans un premier temps, établi lors des entretiens annuels et professionnels, qui permettent de cibler les besoins et attentes exprimés par les salariés et leur hiérarchie. Les besoins sont ensuite centralisés chaque année au mois de septembre par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, qui établit alors le plan de formation annuel du Groupe.

Le budget alloué à la formation sur l'exercice 2022/2023 s'établit à 385 K€, en baisse de 90 K€ par rapport à l'année dernière, année durant laquelle le Groupe a enregistré des dépenses de lancement pour la conception d'une plateforme e-learning (plate-forme opérationnelle à partir de janvier 2024). Les couts de formation représente 0,9 % de la masse salariale, soit - 0,3 point par rapport à 2021/2022, l'objectif d'une progression régulière pour atteindre 2 % n'ayant donc pas été atteint.

Le nombre d'heures de formation dispensée est en revanche en augmentation sensible : il est passé de 5.692 heures l'an dernier à 10.921 heures cette année, soit 10 heures en moyenne par salarié contre 5,5 heures l'an passé, progression en phase avec les objectifs du Groupe (16 heurs en 2024).

Le Groupe a choisi d'intensifier la formation de ses collaborateurs, notamment avec la mise en place d'un parcours d'intégration, comprenant des modules de formation (formation métier, formation produit) pour les nouveaux entrants, ainsi que par la diversification des thématiques.

La plate-forme e-learning opérationnelle à partir du mois de janvier 2024, propose plus de 80 modules : parcours on-boarding, management, qualité de vie au travail et sensibilisation aux risques psychosociaux et risques de harcèlement, bureautique, connaissance du logiciel interne Image (facturation, statistiques, stocks,) ....





En 2022/2023, pour le pôle Outre-Mer, outre les formations sur la sécurité au travail (prévention des risques, incendie ...) et les formations produits et sur les techniques de ventes, un nouveau programme de formation a été mis en place, axé sur l'accueil client et la gestion des conflits avec le client. Ce module de formation a été dispensé en présentiel aux directeurs régionaux, aux directeurs de magasin, aux vendeurs, aux caissières, et pour la première fois, aux équipes en charge du SAV.

En complément, les formations effectuées ont également porté sur des thèmes juridiques, sur le recrutement, ainsi que sur le nouveau logiciel de paye et le nouveau SIRH (système d'information de gestion des ressources humaines).

La formation représente 1,0 % de la masse salariale du périmètre Outre-Mer (1,6 % l'année dernière avec les dépenses de lancement de la plate-forme e-learning) et le nombre d'heures de formation par salarié est passé de 6,1 heures à 10,2 heures.

Pour le pôle e-Commerce Europe continentale, 3.408 heures de formation ont été dispensées durant l'année, en hausse de près de 150 % par rapport à l'année dernière (9,6 heures en moyenne par collaborateur contre 4,2 en 2021/2022). Chez Vente-Unique.com, ce sont principalement des formations au management qui ont été données, en priorité à destination des jeunes managers de la société, amenés à évoluer dans l'organisation. Ces formations qualitatives ont été créées spécifiquement pour Vente-unique.com et sont déroulées sur plusieurs journées durant l'année.

La formation a également fortement augmenté pour le personnel logistique, le nombre d'heures de formation par salarié ayant doublé par rapport à l'année dernière, passant de 4,7 à 9,7 heures. Outre les formations obligatoires (CACES - certificats d'aptitude à la conduite en sécurité – entre autres), les formations ont notamment porté sur l'accompagnement des chefs d'équipe (management, analyse de KPI, gestion des conflits, mises en situation, procédures).

En conclusion, le Groupe affiche un retard sur une montée progressive attendue du taux dépenses de formation par rapport à la masse salariale (pour atteindre 2 % en 2024) mais est en revanche en ordre de marche sur l'objectif de 16 heures de formation en moyenne par salarié. Ces objectifs sont confirmés pour l'année prochaine, le lancement de la plateforme e-learning permettant d'accélérer dans ce domaine.

## 4.2.3 Efficacité énergétique

Le Groupe, à travers l'exploitation d'entrepôts et de magasins, a un impact sur son environnement dont il a pleinement conscience : la diminution de son empreinte environnementale est un enjeu majeur pour la préservation des ressources et la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce chapitre traite des données de consommation de gaz et d'électricité du Groupe, des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés pour ces indicateurs, et des plans d'action mis en place. Les informations concernant les émissions de gaz à effet de serre liées à ces consommations sont fournies au chapitre 3 « Autres thématiques et informations » (« Conséquence sur le changement climatique ») de cette déclaration de performance extra-financière.

L'optimisation de la consommation d'énergie sur l'ensemble des sites exploités constitue un axe permanent de travail pour le Groupe et pour ses filiales.

Outre un risque d'altération de sa performance financière en cas de mauvaise gestion des consommations d'énergie, le Groupe pourrait également subir un risque de détérioration de son image de marque et de son positionnement s'il ne s'impliquait pas dans la transition énergétique.

La politique développée à ce titre passe par la sensibilisation du personnel (lutte contre le gaspillage) pour engager l'ensemble des équipes dans des efforts de réduction, par le remplacement d'éclairages classiques par des éclairages LED basse consommation, par la vérification périodique des climatiseurs ... Cet enjeu est notamment sous la responsabilité de la Direction Générale du Groupe, avec les directeurs de territoire et les directeurs d'enseigne dans le cadre de la rénovation, l'ouverture ou le déménagement de magasins.

En outre-mer, l'évolution permanente du réseau de magasins (ouvertures et déménagements dans des locaux le plus souvent neufs, travaux de rénovation), permet ainsi d'optimiser l'ensemble de l'intensité énergétique dans des installations modernes et efficientes.

En métropole, l'entrepôt logistique d'Amblainville, d'une surface de 85.000 m² a été construit en deux étapes (2016 et 2019) et répond aux dernières normes environnementales et énergétiques. Ainsi son éclairage électrique est piloté à travers trois modes : une horloge programmable pour les zones quais, un capteur crépusculaire pour l'extérieur et un détecteur de présence pour la zone racks, limitant ainsi le gaspillage. Tout l'entrepôt est équipé en LED et les bureaux sont pilotés par des détecteurs de présence.

Les principaux postes de consommation d'énergie recouvrent, par ordre d'importance, l'électricité (climatisation des magasins et bureaux outre-mer, éclairage des surfaces de vente, rayons, displays et enseignes, fonctionnement des systèmes de caisse, télésurveillance et système anti-intrusion, portiques antivol, chauffage, ascenseurs et monte-charges) et le gaz (chauffage de l'entrepôt d'Amblainville et alimentation des chariots élévateurs).

L'eau est exclusivement utilisée pour les besoins afférents au nettoyage et à l'alimentation des locaux sociaux et des sanitaires. Pour les magasins et dépôts d'outre-mer, elle sert également aux réseaux et cuves de sprinklage.

L'évolution des consommations d'électricité, de gaz et d'eau, par pôle d'activité se détaillent de la façon suivante :

	2021/2022			2022/2023		
	Electricité (en MwH)	Gaz (en m3)	Eau (en m3)	Electricité (en MwH)	Gaz (en m3)	Eau (en m3)
Pôle Outre-Mer	7 578	16 203	19 192	7 316	1 614	13 164
Pôle E-Commerce Europe continentale (hors entrepôt)	26	0	0	23	0	0
Entrepôt Logistique d'Amblainville	1 865	251 348	2 303	1 605	169 296	2 482
TOTAL	9 469	267 551	21 495	8 944	170 910	15 646

Par m², compte tenu de l'ouverture et de la fermeture de sites et magasins, et en prenant en compte l'ensemble des surfaces utilisées par le Groupe (bureaux, entrepôts, magasins), quelle que soit la source d'énergie, la consommation a évolué de la manière suivante :

Pôle Outre-Mer
Pôle E-Commerce Europe continentale (hors entrepôt)
Entrepôt Logistique d'Amblainville
TOTAL

2021/2022					
Electricité (en KwH/m²)	Gaz (en m3/m²)	Eau (en m3/m²)			
57	0,1	0,15			
23	0,0	0,00			
22	3,0	0,03			
43	1,2	0,10			

	2022/2023	
Electricité (en KwH/m²)	Gaz (en m3/m²)	Eau (en m3/m²)
55	0,0	0,10
18	0,0	0,0
19	2,0	0,03
41	0,8	0,07

La baisse des consommations d'électricité du pôle Outre-Mer provient d'une démarche de réduction volontariste : réduction du temps d'utilisation des climatisations en magasin (décalage du lancement et extinction avant la fermeture), affichage pour sensibiliser les clients sur la nécessité de maintenir les portes fermées, installation de minuteurs et de détecteurs de mouvements, éclairages des magasins et des bureaux moins énergivores (remplacement de tout éclairage par des éclairages LED), ...

La consommation d'eau du pôle a également baissé mais principalement en raison d'une surconsommation exceptionnelle l'année dernière, avec le rattrapage des consommations depuis l'ouverture sur les magasins de Saint-Pierre sur l'Île de La Réunion, ouverts en mai 2021 et les essais pour la mise en place de sprinklers.

Les territoires ultra-marins ne consomment pas de gaz et la diminution des consommations du pôle provient des entrepôts de Châteauroux (Cafom Distribution) qui n'ont été que très peu utilisés cette année du fait du sinistre grêle intervenu en 2022 et des réparations à réaliser.

La consommation d'électricité de Vente-unique.com est liée au fonctionnement de ses bureaux au Pré-Saint-Gervais et a diminué de 9 % par rapport à l'année dernière.

Pour l'entrepôt d'Amblainville, les consommations d'électricité et de gaz au  $m^2$  ont sensiblement baissé par rapport à l'année dernière (respectivement - 14 % et - 33 %) grâce aux mesures prises à ce titre :

- Mise en place de détecteurs de présence pour les abris palettes fin 2022, changement des éclairages en technologie LED pour les salles de charges, régulation des ballons d'eau chaude, remplacement des anciens chauffages électriques par de nouveaux convecteurs intelligents (prise en compte de l'ouverture des fenêtres et blocage de température) en mars 2023, coupure de l'éclairage extérieur de nuit, arrêt de l'équipe de nuit 3 semaines en février mars 2023;
- 3eme chaudière en cascade des 2 autres pour réduction de la consommation pour le gaz, doublement de 4 portes de quai en novembre 2022, démarrage tardif de la chaudière cette année (fin novembre) et coupure de la chaudière pendant les périodes d'hiver clémentes (du 15 décembre 2022 au 15 janvier 2023), baisse de la température de consigne de la chaudière à 12 degrés.

La mise en place de la Gestion Technique du Bâtiment en juillet 2023 (chauffage en fonction des besoins, démarrage des aérothermes en fonction de la température) et la poursuite de la lutte contre la déperdition énergétique devrait générer de nouvelles sources d'économies et optimiser l'impact environnemental.

Sur l'exercice, les consommations du Groupe d'électricité, de gaz et d'eau, rapportées au m², ont ainsi diminué respectivement de - 6 %, - 36 % et - 20 %. Le Groupe a donc atteint de son objectif de réduction de - 5 % et le maintient à nouveau pour l'année prochaine.

### 4.2.4 Traitement des déchets

Le traitement des déchets est un enjeu prioritaire pour le Groupe. Outre le recyclage des anciens produits mobiliers des clients traités principalement par les circuits agréés, le traitement des déchets s'articule principalement autour des emballages des produits livrés (protection pour le transport) dans les entrepôts logistiques ou en magasin. Par son activité de distribution, les déchets produits par le Groupe sont en effet principalement constitués de carton, papier, plastique. De la qualité du tri et du recyclage dépend la protection de l'environnement et la lutte contre la prolifération des plastiques notamment dans les océans, avec des clients et consommateurs toujours plus sensibilisés sur ces thématiques.

En cherchant à optimiser la consommation d'emballage et la gestion de déchets, le Groupe vise ainsi à diminuer son empreinte environnementale et à favoriser la satisfaction client sur ce sujet, tout en essayant de réduire les coûts liés au transport et au traitement.

Dans les territoires domiens, cet enjeu est sous la responsabilité des directeurs de territoire, en lien avec les directeurs de magasin et les responsables d'entrepôt. Pour la logistique en Métropole, il est sous la responsabilité du management de l'entrepôt.

Comme indiqué dans le paragraphe « Note Méthodologique et Périmètre de la Déclaration, le Groupe rappelle par ailleurs que les informations concernant les tonnes de déchets sont, pour le périmètre Outre-Mer, fournies à partir des données communiquées par les prestataires chargés du traitement et contiennent donc une part d'incertitude quant à leur exhaustivité.

Le volume de déchets (emballages et protections) traités par le Groupe a évolué de la manière suivante :

	2021/2022 En Tonnes	2022/2023 En Tonnes
Pôle Outre-Mer	1 370	1 236
Entrepôt Logistique Amblainville	506	445
TOTAL	1 876	1 681

Rapporté à son chiffre d'affaires, le Groupe a généré 4,1 tonnes de déchets par M€ de CA, contre 4,7 l'année dernière.

En l'absence d'éco-organisme unique pour le recyclage de déchets mobiliers en outre-mer, et face à l'immobilisme des politiques publiques sur l'ensemble des territoires, des partenariats sont conclus localement afin d'assurer les propres systèmes de collecte individuelle.

Les déchets ménagers des magasins But et Darty en Guadeloupe sont ainsi gérés en partenariat avec la société AER (Antilles Energie Recyclage) qui met à disposition des bennes sur les sites et organise l'enlèvement par les transporteurs. Une nouvelle filière de traitement des déchets d'ameublement (DEA) a également été mise en place récemment sur le territoire, toujours en collaboration avec la société AER; les difficultés d'absorption des flux par les sous-traitants ont entrainé des retards d'enlèvement, mais cette nouvelle organisation constitue cependant une nette amélioration. Les déchets bois, ferraille, plastiques et cartons sont triés et enlevés à la demande du territoire par les transporteurs partenaires.

A La Réunion, la filiale du Groupe fait appel à la société RVE (Réunion Valorisation Environnement) pour le recyclage des anciens produits mobiliers et à la société NTCS pour l'évacuation des emballages plastiques, polystyrène et cartons, ainsi que pour les déchets de bureaux. En Martinique, le Groupe travaille avec des sociétés de traitement D3E (Ecosystem, EVEA).

En Nouvelle-Calédonie, la société prend en charge les collectes (cartons et plastiques) sur l'ensemble des sites exploités et les rassemble dans deux dépôts où deux prestataires (Recycal et Propnord) se chargent des opérations de traitement. Pour la partie électroménager, petit-électroménager, TV, HIFI son et multimédia, le recyclage est effectué par la société Eco Recycle.

L'utilisation de compacteurs de plastiques et de presses à cartons au détriment de bennes dans les dépôts est également un moyen d'optimiser l'empreinte environnementale, tout comme l'optimisation des circuits dès le déballage des produits et la sensibilisation et l'information des collaborateurs sur les enjeux du tri.

Les magasins appliquent par ailleurs dès que possible le tri sélectif pour les clients : ampoules et piles usagées sont collectées sous l'égide des associations professionnelles qui agissent en faveur du développement durable. Il convient également de noter que la sacherie utilisée pour la clientèle est entièrement fabriquée à partir de papier recyclé.

Le Groupe s'engage également en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits, en ayant développé ses propres structures de service après-vente, pour intensifier les réparations, ce qui limite la fabrication de nouveaux produits et la production de déchets. Le Groupe favorise également l'économie circulaire et les ventes de seconde main, en proposant à la vente à proximité de ses surfaces de SAV des produits d'occasion ou reconditionnés (espaces « Léo Le Chineur » et « Koin Z'Affaires »), ce qui optimise la gestion des produits usagés.

Ces politiques se sont ainsi poursuivies tout au long de l'exercice 2022/2023.

En métropole, le traitement des déchets (emballages, cartons, ...) est assuré par la filiale logistique de Venteunique.com à partir de l'entrepôt d'Amblainville.

Les déchets sont triés en trois types (Bois, Cartons, Déchets Industriels Banaux) et l'entrepôt dispose de compacteurs pour limiter les transports en densifiant les bennes.

Logistique Entrepôt France Métropolitaine	2021/2022 En Tonnes	2022/2023 En Tonnes	Evolution
Traitement Carton (valorisé)	191	130	-32%
Traitement Carton (déclassé)	0	0	
Traitement Déchets	191	195	2%
Plastique	0	21	
Prestation Bois (valorisé)	0	0	
Prestation Bois (déclassé)	6	0	-100%
Prestation Bois (cat. B)	118	98	-17%
TOTAL	506	445	-12%

Malgré l'augmentation de l'activité de Vente-unique.com (+ 8 %), le volume des déchets traités a baissé de - 12 % grâce aux politiques mises en place : collecte et recyclage des matières, achats de cartons recyclés, revente de cartons mise au rebut, traitement des produits dépareillés, favorisant le taux de ré-appareillage et diminuant la mise en benne.

En ayant réduit de 13 % les tonnes de déchets générées par million de chiffre d'affaires (de 4,7 T/M€ l'année dernière à 4,1 T/M€ cette année), le Groupe a atteint son objectif de réduction de ce ratio. Pour l'année prochaine, l'objectif est d'enregistrer une nouvelle diminution de cet indicateur, dans une optique d'amélioration et d'optimisation continues du traitement des déchets. Il convient cependant de rappeler que la conception des emballages par les fabricants ainsi que le comportement des clients quant à la reprise d'anciens articles confiés pour recyclage lors de l'achat / livraison de nouveaux produits sont également des éléments constitutifs de l'indicateur.

# 4.2.5 Responsabilité relative aux droits de l'homme, notamment dans les relations avec les fournisseurs

Le Groupe s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs implantés en Asie du Sud-Est (Chine, Viêt-Nam, Malaisie, Indonésie, ...), en Europe de l'Est (Pologne, Estonie, ...) et en Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal) et en France.

Les approvisionnements réalisés en Asie du Sud-Est sont pilotés depuis la plateforme de sourcing (Cafom Sourcing) que le Groupe opère à Shenzhen (Chine). Compte tenu du caractère sensible de ces opérations d'achats réalisées dans ces régions du globe, et dans le cadre de sa politique de responsabilité relative aux droits de l'homme, le Groupe a développé un code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Un fournisseur qui ne répondrait aux critères de qualité, de probité et de respect de la responsabilité relative aux droits de l'homme constituerait un risque en termes d'image de marque pour le Groupe et en termes de qualité et de confiance dans les relations avec ses clients.

Le code de conduite traite des aspects suivants.

- Travail infantile : tout travailleur auquel les fournisseurs et leurs sous-traitants ont recours doit être âgé d'au moins 16 ans. Une documentation appropriée et actuelle doit être maintenue par les fournisseurs et sous-traitants et tenue à la disposition de Cafom Sourcing, pour une vérification éventuelle.
- Emploi de prisonniers, lutte contre le travail forcé/esclavage, abus physique : interdiction de recours à ces formes de travail.
- Normes et standards de travail et conditions d'emploi : les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer aux lois nationales, régionales et locales ainsi qu'à toute réglementation en la matière applicable dans le pays où les produits sont fabriqués. Ces lois couvrent aussi l'interdiction de recours au travail forcé ou toute forme de servitude, l'encadrement des salaires minimums et des horaires de travail, la liberté de syndicalisation et de représentation du personnel, la régulation du recours aux contrats de travail étrangers et au travail des immigrants, l'interdiction de discrimination en termes d'embauche, de race, couleur de la peau, de sexe, de religion, d'aptitude physique ou d'origine.
- Santé, sécurité et hygiène au travail : les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer aux lois nationales, régionales et locales ainsi qu'à toute réglementation en la matière applicable dans le pays où les produits sont fabriqués. Les domaines couverts par la santé, la sécurité et l'hygiène sont les suivants :
  - O Gestion de la santé et de la sécurité (responsabilité fonctionnelle et hiérarchique);
  - o Formation en matière de santé et de sécurité;
  - o Premiers secours et soins d'urgence;
  - o Issues de secours et évacuation du personnel;
  - O Ventilation et éclairage;
  - o Equipement de protection;
  - o Hygiène sanitaire;
  - o Eau potable;
  - O Liberté de mouvement et d'association;
  - O Hébergement (si applicable chez les fournisseurs et leurs sous-traitants);
  - o Repas ;
  - o Services ancillaires rendus au personnel.
- Normes environnementales: les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer aux lois nationales, régionales et locales ainsi qu'à toute réglementation en la matière applicable dans le pays où les produits sont manufacturés. Les domaines couverts pour l'environnement sont les matières dangereuses et processus de fabrication. Ils se détaillent de la façon suivante:

- o Contrôle et traitement des substances appauvrissant l'ozone ;
- o Gestion des déchets (incluant la pollution de l'eau)
  - Si tous les permis et accréditations sont à jour ;
- Gestion des substances chimiques
  - Si le stockage est fait correctement pour limiter les risques de pollution de l'environnement;
- Emissions carbone : dans le cadre de l'évaluation des émissions carbone, Cafom Sourcing a mis en place un reporting de données pour permettre d'estimer la quantité de carbone émise lors du transport des marchandises.
- Audits de sites de production (des fournisseurs et de leurs sous-traitants) : Cafom Sourcing se réserve le droit de conduire des audits, soit directement, soit par l'intermédiaire de tiers qu'elle désigne à sa discrétion, chez ses fournisseurs et leurs sous-traitants sans aucune restriction / limitation.

L'audit de l'usine s'articule autour de 3 aspects :

- o Social
- o Qualité
- o Environnemental

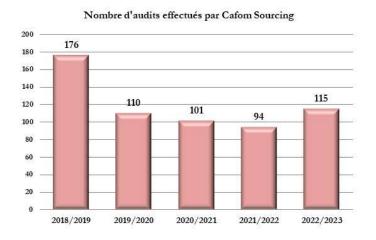
En cas de résultat insuffisant, Cafom Sourcing se réserve le droit de mettre un terme à ses relations avec les fournisseurs et leurs sous-traitants concernés. Les résultats des audits sont classés en deux catégories clés.

- Tolérance Zéro: travail infantile illégal, recours à des travailleurs incarcérés, pots de vin, travail sous servitude/esclavage, abus physique. Conséquence pour le fournisseur ou ses sous-traitants concernés: dénonciation immédiate du contrat.
- Action Requise: non-conformité aux lois nationales et/ou locales en termes d'emploi et travail, environnement. Conséquence pour le fournisseur ou ses sous-traitants concernés: le fournisseur ou ses sous-traitants doivent présenter à Cafom Sourcing un plan d'action accompagné du délai requis pour mise en œuvre complète des actions correctrices. En cas de non amélioration de la situation au terme du délai requis, Cafom Sourcing se réserve le droit de dénoncer le contrat pour un an au minimum.

Les conclusions des audits se divisent en plusieurs parties :

- o Le score, qui correspond au résultat de l'audit, pouvant aller de A à E.
- O Un SWOP: commentaires de l'auditeur sur les forces et faiblesses de l'usine.
- o Un CAP (Corrective Action Plan), envoyé au fournisseur pour mise en place de plan d'actions sur les points critiques.

L'évolution du nombre annuel d'audits effectués par Cafom Sourcing se détaille de la façon suivante :



Après les années de crise sanitaire ayant entraîné des fermetures temporaires d'usine et des contraintes et restrictions de déplacement, le nombre d'audits effectué a augmenté de plus de 20 % sur l'exercice 2022/2023.

Les audits réalisés sur l'exercice ont principalement porté sur des premiers audits (à 81 %) et 60 CAP (Corrective Action Plan) ont été envoyés aux fournisseurs suite aux résultats obtenus, dont 11 concernent des fournisseurs qui ne sont pas actifs aujourd'hui.

Les fournisseurs audités représentent environ 30 % des fournisseurs de marchandises du Groupe.

Pour le prochain exercice, l'objectif est d'effectuer au moins 120 audits.

En conclusion, le suivi synthétique des objectifs fixés pour les principaux indicateurs clefs se détaille de la façon suivante :

	Objectif	Réalisé	
Taux de CDI	85%	87%	
Parité Homme Femme Outre Mer	40%	41%	
Parité Homme Femme E-commerce + Métropole (hors Logistique)	50%	59%	
Taux d'absentéisme	< 6%	3,9%	
Formation (heure par salarié)	Objectif de 16 heures en 2024 (x 2 vs 2021)	10	
Formation (% masse salariale)	2 % de la masse salariale en 2024 vs 1% en 2021	0,9 %	Le taux a baissé de 0,3 point cette année
Efficacité énergétique	- 5 % de consommation au m²	- 5 % pour l'électricité - 36 % pour le gaz - 27 % pour l'eau	
Traitement des déchets	Baisse du volume rapporté au chiffre d'affaires	-12,6 %	
Audit d'usines en Asie	> 100 audits	115	

## 4.3 AUTRES THEMATIQUES ET INFORMATIONS

## Lutte contre la corruption

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la corruption, et afin d'identifier et d'analyser les risques d'exposition à la corruption et au trafic d'influence, le Groupe a demandé, au cours de l'exercice, à l'ensemble de ses filiales d'actualiser l'identification réalisée les années passées des risques les plus importants en termes d'exposition à des sollicitations externes à des fins de corruption (description du risque, niveau de probabilité et d'impact et plan d'action pour y remédier).

Il en ressort que les principaux risques concernent les achats directs et indirects du Groupe, puisque, de par son activité grand public, le risque de corruption pour obtenir des conditions avantageuses sur les ventes demeure faible. Sur les achats, les risques peuvent prendre la forme de rétro-commissions ou d'avantages, invitations, voyages accordés à des collaborateurs du Groupe. Jusqu'à présent, des cas très isolés et non significatifs en termes d'impact financier ont pu être décelés les années précédentes (aucun dans le courant de l'exercice), et l'objectif est de se tenir à ces cas extrêmement mineurs.

Outre une très forte implication de la Direction du Groupe dans la sélection des fournisseurs, qui initie et autorise tout contact avec de nouveaux fournisseurs, et maîtrise ainsi parfaitement les relations fournisseurs, il ressort en effet de ce recensement que les risques de corruption en provenance des fournisseurs pour les achats de marchandises sont limités du fait de la recherche permanente du meilleur positionnement prix, déterminés en fonction du prix de revient. Par ailleurs, le Groupe travaille avec un grand nombre de fournisseurs différents pour un même type de produits, ce qui permet de les comparer entre eux et d'éviter des écarts importants sur les prix d'achat.

Les risques sont également maitrisés du fait de la structure du Groupe et de ses bureaux de sourcing : contrôle des prix par plusieurs intervenants (demande de cotation par les merchandisers, acheteurs, sourcing manager, inspecteur qualité, ...), absence de fournisseur hautement stratégique et donc de dépendance pour le bureau de sourcing d'Asie, taille des fournisseurs nettement supérieure à celle de CAFOM pour l'électro-ménager, ... Il convient également de noter qu'une charte éthique pour les salariés est incluse dans le « Employee Handbook » du bureau de sourcing d'Asie.

Pour les achats indirects, chaque filiale reste relativement autonome, le choix d'un fournisseur en cas d'appel d'offre provenant le plus souvent d'une décision collégiale des managers locaux, supervisée par la Direction du Groupe le cas échéant.

Vis-à-vis des clients, le risque de corruption ou de trafic d'influence reste relativement faible en matière d'impact et de montant éventuel, les clients du Groupe étant quasiment tous des clients particuliers. Chaque filiale de distribution a mis en place ses propres procédures afin de maîtriser le risque client (limitation informatique des remises accordées par les vendeurs, contrôle des journaux de vente de la veille tous les matins, pointage journalier et rapprochement entre les dossiers de crédit et les factures validées dans le mode de paiement à crédit, vérification ponctuelle des comptes clients « employés », ...).

Chaque collaborateur du Groupe est informé de la tolérance « zéro » du Groupe en matière de corruption, à travers la Charte Ethique destinée à l'ensemble des équipes.

## Lutte contre l'évasion fiscale

Toutes les sociétés du Groupe sont immatriculées en France (métropolitaine ou outre-mer) et payent leur impôt soit directement, soit par le biais de la convention d'intégration fiscale formée par CAFOM SA, à l'exception des bureaux de sourcing en Asie, de DLC Hong-Kong, de CAFOM Marketing et Services (centrale d'achats en Suisse), et de la société Habitat Luxembourg dont le seul actif est la détention de la marque Habitat à l'international. Les sociétés immatriculées en France sont les sociétés qui contribuent le plus fortement à l'activité et au résultat du Groupe.

La lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent passe également par le respect des plafonds légaux pour les paiements en espèces effectués dans les magasins. Des procédures sont en place dans les différents territoires pour contrôler ces éléments. Il est également rappelé dans la Charte Ethique destinée à l'ensemble des collaborateurs les obligations de chacun en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

## Ethique des affaires et lutte contre la corruption

Le Groupe a rédigé une Charte Ethique qui définit les attentes et standards en matière d'éthique, d'intégrité, d'équité et de loyauté dans la conduite des affaires ; elle reprend les principes fondamentaux qui doivent régir les comportements de tous dans le cadre professionnel, à titre individuel et à titre collectif. Elle indique ainsi les types de comportements à adopter et à proscrire, notamment en termes de prévention et de lutte contre la corruption. Elle précise également la nécessité de prévenir et de communiquer en cas de connaissance de conflits d'intérêts.

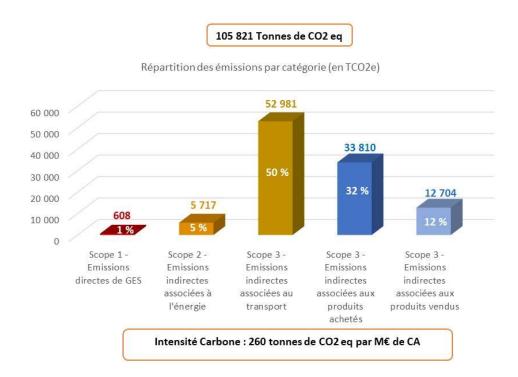
En complément, les questionnaires qualitatifs adressés aux sociétés du Groupe pour la collecte des données « extrafinancières » comprennent des informations sur les mesures prises contre les risques de corruption.

## Conséquence sur le changement climatique

Le changement climatique engendre de nouveaux risques pour le Groupe, aussi bien des risques physiques (multiplication d'évènements climatiques extrêmes, hausse des températures) que des risques de transition (augmentation des prix produits, du transport et de l'énergie, changement d'attitude des consommateurs...), comme indiqué dans le paragraphe 2.3 de ce rapport financier annuel sur la gestion et la cartographie des risques.

Face à ce défi majeur du changement climatique, et afin de réduire son empreinte environnementale pour participer à la lutte contre le réchauffement, le Groupe a fait appel à un cabinet indépendant pour mesurer ses émissions de gaz à effet de serre et définir des objectifs de réduction de son empreinte carbone. Le périmètre du bilan carbone correspond au périmètre financier du Groupe et à ses pôles d'activité. Pour ce premier exercice, la collecte des données a eu lieu sur le périmètre temporel du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

Il est précisé que le calcul des émissions comprend une part d'incertitudes liée à la méthodologie de calcul et aux données sources, qui relèvent parfois d'extrapolation (comme les émissions provenant du déplacement des clients en magasin par exemple).



Les émissions sont présentées ci-dessous par pôle d'activité.

	Postes d'émissions	Outre-Mer	e-Commerce Europe continentale	Total Groupe	
			en T CO²e		
1.1	Sources fixes de combustion	10	494	504	
1.2	Sources mobiles de combustion	50	54	104	
Scope 1	Emissions directes	60	548	608	
2.1	Consommation d'électricité	5 654	64	5 717	
Scope 2	Emissions indirectes liées à l'énergie	5 654	64	5 717	
3.1	Transport de marchandises amont	11 440	10 205	21 645	
3.2	Transport de marchandises aval	6 017	4 695	10 712	
3.3	Déplacements domicile travail	1 067	509	1 576	
3.4	Déplacements des clients	17 631	0	17 631	
3.5	Déplacements professionnels	1 401	16	1 417	
S/T	Emissions indirectes associées au transport	37 556	15 425	52 981	
4.1	Achats de biens	16 063	6 471	22 534	
4.2	Immobilisations de biens	1 709	2 236	3 945	
4.3	Gestion des déchets	1 863	117	1 979	
4.5	Achats de services	1 291	4 061	5 352	
S/T	Emissions indirectes associées aux produits achetés	20 926	12 885	33 811	
5.1	Utilisation des produits vendus	8 139	0	8 139	
5.3	Fin de vie des produits vendus	4 565	0	4 565	
S/T	Emissions indirectes associées aux produits vendus	12 704	0	12 704	
Scope 3	Autres émissions indirectes	71 185	28 309	99 496	
BILAN CAF	RBONE	76 899	28 922	105 821	
INTENSITE	CARBONE (Emissions en TCO2e / Chiffre d'Affaires en M€)	313	179	260	

Le Groupe n'ayant pas d'activité de fabrication ni de production, les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 proviennent de la consommation de gaz (entrepôt d'Amblainville principalement) et de la consommation d'électricité, notamment de celles des magasins d'outre-mer (climatisation et éclairage des surfaces de vente, représentant une superficie de près de 46.000 m²). Ces consommations ont été analysées dans le paragraphe 2.3 cidessus.

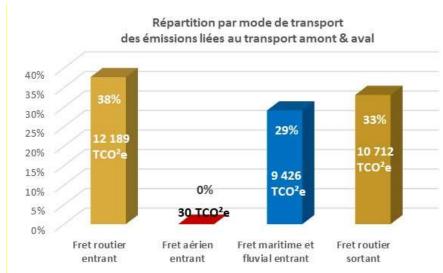
Le Groupe rappelle que les territoires d'outre-mer présentent des particularités importantes en termes de systèmes énergétiques : la production d'électricité doit subvenir à tout instant à l'ensemble des besoins de consommation au sein d'un même territoire. Produite à partir de ressources fossiles, charbon et pétrole, l'électricité en outre-mer y est ainsi nettement plus carbonée qu'en métropole, où la production repose très largement sur le nucléaire.

Les émissions moyennes de CO<sup>2</sup> par kilowattheure électrique consommé sont de fait nettement plus élevées en outre-mer qu'en France continentale.

Les émissions indirectes associées au transport représentent 53 % des émissions du scope 3 et la moitié des émissions totales du Groupe.



Le transport amont des marchandises depuis les lieux de production est essentiellement réalisé par bateau et par route (des lieux de production aux ports, et des ports aux entrepôts). Il représente une part importante des émissions du Groupe (20 %). Les émissions du transport aval (10 % des émissions du Groupe) représentent 10.712 TCO²e.



Les déplacements des clients vers les magasins ultra-marins représentent le troisième poste d'émissions du scope 3 et le deuxième des émissions liées au transport. Dans des territoires où les réseaux de transport en commun sont très limités, la voiture constitue souvent le seul moyen pour se déplacer (la Martinique est ainsi le département français totalisant le plus grand nombre d'immatriculations). Les émissions de gaz à effet de serre liées au déplacement des clients sont calculées à partir du nombre de visites en magasin et des distances parcourues, mais comprennent une part d'incertitude liée aux extrapolations utilisées. Elles représentent un poste conséquent des émissions de CO² du Groupe.

## Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans une démarche de progrès continu, le Groupe s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 de :

- 50 % des émissions de scope 1 et 2
- 5 % des émissions de scope 3, sachant d'une part que le Groupe cherchera à fiabiliser la mesure de ses émissions de CO<sup>2</sup> des postes du scope 3, et, d'autre part, que les impacts liés à certains plans d'actions sont encore non mesurables à date ou en cours de construction et qu'ils n'ont donc pas été retenus dans l'objectif de 5 %.

L'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de scope 1 et 2 proviendra principalement de l'installation de centrales photovoltaïques sur les toits des magasins ultra-marins, pour production d'électricité en autoconsommation par les magasins. Ce plan permettrait une réduction de plus de 3.000 tonnes de CO<sup>2</sup>.

De même, la mise en place d'un système de Gestion Technique du Bâtiment pour l'entrepôt d'Amblainville permettra d'améliorer l'efficacité des usages des énergies et des besoins opérationnels pour une surface de près de 85.000 m².

Les réductions attendues pour les émissions de scope 3 concernent notamment le transport amont, avec l'optimisation géographique des bases logistiques en métropole pour diminuer les kilomètres parcourus entre les ports et les entrepôts. Elles se rapportent également au transport aval : utilisation de véhicules électriques pour les dépannages en outre-mer, réduction du nombre de nombre de kilomètres parcourus pour les livraisons clients avec un deuxième entrepôt pour vente-unique.com.

Avec, en complément, le développement de l'offre internet dans les territoires d'outre-mer (sites marchands pour l'ensemble des enseignes), permettant de réduire les déplacements clients en magasin, l'objectif est de diminuer d'au moins 7 % les émissions liés au transport.

De part le métier de distributeur du Groupe, le poids des produits achetés et vendus dans le bilan carbone est significatif. Dans une démarche de progrès continu, les impacts de certains plans d'actions ne sont pas encore mesurables comme le travail avec les fournisseurs sur la réduction du poids des emballages et cartons recyclés ou celui sur les produits ménagers éco-responsables. Le Groupe a cependant pour objectif de proposer une offre de produits plus responsables, aussi bien pour l'ameublement que pour l'électro-ménager.

Le Groupe s'engage également sur la fin de vie des produits et à ce titre, développe les réparations pour une remise sur le marché de produits abimés. Ce plan d'action concerne aussi bien le périmètre Outre-Mer avec le développement de l'offre de solderie et de seconde vie des produits, que le périmètre e-Commerce Europe continentale avec la réparation de plus de la moitié des produits abimés ou retournés à l'entrepôt d'Amblainville. Le Groupe compte ainsi réduire de plus de 1.700 tonnes de CO² les émissions liées à la fin de vie des produits (35 %).

## • Engagement en faveur du développement durable et de l'économie circulaire

Une partie des meubles en chêne et en teck sont fabriqués à partir de bois provenant de forêts labélisée Conseil de Soutien de la Forêt (FSC: Forest Stewardship Council), respectant les dix principes de bases nécessaires à la certification FSC (forêts ou plantations gérées de manière responsable et durable) dans les domaines suivants: respect des lois, droits des travailleurs et conditions de travail, droit des populations autochtones, relations avec les communautés, bénéfices générés par la forêt, valeurs et impacts environnementaux, planification de la gestion, suivi et évaluation, hautes valeurs de conservation et mise en œuvre des activités de gestion.

Les produits capitonnés utilisant des tissus, PU ou PVC sont certifiés REACH, acronyme de Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals.

Le Groupe rappelle par ailleurs que la gestion et le traitement des déchets constituent un enjeu prioritaire (cf paragraphes spécifiques ci-dessus).

## Taxonomie Européenne – Atténuation et adaptation au changement climatique

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (règlement « Taxonomie ») établit un système de classification commun permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Les objectifs couverts par ce règlement comprennent deux objectifs climatiques relatifs :

- à l'atténuation du changement climatique,
- et à l'adaptation au changement climatique.

Les quatre autres portent sur :

- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire,
- la prévention et le contrôle de la pollution,
- et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement établit des critères permettant d'évaluer la contribution d'une activité à l'un de ces six objectifs, en définissant deux notions : éligibilité et alignement.

Une activité économique est éligible si elle figure dans les annexes de l'Acte Délégué au Règlement.

Une activité éligible est alignée, c'est-à-dire durable, avec l'un des six objectifs environnementaux si :

- elle contribue substantiellement à l'atteinte de cet objectif (respect de critères techniques spécifiques) ;
- elle ne nuit à aucun des cinq autres objectifs (critère « Do No Significant Harm »);
- des garanties minimales concernant les droits de l'homme, la concurrence loyale, la fiscalité et la lutte contre la corruption sont par ailleurs respectées.

Le Groupe CAFOM est ainsi tenu de publier la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements (CAPEX) et de ses dépenses d'exploitation (OPEX) associées :

- à des activités économiques éligibles et non-éligibles à la Taxinomie européenne
- à des activités économiques alignées et non-alignées à la Taxinomie européenne

Le périmètre des données financières correspond à l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe et le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissements peuvent être réconciliés avec les états financiers au 30 septembre 2023.

Le Groupe CAFOM a effectué une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités, basées principalement sur la distribution de produits d'équipement et d'aménagement de la maison, ainsi que de la vente de services associés à ces produits. Cette activité de distributeur n'entre pas dans celles retenues par la Taxonomie comme pouvant avoir une contribution substantielle au regard des objectifs ci-dessus.

Il en ressort que le Groupe ne génère pas de chiffre d'affaires éligible, et donc aligné, au titre de la Taxonomie. Il est par ailleurs rappelé que le chiffre d'affaires généré par la production d'électricité solaire (panneaux photovoltaïques sur les toits des magasins ultra-marins) est logé dans la filiale Urbasun Caraïbes 1, détenue à 49 % et mise en équivalence dans les comptes consolidés. Ledit chiffre d'affaires n'est donc pas intégré au chiffre d'affaires consolidé du Groupe (excepté pour le chiffre d'affaires généré par les centrales de Guadeloupe, détenues à 100 %, mais non significatif à l'échelle du Groupe).

Selon les KPI d'éligibilité, l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des CAPEX (sur des mesures dites « individuelles », indépendamment des activités générant du chiffre d'affaires) se détaille principalement de la façon suivante :

Type d'activité	Remarques et commentaires
4.1 Production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque	CAPEX liés à l'aménagement des toits des bâtiments pour l'installation de panneaux solaires
6.6 Transport de marchandises par route	CAPEX d'acquisition (en leasing ou en propriété) et d'entretien des véhicules de transport pour la marchandise
7.2 Rénovation de bâtiments existants	CAPEX de rénovation des magasins existants (partie gros œuvre)
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CAPEX de remplacement de systèmes d'éclairage ou de climatisation par des systèmes moins énergivores
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et contrôle de la performance énergétiques des bâtiments	CAPEX pour les systèmes d'automatisation, de contrôle et de gestion de l'énergie des bâtiments
7.7 Acquisition et propriétés de bâtiments	Contrat de location (loyers) des bâtiments du Groupe, pris en compte selon la norme IFRS 16

Le Groupe a considéré que les CAPEX de rénovation de bâtiments existants, ainsi que les CAPEX liés à la production d'énergie solaire sont des CAPEX éligibles et alignés. En revanche, les CAPEX d'acquisition de bâtiments (à savoir les loyers en normes IFRS 16) nécessitent d'être identifiés à des baux « verts » présentant un label environnemental pour être alignés : le Groupe n'a pas recensé de nouveaux baux sur l'exercice 2022 / 2023 répondant à ce critère spécifique.

Par ailleurs, l'analyse des OPEX a conduit le Groupe à estimer que ceux entrant dans le critère d'éligibilité et d'alignement définies par la Taxonomie ne sont pas significatifs selon les seuils de matérialité qu'il retient. En appliquant le critère d'exemption, l'indicateur OPEX n'est donc pas publié et seuls les KPI relatifs au chiffre d'affaires et aux CAPEX sont indiqués ci-après :

	TOTAL	Proportion éligible à la taxonomie	Proportion non éligible à la taxonomie	Proportion alignée à la taxonomie	Proportion non alignée à la taxonomie
Chiffres d'Affaires	407,6 M€	0 %	100 %	0 %	100 %
CAPEX	48,0 M€	50%	50%	5%	95%
dont CAPEX liés à la production d'électricité solaire	0,5 M€	0,5 M€		0,5 M€	
dont CAPEX liés à la rénovation de bâtiments (gros œuvre)	1,8 M€	1,8 M€		1,8 M€	
dont CAPEX liés aux remplacements de systèmes énergétiques par des systèmes moins énergivores	0,2 M€	0,2 M€			0,2 M€
dont CAPEX liés aux nouveaux contrats de location (de bâtiments loués - IFRS 16)	21,7 M€	21,7 M€			21,7 M€

# Lutte contre le gaspillage alimentaire et contre la précarité alimentaire, et respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable

Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe considère que ces informations ne sont pas applicables : il ne génère pas de déchets alimentaires autre que les repas de ses collaborateurs et n'intervient pas dans l'accès à l'alimentation. De même, dans l'ensemble des produits vendus par le Groupe, ceux fabriqués à partir de matières premières d'origine animale représentent une part jugée comme relativement peu significative et en diminution progressive. Ainsi, par exemple, il n'y a plus de nouvelles créations de gammes de canapés ou de fauteuils en cuir.

## Accords collectifs et impacts sur la performance économique de l'entreprise et conditions de travail des salariés

Les sociétés du Groupe ont, individuellement un comité social et économique (CSE), instance représentative du personnel de l'entreprise.

En outre-mer, des protocoles d'accord ou de désaccord partiels pour les Négociations Annuelles Obligatoires sont signées annuellement sur chacun des territoires, complétés par des accords d'intéressement en Martinique, en Guyane, à La Réunion et depuis cette année en Guadeloupe. Un accord d'intéressement a également été signé l'année dernière pour la société CAFOM Distribution, centrale d'achat du Groupe. Ces accords d'intéressement sont à mettre en regard avec la performance économique de chacune des sociétés concernées, puisqu'ils intègrent tous le résultat d'exploitation comme l'un des critères de calcul de l'intéressement.

Dans le pôle E-commerce, Vente-unique.com a signé des accords de participation et de PEE.

Le Groupe est également soucieux d'améliorer les conditions de travail de ses salariés, et mène notamment des actions préventives réalisées à partir d'analyse de risques aux postes de travail. Des études d'ergonomie des postes de travail sont régulièrement réalisées de manière préventive.

Après une baisse sensible l'année dernière, le nombre d'accidents du travail intervenus sur l'exercice a continué a diminué cette année, passant de 45 à 38. Il est en légère augmentation pour le pôle Outre-Mer (de 22 à 24) mais en nette baisse pour l'activité logistique en Métropole (de 23 à 13), résultat des efforts entrepris sur la sécurité des postes de travail. Vente-unique.com a enregistré 1 accident du travail cette année.



Quatre accidents n'ont pas généré d'arrêt de travail contre 3 l'année dernière.

## Lutte contre les discriminations, actions pour promouvoir les diversités et mesures prises en faveur des personnes handicapées

Par son histoire et ses multiples implantations géographiques, la politique sociale du Groupe est fondée sur l'intégration dans le respect de la diversité destinée à prévenir toute forme de discriminations lors des recrutements et tout au long de la vie professionnelle. Plusieurs nationalités sont représentées au sein des équipes.

La mixité et l'égalité professionnelle sont aussi des éléments prioritaires (cf chapitre sur le modèle d'affaires) et les salaires versés par les sociétés du Groupe n'affichent pas de différence significative entre hommes et femmes, à poste, ancienneté et organisation du temps de travail identique.

Au 30 septembre 2023, le Groupe emploie 18 travailleurs handicapés, soit 4 de moins que l'année précédente mais 2 de plus qu'il y a 2 ans. Le taux de travailleurs handicapés rapporté au total des effectifs est de 1,7 % en 2022/2023, contre 2,1 % l'année dernière et 1,6 % en 2020/2021.

La Charte Ethique du Groupe, destinée à l'ensemble des collaborateurs, rappelle les principes de nondiscrimination de tout type (dont le handicap), aussi bien lors des process de recrutement que pour les décisions concernant la formation, la promotion, le maintien dans l'emploi et les conditions de travail en général ainsi que dans nos rapports avec les tiers.

## Protection de l'eau et des ressources marines

L'eau est utilisée pour les besoins afférents au nettoyage des locaux sociaux et des sanitaires, issue des réseaux d'eau courante, ainsi que pour les cuves de sprinklage des magasins et dépôts d'outre-mer. La consommation d'eau a été analysée précédemment dans cette déclaration.

L'utilisation durable des océans et la protection des vies marines, dans le cadre du fret maritime, sont en premier lieu de la responsabilité des grands transporteurs mondiaux qui s'engagent, dans le respect de la règlementation maritime, à limiter leur impact en mer (rejets accidentels, pertes de conteneurs, choix de route maritime, ...)

## Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

En métropole, les équipes travaillant dans les bureaux du Pré-Saint-Gervais (Cafom SA, Cafom Distribution, B2See – Intercom, Vente-unique.com) disposent d'une salle de sport dans l'immeuble, en accès libre, et comprenant tapis de course, vélo de fitness, elliptique, rameur, bancs de musculation, ... Des tournois de ping-pong y sont également organisés, en moyenne deux fois par an.

De même, des appareils de musculation et des tables de ping-pong sont à disposition des collaborateurs travaillant dans l'entrepôt d'Amblainville.

## Annexes Taxonomie

TABLEAU CHIFFRE D'AFFAIRES					Critè	res de conditi	ons substan	tielles				d'absence de I - Does Not								
Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires	Attenuation du changement climatique	au changement	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	du changement	an	aquatiques	circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	minimalee	la taxonomie	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		M€	%	%	%	%	%	%	%	OUI / NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI / NON	OUI / NON	%	%	Н	T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMI	Œ																			
A.1 Activités durables sur le plan environnementa	al (alignées	à la taxonon	nie)																	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées à la taxonomie) (A.1)		0,0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0,0%	0,0%	N/A	N/A
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non d	urables sur	le plan envir	onnemental	(non alignés	à la taxonor	nie)														
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés à la taxonomie) (A.2)		0,0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0,0%	0,0%	N/A	N/A
TOTAL $(A.1 + A.2)$		0,0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0,0%	0,0%	N/A	N/A
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXO	NOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		407,6	100%																	
TOTAL (A+B)		407,6	100,0%																	

TABLEAU CAPEX					Critè	res de condit	ions substan	tielles				d'absence de I - Does Not								
Activités économiques	Code	CAPEX absolus	Part du CAPEX	Attenuation du changement climatique	au changement	Ressources aquatiques et marines	Economie	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Attenuation du changement climatique	au	Ressources aquatiques et marines	Economie	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garantie minimales		Part du CAPEX alignée sur la taxonomie année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOM	Œ	M€	%	%	%	%	%	%	%	OUI / NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI / NON	OUI / NON	%	%	Н	Т
A.1 Activités durables sur le plan environnement		s à la taxonoi	mie)																	
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	4.1	0,5	1,1%																	
Rénovation de bâtiments existants	7.2	1,8	3,7%																	
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées à la taxonomie) (A.1)		2,3	4,8%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	4,8%	3,0%	N/A	N/A
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non d	lurables su	r le plan envi	ronnemental	(non alignés	à la taxonoi	mie)														
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	0,2	0,4%																	
Acquisition et propriétés de batiments (contrats de locations de bâtiments - norme IFRS 16)	7.7	21,7	45,2%																	
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées à la taxonomie) (A.2)		21,9	45,6%																	
TOTAL (A.1 + A.2)		24,2	50,4%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	4,8%	3,0%	N/A	N/A
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXO	NOMIE																			
CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		23,8	49,6%																	
TOTAL (A+B)		48,0	100,0%																	

TABLEAU OPEX					Critè	res de condit	ions substan	tielles					e préjudice i t Significantl							
Activités économiques	Code	OPEX absolus	Part des OPEX	Attenuation du changement climatique	au changement	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	changement	Adaptation au changement climatique	aquatiques	circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garantie		Part du CAPEX alignée sur la taxonomie année N-1	activité	Catégorie activité transitoire
		M€	%	%	%	%	%	%	%	OUI / NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI / NON	OUI / NON	%	%	Н	T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMI	E																			
A.1 Activités durables sur le plan environnementa	al (alignées	à la taxonon	nie)																	
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées à la taxonomie) (A.1)		0,0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0,0%	0,0%	N/A	N/A
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non d	urables sur	le plan envir	onnemental	(non alignés	à la taxono	mie)														
OPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées à la taxonomie) (A.2)		0,0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%											
TOTAL (A.1 + A.2)		0,0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0,0%	0,0%	N/A	N/A
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXO	NOMIE																			
OPEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		3,6	100%																	
TOTAL (A+B)		3,6	100,0%																	

# 4.4 RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE



Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Centrale d'achats Française pour l'Outre-Mer (CAFOM) 70, avenue Victor Hugo, 93300 Aubervilliers

Exercice clos le 30 septembre 2023

#### Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr»), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice cité ci-dessus (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

## Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, un programme disponible sur demande visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

## Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 2° et du 3° du I de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons réalisé une planification prévisionnelle de la mission, réalisé une réunion de lancement interne et une réunion de lancement avec le client pour prendre connaissance de la déclaration, du périmètre, des risques d'inexactitudes et ajuster la planification;
- Nous avons réalisé une relecture critique pour apprécier la cohérence d'ensemble de la DPEF;
- Nous avons vérifié la conformité : nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et le cas échéant en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au I de l'article R. 225-105 et les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L.225-102-1;
- Nous avons présenté nos conclusions intermédiaires et fait une revue des corrections apportées;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, le cas échéant, avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- Nous avons identifié les personnes en charge des processus de collecte et examiné les processus de collecte, compilation, traitement et contrôle visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons fait une revue de cohérence des évolutions des résultats et indicateurs clés de performance ;
- Nous avons identifié les tests de détail à réaliser et listé les preuves à collecter ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes.
- Nous avons vérifié la sincérité d'une sélection d'indicateurs clés de performance et résultats quantitatifs (données historiques) que nous avons considérés les plus importants\* via des tests de détail (vérification de la correcte application des définitions et procédures, vérification de la consolidation, rapprochement des données avec des pièces justificatives). Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 39% et 100% des données sélectionnées pour ces tests ;
- Le groupe a publié les indicateurs de chiffre d'affaires vert, investissements verts et dépenses vertes conformément au règlement (UE) 2020/852, cette publication n'a pas fait l'objet d'une vérification de sincérité de notre part en correspondance avec les dispositions dudit règlement;

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2023 et janvier 2024 sur une période d'intervention de 4 mois. Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

- Taux d'absentéisme global Groupe
- Nombre d'heures de formation (Groupe)
- Nombre d'heures de formation par salarié (Groupe)
- Consommation d'eau (m3/m²)
- Tonnes traitées (Pôle Outre-Mer et Guadeloupe)
- Emissions indirectes associées au transport
- Emissions indirectes associées aux produits achetés

<sup>\*</sup> Indicateurs les plus importants et entités testées : Vente-Unique.com ; VULA ; zone Guadeloupe

#### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

### Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Nous avons détecté des lacunes dans la fiabilité des procédures de calcul et de contrôle de l'indicateur clé de performance Consommation d'eau (m3/m²). Les corrections des écarts constatés ont été apportées dans l'indicateur présenté dans la Déclaration.

Fait à Toulouse, le 31 janvier 2024

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SAS CABINET DE SAINT FRONT

> Pauline de Saint Front Présidente

## 5. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERES CONSOLIDEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

# ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2023	30/09/2022
Chiffres d'affaires	6.1	407 629	397 635
Prix de revient des ventes		-206 095	-200 045
MARGE BRUTE		201 533	197 590
Charges de personnel	6.2	-58 958	-56 913
Charges externes	6.3	-91 645	-89 809
Impôts et taxes	6.3	-2 588	-3 201
Dotations aux amortissements	6.3	-28 306	-26 194
Dotations aux provisions	6.3	-93	-1 415
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		19 943	20 057
Autres produits et charges opérationnels	6.4	-4 598	1 060
RESULTAT OPERATIONNEL		15 345	21 117
Quote-part des sociétés mises en équivalence	7.5	2 142	3 113
RESULTAT OPERATIONNEL après résultat des mise en équivalence	sociétés	17 487	24 230
Intérêts et charges assimilées	6.5	-3 845	-3 644
Autres produits et charges financières	6.5	165	-326
RESULTAT FINANCIER	6.5	-3 681	-3 970
RESULTAT AVANT IMPOTS		13 806	20 260
Charges d'impôts	6.7	-1 356	-7 801
RESULTAT NET		12 451	12 460

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
- Résultat net de l'ensemble consolidé	12 451	12 460
- Résultat net part du Groupe	9 361	10 672
- Résultat net part des minoritaires	3 090	1 788
Résultat de base par action, en euros		
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	1,33	1,33
Résultat net part du Groupe par action	1,00	1,14
Résultat dilué par action, en euros		_
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	1,33	1,33
Résultat net part du Groupe par action	1,00	1,14

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Résultat net de l'exercice	12 451	12 460
Ecarts de conversion	-258	596
Plus ou moins-value des actions auto détenus		-861
Acquisition minoritaires		-464
Actions gratuites	1 791	1 197
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en		
compte de résultat	1 533	468
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts		
actuariels	332	845
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en		
compte de résultat	332	845
Autres éléments du résultat global	1 865	1 313
Résultat global - part du Groupe	10 723	11 341
Résultat global - part des minoritaires	3 592	2 431
Résultat global	14 315	13 772

## **ACTIF**

ACTIF			
En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2023	30/09/2022
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	7.1	43 071	43 443
Autres immobilisations incorporelles	7.1.2	4 749	8 346
Immobilisations corporelles	7.2	34 613	32 347
Droit d'utilisation	7.3	120 089	119 803
Titres mis en équivalence	7.5	11 130	9 452
Autres actifs financiers non courants	7.6	7 624	10 565
Actifs d'impôts différés	7.9	21 205	18 982
Total des actifs non courants		242 482	242 938
ACTIFS COURANTS			
Stocks	7.7	93 904	112 852
Créances clients et comptes rattachés	7.8	13 400	15 021
Autres créances	7.8	22 495	18 361
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.14.1	42 398	28 163
Total des actifs courants		172 197	174 398
TOTAL ACTIF		414 679	417 336
PASSIF			
En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	7.10.1	47 913	47 913
Réserves liées au capital		71 722	59 213
Résultat net part du Groupe		9 361	10 672
Capitaux propres - part revenant au Groupe		128 995	117 798
Intérêts minoritaires dans le résultat		3 090	1 788
Réserves revenant aux minoritaires		7 269	6 670
Capitaux propres - part revenant aux minoritaires		10 359	8 458
CAPITAUX PROPRES		139 354	126 256
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	7.11	2 545	2 677
Impôt différé passif	7.12	3 243	4 180
Dettes locatives à plus d'un an	7.13	89 387	95 769
Dettes financières à long terme	7.13	29 431	34 390
Autres dettes non courantes	7.14.3	17 923	16 247
Total des passifs non courants		142 530	153 262
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières à court terme	7.13	12 680	11 846
Autres passifs financiers courants	7.13	9 273	17 283
Dettes locatives à moins d'un an	7.13	26 164	17 787
Dettes fournisseurs	7.14.3	43 017	53 129
Dettes fiscales et sociales	7.14.3	25 727	22 303
Autres passifs courants	7.14.3	14 750	14 143
Provisions courantes	7.11	1 184	1 327
Total des passifs courants		132 795	137 818

TOTAL PASSIF

417 336

414 679

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultat global comptabilisé directement en capitaux propres	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux – propres – part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2021	9 394 662	47 913	4 080	-2 214	46 702	8 640	104 998	6 275	111 274
Affectation du résultat					8 640	-8 640	0		0
Opérations sur titres auto-									
détenus				1 459			1 459		1 459
Dividendes						0	0	-248	-248
Résultat net de l'exercice						10 672	10 672	1 788	12 460
au 30 septembre 2022									
Résultat global comptabilisés						470	470	(12	1 212
directement en capitaux						670	670	643	1 313
propres									
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2022	9 394 662	47 913	4 080	-755	55 343	11 341	117 798	8 458	126 256
Affectation du résultat					11 341	-11 341	0		0
Opérations sur titres auto-									
détenus				370	-781		-411	714	303
Dividendes						0	0	-1 958	-1 958
Résultat net de l'exercice						9 361	9 361	3 090	12 451
au 30 septembre 2023									
Quote-part minoritaires sur augmentation de capital					438		438		438
Résultat global comptabilisés									
directement en capitaux						1 810	1 810	55	1 865
propres						1 010	1010		1 003
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2023	9 394 662	47 913	4 080	-385	66 341	11 170	128 995	10 359	139 354

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2023	30/09/2022
RESULTAT NET		12 451	12 460
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	<del>_</del>		
Résultat des activités poursuivies		12 451	12 460
Amortissements et provisions	7.14.2	28 306	26 194
Valeur nette comptable des actifs non courant	7.14.2	115	1 827
Dépréciation d'actifs incorporels	7.14.2	4 357	
Variation des provisions	7.11	172	- 3 576
Plus-value de cession, nettes d'impôt	4.5	- 1 382	- 5 058
Impôts différés	7.12	-3 275	3 436
Titres mis en équivalence	7.5	- 2 141	- 3 113
Dividende des sociétés mises en équivalence	7.5	463	2 610
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie		1 352	1 814
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		40 418	36 593
Variation du besoin en fonds de roulement	7.14.3	15 535	-10 181
Flux net de trésorerie généré par l'activité		55 953	26 412
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-		
Acquisitions d'immobilisations	7.14.4.1	- 10 408	- 8 316
Cessions d'immobilisations	7.14.4.2	1 693	9 153
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-8 714	837
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés	7.10.2	-1 958	-248
Souscription d'emprunts	7.13.3	8 064	5 318
Remboursements d'emprunts	7.13.3	-12 189	-6 877
Remboursement de la dette locative	7.13.3	-19 444	-18 095
Souscription de la dette locative	7.13.3	49	1 810
Augmentation des capitaux propres			
Incidence des variations de périmètre nette de trésorerie			
Acquisition des titres filiale		438	-465
Ventes (rachats des actions propres)	6.10.3	305	259
Variations des autres dettes non courantes (y compris comptes courant)	7.6	0	690
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-24 736	-17 608
Variation nette de la trésorerie		22 503	9 640
Incidence des variations de cours de devises		-258	573
Trésorerie nette en début d'exercice	7.14.1	10 880	667
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	7.14.1	33 124	10 880

## Notes annexes aux états financiers consolidés

## pour l'exercice clos le 30 septembre 2023

1.	Informations générales	146
2.	Faits marquants de l'exercice	146
3.	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	148
4.	Principes et méthodes comptables	149
4.1.	Référentiel appliqué	149
4.2.	Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés	151
4.3.	Estimations et hypothèses	152
4.4.	Chiffre d'affaires	152
4.5.	Autres produits et charges opérationnels	153
4.6.	Résultat financier	153
4.7.	Immobilisations incorporelles	153
4.7.1.	Evaluation des goodwill (concerne uniquement le pôle CAFOM Outre-mer)	153
4.7.2.	Regroupement d'entreprise	154
4.7.3.	Evaluation des Marques :	155
4.7.4.	Autres immobilisations incorporelles	155
4.8.	Immobilisations corporelles	156
4.9.	Contrat de location	156
4.10.	Actifs financiers	158
4.11.	Impôts différés	159
4.12.	Stocks	160
4.13.	Créances clients	160
4.14.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	160
4.15.	Actifs et passifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	161
4.16.	Actions propres	161
4.17.	Provisions courantes et non courantes	161
4.18.	Provision pour engagement retraite	162
4.19.	Emprunts et autres dettes financières	163
4.20.	Informations sectorielles	163
4.21.	Résultat net par action	163
4.22.	Méthode de conversion des éléments en devises	163
5.	Périmètre de consolidation	164
5.1.	Liste des sociétés consolidées	164
5.2.	Variations de périmètre	166
6.	Notes sur le compte de résultat consolidé	166
6.1.	Chiffre d'affaires:	166
6.2.	Charges de personnel:	166
6.3.	Autres charges opérationnelles courantes :	167
6.4.	Autres produits et charges opérationnels :	167
6.5.	Résultat financier:	168
6.6.	Impôts sur les bénéfices et différés :	168
6.7.	Décomposition de la charge d'impôt :	168
6.8.	Rationalisation de la charge d'impôt :	169
7.	Note sur l'état de la situation financière consolidé	169
7.1.	Immobilisations incorporelles:	169
7.1. 7.1.1.	Goodwill:	169
7.1.1. 7.1.2.		170
7.1.2. 7.2.	Autres immobilisations incorporelles :	170
7.2. 7.3.	Immobilisations corporelles : Droits d'utilisations :	171 172
7.3. 7.4.		
7.4. 7.4.1.	Test de dépréciation des actifs non financiers :	173 173
7.4.1. 7.4.2.	Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation :	173
	Test de dépréciation des actifs non financiers :	
7.5.	Titres mis en équivalence :	174 175
7.6.	Autres actifs financiers non courants:	175

7.7.	Stocks:	176
7.8.	Créances:	176
7.9.	Impôts différés actif:	177
7.10.	Capitaux propres:	177
7.10.1.	Capital:	177
7.10.2.	Dividendes:	177
7.10.3.	Actions propres :	178
7.10.4.	Paiements fondés sur des actions :	178
7.11.	Provisions courantes et non courantes :	179
7.12.	Impôts différés Passif	180
7.13.	Dettes financières :	181
7.13.1.	Echéancier des dettes financières :	181
7.13.2.	Nature des dettes financières :	182
7.13.3.	Tableau de variation des dettes financières :	182
7.14.	Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM	:
		183
7.14.1.	Calcul de la trésorerie :	183
7.14.2.	Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres dépréciations d'actifs :	183
7.14.3.	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :	184
7.14.4.	Flux de trésorerie provenant des investissements :	184
7.14.4.1.	Acquisitions d'immobilisations	184
7.14.4.2.	Cessions d'immobilisations	185
7.15.	Effectifs:	185
7.16.	Résultat par action:	185
7.17.	Taux de conversion :	186
8.	Autres informations	186
8.1.	Informations sectorielles:	186
8.2.	Risques financiers	188
8.3.	Engagements hors bilan:	189
8.4.	Honoraires des commissaires aux comptes	189
8.5.	Transactions avec les parties liées :	190
8.5.1.	Entreprises associées:	190
8.5.2.	Rémunération des principaux dirigeants :	191

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS pour l'exercice clos au 30 septembre 2023

#### 1. <u>Informations générales</u>

Créé en 1985, le groupe Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison avec 35 magasins exploités en Outre-mer sous enseignes But, But Cosy, Darty, Habitat, Musique et Son, First Déco et Nature & Découvertes. Il est également propriétaire des sites Internet Vente-unique.com, Darty-dom.com et Directlowcost.com (B2B international), et des marques Habitat et SIA .

CAFOM, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est 3, Avenue Hoche, 75008 Paris. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 323 303 RCS Paris et est cotée à l'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2023 reflètent la situation comptable de CAFOM et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2024 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 29 mars 2024.

# 2. Faits marquants de l'exercice

#### Cession du fonds de commerce de Distri Service à une filiale à 100 % de Vente-unique.com

Jusqu'au 30 septembre 2022, la société Distri Service, filiale à 100 % de Cafom Distribution et rattachée au pôle Outre-mer, a assuré l'activité logistique du Groupe en métropole, à Amblainville, en comptant comme principal client Vente-unique.com (près de 80 % de son chiffre d'affaires) et comme second client la société Habitat Design International, société externe au Groupe depuis sa cession en octobre 2020.

Afin de renforcer l'autonomie opérationnelle de Vente-unique.com, et dans le cadre de son plan de développement à moyen terme et du lancement de sa place de marché en 2022 (pour proposer une prestation de bout en bout aux clients de cette place de marché, intégrant les activités de logistique et de livraison dans 11 pays d'Europe), le fonds de commerce de Distri Service a été cédé à une filiale à 100 % de Vente-unique.com, la société Vente Unique Logistics Amb, créée spécialement à cet effet.

L'opération de cession a couvert l'ensemble de l'activité opérationnelle de Distri Service, comprenant notamment les actifs de la société et le transfert du personnel et des contrats commerciaux. Elle a été réalisée le 1er octobre 2022, sur la base d'un prix de cession de 2,8 M€, attesté par un expert indépendant.

#### Ajustement de la présentation des pôles d'activité du Groupe

A l'issue de l'opération de cession du fonds de commerce de Distri Service, le Groupe a décidé d'ajuster la présentation de ses pôles d'activité. Le pôle « Outre-Mer » intègre désormais l'activité e-Commerce internationale BtoB de directlowcost.com et le pôle « E-Commerce Europe continentale » correspond à l'activité consolidée de Vente-unique.com, comprenant ses activités de vente en ligne de produits en direct, les commissions générées par sa place de marché et les activités logistiques réalisées pour compte de tiers en métropole (activités reprises à Distri Service). Les données de l'exercice précédent ont été retraitées selon ce nouveau référentiel.

#### Nouveau plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 7 octobre 2022, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 78.100 actions de la Société au profit des salariés et mandataires de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 octobre 2024.

#### Evolution des accords et relations avec le Groupe Habitat

Lors de la cession de l'ensemble des activités du pôle Habitat en octobre 2020, le Groupe Cafom est resté propriétaire des marques Habitat, celles-ci ayant été données en licence exclusive d'exploitation au groupe Habitat, pendant 3 ans, jusqu'en octobre 2023, avec une rémunération forfaitaire de 300 K€ par an et une option d'achat de ces marques exerçable à l'issue de cette période.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2022/2023, le Groupe Cafom a signé des avenants avec le Groupe Habitat portant sur :

- La prorogation de la date de fin d'exercice de l'option d'achat, Habitat ayant la possibilité d'acquérir les marques Habitat détenues par le Groupe Cafom à tout moment jusqu'au 30 septembre 2026, au prix initialement convenu de 12 M€;
- La poursuite du contrat de licence exclusive, avec une rémunération, à compter du 1er octobre 2023, calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé par le groupe Habitat, aux conditions initialement prévues pour cette nouvelle phase.

L'évolution du Groupe Habitat s'est totalement dégradée depuis la signature de ces avenants, Habitat Design International et sa principale filiale Habitat France ayant été déclarées en liquidation judiciaire le 28 décembre 2023 après avoir été placées en redressement judiciaire 3 semaines plus tôt.

Les marques Habitat ont été fortement détériorées par les déboires du Groupe Habitat, la presse indiquant que les acomptes versés par les clients au Groupe Habitat pour des commandes non livrées à la date de liquidation judiciaire représentaient un montant de plus de 9 M€. Cet indice de perte de valeur de la marque Habitat a conduit le Groupe CAFOM a enregistré une provision de 4 M€ dans ses comptes consolidés au 30 septembre 2023 sur la marque Habitat.

Il n'y a pas eu d'autre dépréciation consécutive à la faillite d'Habitat enregistrée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2023, les autres créances nettes étant estimées couvertes par le Groupe (cf paragraphe suivant – Evénements post-clôture).

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2023, les revenus du Groupe en provenance d'Habitat ont représenté un montant de 6,9 M€ (1,7 % du chiffre d'affaires), se décomposant en 0,3 M€ au titre de la licence de marque et 6,6 M€ au titre des prestations logistiques assurées par Vente-unique Logistics Amb (résultat opérationnel de 0,3 M€ pour ces prestations logistiques).

Le Groupe absorbera la perte d'activité logistique réalisée pour le compte de HDI par la conquête de nouveaux clients pour son activité de logistique et pour ses propres besoins liés à la croissance de l'activité du pôle e-Commerce Europe Continentale.

### Dépréciation du goodwill

Compte tenu des perspectives sur certaines zones géographiques, le Groupe a comptabilisé sur la période une dépréciation du goodwill sur la zone de Saint-Martin pour un montant de 373 K€.

#### 3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

 Notification à Habitat Design International d'un gage sur stock pour non règlement de dettes envers CAFOM SA et arrêt du contrat de licence de marque avec Habitat Design International pour l'exploitation des marques Habitat

Le 13 octobre 2023, après une première mise en demeure, et constatant le non règlement par Habitat Design International (HDI) de sommes dues à Cafom SA, le Groupe a notifié à ladite société l'attribution de plein droit de ses stocks, conformément au gage sur stocks qui avait été signé entre les parties.

Le Groupe est ainsi devenu propriétaire d'un stock valorisé par un expert indépendant à 4,8 M€, éteignant les dettes suivantes du Groupe Habitat sur les montants dus à Cafom SA :

- 3,1 M€ (principal et intérêts) au titre des obligations émises lors de la cession d'Habitat et devenues exigibles
- 1,4 M€ au titre d'un paiement étalé sur cession de fonds de commerce.

Le différentiel de 0,3 M€ entre la valeur du stock gagé et les dettes dues a été soldé par le Groupe Cafom.

Ces dettes d'Habitat vis-à-vis de CAFOM SA représentaient au 30 septembre 2023 la majeure partie des créances nettes que le Groupe détenaient sur Habitat.

Le contrat de licence de marque avec HDI a par ailleurs été résilié avec effet au 25 novembre 2023. Le Groupe a en effet pris la décision de résilier ce contrat en raison du mécontentement grandissant des clients à l'égard d'Habitat, dont la presse s'est faite l'écho, notamment au titre des défauts de livraisons des marchandises commandées. Les effets de cette résiliation ont été confirmés par une ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny.

Ayant récupéré la jouissance entière des marques Habitat qu'il détient, le Groupe étudie actuellement les meilleures options pour reconstituer leur notoriété et leur image.

 Ouverture du magasin Darty de Moudong (Guadeloupe) en octobre 2023 (déménagement de Darty Jarry)

Le magasin Darty de Jarry a fermé le 25 septembre 2023 pour déménager à Moudong, l'ouverture ayant eu lieu le 25 octobre 2023.

# Nouveau plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 8 novembre 2023, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25<sup>ème</sup> résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 26.600 actions de la Société au profit des salariés de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 novembre 2025.

# Levée anticipée de l'option d'achat liée au crédit-bail du local commercial de Montparnasse

Le Groupe a exercé par anticipation, avec une année d'avance, l'option d'achat prévue dans le contrat de crédit-bail immobilier portant sur un local commercial situé dans le centre commercial Montparnasse à Paris. Le prix de l'option est de 6,6 M€, financé sur fonds propres, et l'acte définitif de vente par levée d'option est en cours de signature. A date de signature, CAFOM SA remboursera en complément un emprunt bancaire adossé à ce crédit-bail pour un montant de 0,5 M€.

#### 4. Principes et méthodes comptables

# 4.1. Référentiel appliqué

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 septembre 2023, en date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en Union européenne ou que le Groupe a appliqué par anticipation, ou que l'Union européenne n'a que partiellement adoptée et dont les effets sur les comptes du Groupe sont en cours de revue.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2023 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 30 septembre 2022.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2022

L'IASB a publié les textes suivants, adoptés par l'Union Européenne et applicables par anticipation, pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d'incidence significative :

- \* amendement IAS 1 Information à fournir sur les principes et méthodes comptables ; et mise à jour du Practice Statement 2 « Making materiality judgements » ;
  - \* amendement IAS 8 Définition d'une estimation comptable ;
- \* amendement IAS 12 Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ;
- \* IFRS 17 Contrats d'assurance, avec amendements, y compris amendements d'IFRS 17 et IFRS 9 publiés portant sur l'information comparative.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022

• Amendement IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue

L'IASB a publié cet amendement en mai 2020, qui a par la suite été adopté par l'Union européenne le 28 juin 2021. Cet amendement supprime l'exception au principe général selon lequel les produits accessoires générés avant qu'une immobilisation corporelle soit en état d'utilisation ne peuvent pas être pris en compte (en déduction) pour la détermination du coût de cette immobilisation, en interdisant à l'entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments sera nécessairement reconnu au compte de résultat.

En outre, l'amendement précise que :

- les éléments produits avant qu'une immobilisation corporelle ne soit prête pour son utilisation doivent être évalués selon les dispositions d'IAS 2, Stocks ;
- pour les produits de la vente des éléments qui ne font pas partie de l'activité ordinaire de l'entreprise, les émetteurs doivent (i) présenter séparément les produits de ces ventes et leurs coûts de production associés reconnus au compte de résultat et (ii) spécifier les lignes du compte de résultat impactées par ces éléments.

L'amendement prévoit une application des dispositions de manière rétrospective, mais uniquement pour les immobilisations corporelles qui ont été transférées jusqu'à leur lieu d'exploitation et mises en état pour permettre leur exploitation de la manière prévue par la direction à compter de l'ouverture de la première période présentée dans les états financiers dans lesquels l'entité applique les modifications pour la première fois. L'effet cumulé des ajustements résultant de la première application de cet amendement doit être comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture de cette première période.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2023.

#### • Amendement IAS 37 – Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat

Faisant suite aux discussions entamées à l'IFRS Interpretations Committee en 2018, l'IASB a publié en mai 2020 un amendement de la norme IAS 37 visant à préciser les éléments à prendre en compte pour déterminer les coûts d'exécution du contrat, qui a par la suite été adopté par l'Union européenne le 28 juin 2021.

La norme IAS 37 précise que le montant à provisionner au titre d'un contrat déficitaire doit refléter le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

Selon l'amendement, les éléments à prendre en compte pour déterminer les coûts d'exécution du contrat sont :

- les coûts incrémentaux d'exécution du contrat (par exemple, les coûts directs de main-d'œuvre et de matières premières) ; et
- une allocation de coûts directs se rattachant directement au contrat (par exemple, une allocation de la charge d'amortissement des immobilisations nécessaires à l'exécution du contrat)

L'amendement clarifie également qu'avant de constater une provision pour contrat déficitaire, une entité doit réaliser un test de dépréciation sur l'ensemble des actifs utilisés pour exécuter le contrat, et non pas seulement sur les actifs exclusivement dédiés au contrat.

À la date de transition, l'amendement s'appliquera à l'ensemble des coûts de contrats en cours d'exécution.

Les informations comparatives présentées ne seront pas retraitées et l'impact cumulé de la première application de l'amendement sera présenté comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture à la date de première application.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2023

# • Amendement IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

L'IASB a publié cet amendement en mai 2020, qui a par la suite été adopté par l'Union européenne le 28 juin 2021.

À la date d'acquisition, l'acquéreur doit comptabiliser séparément du goodwill les actifs identifiables acquis ou les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise qui constituent un actif ou un passif tels que définis par le Cadre conceptuel à la date d'acquisition. Le Cadre conceptuel ayant été amendé en 2018, l'amendement à la norme IFRS 3 permet de faire référence à ce nouveau Cadre conceptuel.

Tant que l'amendement IFRS 3 n'est pas entré en vigueur, la norme IFRS 3 continue de faire référence au Cadre conceptuel, dans sa version adoptée par l'IASB en 2001, pour la définition des actifs et passifs acquis et assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence sur l'identification des actifs et des passifs lors d'un regroupement d'entreprises. Toutefois, pour les taxes dans le champ d'application d'IFRIC 21, l'amendement vient préciser de façon explicite qu'un passif n'est reconnu que lorsque les conditions de reconnaissance d'IFRIC 21 sont remplies (existence, à la date d'acquisition, du fait générateur fiscal donnant lieu à l'obligation de payer la taxe). Pour les provisions et les passifs éventuels dans le champ d'application d'IAS 37, l'amendement précise également qu'un passif n'est reconnu que lorsque, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés.

Pour les provisions et les passifs éventuels entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37, l'acquéreur doit appliquer la norme IAS 37 au lieu du Cadre conceptuel pour identifier les obligations qu'il a assumées lors d'un regroupement d'entreprises.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2023.

# • Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 Normes concernées :

- IAS 41 Agriculture Imposition incluse dans l'évaluation en juste valeur;
- IFRS 1 Filiale devenant un nouvel adoptant;
- IFRS 9 Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 %;
- IFRS 16 Exemples illustratifs, Concessions faites aux locataires

L'application de ces améliorations n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2023.

# Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices post-2023

L'IASB a également publié les textes suivants, ne pouvant pas être anticipés en 2022 en l'absence d'adoption par l'Union européenne, pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d'incidence significative :

- \* modifications d'IAS 1 Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et amendements consécutifs publiés le 31 octobre 2022 ;
  - \* amendement IFRS 16 Passif de location dans le cadre d'une cession-bail

# 4.2. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

#### 4.3. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que sur celle de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers et de marchés disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, la valeur est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent :

- la valorisation des goodwill (Cf note 7.1.1),
- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Cf note 7.1.2 et 7.2),
- L'application de la norme IFRS 16 Contrat de locations (cf note 7.3)
- les stocks (Cf note 7.7),
- les actifs et passif d'impôts différés (Cf note 7.9 et 7.12),
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (Cf note 7.11),
- la valorisation des engagements de retraite (Cf note 7.11).

Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme (écart d'acquisition, marques et engagement retraite notamment).

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

### 4.4. Chiffre d'affaires

Les revenus sont constitués principalement de la vente de marchandises et de services réalisée par les magasins et les sites Internet marchands des filiales du Groupe.

Il inclut notamment les ventes au détail réalisées dans le cadre des magasins du Groupe ou des ventes Internet pour l'activité de e-commerce, les ventes dites « de gros » à des magasins extérieurs au Groupe, les frais d'expédition et de livraison refacturés aux clients, les prestations de service après-vente, les revenus de licence de marque, les produits du financement des ventes.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins entre dans le champ d'application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients. En application de la norme IFRS 15, la Société agissant en tant qu'agent au titre de la collecte de l'écoparticipation, les sommes perçues auprès des clients sont compensées dans les coûts de revient des marchandises avec les sommes reversées aux organismes de collecte.

Les prestations de services dans les magasins, comme par exemple les ventes d'extensions de garantie ou les services attachés directement à la vente de biens, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Pour les ventes de l'activité e-commerce, le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce des filiales. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque le Groupe a transféré le contrôle des biens aux transporteurs tiers (sortie entrepôt).

Suite à la vente de biens, et selon les clauses contractuelles attachées à ces ventes, des passifs peuvent être comptabilisés en réduction du produit des activités ordinaires, afin de faire face aux éventuels retours de marchandises susceptibles d'intervenir postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Concernant les commissions marketplace, celles-ci sont comptabilisées lorsque le client final a été livré.

#### 4.5. Autres produits et charges opérationnels

Le groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans une rubrique spécifique "Autres produits et charges opérationnels" les éléments inhabituels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description spécifique en note annexe :

- les frais de rationalisation et ou de pré ouverture des magasins ;
- les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie ;
- les variations de perte de valeur d'éléments d'actifs issue d'évènements exceptionnels/non récurrents
- les plus-values de cession de biens immobiliers et mobiliers.

#### 4.6. Résultat financier

Selon la norme IAS 23, les frais financiers sont comptabilisés en charges.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et / ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Le Groupe CAFOM applique cette méthode de référence.

#### 4.7. <u>Immobilisations incorporelles</u>

#### 4.7.1. Evaluation des goodwill (concerne uniquement le pôle CAFOM Outre-mer)

L'évaluation des goodwill est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue ; en particulier, la valeur au bilan des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'usage.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Le groupe Cafom a défini les UGT ou groupes d'UGT selon son activité de distribution outre-mer par territoire.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les goodwill ou les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

Sur l'exercice 2019/2020, les circonstances liées à la crise sanitaire, associé à une volonté de la direction de présenter de manière plus pertinente et plus économique les UGT, ont conduit le groupe à une réorganisation de celles-ci. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à un regroupement de plusieurs entités juridiques ou de magasins au sein d'un même territoire (zone d'achalandage). Elles disposent désormais de leur propre organisation, d'une gestion autonome notamment compétente pour adapter le maillage de la zone et ainsi ouvrir/fermer des sites pour mieux répondre aux attentes de leur marché géographique.

Les tests de dépréciation sont effectués au niveau de l'UGT pour tous les actifs incorporels et corporels y compris goodwill. Ils sont réalisés en collaboration avec un cabinet indépendant selon une approche de valeur d'utilité.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie d'exploitation sur une période de 5 ans et d'une valeur terminale calculée par capitalisation du flux terminal à l'infini. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché. A ce titre le Groupe se réfère aux publications de l'IEDOM pour tenir compte des perspectives par territoire.

Le taux de marge opérationnel retenu en valeur terminale des UGT est le reflet de l'expérience passée sur ces UGT et qui apparait raisonnable par rapport aux prévisions dont dispose le Groupe à la date de clôture.

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ces actifs immobilisés (y compris écart d'acquisition).

Une dépréciation est comptabilisée en résultat, le cas échéant, si la valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T, et est imputée en priorité à la perte de valeur de l'écart d'acquisition existant. Les pertes de valeur constatées sur les goodwill sont non réversibles.

#### 4.7.2. Regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1er avril 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 mars 2010.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er avril 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le goodwill négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les "autres produits et charges opérationnels".

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts non contrôlés.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

### 4.7.3. Evaluation des Marques :

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les marques sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles remplissent les critères imposés par la norme IAS 38.

Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'évènements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

Le Groupe applique la méthode d'actualisation des redevances. Cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence.

# 4.7.4. <u>Autres immobilisations incorporelles</u>

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, contrôlées par le groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément du goodwill. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations incorporelles acquises séparément, sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuellement constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels, de droits et de site internet. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 3 ans. Les bases de données client sont amorties sur 5 ans.

# 4.8. <u>Immobilisations corporelles</u>

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains, constructions et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.

Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements des construction	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	2 à 5 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marchés ou de performances opérationnelles. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée précisément, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel l'actif appartient.

#### 4.9. Contrat de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a le droit de contrôler cet actif. Les contrats de location du Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers, principalement les magasins et les entrepôts. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs.

Cela se traduit par la constatation:

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » ;
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiements.

#### Droit d'utilisation

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation évalué comprend le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif, les pas-de-porte, les droits au bail ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisations sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles telles que décrites dans les notes 7.1.1 et 7.2.

# Crédit-bail

Suite à l'application d'IFRS 16, les crédits baux sont inclus dans le droit d'utilisation.

# Droits au bail commercial et pas-de-porte

En France, le titulaire des droits au bail a le droit de renouveler le bail presque indéfiniment. Si le bailleur souhaite résilier un bail commercial en France, le locataire a le droit de recevoir une indemnité d'éviction égale à la valeur des droits au bail à la date d'annulation. Par conséquent, les droits au bail ont une durée de vie indéfinie, car il n'y a pas de fin prévisible à la période pendant laquelle les droits au bail sont censés générer des flux de trésorerie nets entrants. En conséquence, les principaux droits au bail (versés à l'ancien locataire) ne sont pas amortis, mais ils sont soumis à un test de dépréciation chaque année et chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que leurs montants recouvrables peuvent être inférieurs à leur valeur comptable.

Suite à l'application d'IFRS 16, le droit au bail est inclus dans le droit d'utilisation.

Dans certains cas, un autre terme juridique est utilisé pour les droits au bail. Ils sont appelés « Pas-de-porte » lorsque le montant est versé par le locataire au bailleur.

Ils sont classés en droit d'utilisation et amortis sur la durée estimée du bail.

#### Dette de location

À la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat, les franchises de loyers, ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Le taux appliqué est le taux marginal d'endettement du territoire des filiales concernées. Par exception, quand le taux implicite du contrat n'est pas facilement déterminable, le Groupe retient le taux marginal d'endettement du Groupe pour évaluer le droit d'utilisation et la dette de loyers correspondante, qui prend notamment en compte les conditions de financement du Groupe et l'environnement économique dans lequel le contrat a été souscrit.

Ultérieurement la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier. La dette de location est présentée séparément de la dette financière nette.

#### Exemptions

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

#### Période exécutoire des contrats de location

Un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le locataire, ou le bailleur, aurait à subir une perte ou une pénalité plus qu'insignifiante en cas d'arrêt du contrat. Pour déterminer la durée exécutoire du contrat de location, il doit être pris en compte l'ensemble des aspects économiques du contrat et pas seulement les indemnités de résiliations contractuelles.

#### 4.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont analysés et classés en trois catégories :

- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat comprenant :
  - o les actifs financiers détenus à des fins de transaction : un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu.
  - o ceux évalués sur option à la juste valeur.
  - o et les dérivés négociés à des fins économiques de couverture mais non documentés en relation de couverture.

Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.

• Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entreprise à l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le Groupe n'a plus d'actif classé dans cette catégorie.

• Actifs financiers disponibles à la vente : ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou des actifs rattachés à aucune autre catégorie. Cette catégorie comprend les titres de participation des sociétés non consolidées évalués à la juste valeur par les capitaux propres.

Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.

Les actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers non comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du résultat. Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Ils sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les prêts et créances sont comptabilisés ultérieurement à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'elles comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces créances sont comptabilisées à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement, elle est appréciée au cas par cas et selon l'antériorité des actifs financiers.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédé et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété.

Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers en contrepartie du résultat sont présentés au compte de résultat de la période durant laquelle ils surviennent.

Les niveaux de juste valeur des instruments financiers ont été déterminés comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Au 30 septembre 2023, aucun actif significatif n'a été classé en niveau 1.
- Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne. Ces techniques font appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Au 30 septembre 2023, aucun actif significatif n'a été classé en niveau 2.

• Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables. La juste valeur pour les valeurs comptables retenues est une estimation raisonnable de leur valeur de marché. Au 30 septembre 2023, aucun actif n'a été classé en niveau 3.

Conformément à IFRS 9, les titres de participation détenus dans des sociétés non consolidées sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers et sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

# 4.11. <u>Impôts différés</u>

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable dans les 5 années à venir sur la base des budgets établis à la fin du 1er trimestre de l'exercice suivant.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés passif sont présentés en note 7.12.

# 4.12. <u>Stocks</u>

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique...). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du premier entré-premier sorti.

Une dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks, ainsi que lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire, et ou si les stocks présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

Une provision pour dépréciation des produits comprise entre 30 et 50% de la valeur du produit est constatée des que leurs durées de détention s'avère supérieur à 12 mois.

Les retours de marchandises, les stocks soldeurs et les stocks dépareillés sont quant à eux provisionnés à 50%.

#### 4.13. Créances clients

Le Groupe applique la méthode simplifiée et reconnaît les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances commerciales.

Les pertes de crédit attendues sont estimées en prenant en compte des facteurs spécifiques liés aux clients et autres débiteurs, aux conditions générales économiques actuelles et aux prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible d'obtenir à la date de clôture sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « Dotations et provisions ». Elles sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance. Cette analyse est menée individuellement dans chaque entité.

L'application de la norme IFRS 9 n'a pas d'impact significatif sur les traitements des dépréciations des créances.

# 4.14. <u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

#### 4.15. Actifs et passifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés

Le Groupe applique la norme IFRS 5 –Actifs non courants destinés à être vendus, qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus.

Les actifs et les passifs sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte.

Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, «Activités destinées à être cédées», et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie

Au 30 septembre 2023, le Groupe n'a pas comptabilisé d'actif destiné à être cédé.

#### 4.16. Actions propres

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, date de première application d'IAS 32, les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession sont imputés dans les capitaux propres et ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice.

Des plans de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice de l'option, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

#### 4.17. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an et ou les autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

#### 4.18. Provision pour engagement retraite

Les avantages du personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe CAFOM en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

Taux d'actualisation :30/09/202330/09/2022Taux de mortalité :4,10%3,70%Taux de mortalité :Table INSEE 2023Table INSEE 2022Age de départ moyen à la retraite :67 ans67 ans

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions non courantes ».

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'un panel d'indices au 30 septembre 2023 (incluant notamment ceux proposés par Reuters - maturité 11 ans et Ibbox - maturité 10 ans).

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

- Dans le compte de résultat
  - Le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires ;
- La charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nets des produits des actifs de couverture, désormais évalués à partir du taux d'actualisation des engagements ;
- Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
  - Les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.
- Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
  - Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ;
  - L'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

En juin 2021, l'IAS Board a validé la présentation présentée par l'IFRIC sur l'interprétation de la méthodologie de projection de la provision des engagements sociaux. L'IFRIC propose, par une troisième méthode, de ne constituer une provision pour les salariés qu'à partir d'un certain nombre d'années de service, et de faire évoluer la provision de manière linéaire, jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.

Cette méthode est appliquée rétrospectivement depuis le 1 er octobre 2021.

#### 4.19. Emprunts et autres dettes financières

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courant, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

#### 4.20. <u>Informations sectorielles</u>

En application d'IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le niveau d'informations sectorielles, représente un pôle d'activité pour le Groupe, à savoir :

- Cafom/Magasin Outre-mer, qui correspond au périmètre traditionnel (But, But Cosy, Darty, Habitat outre-mer, Nature & Découvertes, First Déco et Musique et Son, Direct Low Cost, activité de crédit à la consommation)
- E-Commerce Europe continentale, qui correspond aux activités des sites internets « Vente unique.com » et de ses filiales

Il n'a pas été procédé à des regroupements de segments. L'activité de crédit à la consommation ne constitue pas un secteur opérationnel distinct selon les critères d'IFRS 8 – secteurs opérationnels.

# 4.21. Résultat net par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

# 4.22. <u>Méthode de conversion des éléments en devises</u>

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société CAFOM.

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro (monnaie de présentation) sont convertis selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif autres que les capitaux propres sont convertis au cours de clôture,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions),
- la différence de conversion en résultant est inscrite en Autres éléments du résultat global

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

### 5. Périmètre de consolidation

#### 5.1. Liste des sociétés consolidées

#### Les filiales

Les filiales sont consolidées à compter de leur date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle est le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes sont intégralement éliminés.

### Entreprises associées

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans avoir le contrôle et, qui s'accompagne généralement de la détention de 20 à 50% des droits de vote.

Les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

La date de clôture de la société CAFINEO est fixée au 31 décembre de chaque année. La date de clôture de la société URBASUN CARAIBES est fixée au 30 juin de chaque année. La date de clôture de la société CAFOM INDIA est fixée au 31 mars de chaque année.

Ces sociétés sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence et font l'objet de situations intermédiaires à la date de clôture du Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une société associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de la société depuis leur acquisition.

Sociétés %contrôle %Intérêt

	Méthode de	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2022
	consolidation				
SA CAFOM		Société Mère			
France					
SA CAFOM	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS CAFOM DISTRIBUTION		100,00	100,00	100,00	100,00
SA VENTE-UNIQUE.COM		63,01	63,71	63,01	63,71
SAVUS (6)		100,00	100,00	63,01	63,71
SA VENTE UNIQUE LOGISTICS AMBLAIN (6)		100,00	100,00	63,01	63,71
SAVENTE UNIQUE DELIVERY (6)		100,00	100,00	63,01	63,71
SAS DIRECT LOW COST		100,00	100,00	100,00	100,00
SASU AMARENA		100,00	100,00	100,00	100,00
SARL DISTRISERVICES (1)		100,00	100,00	100,00	100,00
SARL INTERCOM		•			-
SA CAFINEO		100,00	100,00	100,00	100,00 49,00
	IVIEE	49,00	49,00	49,00	49,00
EUROPE	10	400.00	100.00	400.00	400.00
SA CAFOM MARKETING ET SERVICES		100,00	100,00	100,00	100,00
HABITAT INTERNATIONAL SA LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
RESTE DU MONDE					
CAFOM SOURCING INDIA (1)		49,00	49,00	49,00	49,00
CAFOM SOURCING HONG KONG (1)		100,00	100,00	100,00	100,00
DLC HONG KONG		100,00	100,00	100,00	100,00
CAFOM SOURCING SHENZEN (1)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GUADELOUPE					
SAS GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GUADELOUPE MOBILIER	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
SARL CARAIBE SERVICE PLUS (2)	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
SAS NATURE GUADELOUPE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MARTINIQUE					
SAS COMADI	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS MUSIQUE ET SON	IG	94,00	94,00	94,00	94,00
SARL MARTINIQUE SERVICE PLUS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL SOCAMO SERVICE PLUS (3)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL CAFOM CARAIBES	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS URBASUN CARAIBES	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
GUYANE					
SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE MOBILIER	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE SERVICE PLUS	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SAS HABITAT GUYANE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS MUSIQUE ET SON GUYANE	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
REUNION					
SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (1)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI TRIANGLE (4)	IG	40,00	40,00	40,00	40,00
SARL RSP (4)		100,00	100,00	100,00	100,00
BRESIL		,			
SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (1)	IG	90,00	90,00	90,00	90,00
SAINT-MARTIN	•	20,00	- 5,00	2 3,00	50,00
SAS DISTRIBUTION DES ILES DU NORD	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS SERVICES DES ILES DU NORD		100,00	100,00	100,00	100,00
NOUVELLE CALEDONIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS ESPACE IMPORT		51,00	51,00	51,00	51,00
SARL ESPACE SERVICE CLIENT (5)		100,00	100,00	51,00	51,00
SANL ESPACE SERVICE CLIENT (3)	IG	100,00	100,00	31,00	31,00
(4) O	UTION	4) 0 - 1/4/ 60 - 1 - 1 - 1 - 1	0	DDONALAIOE DE DI	OTDIDLITION

<sup>(1)</sup> Sociétés filiales de la société CAFOM DISTRIBUTION

<sup>(2)</sup> Société filiale de la Société SARL GUYANE SERVICE PLUS

<sup>(3)</sup> Société filiale de la Société SAS COMADI

<sup>(4)</sup> Société filiale de la Société SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION

<sup>(5)</sup> Société filiale de la société Espace Import

<sup>(6)</sup> Sociétés filiales de la société Vente unique.com

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM sont consolidées en intégration globale, à l'exception :

- des sociétés CAFINEO, URBASUN CARAIBES, CAFOM INDIA qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- de la société dans laquelle le Groupe CAFOM n'exerce pas d'influence notable, à savoir la société INVERSIONES DELPHA qui est exclue du périmètre de consolidation.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM et consolidées selon la méthode de l'intégration globale clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception de la SCI Triangle et de Habitat International SA Luxembourg qui clôturent au 31 décembre.

# 5.2. Variations de périmètre

Le périmètre de consolidation comprend 42 sociétés au 30 septembre 2023 contre 42 au 30 septembre 2022.

# 6. Notes sur le compte de résultat consolidé

#### 6.1. Chiffre d'affaires:

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est donnée ci-après :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
France outre-mer	231 967	233 548	-1 581
France métropolitaine	97 248	90 852	6 396
Europe	74 294	67 199	7 095
Reste du monde	4 120	6 036	-1 916
Total chiffre d'affaires	407 629	397 635	9 994

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Vente de marchandises	358 596	352 195	6 401
Prestations de services	49 033	45 440	3 593
Total chiffre d'affaires	407 629	397 635	9 994

# 6.2. Charges de personnel:

Les charges de personnel se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Salaires	40 648	40 258	390
Participations des salariés	973	514	459
Charges sociales	17 337	16 141	1 196
Total charges de personnel	58 958	56 913	2 045

# 6.3. <u>Autres charges opérationnelles courantes :</u>

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Charges externes	91 645	89 809	1 836
Impôts et taxes	2 588	3 201	-613
Dotation aux amortissements	28 306	26 194	2 112
Dotation aux provisions nettes de reprises	93	1 415	-1 323
Total charges opérationnelles courantes	122 632	120 620	2 012

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Fournitures outillages - entretiens	1 325	1 278	47
Energie - Consommables	2 977	2 227	750
Locations Courte durée	374	134	241
Charges locatives	2 636	1 901	735
Entretiens et maintenance	2 898	2 746	152
Assurances	2 665	2 122	543
Sous-traitance/ publicité	18 654	17 862	793
Honoraires	2 045	2 347	- 303
Publicité	23 633	22 726	907
Transport sur achats	22 760	23 827	- 1 066
Voyages - Déplacements - Réception	1 343	1 574	- 230
Frais bancaires	3 069	2 884	185
Frais télécommunication	927	857	70
Redevances marques	4 082	4 508	- 427
Créances irrécouvrables	2 073	2 598	- 525
Autres frais généraux	182	218	- 37
TOTAL DES CHARGES EXTERNES	91 645	89 809	1 836

# 6.4. Autres produits et charges opérationnels :

Au 30 septembre 2023, les autres produits et charges opérationnels se décomposent principalement comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Plus ou moins-value de cession	-193	3 301	-3 494
Provision pour risque	-182	-300	118
Dépréciation des actifs courants	-660	-1 129	469
Dépréciation des actifs non courants	-4 357		-4 357
Remboursement assurance	1 229		1 229
Autres charges non récurrentes	-435	-812	377
Total des autres produits et charges opérationnels	-4 598	1 060	-5 658

#### 6.5. Résultat financier:

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Intérêts financiers liés au crédit-bail	-56	-70	14
Intérêts financiers liés aux dettes locatives	-1 831	-1 876	45
Intérêts financiers sur endettement bancaire	-1 959	-1 698	-260
Coût de l'endettement financier	-3 845	-3 644	-201
Autres charges	165	-326	490
Résultat financier	-3 681	-3 970	289

# 6.6. Impôts sur les bénéfices et différés :

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces 2 contributions :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la CVAE qui, selon l'analyse du Groupe, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 Impôts dus sur la base des bénéfices imposables

En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

# 6.7. Décomposition de la charge d'impôt :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Impôts exigibles	4 161	3 528
Impôts différés	-3 275	3 436
Charge d'impôts avant reclassement CVAE	886	6 965
Reclassement CVAE	470	836
Charge d'impôts globale	1 356	7 801
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 451	12 460
Taux d'impôt effectif moyen	9,82%	38,50%

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante : (impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts).

# 6.8. Rationalisation de la charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Résultat des activités poursuivies	12 451	12 460
Résultat des sociétés mises en équivalence Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies (hors	-2 142	-3 113
CVAE)	886	6 965
Résultat taxable	11 195	16 312
Taux d'impôts courant en France	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	-2 880	-4 213
Différences permanentes	625	41
Déficit activé / non activé	1 796	- 2 803
Charges d'impôts sur activité cédées		0
Crédit d'impôt		
Résultat non soumis à fiscalité / et ou différence de taux	-415	30
Charges (produits) d'impôt comptabilisé (hors CVAE)	- 886	-6 965

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

# 7. Note sur l'état de la situation financière consolidé

# 7.1. <u>Immobilisations incorporelles:</u>

# 7.1.1. <u>Goodwill:</u>

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Valeur nette au début d'exercice	43 443	43 443
Acquisitions de l'exercice	-	-
Variation de périmètre	-	-
Activités destinées à être cédées	-	-
Dépréciation	-373	-
Valeur nette à la fin d'exercice	43 070	43 443

La répartition des Goodwill par UGT se répartit comme suit (pas d'autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) :

En milliers d'euros		
UGT	30/09/2023	30/09/2022
Guadeloupe	9 092	9 092
Martinique	21 166	21 166
Guyane	4 805	4 805
Saint Martin	157	530
La Réunion	3 161	3 161
Métropole	4 276	4 276
Nouvelle Calédonie	413	413
TOTAL	43 070	43 443

# 7.1.2. <u>Autres immobilisations incorporelles :</u>

VALEUR BRUTE	Fichiers clients Internet	Logiciel	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2021	4 218	7 703	6 106	18 027
Augmentation	423	1 090		1 513
Diminution				0
Solde au 30/09/2022	4 641	8 793	6 106	19 540
Augmentation	310	1 489		1 799
Diminution	-470			-470
Solde au 30/09/2023	4 481	10 282	6 106	20 869

VALEUR AMORTISSEMENT	Fichiers clients Internet  Logiciel  Marque		TOTAL	
Solde au 30/09/2021	3 747	5 851	722	10 320
Augmentation	237	637		874
Diminution				0
Solde au 30/09/2022	3 984	6 488	722	11 194
Augmentation	427	985	3 984	5 396
Diminution	-470			-470
Solde au 30/09/2023	3 941	7 473	4 706	16 120

VALEUR NETTE COMPTABLE	Fichiers clients Internet	Logiciel	Logiciel Marque	
Solde au 30/09/2021	471	1852	5 384	7 707
Augmentation	186	453	0	639
Diminution	0	0	0	0
Solde au 30/09/2022	657	2 305	5 384	8 346
Augmentation	-117	504	-3 984	-3 597
Diminution	0	0	0	0
Solde au 30/09/2023	540	2 809	1 400	4 749

La marque Habitat, détenue par le Groupe est classée dans la rubrique « immobilisations incorporelles ».

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer sa valeur recouvrable sont les suivantes :

Coût des fonds propres		Coût moyen pondéré du c	apital
Taux sans risque	3,14 %	Couts des fonds propres	11,39 %
Bêta	1,00	Part des fonds propres	80 %
Prime de risque	5,75 %	Part de la dette	20 %
Prime de risque spécifique	2,50 %	Couts de la dette après IS	3,14 %
Coût des fonds propres	11,39 %	Cout moyen pondéré du capital	9,74 %

Les hypothèses retenues pour valoriser la marque Habitat, sur la base d'une durée indéfinie de détention compte tenu des perspectives, aboutissent à comptabiliser une dépréciation au niveau du Groupe de 3 984 K€.

Les tests de sensibilité menés ont les conséquences suivantes :

Test de sensibilité	Impact sur les comptes
+ 1 point pour le cout moyen pondéré du capital à 10,74 %	Provision complémentaire de 514 K€
- 0,5 point sur le taux de croissance perpétuelle	Provision complémentaire de 214 K€
- 10 % sur les hypothèses de Chiffres d'Affaires	Provision complémentaire de 476 K€
Cumul:	
+ 1 point pour le cout moyen pondéré du capital à 10,74 %	Provision complémentaire de 1 086 K€
- 0,5 point sur le taux de croissance perpétuelle	
- 10 % sur les hypothèses de Chiffres d'Affaires	

7.2. <u>Immok</u>	oilisations co	orporelles :				
VALEUR BRUTE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Solde au 30/09/2021	9 861	22 209	12 693	56 146	1 521	102 430
Augmentation		89	1 434	4 998	67	6 588
Reclassement	-9 000	-10 280		-3 224		-22 504
Diminution		-567	-277	-493		-1 337
Solde au 30/09/2022	861	11 451	13 849	57 428	1 588	85 177
Augmentation	211	1 222	1 570	2 795	1 888	7 686
Diminution		-14	-482	-3 766	-19	-4 281
Solde au 30/09/2023	1 073	12 659	14 937	56 457	3 457	88 582
VALEUR AMORTISSEMENT	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Solde au 30/09/2021	0	13 110	10 310	31 991	0	55 411
Augmentation		347	2 019	3 689		6 055
Reclassement		-6 949		-912		-7 861
Diminution		-5	-277	-493		-775
Solde au 30/09/2022	0	6 503	12 052	34 275	0	52 830
Augmentation		589	573	4 233		5 395
Diminution		0	-482	-3 774		-4 256
Solde au 30/09/2023	0	7 092	12 143	34 734	0	53 969
VALEUR NETTE COMPTABLE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisation en cours corporelles	TOTAL
Solde au 30/09/2021	9 861	9 099	2 383	24 155	1 521	47 019
Augmentation	0	-258	-586	1 309	67	532
Reclassement	-9 000	-3 331	0	-2 312	0	-14 643
Diminution	0	-562	0	0	0	-562
Solde au 30/09/2022	861	4 948	1 797	23 152	1 588	32 346
Augmentation	211	633	997	-1 430	1 888	2 300
Diminution	0	-14	0	0	-19	-33
Solde au 30/09/2023	1 073	5 567	2 794	21 723	3 457	34 613

# 7.3. Droits d'utilisations:

En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations (informatique, transports)	Total
Valeur Brute au 30 septembre 2021	142 882	0	142 882
Nouveaux contrats y compris réévaluation	12 908	1 809	14717
Reclassement	19 280	3 224	22 504
Diminution	-4 280	-2 052	-6 332
Valeur Brute au 30 septembre 2022	170 790	2 981	173 771
Nouveaux contrats y compris réestimation	37 519	48	37 567
Actualisation	4 413		4 413
Diminution	-38 390		-38 390
Valeur Brute au 30 septembre 2023	174 332	3 029	177 361

En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations (informatique, transports)	Total
Total Amortissement au 30 septembre 2021	28 894	0	28 894
Amortissements	17 738	1 527	19 265
Reclassement	6 949	912	7 861
Diminution		-2 052	-2 052
Total Amortissement au 30 septembre 2022	53 581	387	53 968
Amortissements	20 340	1 160	21 500
Actualisation			0
Diminution	-18 195		-18 195
Total Amortissement au 30 septembre 2023	55 726	1 547	57 273

En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations (informatique, transports)	Total
Valeur nette au 30 septembre 2021	113 988	0	113 988
Nouveaux contrats y compris réévaluation	-4 830	282	-4 548
Reclassement	12 331	2 312	14 643
Diminution	-4 280	0	-4 280
Valeur nette au 30 septembre 2022	117 209	2 594	119 803
Nouveaux contrats y compris réestimation	37 519	48	37 567
Dotation de l'exercice	-20 340	-1 160	-21 500
Actualisation	4 413	0	4 413
Diminution	-20 195	0	-20 195
Valeur nette au 30 septembre 2023	118 606	1 482	120 088

#### 7.4. Test de dépréciation des actifs non financiers :

# 7.4.1. <u>Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation :</u>

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe sont les suivants :

	Actualisation		Croissance perpétuelle	
	sept-23	sept-22	sept-23	sept-22
Taux utilisé pour les tests sur les goodwill (UGT CAFOM Outre-mer)	9,34%	8,33%	1,50%	1,50%

Le taux d'actualisation utilisé dans la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs est le coût moyen pondéré du capital (ou *Wact*) du groupe CAFOM.

Il est calculé sur la base du coût des fonds propres, du coût de la dette après IS et du ratio d'endettement cible.

Il a été retenu un ratio d'endettement cible (valeur de la dette / valeur des fonds propres + valeur de la dette) de 20% qui est cohérent avec celui observé dans les groupes de distribution spécialisée.

Coût des fonds propres		Coût moyen pondéré du capital		
Taux sans risque	3,14 %	Couts des fonds propres	10,89 %	
Bêta	1,00	Part des fonds propres	80 %	
Prime de risque	5,75 %	Part de la dette	20 %	
Prime de risque spécifique	2,00 %	Couts de la dette après IS	3,14 %	
Coût des fonds propres	10,89 %	Cout moyen pondéré du capital	9,34 %	

• Sensibilité aux hypothèses clés des goodwill :

Le Groupe réalise deux tests de sensibilité :

- o L'un cumulant une variation du taux de croissance perpétuel de +/- 1 % et une variation du taux d'actualisation de +/- 1 pt.
- o L'autre cumulant une variation de la marge du résultat d'exploitation par rapport au Chiffre d'affaires (Taux de marge sur résultat d'exploitation) de  $\pm$ 1 pt et une variation du taux d'actualisation de  $\pm$ 1 pt.

Une variation de +1 point du WACC et une variation de -1% du taux de croissance à l'infini conduiraient a un provision complémentaire de 155 K€ sur le goodwill l'UGT de Saint-Martin.

Une variation de +1 point du WACC et/ou une variation de - 1 point de la marge de résultat d'exploitation seraient sans conséquence sur une éventuelle provision pour dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT

# 7.4.2. <u>Test de dépréciation des actifs non financiers :</u>

Pour l'ensemble des UGT du pôle CAFOM Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Martin, La Réunion, Métropole, Nouvelle Calédonie), la valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

# 7.5. <u>Titres mis en équivalence :</u>

Les principaux éléments des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

# Actifs non courants des titres mis en équivalence

En milliers d'euros	% détention	Titres mis en équivalence 30/09/2022	Distribution de dividende	Acquisition de l'exercice	Impact Résultat	Titres mis en équivalence 30/09/2023	Date de clôture
SA CAFINEO	49,00%	9 423	-463		2 141	11 101	31/12/2022
URBASUN CARAIBES CAFOM SOURCING	49,00%	0				0	30/06/2023
INDIA	49,00%	29				29	31/03/2023
Total		9 452	-463	0	2 141	11 130	

La valeur des titres mis en équivalence correspond :

- à la quote-part de la situation nette de la société CAFINEO, société d'organisme de crédit à la consommation. Au 30 septembre 2023, l'encours moyen réalisé est de 196 517 K€ et le Produit Net Bancaire de la société SA CAFINEO ressort à 4 720 K€ sur 9 mois.
- à la quote-part de la situation nette de la société URBASUN CARAIBES, SAS au capital de 40 000 €, société d'exploitation et/ou d'installations de centrales d'électricité d'énergie renouvelable.
- à la quote-part de la situation nette de la société CAFOM SOURCING INDIA,

	SA CAFINEO	CAFOM Sourcing India	SAS Urbasun Caraibes
Capitaux propres	22 656	59	0
% de détention par CAFOM SA	49,00%	49,00%	49,00%
Capitaux propres part du Groupe CAFOM	11 101	29	0
Titres mis en équivalence	11 101	29	0

# 7.6. Autres actifs financiers non courants:

VALEUR BRUTE	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2021	469	545	3 301	2 750	7 185	14 250
Augmentation		18			198	215
Diminution				-690	-1 010	-1 700
Solde au 30/09/2022	469	563	3 301	2 060	6 372	12 765
Augmentation		10	65		800	875
Reclassement en courant			-3 000	-2 060		-5 060
Diminution			-72		-239	-311
Solde au 30/09/2023	469	572	295	0	6 933	8 269

VALEUR AMORTISSEMENT	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2021	467	127	0	1 555	51	2 200
Augmentation						0
Diminution						0
Solde au 30/09/2022	467	127	0	1 555	51	2 200
Augmentation						0
Reclassement en courant				-1 555		-1 555
Diminution						0
Solde au 30/09/2023	467	127	0	0	51	645

VALEUR NETTE COMPTABLE	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2021	2	418	3 301	1 195	7 134	12 050
Augmentation	0	18	0	0	198	215
Diminution	0	0	0	-690	-1 010	-1700
Solde au 30/09/2022	2	436	3 301	505	6 321	10 565
Augmentation	0	10	65	0	800	875
Reclassement en courant	0	0	-3 000	-505	0	-3 505
Diminution	0	0	-72	0	-239	-311
Solde au 30/09/2023	2	445	295	0	6 882	7 624

# 7.7. <u>Stocks</u>:

Les stocks sont constitués uniquement de stock de marchandises et se résument comme suit :

En milliers d'euros	Valeur Brute	Provision	Valeur nette
30/09/2022	118 213	-5 360	112 852
30/09/2023	99 531	-5 627	93 904
Variation	-18 681	-267	-18 948

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provision stock 30 09 2021	3 620	1 444	-2 204	2 860
Provision stock 30 09 2022	2 860	3 760	-1 259	5 360
Provision stock 30 09 2023	5 360	3 702	-3 435	5 627

# 7.8. Créances:

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2023	Provisions au 30/09/2023	Valeur nette au 30/09/2023	Valeur nette au 30/09/2022
Clients et comptes rattachés	22 060	8 660	13 400	15 021
Avances versées sur commandes	590		590	1 165
Créances sociales et fiscales	5 615		5 615	6 828
Autres créances	19 486	6 900	12 587	8 293
Charges constatées d'avance	3 703		3 703	2 075
Total des autres créances	29 395	6 900	22 495	18 361
Créances d'exploitation	51 455	15 560	35 895	33 382

Compte tenu de l'activité du Groupe et des modalités de règlement des clients, les créances détenues sur des tiers échues et non dénouées postérieurement à la clôture sont à moins d'un an.

Le Groupe travaille pour obtenir une vision consolidée agrégée de l'ancienneté des créances et des dépréciations associées

Les variations de provision pour créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provision créances clients	9 099	2 092	-2 531	8 660
Provision autres créances	6 181	719	0	6 900
Total des provisions pour créances	15 221	2 811	-2 531	15 560

# 7.9. Impôts différés actif:

La décomposition des impôts différés par nature est la suivante :

En milliers d'euros	30/09/2022	Variation p&l	Variation OCI	30/09/2023
Déficit activé	10 687	1 790		12 477
Marge interne	1 614	- 174		1 440
Engagement retraite	691	82	- 116	657
IFRS 9	124	136		260
IFRS 15	5 664	499		6 163
IFRS 16 (Contrat de location)	459	112		572
Autres	- 258	- 106		- 364
Total des impôts différés actifs	18 982	2 339	- 116	21 205

L'évolution des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'analyse comme suit :

En milliers d'euro	En base
Au 30 septembre 2021	8 083
Variation des déficits	10 646
Au 30 septembre 2022	18 729
Variation des déficits	-10 402
Au 30 septembre 2023	8 317

# 7.10. <u>Capitaux propres</u>:

# 7.10.1. <u>Capital:</u>

En euros	30/09/2022	Augmentation	Diminution	30/09/2023
Nb d'actions	9 394 662	-		9 394 662
Valeur nominale	5,10	-		5,10
Capital social	47 912 776	-	-	47 912 776

# 7.10.2. <u>Dividendes</u>:

Le Groupe n'a pas procédé à une distribution de dividende au titre des résultats de l'exercice précédent de la société CAFOM SA.

Le Groupe a procédé à une distribution de dividende aux minoritaires de ses filiales pour un montant de 1 958 K€.

# 7.10.3. Actions propres:

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, le Groupe a procédé à des rachats de ses propres titres.

La part du capital social auto-détenu a évolué de la façon suivante :

	Au titre du contrat de liquidité	Actions destinées à l'attribution d'action gratuite	TOTAL	
Détention 30 09 2021	4 913	95 068	99 981	
Variation nette	1 818	- 27 900	- 26 082	
Détention 30 09 2022	6 731	67 168	73 899	
Variation nette	- 1 433	70 369	68 936	
Détention 30 09 2023	5 298	137 537	142 835	

Le coût d'acquisition des titres achetés comme le produit de la cession des titres ont été imputés respectivement en diminution de la situation nette pour un montant global de -385 K€ et de +370 K€ sur la période.

# 7.10.4. Paiements fondés sur des actions :

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 30 septembre 2023, une délégation d'attribution gratuite est en cours pour 78 100 actions CAFOM et 224 800 actions Vente unique.

Le montant de la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations sur base d'action est de 1 791 K€.

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions Vente Unique se résument comme suit :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attributions provisoires au 30/09/2023
22 mars 2016	110 571	2 ans + 2 ans	108 835		
15 décembre 2016	107 268	2 ans + 2 ans	107 268		
21 février 2018	113 442	2 ans + 2 ans	111 400		
14 janvier 2019	120 178	2 ans + 2 ans	114 578		
29 janvier 2020	166 780	2 ans + 2 ans	157 980		
7 janvier 2021	131 655	2 ans + 2 ans		120 100	
29 juin 2021	12 500	2 ans + 2 ans		9 500	
29 janvier 2022	116 300	2 ans + 0 an			116 300
10 janvier 2023	108 500	2 ans + 0 an			108 500
TOTAL	987 194		600 061	129 600	224 800

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions CAFOM SA se résument comme suit :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attributions provisoires au 30/09/2023
31 janvier 2017	15 050	3 ans + 1 an	14 300		
29 juin 2018	20 600	2.5 ans + 1 an	19 500		
26 juin 2019	28 700	2.5 ans + 1 an	27 900		
19 novembre 2020	37 900	2 ans + 1 an		32 800	
23 septembre 2021	21 900	2 ans		18 100	
7 octobre 2022	78 100	2 ans			78 100
TOTAL	202 250		61 700	50 900	78 100

# 7.11. <u>Provisions courantes et non courantes :</u>

En milliers d'euros	Provisions non courantes	Provisions courantes	Provisions totales
Provisions au 30 septembre 2021	3 486	6 068	9 554
Dotations	330	354	684
Provisions utilisées		-4 261	-4 261
Résultat mis en équivalence		-834	-834
Engagement actuariel	-1 139		-1 139
Provisions au 30 septembre 2022	2 677	1 327	4 004
Dotations	316	227	543
Provisions utilisées		-370	-370
Engagement actuariel	-448		-448
Provisions au 30 septembre 2023	2 545	1 185	3 729

La décomposition des provisions courantes et non courantes se résume comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture	Dotation	Engagement actuariel	Reprise	Clôture
Provision pour litige	427	227		-270	184
Provision titres mis en équivalence	0				0
Provision pour charge	900			-100	800
Provision courante	1 327	227	0	-370	1 185
Provision indemnité départ à la retraite	2 677	316	-448		2 545
Provision non courante	2 677	316	-448	0	2 545

Le montant des provisions pour risques s'élève à 1 185 K€ au 30.09.2023.

Ce total correspond principalement à :

- Des litiges prud'hommaux à hauteur de 298 K€,
- Des désaccords sur des baux commerciaux pour 390 K€,
- Des risques de rappel de taxes additionnelles (effort construction et contribution économique territoriale) à hauteur de 165 K€.
- Des désaccords commerciaux pour 200 K€.

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés se détaille comme suit :

Analyse de la dette actuarielle	En milliers d'euros
Dette actuarielle en début de période	2 677
Intérêts sur la dette actuarielle	95
Amortissement du coût des services passés	221
Pertes et gains actuariels	- 448
Dette actuarielle en fin de période	2 545

# 7.12. <u>Impôts différés Passif</u>

Les impôts différés passif se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Base	Ouverture	Variation P&L	Clôture
Contrats de location	10 788	2 876	- 93	2 783
Amortissement dérogatoire	719	218	- 33	186
Marque	1 062	1 085	- 811	274
Impôts différé Passif		4 180	- 936	3 243

L'impact des impôts différés sur le résultat consolidé se résume comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Variation P&L	Variation capitaux propres	Solde à la clôture
Impôt différé actif (IDA)	18 982	2 339	-116	21 205
Impôt différé passif (IDP)	4 180	-936		3 243
Solde net	14 803	3 275	-116	17 962

## 7.13. <u>Dettes financières :</u>

#### 7.13.1. Echéancier des dettes financières :

La notion d'endettement financier net utilisé par le Groupe correspond à l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette. Il intègre les agrégats suivants :

- + Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Dettes financières (courantes et non courantes)
- Autres passifs financiers courants

La dette financière se détaille comme suit :

		Éd	chéances			
En milliers d'euros	Endettement au 30/09/2023	Moins d'1 an (part courante)	Plus d'1 an (part non courante)	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Endettement au 30/09/2022
Dettes financières	41 992	12 561	29 431	27 460	1 971	46 103
Dettes financières auprès d'établissements bancaires et autres organismes	41 992	12 561	29 431	27 460	1 971	46 103
Dettes diverses (intérêts courus / prêt interentreprise)	119	119	0	0	0	133
Total des dettes financières	42 111	12 680	29 431	27 460	1 971	46 236
Autres passifs financiers courants (Découvert bancaire)	9 273	9 273	0			17 283
Total des dettes financières et découvert avant IFRS 16	51 385	21 953	29 431	27 460	1 971	63 519
Dettes locatives IFRS 16 (*)	115 550	26 164	89 387	79 309	10 078	113 555
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER y compris IFRS 16	166 935	48 117	118 818	106 769	12 049	177 074
(*) Dont crédit-bail	8 907	7 468	1 439	1 439	0	10 167

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts ont été initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La décomposition de la trésorerie nette peut se résumer comme suit :

Données en K€	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Trésorerie et équivalent de trésorerie	42 398	28 163	14 234
Découverts bancaire	-9 273	-15 843	6 570
Escompte		-1 440	1 440
Trésorerie nette	33 124	10 880	22 244

L'endettement financier net du Groupe se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Dettes financières y compris dettes locatives	166 935	177 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-42 398	-28 163
ENDETTEMENT FINANCIER NET	124 537	148 911
Dettes locatives « pures »	-106 643	-103 389
ENDETTEMENT FINANCIER NET hors dettes locatives « pures »	17 894	45 522
Dettes locatives de crédit-bail	-8 907	-10 167
ENDETTEMENT FINANCIER NET hors IFRS 16	8 987	35 355

## 7.13.2. Nature des dettes financières :

En milliers d'euros	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total 30/09/2023	Total 30/09/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 310	3 450	21 760	18 801
Prêts garantis par l'Etat (PGE)	20 232		20 232	27 102
Emprunts auprès des organismes publics	0		0	200
Total Endettement	38 542	3 450	41 992	46 103
Emprunts liés au crédit-bail	2 721	6 186	8 907	10 167

Une variation des taux d'intérêt de 1 point sur les emprunts et crédit baux à taux variable auprès des établissements de crédit et découverts bancaires aurait un impact de 0,1 M€ sur le résultat financier.

Les risques financiers sont présentés dans le rapport financier dans la partie 2.3.6.

## 7.13.3. <u>Tableau de variation des dettes financières :</u>

En milliers d'euros	Capital restant dû	IFRS 16	Souscription d'emprunt	Autres variations	Remboursements emprunts	Capital restant dû au
	01/10/2022					30/09/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 801		8 064		5 105	21 760
Prêts garantis par l'Etat (PGE)	27 102				6 870	20 232
Emprunts auprès des organismes publics	200				200	0
Întérêts courus	133				14	119
Découverts bancaires	17 283			-8 010		9 273
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER hors dettes locatives	63 519		8 064	-8 010	12 189	51 384
Dettes locatives	113 555	21 388	48	0	19 441	115 550
TOTAL ENDETTEMENT	177 074	21 388	8 112	-8 010	31 630	166 935

## Décomposition de la dette locative par nature

En milliers d'euros	Capital restant dû au 01/10/2022	IFRS 16	Souscription d'emprunt	Autres variations	Remboursements emprunts	Capital restant dû au 30/09/2023
Emprunts sur opérations de crédit-bail	10 167	0	48		1 307	8 907
Dettes locatives (hors crédit- bail)	103 389	21 388	0		18 134	106 643
TOTAL DETTES LOCATIVES	113 556	21 388	48	0	19 441	115 550

# 7.14. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM :

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

#### 7.14.1. Calcul de la trésorerie :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Var.
Disponibilités	31 047	28 163	2 884
Valeurs mobilières de placement	11 350	0	11 350
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 398	28 163	14 234
Découvert bancaire	-9 273	-17 283	8 010
Trésorerie (endettement) net	33 124	10 880	22 244

# 7.14.2. <u>Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres dépréciations d'actifs :</u>

En milliers d'euros	Note	Dotations	Impact résultat opérationnel courant	Impact résultat opérationnel non courant	Impact dotations amortissement selon TFT
Goodwill	7.1	-373	0	-373	0
Incorporels	7.1.2	-5 396	-1 412	- 3 984	-1 412
Corporels	72	-5 395	-5 395	0	-5 395
Droit d'utilisation	7.3	-21 500	-21 500	0	-21 500
Total des dotations aux amortissements		-32 663	-28 307	-4 357	-28 307

## 7.14.3. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

En milliers d'euros	Bilan 30/09/2023	Reclassement courant non courant	Bilan 30/09/2023 (retraité)	Bilan 30/09/2022	Var
Stocks	93 904		93 904	112 852	18 948
Créances d'exploitation	13 400		13 400	15 021	1 621
Autres	22 495	3 505	18 990	18 361	-629
Actifs courants liés à l'exploitation	129 799	3 505	126 294	146 235	19 940
Fournisseurs	-43 017		-43 017	-53 129	-10 112
Dettes fiscales et sociales	-25 727		-25 727	-22 303	3 423
Autres dettes	-14 750		-14 750	-14 143	608
Autres dettes non courantes	-17 923		-17 923	-16 247	1 676
Passifs courants liés à l'exploitation	-101 417	0	-101 417	-105 822	-4 405
Besoin en fonds de roulement	28 382	3 505	24 877	40 413	15 535

Les passifs sur contrats, intégrés dans la rubrique autres dettes et autres dettes non courantes peuvent se résumer comme suit :

	Ouverture	Clôture	Impact P&L
Extension de garantie	21 927	23 858	- 1 932
Produits constatés d'avance	7 150	4 648	2 501
Total	29 076	28 507	570

Passif courant	Passif non courant
6 788	17 070
3 796	853
10 584	17 923

## 7.14.4. Flux de trésorerie provenant des investissements :

## 7.14.4.1. Acquisitions d'immobilisations

En milliers d'euros	Note	Cafom / magasins outre-mer	E-Commerce	Total 30/09/2023
Incorporels	7.1.2	372	1 427	1 799
Corporels	7.2	7 052	634	7 686
Titres MEE	7.5			
Droits d'utilisations			48	48
Actifs financiers	7.6	809	66	875
TOTAL DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS		8 233	2 175	10 408

Total 30/09/2022
1 513
6 588
215
8 316

Le montant des investissements corporels s'élève à 10 408 K€ et correspondent principalement à :

88 K€
51 K€
53 K€
42 K€
88 K€

## 7.14.4.2. <u>Cessions d'immobilisations</u>

En milliers d'euros	Cafom / magasins outre-mer	E-Commerce Europe continentale	Total 30/09/2023	Total 30/09/2022
Incorporels				6 700
Corporels	1 415	39	1 454	1 443
Titres MEE				
Actifs financiers	173	66	239	1 010
TOTAL DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 588	105	1 693	9 153

## 7.15. <u>Effectifs</u>:

	Cadres	Non cadres	TOTAL
Effectifs 30/09/2021	233	782	1 015
Evolution des effectifs de la période	26	-7	19
Effectifs 30/09/2022	259	775	1 034
Evolution des effectifs de la période	25	34	59
Effectifs 30/09/2023	284	809	1 093

# 7.16. <u>Résultat par action :</u>

Résultat net courant par action avant dilution	30/09/2023	30/09/2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 451	12 460
Résultat net part du Groupe	9 361	10 672
Résultat net part des minoritaires	3 090	1 788
Nombre d'action moyen pondéré	9 394 662	9 394 662
Résultat net par action	1,33	1,33
Résultat net part du Groupe par action	1,00	1,14
Actions dilutives (*) (note 7.10.3)	-142 835	-73 899
Actions rattachées au plan d'attribution d'actions gratuites à venir	78 100	59 800
Nombre d'action moyen pondéré retraité	9 329 927	9 320 763
Résultat net dilué par action	1,33	1,33
Résultat net dilué part du Groupe par action	1,00	1,14

<sup>(\*)</sup> Les actions dilutives correspondent aux actions auto détenues dans le cadre du contrat de liquidité et celles détenues en vue de distributions futures d'actions gratuites.

## 7.17. <u>Taux de conversion :</u>

D	Timité manufétaina	Cours de clôture (1)		Cours moyen de la période (2	
Pays	Unité monétaire	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2022
Suisse	Franc Suisse	0,9669	0,9561	0,9789	1,0226
Hong Kong	Dollar US	1,0594	0,9748	1,0676	1,0841
Chine	RMB	7,7352	6,9368	7,5322	7,0934
Brésil	Real brésilien	5,2584	5,2584	5,6973	5,6973
Nouvelle Calédonie	FXPF	119,3317	119,3317	119,3317	119,3317

<sup>(1)</sup> taux de change pour conversion du bilan

## 8. Autres informations

Passifs non courants

Passifs courants

## 8.1. <u>Informations sectorielles:</u>

## • Répartition au 30/09/2023 : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasin outre-mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	245 666	161 963	407 629
Résultat opérationnel courant	9 368	10 575	19 943
Autres produits et charges opérationnels	-4 434	-164	-4 598
Résultat net	5 355	7 096	12 451

Bilan	CAFOM / Magasin outre-mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Actif non courant	214 095	28 387	242 482
Actif courant	109 792		172 197
Total des actifs consolidés	323 887	90 792	414 679

120 280

102 749

142 530

132 795

22 250

30 046

<sup>(2)</sup> taux de change pour conversion du compte de résultat

# • Répartition au 30/09/2022 retraité : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasin outremer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	247 354	150 275	397 635
Résultat opérationnel courant	14 594	5 492	20 057
Autres produits et charges opérationnels	1 493	- 460	1 060
Résultat net	9 408	3 039	12 460

# • Répartition au 30/09/2022 publié : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasin outremer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	248 823	148 812	397 635
Résultat opérationnel courant	14 881	5 176	20 057
Autres produits et charges opérationnels	1 500	-440	1 060
Résultat net	9 267	3 193	12 460

Bilan	CAFOM / Magasin outre-mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Actif non courant	236 618	6 319	242 938
Actif courant	116 768	57 630	174 398
Total des actifs consolidés	353 386	63 950	417 336
Passifs non courants	151 649	1 613	153 262
Passifs courants	113 051	24 767	137 818

#### 8.2. Risques financiers

#### Risque de prix et de change

Les achats du Groupe libellés en USD se sont élevés à 55,6 MUSD au cours de la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, en diminution de 13 %, répartis entre Cafom Distribution pour 17,1 MUSD, Cafom Marketing et Services pour 0,6 MUSD, Directlowcost.com pour 3,6 MUSD, et Vente-unique.com pour 34,3 MUSD.

Le Management du Groupe n'estime pas pour le moment opportun de mettre en œuvre une politique de couverture des achats en USD, étant donné les coûts de la couverture. Par ailleurs, les prix de vente sont le plus souvent fixés après avoir payé les marchandises en dollars. L'évolution défavorable du cours Euro / Dollar a cependant eu un impact sur le taux de marge de Vente-unique.com, dont 2/3 des achats sont réalisés en dollars : la baisse de l'euro n'a pas entièrement été répercutée sur les prix de vente.

#### Risque de crédit bancaire (et taux)

En termes de relations bancaires du Groupe, une grande partie des banques de la Place ont accordé des concours bancaires courants au Groupe. Au 30 septembre 2023, la trésorerie nette du Groupe était positive de 33 M€.

Le total des emprunts bancaires et des crédits-baux du Groupe (hors endettement locatif « pur ») est de 51,0 M€ au 30 septembre 2023, près de 40 % de ces emprunts étant des prêts garantis par l'Etat (PGE), pour l'essentiel souscrit au cours de l'exercice 2019/2020, et que le Groupe a commencé à rembourser sur 4 ans à partir de l'exercice 2021/2022.

#### Risque de crédit fournisseurs

En termes de relations avec les fournisseurs, le Groupe s'adresse à un large panel de partenaires commerciaux implantés en France comme à l'étranger. Les conditions financières négociées avec ces derniers tiennent compte des contraintes liées au besoin de financement de l'exploitation, et Cafom bénéficie également de lignes d'ouverture de lettre de crédit documentaire ou de stand-by letter.

Pour les fournisseurs étrangers, les règlements à crédit peuvent être garantis par une assurance /couverture ad hoc. Le Groupe a constaté que la position des assureurs -crédits s'était durcie au plus fort de la crise sanitaire, mais qu'elle retrouve désormais un niveau normalisé.

#### Risque de liquidité

A la date de clôture, les engagements financiers dont le Groupe dispose lui permettent de réaliser ses ambitions tout en disposant des moyens nécessaires au financement de son exploitation et de son développement. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas rencontré de difficultés majeures liées à l'accès aux liquidités requises.

Au cours de l'exercice 2022/2023, les autorisations de découvert et d'escompte accordées par les banques ont augmenté de 3,5 M€ (41,3 M€ d'autorisations).

Le Groupe est en mesure de faire face à ses prochaines échéances sur les 12 prochains mois.

Le Groupe reste cependant vigilant face à l'évolution du contexte économique mondial.

### Risque de trésorerie

Le Groupe n'a pas de covenant financier lié à des emprunts bancaires.

## 8.3. Engagements hors bilan:

Au 30 septembre 2023, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/23	30/09/22
Engagements donnés		
1/ Caution solidaire		
Caution solidaire sur financement	23 710	18 517
Caution solidaire pour caution douane	2 706	2 706
Autres cautions solidaires	604	604
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail	653	1 274
Nantissement de fonds de commerce	2 886	4 244
3/ Autres engagements données		
Lettre de confort		
Garantie à première demande	5 000	4 880
Gage sans dépossession	559	684

## 8.4. <u>Honoraires des commissaires aux comptes</u>

(Montants en milliers d'euros)		ORE	ORELIA LIONEL ESCAFFRE Membre de Groupe Y Nexia		AUTRES			TOTAL								
	Montai	nt HT	9	<b>%</b>	Montai	nt HT	9	<b>6</b>	Montar	nt HT	9	<b>%</b>	Monta	nt HT	9	<b>6</b>
	30/09/ 2023	30/09/ 2022			30/09/2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023		30/09/ 2023		30/09/ 2023	30/09/ 2022
Audit																
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés			-													
- Émetteur	110	110	100%	100%	110	110	87%	100%					220	220	21%	22%
- Filiales intégrées globalement									798	800	98%	100%	798	800	77%	78%
Services autres que la certification des comptes     Émetteur																
- Filiales intégrées globalement																
Sous total	110	110	100%	100%	110	110	100%	100%	798	800	100%	100%	1 018	1 020	98%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement									17		2%		17		2%	
Sous total									17		2%		17		2%	
TOTAL	110	110	100%	100%	110	110	100%	100%	815	800	100%	100%	1 035	1 020	100%	100%

#### 8.5. Transactions avec les parties liées :

### 8.5.1. Entreprises associées :

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec ses entreprises associées sur une base de prix de marché.

Les opérations réalisées avec les entreprises associées sont résumées dans le tableau suivant :

En K€	30/09/2023	30/09/2022
Actifs non courants	7 720	4 634
Actifs courants	4 926	4 528
Passif courant	1 337	9 347
Chiffres d'affaires	2 996	3 077
Autres charges opérationnelles courantes	14 993	36 083

Le Groupe a généré au cours de l'exercice 2022, un flux logistique (fret / transport maritime) de 24.0 M€ avec la société TTOM qui agit en qualité de commissionnaire de transport. Monsieur Giaoui n'est plus actionnaire de cette société depuis fin octobre 2022.

Le Groupe a constaté 1,4 M€ de loyers avec la société Foncière Volta, société cotée dont Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires contre 1,4 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 2,9 M€ de loyers avec des filiales de la société Distrimo dont Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires contre 3 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 2,7 M€ de loyers avec des filiales de la société Samparco dont Guy Alain Germon, Manuel Baudouin, Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires contre 2,6 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 2 M€ de loyers avec la société Amblain 3000 dont Hervé Giaoui, André Saada, Guy Alain Germon et Manuel Baudoin sont actionnaires contre 0,2 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 1,5 M€ de loyers avec la société Provimo dont Hervé Giaoui, André Saada, Guy Alain Germon sont actionnaires contre 1,8 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 1,4 M€ de loyers avec les sociétés Immoprès et Locations Caraibes dont Hervé Giaoui, est actionnaire contre 1,3 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 0,3 M€ de loyers avec la société Immaroni dont Guy-Alain Germon et Manuel Baudoin sont actionnaires.

Le Groupe n'a constaté aucune provision et charge au titre des créances douteuses avec des parties liées. Il n'existe pas de garanties données ou reçues avec des parties liées.

#### 8.5.2. Rémunération des principaux dirigeants :

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, membres du conseil de surveillance, DG, DG délégués, membres du COMEX ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

(En milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Rémunération brutes	-	-
Part de rémunérations des mandataires sociaux dans les honoraires facturés	385	392
Jetons de présence	50	50
TOTAL	442	442

Il n'est prévu aucune rémunération différée ou des engagements de rémunération (indemnités de rupture).

La société Financière Caraïbes (dont Messieurs Baudouin et Germon sont actionnaires) a facturé, au titre d'une assistance en matière juridique, de ressources humaines, d'informatique, de contrôle de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la société Cafom SA, une prestation de 708 K€ pour 12 mois au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2023, contre 708 K€ constatée au 30 septembre 2022. La part de la rémunération des mandataires sociaux dans les honoraires est de 385 K€ contre 392 K€ l'année dernière.

Au 30 septembre 2023, la société MM INVEST (dont Monsieur Giaoui est actionnaire) à facturé à la société CAFOM DISTRIBUTION, au titre de la rémunération de Présidence, une prestation de 480 K€ pour l'exercice 2022/2023.

Aucune prestation n'a été facturée au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

Au 30 septembre 2023, la société FRITNA, détenue à 100 % par Monsieur Saada, a facturé une prestation de 189 K€ à la société CAFOM CARAIBES pour rémunération d'une prestation d'assistance en matière de conseil, exploitation et administration dans les domaines commerciaux et marketing. Aucune prestation n'a été facturée au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

#### 6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES

#### **CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2023**

A l'Assemblée générale de la société

#### **CAFOM**

3, avenue Hoche 75008 Paris

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CAFOM relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées pour faire face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

#### Tests de pertes de valeur des immobilisations incorporelles

#### Risque identifié

Au 30 septembre 2023, le montant des immobilisations incorporelles net s'élève à 47,8 millions d'euros dont principalement des goodwill pour 43,1 millions d'euros et des marques pour 1,4 millions d'euros.

Ces actifs incorporels sont soumis à des tests de pertes de valeur au moins une fois par an pour les goodwill, les marques à durée de vie indéfinie et, en cas d'indice de pertes de valeur, pour les autres immobilisations incorporelles.

La valeur recouvrable des goodwill est estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou de valeurs de marchés comme explicité dans les notes 4.7 et 7.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés sont réalisés par un expert indépendant sur la base de business plans validés par la direction du groupe.

La valeur des marques est estimée selon la méthode d'actualisation des redevances qui consiste à déterminer la valeur sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers comme explicité dans les notes 4.7.3.

Les tests de pertes de valeur reposent sur des estimations et sur l'exercice du jugement de la direction, concernant (i) l'allocation des goodwill aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »), (ii) l'estimation de la performance future des actifs ou des UGT et (iii) la détermination des taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme.

Nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est un point clé de l'audit compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour apprécier les pertes de valeur.

#### Notre réponse

Nous avons examiné les processus mis en place pour affecter les goodwill aux groupes d'UGT, pour identifier d'éventuels indices de perte de valeur et pour réaliser les projections de flux de trésorerie sous-tendant les tests de dépréciation.

Nous avons examiné les principales méthodes et les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, parmi lesquelles :

- les prévisions de flux de trésorerie : les hypothèses de croissance à long terme de l'activité ont été corroborées par les analyses de marché disponibles. Nous avons également comparé les principales hypothèses aux performances passées et apprécié les évolutions entre les prévisions passées et les réalisations effectives ;
- les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation pour les goodwill et les marques

Nous avons également apprécié (i) les analyses de sensibilité des résultats des tests aux principales UGT contributrices et (ii) les analyses de sensibilité des résultats des tests sur la valorisation des marques.

Nous avons également examiné les informations figurant en annexes.

#### Contrats de location

#### Risque identifié

Au 30 septembre 2023, le montant des droits d'utilisation nets s'élève à 120,1 millions d'euros et les dettes locatives correspondant à ces contrats de location s'élèvent à 115,6 millions d'euros, après actualisation.

Nous avons considéré l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location comme un point clé de notre audit en raison du caractère significatif de ces contrats dans les états financiers du groupe CAFOM, des hypothèses relatives aux durées probables de ces contrats et des taux d'actualisation afférents.

#### Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

- prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction pour l'application de la norme
- apprécier la méthodologie utilisée pour la détermination du taux d'actualisation retenu pour le calcul des obligations locatives
- examiner les hypothèses de durées retenues par la direction pour la détermination de la dette locative et du droit d'utilisation du bien concerné
- rapprocher par échantillonnage, les données utilisées pour la détermination des actifs et passifs relatifs aux contrats de location avec les documents contractuels sous-jacents
- apprécier l'exhaustivité des contrats retraités en analysant les charges locatives avant retraitement et en examinant les charges locatives résiduelles post retraitements IFRS 16
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique de la valeur des droits d'utilisation et des obligations locatives compte tenu des hypothèses retenues
- Réaliser un test de dépréciation des droits d'utilisation nets rattachés aux unités génératrices de trésorerie qui contiennent un goodwill selon l'option proposée par la norme IFRS 16 (IFRS 16 §33 et IAS 36 §9-10-22)

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.9 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

#### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

# Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAFOM par votre Assemblée Générale du 21 juin 2019 pour le cabinet Escaffre et du 31 mars 2022 pour le cabinet Orélia Audit & Conseil.

Au 30 septembre 2023, le cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia était dans la cinquième année de sa mission et le cabinet Orélia Audit & Conseil dans la deuxième année.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

#### En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 janvier 2024 Les Commissaires aux comptes

Cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia Orélia Audit & Conseil

Lionel Escaffre

Sylvie Rayon

# 7. COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2023

ACTIF		30/09/2022	Variation			
ACTIF		30/09/2023 (12 mois)		(12 mois)	V	ariation
		,				
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	5 951 905	4 857 297	1 094 608	4 205 396		3 110 788
Fonds commercial	10 644 091	9 540 260	1 103 831	1 990 839	-	887 008
Autres immobilisations incorporelles			-	-		-
Avances et acomptes sur			-	-		_
immobilisations incorporelles			_	-		-
Terrains	-		-	-		-
Constructions	-	-	-	-		-
Installations techniques, matériel et	30 763	30 763	-	-		_
outillage industriels			_	-		-
Autres immobilisations corporelles	139 843	116 740	23 103	32 408	-	9 305
Immobilisations en cours	-		-	40 819	-	40 819
Autres participations et autres titres de	99 195 346	11 234 989	87 960 357	83 315 409		4 644 948
placements	33 133 3 10	1123.707	0,700,557	03 313 109		1011710
Créances rattachées à des participations				-		-
Autres titres de placement	3 112 471	-	3 112 471	3 123 059	-	10 588
Prêts	- ((2.055		-	5 200	-	5 200
Autres immobilisations financières	662 055		662 055	514 928		147 127
TOTAL (I)	119 736 474	25 780 049	93 956 425	93 228 058		728 367
Actif circulant						
The chemine						_
Clients et comptes rattachés	12 891 083	1 200 000	11 691 083	14 356 814	_	2 665 731
1			-	-		_
Autres créances			-	-		-
. Fournisseurs débiteurs	13 072		13 072	13 108	-	36
. Personnel	958		958	-		958
. Organismes sociaux	6 264		6 264	1		6 264
. Etat, impôts sur les bénéfices	316 858		316 858	-		316 858
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 143 432		1 143 432	1 311 837	-	168 405
. Autres	63 894 877	6 010 791	57 884 086	60 779 922	-	2 895 836
Valeurs mobilières de placement	6 242 878		6 242 878	270 813		5 972 065
Disponibilités	610 580		610 580	129 138		481 442
Instruments de trésorerie	010 300		010 300	127130		101 772
Charges constatées d'avance	205 365		205 365	98 533		106 832
5						-
TOTAL (II)	85 325 367	7 210 791	78 114 576	76 960 166		1 154 411
Ecarts de conversion actif (V)						<b>-</b>
Lear is de conversion acui (v)						_
TOTAL ACTIF (0 à V)	205 061 841	32 990 840	172 071 001	170 188 224		1 882 778

PASSIF	<b>30/09/2023</b> (12mois)	<b>30/09/2022</b> (12mois)	1	Variation
	I I			1
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	47 912 776	47.012.776		
(dont versé : 47 912 776)	4/912//6	47 912 776		-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	32 328 776	32 328 776		-
Ecarts de réévaluation				-
Réserve légale	4 533 986	4 533 986		-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées	15 651	15 651		-
Autres réserves	44.056.551	24.605.045		-
Report à nouveau	44 876 571	34 605 045		10 271 526
Résultat de l'exercice	6 596 822	10 271 526	-	3 674 704
TOTAL (I)	136 264 582	129 667 760		6 596 822
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	1 052 828	954 972		97 856
Provisions pour charges	1 002 020	98.972		<i>31</i> 020
1 8				
TOTAL (III)	1 052 828	954 972		97 856
Emprunts et dettes				1
*				-
Autres Emprunts obligataires				-
Emprunts et dettes auprès des établissements				_
de crédit				
. Emprunts (*)	17 340 536	17 200 557		139 979
. Découverts, concours bancaires	4 681 240	6 972 318	-	2 291 078
Emprunts et dettes financières diverses . Divers	10 656	2 222 227		2 222 591
. Associés	3 612 969	2 233 237 4 002 067	-	2 222 581 389 098
			_	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 997 473	5 313 587	-	1 316 114
. Personnel	151 787	145 494		6 293
. Organismes sociaux	201 815	244 392	_	42 577
Etat, impôts sur les bénéfices		342 221	_	342 221
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	888 738	1 333 095	-	444 357
. Etat, obligations cautionnées				-
. Autres impôts, taxes et assimilés	60 670	56 225		4 445
Dettes sur immobilisations et comptes	2 437 500			2 437 500
rattachés				
Autres dettes	187 707	209 799	-	22 092
Produits constatés d'avance	1 182 500	1 512 500	-	330 000
TOTAL (IV)	34 753 591	39 565 492	-	4 811 901
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	<b>172 071 001</b> 21 323 040	<b>170 188 224</b> 25 852 857		1 882 777
Dont part à moins d'un an				

	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Variation absolue
Prestations de services	14 654 600	15 624 555	- 969 955
Chiffres d'affaires Nets	14 654 600	15 624 555	- 969 955
			<u>-</u> -
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges Autres produits	764 985 149 610	365 413 430 903	399 572 - 281 293
Total des produits d'exploitation (I)	15 569 195	16 420 872	- 851 677
Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés	11 051 483 52 923	12 852 479 94 455	- 41 532
Salaires et traitements Charges sociales	742 219 387 707	770 093 623 930	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	909 934	911 137	
Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges Autres charges	442 083 171 280	64 136 181 190	
Total des charges d'exploitation (II)	13 757 630	15 497 419	- 1739789
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	1 811 565	923 453	888 112
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			-
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	2 995 503	3 076 865	- 81 362 - -
Produits financiers de participations	3 654 234	5 724 943	- - 2 070 709 -
Produits des autres valeurs mobilières et créances	47 672	47 350	322
Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges	2 157 055 14 795	552 335	1 604 720 14 795
Total des produits financiers (V)	5 873 756	6 324 628	- 450 872
	3 673 730	0 324 028	- 430 672
Dotations financières aux amortissements et provisions	505 700	1 346 073	- 840 373
Intérêts et charges assimilées Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	602 058	445 321	156 738 -
Total des charges financières (VI)	1 107 758	1 791 393	- 683 635
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 765 998	4 533 235	232 762
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I- II+III-IV+V-VI)	9 573 065	8 533 553	1 039 512

	Exercice clos le <b>30/09/2023</b> (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Variation absolue
	126024		12 6 02 4
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	136 824	( 000 225	136 824 - 6 820 905
Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	177 330 497 188	6 998 235 3 985 489	
Reprises sur provisions et transferts de charges	49/188	3 983 489	- 3488301
Total des produits exceptionnels (VII)	811 342	10 983 723	- 10 172 381
			-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	695 471	4 626 793	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	509 071	5 453 868	- 4 944 797
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 181 593	35 241	3 146 352
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 386 135	10 115 902	- 5729767
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 3 574 793	867 821	- 4 442 614
Participation des salariés (IX)			-
Impôts sur les bénéfices (X)	- 598 549	- 870 152	271 603
. ,			-
Total des Produits (I+III+V+VII)	25 249 796	36 806 088	- 11 556 292
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 652 975	26 534 562	- 7 881 587
RESULTAT NET	6 596 821	10 271 526	- 3 674 705
		-	-
			-

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2023

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2023 dont le total est de 172 071 001 €uros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 6 596 821 €uros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 31 janvier 2023 par le Conseil d'Administration.

Les comptes de la Société CAFOM SA, sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe CAFOM.

#### NOTE I: PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, DEPRECIATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des licences de logiciels, des marques et un fonds de commerce.

Les marques ont été qualifiées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'évènements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

La valeur de la marque, pour son exploitation, en France retient comme méthodologie la méthode d'actualisation des redevances. Cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui varie entre 3 et 5 ans. Les mesures fiscales dérogatoires permettant un amortissement accéléré de ces logiciels peuvent également être appliquées.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

## **1.2 - Immobilisations corporelles et amortissements**

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées précisées dans le §4.2 de l'annexe.

#### **1.3** - TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

#### a. TITRES DE PARTICIPATION:

Les titres classés en « Titres de participation » sont ceux dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la Société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat hors frais d'acquisition

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité pour l'entreprise, déterminée par rapport à la valeur économique estimée de la filiale et en considération des motifs sur lesquels reposait la transaction d'origine. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués, de la juste valeur d'actifs incorporels et immobiliers et d'autres méthodes en tant que besoin.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité. Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risque est comptabilisée.

#### b. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES:

Les actions sont entrées en titres immobilisés à leur coût d'achat, y compris les droits de mutations, honoraires et commissions.

Elles comprennent notamment:

- Les titres de placement, titres destinés pour la société à son activité de portefeuille. Ces titres sont évalués en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de la perspective d'évolution générale de l'entreprise.
- Les actions propres achetées dans le cadre du contrat de liquidité et acquises conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation si la valeur de marché est inférieure à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient destinées à être annulées. Les actions propres sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

#### 1.4 - CREANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non recouvrement.

#### **1.5 -** VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les actions propres sont affectées dans des sous-catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée d'option par les bénéficiaires et font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable. L'ensemble de ces méthodes est conforme aux articles 624-1 et suivants du PCG. Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables.

Les actions propres sont affectées dans des sous-catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée d'option par les bénéficiaires.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés font l'objet d'une provision, correspondant à la sortie de ressources attendue par l'entreprise.

Cette provision est étalée sur la période pendant laquelle les bénéficiaires rendront ces services, c'est-à-dire linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Les actions propres rachetées sans affectation définitive font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable.

L'ensemble de ces méthodes est conforme aux articles 624-1 et suivants du PCG. Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables.

#### **1.6** - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société CAFOM S.A accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite. La Société CAFOM S.A n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Les engagements de la Société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

30/09/2023 30/09/2022
 Taux d'actualisation : 4.10% 3.10%
 Taux de mortalité : Table INSEE 2023 Table INSEE 2022

• Age de départ moyen à la retraite : 67 ans 67 ans

## 1.7 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

La Société CAFOM a créé avec plusieurs de ses filiales un groupe d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré.

#### NOTE II - FAITS MARQUANTS

#### Dépréciation de la marque Habitat pour 3 138 K€

Lors de la cession de l'ensemble des activités du pôle Habitat en octobre 2020, la société Cafom SA est resté propriétaire de la marque française Habitat, celle-ci ayant été donnée en licence exclusive d'exploitation au groupe Habitat, pendant 3 ans, jusqu'en octobre 2023, avec une rémunération forfaitaire de 150 K€ par an et une option d'achat de cette marque exerçable à l'issue de cette période.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2022/2023, la société Cafom SA a signé des avenants avec le Groupe Habitat portant sur :

- La prorogation de la date de fin d'exercice de l'option d'achat, Habitat ayant la possibilité d'acquérir les marques Habitat détenues par la société Cafom SA à tout moment jusqu'au 30 septembre 2026, au prix initialement convenu de 12 M€;
- La poursuite du contrat de licence exclusive, avec une rémunération, à compter du 1er octobre 2023, calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé par le groupe Habitat, aux conditions initialement prévues pour cette nouvelle phase.

L'évolution du Groupe Habitat s'est totalement dégradée depuis la signature de ces avenants, Habitat Design International et sa principale filiale Habitat France ayant été déclarées en liquidation judiciaire le 28 décembre 2023 après avoir été placées en redressement judiciaire 3 semaines plus tôt.

La marque Habitat a été fortement détériorée par les déboires du Groupe Habitat, la presse indiquant que les acomptes versés par les clients au Groupe Habitat pour des commandes non livrées à la date de liquidation judiciaire représentaient un montant de plus de 9 M€.

Cet indice de perte de valeur de la marque Habitat a conduit la société CAFOM SA a enregistré une dépréciation de 3 138 K€ dans ses comptes au 30 septembre 2023 sur la marque française Habitat.

#### Dépréciation des titres de participations

La société CAFOM SA a constaté une dépréciation des titres de participation pour un montant de 506 K€ sur la période

#### Nouveau plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 7 octobre 2022, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 78.100 actions de la Société au profit des salariés et mandataires de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 octobre 2024.

#### Distribution des dividendes des filiales

Les filiales de la société CAFOM SA ont distribué un dividende à la société mère pour un montant global de 3 655 K€.

#### NOTE III - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Notification à Habitat Design International d'un gage sur stock pour non règlement de dettes envers CAFOM SA et arrêt du contrat de licence de marque avec Habitat Design International pour l'exploitation des marques Habitat

Le 13 octobre 2023, après une première mise en demeure, et constatant le non règlement par Habitat Design International (HDI) de sommes dues à Cafom SA, Cafom SA a notifié à ladite société l'attribution de plein droit de ses stocks, conformément au gage sur stocks qui avait été signé entre les parties.

Cafom SA est ainsi devenu propriétaire d'un stock valorisé par un expert indépendant à 4,8 M€, éteignant les dettes suivantes du Groupe Habitat sur les montants dus à Cafom SA :

- 3,1 M€ (principal et intérêts) au titre des obligations émises lors de la cession d'Habitat et devenues exigibles
- 1,4 M€ au titre d'un paiement étalé sur cession de fonds de commerce.

Le différentiel de 0,3 M€ entre la valeur du stock gagé et les dettes dues a été soldé par la société Cafom.

Ces dettes d'Habitat vis-à-vis de Cafom SA représentaient au 30 septembre 2023 la majeure partie des créances nettes que le Groupe détenaient sur Habitat.

Le contrat de licence de marque avec HDI a par ailleurs été résilié avec effet au 25 novembre 2023. La société a en effet pris la décision de résilier ce contrat en raison du mécontentement grandissant des clients à l'égard d'Habitat, dont la presse s'est faite l'écho, notamment au titre des défauts de livraisons des marchandises commandées. Les effets de cette résiliation ont été confirmés par une ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny.

Ayant récupéré la jouissance entière de la marque Habitat qu'il détient, la société CAFOM SA étudie actuellement les meilleures options pour reconstituer sa notoriété et son image.

#### Nouveau plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 8 novembre 2023, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25 ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 26.600 actions de la Société au profit des salariés de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 novembre 2025.

#### Levée anticipée de l'option d'achat liée au crédit-bail du local commercial de Montparnasse

CAFOM SA a exercé par anticipation, avec une année d'avance, l'option d'achat prévue dans le contrat de crédit-bail immobilier portant sur un local commercial situé dans le centre commercial Montparnasse à Paris. Le prix de l'option est de 6,6 M€, financé sur fonds propres, et l'acte définitif de vente par levée d'option est en cours de signature. A date de signature, CAFOM SA remboursera en complément un emprunt bancaire adossé à ce crédit-bail pour un montant de 0,5 M€.

#### NOTE IV – NOTES SUR LE BILAN

## 4-1 <u>ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE</u>

Sur l'exercice écoulé, l'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations				
incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	16 555 178	40 819		16 595 997
TOTAL	16 555 178	40 819	-	16 595 997
Immobilisations corporelles	-			-
Terrains	-			-
Construction	-			-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30 763			30 763
Installations générales, agencements	3 717			3 717
Matériel de transport	46 589	15		46 604
Matériel de bureau	89 523			89 523
Immobilisations corporelles en cours	40 819	- 40 819		-
TOTAL	211 411	- 40 805	-	170 607
Immobilisations financières				
Autres participations et autres titres de placements	97 044 698	5 150 648		102 195 346
Titres d'auto contrôle	137 854	168 874	194 257	112 472
Prêts et autres immobilisations financières	520 128	250 000	108 073	662 054
TOTAL	97 702 680	5 569 522	302 330	102 969 871
TOTAL GENERAL	114 469 269	5 569 536	302 330	119 736 474

Les autres participations et autres titres de de placement sont composés au 30 septembre 2023 des titres de participation des filiales et d'un emprunt obligataire de 3 M€ émis par la société Habitat Design International

Les autres titres immobilisés sont composés d'actions propres (destinées à des attributions ultérieures), de titres BRED.

Au 30 septembre 2023, la Société détient 5 298 actions au titre du contrat de liquidité et 137 537 actions destinées à des attributions ultérieur.

Les prêts et autres immobilisations financières concernent les dépôts de garantie versés par la société.

# 4-2 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES

Amortissements et dépréciation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 358 943	4 038 614		14 397 557
Immobilisations corporelles	138 183	9 321		147 504
Titres auto contrôle	14 795		14 795	-
Autres participations et autres titres de placements	10 729 289	505 700		11 234 989
TOTAL	21 241 210	4 553 634	14 795	25 780 049
Dont exploitation		909 934		
Dont financier		505 700	14 795	
Dont exceptionnel		3 138 000		

Les durées d'amortissement retenues par type d'immobilisation sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	L	25 ans
Concessions et droits similaires	L	3 ans
Agencements et installations	L	8 ans
Matériel de transport	L	5 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	3 ans

## 4-3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an	
ACTIF IMMOBILISE				
Autres Immobilisations Financières	3 774 526	-	3 774 526	
		-		
ACTIF CIRCULANT		-		
Autres créances clients	12 891 083	12 891 083		
Personnel et comptes rattachés	1	1		
Etat – impôts sur les bénéfices		-		
Etat et autres collectivités	1 467 512	1 467 512		
Groupe et associés	63 907 949	63 907 949		
Débiteurs divers		-		
Charges constatées d'avance	205 365	205 365		
TOTAL	82 246 436	78 471 910	3 774 526	

## 4-4 DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT AU 30 SEPTEMBRE 2023 :

	Montants au début de l'exercice	Dotation	Reprise	Solde clôture
Provisions pour dépréciations sur actifs circulant				
Comptes clients	1 555 000		355 000	1 200 000
Autres créances	6 010 791			6 010 791
Valeurs mobilières de placement				

## **Dont Dotations et reprises**

- d'exploitation	0	0
- financières	0	0
- exceptionnelles	0	355 000

# **PRODUITS A RECEVOIR:**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant
Factures à Etablir	46 106
Commissions à recevoir	2 216 974
Total des produits à recevoir	2 263 080

## 4-6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Montant des charges constatées d'avance inclus dans les postes du bilan	Montant
Autres	205 305
TOTAL	205 305

# 4-7 <u>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL:</u>

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776
Titres émis			
Titres en fin d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776

## 4-8 <u>Variation des capitaux propres :</u>

	30/09/2022	Affectation de résultat	Dividendes	30/09/2023
Capital social	47 912 776			47 912 776
Primes d'émission, de fusion, d'apport	32 328 776			32 328 776
Ecarts de réévaluation	-			-
Réserve légale	4 533 986			4 533 986
Réserves statutaires ou contractuelles	-			-
Réserves réglementées	15 651			15 651
Autres réserves	-			-
Report à nouveau	34 605 046	10 271 526		44 876 572
				-
Résultat de l'exercice	10 271 526	- 10 271 526		-
TOTAL	129 667 761	0	0	129 667 761

Résultat au 30 septembre 2023 6 596 822

Capitaux propres à la cloture 136 264 583

# 4-9 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	Montants au début de l'exercice	Dotation	Reprise	Solde clôture
Provisions pour risques et charges				
Provision sur actions propres	155 465	442 083	- 245 632	351 916
Provision pour risque	799 507	43 593	- 142 188	700 912
TOTAL	954 972	485 676	- 387 820	1 052 828
Dont exploitation		442 083	-245 632	
Dont financier				
Dont exceptionnels		43 593	-142 188	

## **4-10** ETAT DES ECHEANCES DES DETTES:

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à moins d'un an	4 681 240	4 681 240		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 340 536	4762485	10 828 051	1 750 000
Dettes financières diverses	10 656	10 656		
Dettes Fournisseurs	3 997 473	3 997 473		
Dettes fiscales & sociales	1 303 010	1 303 010		
Groupe et associés	3 612 969	3 612 969		
Autres dettes	187 707	187 707		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 437 500	2 437 500		
Produits constatés d'avance	1 182 500	330 000	852 500	
TOTAL	34 753 591	21 323 040	11 680 551	1 750 000

## 4-11 CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montant
Fournisseurs Charges à payer	608 481
Dettes fiscales et sociales	239 399
Intérêts courus	58 174
TOTAL	906 055

## NOTE V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en K€)

#### **5-1** VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice d'un montant de 14 655 K€ se compose :

- Des prestations de services facturées aux filiales du Groupe CAFOM,
- Des commissions reçues des partenaires financiers de la Société.

La totalité du Chiffre d'affaires de la Société est réalisé en Europe.

# **5-2** PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent à 5 874 K€ et se décomposent ainsi :

TO	OTAL.	5 874 K€	
•	Reprise de provision	15 K€	
•	Refacturation des charges financières :	2 205 K€	
•	Dividendes reçus des filiales :	3 655 K€	

Les charges financières s'élèvent à 1 108 K€ et se décomposent ainsi :

TO	OTAL	1 108 <b>K</b> €
•	Dotation financières	506 K€
•	Intérêts des emprunts :	602 K€

#### 5-3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

1// Ke	3 138 K€
1//186	0070
177 K€	509 K€
136 K€	695 K€
497 K€	44 K€
	136 K€

#### **5-4** IMPOTS SUR LES BENEFICES

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré. Le résultat fiscal du Groupe fait ressortir un bénéfice fiscal sur l'exercice de 4 918 K€.

Nature des différences temporaires	Montant en base
Accroissement	Néant
Allègement	Néant
Déficit reportable	50 093 K€

#### **5-5** EFFECTIF MOYEN DE LA SOCIETE

Catégories de salariés	Effectif			
Cadres	6			
Employés TOTAL	7			

L'effectif moyen de l'exercice s'élève à 7 personnes au 30 septembre 2023 contre 7 au 30 septembre 2022.

## **NOTE VI – AUTRES INFORMATIONS**

## **6-1** ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les salariés de la Société CAFOM SA bénéficient d'indemnités de départ à la retraite prévues par la convention collective du négoce de meubles qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Au 30 septembre 2023, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 111 K€ contre 95 K€ au 30 septembre 2022.

## **6-2** ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(En milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises				
	Liées	Avec lien de participation			
Immobilisations financières					
Titres de participation brut	94 643	4 553			
Titres de participation Provision	10 767	468			
Clients	8 564	2 575			
Autres créances	53 187	134			
Dettes	-				
Emprunts et dettes financières diverses					
Associés	3 557				
Fournisseurs	652	167			
Produits financiers					
Produits de participations	3 654				
Intérêts	2 157				
Charges financières					
Provision pour dépréciation	505				
Abandons de créances					

## **6-3** CREDIT BAIL MOBILIERS ET IMMOBILIERS

(En milliers d'euros)	Crédit bail Immobilier au 30 septembre 2023	Crédit bail mobilier au 30 septembre 2023	TOTAL	
Redevances payées				
Cumul des exercices précédents	4 616	898	5 514	
Exercice	132		132	
Total	4 748	898	5 646	
Redevances restant à payer				
A moins d'un an	6 644	-	6 644	
Entre 1 et 5 ans	-	-	-	
A plus de 5 ans			-	
Total	6 644	-	6 644	

En K€	Immobilisations en crédit bail au 30 septembre 2023
Valeur d'origine	18 644
Amortissements des exercices précedents	7 494
Amortissements de l'exercice	360
Total des amortissements	7 854
Valeurs nettes	10 790

## **6-4** ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 septembre 2023, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/23	30/09/22
Engagements donnés		
1/ Caution solidaire		
Caution solidaire sur financement	23 709	18 517
Caution solidaire pour caution douane	2 706	2 706
Autres cautions solidaires	604	604
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail	653	1 274
Garantie à première demande	5 000	4 880

Le groupe apporte son soutien à ses filiales dont les capitaux propres sont négatifs

## **6-5** REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

(En milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Rémunérations versées aux mandataires sociaux Part de rémunérations des mandataires sociaux	0	0
dans les honoraires facturés	385	392
Jetons de présence versés aux mandataires sociaux	50	50

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales.

## NOTE VII – HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En miliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels Missions accessoires	220	220
Sous total	220	220
Autres prestations	17	
Sous total	17	-
TOTAL	237	220

# NOTE VIII - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %		Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filia	les & participations		!	1	•			•		
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS CAFOM DISTRIBUTION	578	969	100,00%	10 758	10 758	-	-	46 772	- 3 372	-
SA VENTE UNIQUE	97	29 846	63,01%	4 100	4 100	-	600	156 892	6 693	- 3 079
SAS LGD	150	- 2 644	100,00%	9 403	-	-	550	1 447	- 147	-
SAS GUADELOUPE MOBILIER	101	92	65,00%	10 228	9 815	-	447	21 536	158	-
SAS GDI	438	- 251	100,00%	5 331	5 331	-	150	7 133	- 292	-
SAS COMADI	200	31 469	100,00%	31 036	31 036	-	1 400	73 454	2 018	-
SAS MUSIQUE ET SON	38	1 003	94,00%	1 880	1 349	-	-	1 793	40	-
SARL MSP	15	1 331	100,00%	507	507	-	-	1 941	- 246	-
SAS LCD	106	2 483	100,00%	4 798	4 798	-	600	22 303	- 266	-
SARL GUYANE MOBILIER	46	1 272	100,00%	8 401	8 401	-	400	7 502	273	-
SARL GSP	8	612	80,00%	103	103	-	-	977	- 34	- 112
SAS DIN	40	242	100,00%	240	157	-	-	2 773	- 261	-
SASU SIN	40	19	100,00%	40	40	-	-	67	- 0	-
SAS INTERCOM	46	361	100,00%	173	173	-	-	543	21	-
CAFOM MARKETING	83	963	100,00%	62	62	-	-	13 323	1 187	-
SARL CAFOM CARAIBES	10	346	99,00%	10	10	-	-	1 150	60	-
SAS DLC	150	680	100,00%	668	668	-	-	-	- 2	-
Habitat Développement International	31	- 192	100,00%	50	50	-	-	150	- 137	-
SAS Habitat Guyane	100	204	100,00%	4 600	4 600	-	-	9 601	- 167	-
SAS Nature Guadeloupe	300	- 308	100,00%	300	-	-	-	1 069	- 96	-
SAS MUSIQUE ET SON Guyane	1	- 422	80,00%	1	1	-	-	902	131	-
ESPACE IMPORT	838	- 1 281	51,00%	303	303	-	-	27 712	853	-
LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION	100	565	100,00%	100	100	-	-	26 213	638	-
AMARENA	50	865	100,00%	1 550	1 513	-	-	1 102	- 625	-
- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)					-					
CAFINEO	8 295	nc	49,00%	4 065	4 065	-	-	-	-	- 463
INVERSIONES DELPHA	nc	nc	9,80%	468	-	-	-	-	-	-
SAS URBASUN CARAIBES 1	40	- 1744	49,00%	20	20	-	-	-	_	-

#### 8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

#### **AU 30 SEPTEMBRE 2023**

A l'Assemblée générale de la société **CAFOM** 3, avenue Hoche 75008 Paris

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAFOM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Evaluation des titres de participation

## Risque identifié

Au 30 septembre 2023, le montant des titres de participation s'élève à 88 millions d'euros en valeur nette pour un total bilan de 172 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont la valeur de marché et tient compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués et d'autres méthodes en tant que besoin.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.

## Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement, pour un échantillon représentatif de titres de participation à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

 examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés le cas échéant sur ces capitaux propres

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités ;
- examiner la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Notre appréciation nous a permis de confirmer le coût moyen pondéré du capital retenu sur la base de l'observation du marché.

## Evaluation de la marque

## Risque identifié

Au 30 septembre 2023, le montant de la marque Habitat s'élève à 1.1 millions d'euros en valeur nette.

La marque a été qualifiée comme une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie indéfinie. Elle fait l'objet d'une revue de sa valorisation lors de la survenance d'évènements susceptibles de remettre en cause sa valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

La valeur de la marque est estimée selon la méthode d'actualisation des redevances qui consiste à déterminer la valeur sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers comme explicité dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré l'évaluation de la marque comme un point clé de l'audit compte tenu du jugement nécessaire pour déterminer la valeur recouvrable de la marque.

Compte tenu du jugement nécessaire à l'estimation de la valeur recouvrable de la marque, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles constitue un point clé de l'audit.

## Notre réponse

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la Société décrite dans la note 1.1 « Immobilisations incorporelles, dépréciations et amortissements » de l'annexe :

- Apprécier la pertinence de la méthode d'évaluation retenue par la Société par rapport à la norme comptable applicable et prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.
- Apprécier le caractère raisonnable des flux futurs de trésorerie retenus en analysant la pertinence et la cohérence du processus d'établissement de ces estimations, et en rapprochant les plans d'affaires sur lesquels ces flux ont été fondés avec les budgets et prévisions validés par la direction ainsi que les perspectives de marché;
- Apprécier le caractère raisonnable par rapport aux données de marché, des taux de croissance perpétuels et des taux d'actualisation retenus;
- Examiner le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## **Autres** informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

## Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAFOM par votre Assemblée Générale du 21 juin 2019 pour le cabinet Escaffre et du 31 mars 2022 pour le cabinet Orélia Audit & Conseil.

Au 30 septembre 2023, le cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia était dans la cinquième année de sa mission et le cabinet Orélia Audit & Conseil dans la deuxième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 janvier 2024 Les Commissaires aux comptes

Cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia Orélia Audit & Conseil

Lionel Escaffre

Sylvie Rayon

## 9. <u>LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES</u>

## Conventions réglementées approuvées au cours de l'exercice écoulé

Néant

# Conventions réglementées approuvées au cours d'exercice antérieur et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

## 1/ Convention de prestation de service entre CAFOM SA et Vente-unique.com

Contractant : CAFOM SA / Vente-unique.com
Personnes concernées : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon

Objet: Contrat de prestation de service comprenant notamment une

assistance à la direction opérationnelle et technique, une assistance à la direction commerciale, une assistance juridique, une assistance

financière, une assistance en matière d'assurance.

Rémunération de l'exercice : 171.000 € en produits pour CAFOM SA

Intérêt de la convention : Ce contrat de prestation de service rémunère l'accompagnement

annuel de CAFOM SA (dirigeants et salariés) au développement de

Vente-unique.com.

## 2/ Convention de prestation et d'assistance

Contractant: Financière Caraïbe

Personnes concernées : M. Manuel Baudouin, M. Guy-Alain Germon

Objet: Assistance en matière de gestion et de direction dans le cadre du

développement des activités outre-mer.

Rémunération de l'exercice : 708.000 € en charges pour CAFOM SA

Intérêt de la convention : Cette convention rémunère l'accompagnement annuel de

Financière Caraïbe (dirigeants) au développement de CAFOM, comprenant notamment la rémunération de Monsieur Germon et de Monsieur Baudouin, Directeurs Généraux Délégués de CAFOM, qui ne perçoivent aucune rémunération de CAFOM ou

d'une ses filiales.

## 3/ Garantie pour le cautionnement douanier

Contractant: Vente-unique.com

Personnes concernées : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon

Objet: Caution auprès de Groupama Assurance pour un montant de

78.400€

Rémunération de l'exercice : Néant

Intérêt de la convention : Cette caution est donnée par CAFOM à Groupama Assurance

pour garantir le paiement différé des taxes et droits à l'import de sa

filiale Vente-unique.com.

## 4/ Caution solidaire en faveur de la Banque de Nouvelle-Calédonie

Contractant : Espace Import
Personne concernée : M. Guy-Alain Germon

Objet: Caution solidaire sur emprunts d'Espace Import en faveur de la

Banque de Nouvelle-Calédonie pour un montant de 425.000.

Rémunération de l'exercice : Néant

Intérêt de la convention : Cette caution est donnée par CAFOM à la Banque de Nouvelle-

Calédonie pour garantir la ligne de découvert accordée à sa filiale

Espace Import en Nouvelle-Calédonie.

#### 5/ Caution solidaire en faveur de la SCI le Grand Théâtre

Contractant : Espace Import
Personne concernée : M. Guy-Alain Germon

Objet : Caution solidaire sans bénéfice de discussion à hauteur de 51% du

règlement:

Du loyer annuel: 30.000.000 XPF (250 000 euros)
Des charges annuelles: 1.440.000 XPF (12 000 euros)

Rémunération de l'exercice : Néant

Intérêt de la convention : Cette caution est donnée par CAFOM à un bailleur en Nouvelle-

Calédonie pour garantir le paiement des loyers et charges par sa

filiale, Espace Import en Nouvelle-Calédonie.

# 6/ Conventions et engagement de prestation de services en matière de gestion commerciale, administrative et de Direction Générale

Co-contractants: Musique et Son (Martinique), Musique et Son Guyane, Guyane

Service Plus, Caraïbe Service Plus

Personnes concernées : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon

Objet: Prestation de conseil et d'assistance en contrôle de gestion,

ressources humaines, assistance commerciale, juridique et fiscale, prestation de direction générale, publicité, informatique et

assurance

Rémunération de l'exercice : En produits pour CAFOM SA

Musique et Son (Martinique) : 13.314 € Musique et Son Guyane : 6 634 € Guyane Service Plus : 1.680 € Caraïbe Service Plus : 197.672 €

Intérêts des conventions : Ces conventions rémunèrent l'accompagnement annuel de CAFOM SA (dirigeants et salariés) au développement de ses filiales (co-contractants), selon leur contribution au chiffre d'affaires.

#### 7/ Conventions de trésorerie

Contractant: Vente-Unique.com, Musique et Son (Martinique), Musique et Son

Guyane, Guyane Service Plus, Caraïbe Service Plus

Personnes concernées : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon

Objet: Conventions de gestion de trésorerie ayant pour objet

l'organisation, la coordination et l'optimisation des opérations de

trésorerie entre les parties.

Rémunération de l'exercice : En produits pour CAFOM SA

Vente-Unique.com: 19.822 €

Musique et Son (Martinique) : 546 € Musique et Son Guyane : 0 € Guyane Service Plus : 571 € Caraïbe Service Plus : 583 €

Intérêts des conventions : Ces conventions permettent notamment de refacturer aux filiales

co-contractantes les commissions de mouvement et agios facturés

au niveau du Groupe par une banque.

8/ Caution solidaire de Cafom SA en faveur de la Banque de Nouvelle Calédonie pour la filiale Espace Import afin de couvrir une ligne de découvert, des obligations cautionnées, un crédit d'enlèvement, une ligne d'escompte commerciale, et une ligne de SBLC pour un montant de 144.439.958 XPF (1.210.407€).

Contractant: Espace import

Personne concernée : M. Guy-Alain Germon

Objet: Caution en faveur de la Banque de Nouvelle Calédonie

Rémunération: Néant

Intérêt de la convention : Cette caution est donnée par CAFOM à la Banque de Nouvelle-

Calédonie pour garantir les lignes bancaires accordées à sa filiale

Espace Import en Nouvelle-Calédonie.

## 9/ Convention de prestation de services

Contractant: SARL Distrimo

Personnes concernées : M. Hervé Giaoui, M. André Saada

Objet : Prestations réalisées par CAFOM en matière de développement et

de direction dans les départements d'outre-mer

Rémunération de l'exercice : Néant

Aucune prestation n'a été réalisée cette année.

## 10/ Convention de prestation de services

Contractant: SARL Katoury

Personnes concernées : M. Hervé Giaoui, M. André Saada

Objet : Prestations réalisées par CAFOM en matière de développement et

de direction dans les départements d'outre-mer

Rémunération de l'exercice : Néant

Aucune prestation n'a été réalisée cette année.

## 10. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES

#### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

A l'Assemblée générale de la société

#### **CAFOM**

3, avenue Hoche 75008 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

## Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L ; 225-38 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

## Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

# 1. Conventions de prestations de services en matière de gestion commerciale, administrative et de Direction Générale.

Contractant : Vente-unique.com

Administrateurs concernés : Messieurs Hervé GIAOUI et Guy-Alain GERMON

Date du conseil D'administration 17 décembre 2020

Nature et Objet : Le Conseil d'administration de Cafom SA a approuvé en date du

17 décembre 2020, la conclusion d'une convention aux termes de laquelle Cafom SA s'engage à réaliser pour sa filiale des prestations de conseils et d'assistance dans les domaines

suivants:

• Assistance à la Direction Opérationnelle et Technique,

Assistance à la Direction commerciale,

Assistance juridique et fiscale,Assistance en matière d'assurance,

• Assistance à la Direction administrative et financière.

Modalités : Le montant hors taxes facturé par Cafom SA à Vente-

Unique.com au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2023 s'est

élevé à 171.000 €uros.

Intérêt de la convention : Ce contrat de prestation de service rémunère l'accompagnement

annuel de CAFOM SA (dirigeants et salariés) au développement

de Vente-unique.com.

#### 2. Convention de prestation et d'assistance

Contractant : SAS Financière Caraïbe

Administrateurs concernés : M Manuel Baudouin, M. Guy-Alain Germon

Nature et Objet : La Société Financière Caraïbe a apporté son assistance en

matière de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la Société Cafom SA dans les

départements d'Outre-Mer.

Modalités : Le montant hors taxes comptabilisé en charges au titre de ladite

convention par Cafom SA au 30 septembre 2023 s'est élevé à

708.000 euros.

Intérêt de la convention : Cette convention rémunère l'accompagnement annuel de

Financière Caraïbe (dirigeants) au développement de CAFOM, comprenant notamment la rémunération de Monsieur Germon et de Monsieur Baudouin, Directeurs Généraux Délégués de CAFOM, qui ne percoivent aucune rémunération de CAFOM ou

d'une de ses filiales.

# 3. Cautions et garanties consenties par Cafom SA en faveur de ses filiales pour le cautionnement douanier

Contractant : Vente Unique

Date du conseil D'administration 17 octobre 2014

Administrateurs concernés : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon

Nature, Objet et Modalités : Les cautions et garanties consenties par la Société Cafom SA en

faveur de sa filiale auprès de Groupama Assurances est les

suivantes:

Bénéficiaire	Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant de l'engagement au 30 septembre 2023		
Groupama Assurance	SA Vente unique	Caution dans le cadre de la procédure d'enlèvement	78 400 €		
		Total	78 400 €		

Intérêt de la convention : Cette caution est donnée par CAFOM à Groupama Assurance

pour garantir le paiement différé des taxes et droits à l'import de

sa filiale Vente-unique.com.

#### 4. Convention de caution solidaire

Contractant : SARL Espace Import

Administrateurs concernés : M. Guy-Alain Germon

Date du conseil D'administration 13 avril 2017

Nature et Objet

Le conseil d'administration de Cafom SA a approuvé la mise en place de la convention aux termes de laquelle votre Société s'est portée caution solidaire en faveur de la société Espace Import SARI, au profit de la Banque de Nauvelle Calédonie, dans le

SARL au profit de la Banque de Nouvelle Calédonie, dans le cadre de l'ouverture d'une ligne d'un montant de 100.000.000

XPF (833.333 euros).

Modalités : Les montants maximum garantis s'élèvent à 425.000 euros.

Intérêt de la convention : Cette caution est donnée par CAFOM à la Banque de Nouvelle-

Calédonie pour garantir la ligne de découvert accordée à sa filiale

Espace Import en Nouvelle-Calédonie.

## 5. Convention de caution solidaire

Contractant : SARL Espace Import

Administrateurs concernés : M. Guy-Alain Germon

Date du conseil D'administration 21 décembre 2016

Nature et Objet

Le conseil d'administration de Cafom SA a approuvé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle la Société s'est portée caution solidaire en faveur de la Société SARL Espace Import, en garantie de toutes les sommes dues, par la Société Espace Import en sa qualité de preneur à bail de locaux commerciaux sis 8 rue Jean Jaurès – Centre Ville – 98800 Nouméa.

Modalités

: Cafom se portera ainsi caution solidaire sans bénéfice de discussion à hauteur de 51% du règlement :

- Du loyer annuel: 30.000.000 XPF (250 000 euros)
- Des charges annuelles : 1.440.000 XPF (12 000 euros)
- Des impôts et taxes, des répartitions locatives, des indemnités d'occupation éventuellement dues après la résiliation du bail ou le congé
- De toutes autres indemnités tels que les dommages et intérêts, des indemnités dues à titre de clause pénale, de tous intérêts.

Intérêt de la convention

Cette caution est donnée par CAFOM à un bailleur en Nouvelle-Calédonie pour garantir le paiement des loyers par sa filiale, Espace Import en Nouvelle-Calédonie.

# 6. Conventions de prestations de services en matière de gestion commerciale, administrative et de Direction Générale.

Contractants : Music et Son Martinique, Music et Son Guyane, Guyane Service

Plus, Caraïbe Service Plus

Administrateurs concernés : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon

Date du conseil D'administration 1<sup>er</sup> avril 2009

Nature et Objet

Le Conseil d'administration de Cafom SA a approuvé en date du 1er avril 2009, la conclusion d'une convention aux termes de laquelle Cafom SA s'engage à réaliser pour l'ensemble de ses filiales des prestations de conseils et d'assistance dans les domaines suivants :

- Contrôle de gestion,
- Ressources humaines,
- Assistance commerciale,
- Juridique et fiscal,
- Prestations de direction générale,
- Publicité,
- · Informatique,
- Assurance.

Modalités

Le montant hors taxes facturé aux filiales non détenues à 100% se décompose comme suit :

Société	Montants HT facturés aux filiales au 30 septembre 2023 (en euros)					
Caraïbes Services Plus	197 672					
Guyane Services Plus	1 680					
MUSIC ET SON Martinique	13 314					
MUSIC ET SON Guyane	6 634					
Total	219 300					

Intérêt de la convention

Ces conventions rémunèrent l'accompagnement annuel de CAFOM SA (dirigeants et salariés) au développement de ses filiales (co-contractants), selon leur contribution au chiffre d'affaires.

## 7. Convention de trésorerie

Contractants : Vente-Unique.com, Music et Son Martinique, Music et Son

Guyane, Guyane Service Plus, Caraïbe Service Plus.

Administrateurs concernés : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon

Nature et Objet : Une convention de gestion de trésorerie a été conclue entre la

Société Cafom SA et ses filiales qui a pour objet l'organisation, la coordination et l'optimisation des opérations de trésorerie du Groupe Cafom. Les intérêts du compte bancaire centralisateur ouvert au nom de la Société Cafom SA sont facturés aux sociétés filiales en fonction des lignes de crédit utilisées. Les intérêts des avances de trésorerie consenties entre la Société Cafom SA et ses filiales sont calculés sur la base du taux Euribor majoré de 2

points.

Modalités : Le montant hors taxes des intérêts facturés par Cafom SA aux

filiales non détenues à 100% au titre de l'exercice clos au 30

septembre 2023 se décompose comme suit :

Société	Montants HT facturés au 30 septembre 2023 (en euros)
Caraïbes Services Plus	583
Guyane Services Plus	571
MUSIC ET SON Martinique	546
MUSIC ET SON Guyane	0
VENTE UNIQUE	19 822
Total	21 522

Intérêt de la convention : Ces conventions permettent notamment de refacturer aux filiales

co-contractantes les commissions de mouvement et agios

facturés au niveau du Groupe par une banque.

## 8. Convention de caution solidaire

Contractant : SARL Espace Import

Administrateurs concernés : M. Guy-Alain Germon

Date du conseil D'administration 29 avril 2020

Nature et Objet : Le conseil d'administration de Cafom SA a approuvé la mise en

place de la convention aux termes de laquelle votre Société s'est portée caution solidaire en faveur de la société Espace Import SARL au profit de la Banque de Nouvelle Calédonie, dans le cadre de l'ouverture d'une ligne de découvert, des obligations cautionnées, un crédit d'enlèvement, une ligne d'escompte commerciale et une ligne de SBLC d'un montant de

144.439.958 XPF (1.210.407 euros).

Modalités : Le montant maximum garanti s'élève à 1.210.407 euros.

Motivation de l'intérêt : En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation

préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas la motivation justifiant l'intérêt de la convention pour la

société, prévue à l'article L.225-38 du code de commerce.

Intérêt de la convention : Cette caution est donnée par CAFOM à la Banque de Nouvelle-

Calédonie pour garantir les lignes bancaires accordées à sa filiale

Espace Import en Nouvelle-Calédonie.

## b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Convention de prestation de services

Contractant : SARL Distrimo

Administrateurs concernés : M. Hervé Giaoui, M. André Saada

Nature et Objet : Le Conseil d'administration de Cafom SA a approuvé la

conclusion d'une convention aux termes de laquelle Cafom SA assure au profit de la SARL Distrimo des prestations de développement et de direction générale dans les Départements

d'Outre-mer.

Modalités : Il n'y a pas eu exécution de cette convention au cours de l'exercice

clos au 30 septembre 2023.

## 2. Convention de prestation de services

Contractant : SARL Katoury

Administrateurs concernés : M. Hervé Giaoui, M. André Saada

Nature et Objet : Le Conseil d'administration de Cafom SA a approuvé la

conclusion d'une convention aux termes de laquelle Cafom SA assure au profit de la SARL Katoury des prestations de développement et de direction générale dans les Départements

d'Outre-mer.

Modalités : Il n'y a pas eu exécution de cette convention au cours de l'exercice

clos au 30 septembre 2023.

Fait à Paris, le 31 janvier 2024

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia Orélia Audit & Conseil

Lionel Escaffre

Sylvie Rayon

## 11. COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2023

(montants en milliers d'euros)		OR	ELIA		LIONEL ESCAFFRE Membre de Groupe Y Nexia			AUTRES				TOTAL				
	Montant HT		%		Montant HT %		<b>6</b>	Montant HT %			6	Montant HT		%		
	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022
Audit												-		-		
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés																
- Émetteur	110	110	100%	100%	110	110	100%	100%					220	220	21%	22%
- Filiales intégrées globalement									798	800	98%	100%	798	800	77%	78%
Services autres que la certification des comptes     Émetteur																
- Filiales intégrées globalement																
Sous total	110	110	100%	100%	110	110	100 %	100%	798	800	98%	100%	1 018	1 020	98%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement									17		2%		17		2%	
Sous total									17		2%		17		2%	
TOTAL	110	110	100%	100%	110	110	100%	100%	815	800	100%	100%	1 035	1 020	100%	100%